LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 15 à 20. Aperçu pour demain: généralement nuageux. Détails en page 6.

25 CENTS

VOL. LXVII - No 38 — Montréal, samedi 15 février 1975 — Office férial

La compagnie accepte la formule Cournoyer — *Le syndicat reconnaît "un certain progrès"*

Règlement en vue à United Aircraft

par Bernard Descôteaux

Un espoir de règlement est apparu hier dans le conflit de la United Aircraft alors que cette compagnie a accepté intégralement les recommandations du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, visant à mettre un terme à une grève qui perdure maintenant depuis 13 mois. Le Syndicat a reconnu hier soir qu'un "certain progrès" a été réalisé.

Bien que les employés en grève seront appelés à se prononcer, mardi soir prochain, sur les recommandations du ministre du Travail, le comité des négociations des grévistes a rappelé pour sa part que le conflit demeure entier. Ce comité signale en effet son intention de proposer le rejet de l'une des quatre recommandations, soit celle sur l'indexation des salaires, tout en rappelant que le protocole de retour au travail n'a pas encore été négocié.

Depuis deux semaines, le ministre du Travail s'est consacré presqu'exclusivement à l'étude du dossier du conflit de la United Aircraft, passant en revue la position des deux parties, pour en arriver à quatre recommandations qu'il a soumises aux parties en cause dans l'espoir d'obtenir leur accord sur les points en litige. Ces quatre recommandations sont les suivantes:

● Sécurité syndicale: le ministre du Travail a entrepris des consultations auprès du Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre pour trouver une solution au niveau législatif du problème des cotisations syndicales. Il s'agirait là de trouver une formule Rand modifiée.

● Les cas de l'employé André Choquette: celui-ci avait été congédié en 1973 pour des activités précédant la grève, et la partie syndicale demandait sa réintégration. Le ministre propose de soumettre le cas à l'arbitrage. Onze autres employés syndiqués avaient été avisés par la compagnie qu'ils seraient l'objet d'un nonrappel au travail. M. Cournoyer suggère que des discussions aient lieu entre les parties au niveau des négociations sur le protocole de retour au travail.

● Horaires de travail et temps supplémentaire: M. Cournoyer suggère que des garanties soient données par la compagnie de telle sorte qu'on ne puisse établir des horaires de travail de sept jours par semaine, et que les employés puissent refuser pour certaines raisons de travailler en temps supplémentaire. La partie patronale devrait aussi aviser assez longtemps d'avance les employés qui auront à effectuer des heures suplémentaires.

● Salaires et coût de la vie: le ministre du Travail constate qu'une entente existe déjà au niveau des augmentations de salaires, et propose que les employés puissent avoir le choix entre deux formules

Voir page 6: Règlement



M. Marcel Bélisle, un chauffeur de taxi de Laval-des-Rapides, a été décoré hier de la Croix du Courage par le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger. En février 1975, M. Bélisle a réalisé un exploit peu commun en sautant à bord d'un lourd camion stationné dans une rue en pente à Montréal et dont les freins venaient de céder. M. Bélisle est parvenu à manoeuvrer tant bien que mal jusque dans une aire de stationnement où il a finalement immobilisé le véhicule. La Croix du Courage est la deuxième plus haute distinction accordée au Canada pour acte de bravoure. (Téléphoto CP)

L'aluminerie serait construite à Neuville

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a confirmé le projet du gouvernement québécois de construire un complexe de fabrication et de transformation d'aluminium dans la région de Québec, probablement à Neuville, dans le comté de Portneuf.

A moins de revirement imprévu, la construction de l'usine de réduction de $450 millions pourrait commencer à la fin de 1975 et la production, en 1978.

"Rien n'est encore signé", a cependant ajouté M. Saint-Pierre qui a précisé que le dernier virage, la mise au point de l'étude de rentabilité, pourrait être franchi en mai ou en juin prochain.

M. Saint-Pierre a convoqué la presse parlementaire pour donner des précisions sur ce projet, préparé conjointement par son ministère et la multinationale National Southwire Aluminium, dévoilé par le quotidien Le Jour.

Contrairement aux alumineries d'Alcan et de Reynolds, limitant leur opération québécoise au raffinage avant l'exportation des lingots, le projet de Québec exige la transformation de l'usine de réduction ("smelter") d'alumine.

Cette clause est contenue dans un arrêté en conseil adopté le 5 février et constituant une approbation de principe du projet d'implanter un complexe d'aluminerie, par l'entremise de la Société générale de financement (SGF) et de partenaires de l'entreprise privée, notamment la National Southwire Aluminium de Kentucky.

D'une part, la SGF obtiendrait de l'Hydro-Québec la garantie de tarif préférentiel d'électricité pour 20 ans, condition essentielle à la réalisation du projet, étant donné la haute consommation d'énergie d'une usine de réduction par électrolyse.

De leur côté, les partenaires de l'entreprise privée s'engageraient à écouler et transformer sur place, pendant 20 ans, 70% des lingots produits dans l'usine de réduction, M. Saint-Pierre n'a cependant pu préciser le degré de transformation qui serait exigé, un simple alliage de fonderie ou une véritable production.

Hautement autonatisée, l'usine de réduction emploierait peu de monde, mais M. Saint-Pierre estime à environ 3,000 le nombre d'emplois directs créés par les usines de transformation du métal chaud sortant du premier raffinage.

M. Saint-Pierre insiste d'ailleurs sur l'originalité de cette nouvelle aluminerie, comportant un complexe intégré visant à fabriquer non seulement du métal brut (comme Reynolds et Alcan) mais des pro-

Voir page 6: Aluminerie

LE DEVOIR cahier des arts et lettres



Marcel Dubé clôt la série des "Morceaux du grand Montréal", avec un texte sur son quartier natal, le "faubourg à m'lasse": la genèse d'un dramaturge.

Claude Gosselin rend compte d'une tentative de collaboration entre deux ministères en arts plastiques.

Adrien Gruslin s'est rendu au "nouveau" théâtre Centaur, qui compte maintenant, avec ses deux salles, parmi les grands théâtres de la métropole.

André Leroux a vu le dernier film de Bob Fosse, hommage posthume au comique Lenny Bruce.

Sol, c'est-à-dire Marc Favreau: Yves Taschereau a rencontré le célèbre clown québécois, qui donne présentement une série de spectacles à la salle Maisonneuve.



La division de Chypre: Makarios veut résister "jusqu'au sacrifice"

(d'après AP et Reuter) — Dénonçant le fait accompli de la partition de Chypre, le président Makarios a déclaré hier à Nicosie que les Chypriotes grecs résisteront jusqu'au sacrifice si nécessaire.

L'ethnarque s'adressait à une foule d'étudiants et d'écoliers qui manifestaient contre la cération d'un Etat séparé chypriote-turc sur la partie nord de l'île. Les manifestants invitaient également Athènes à défendre par les armes l'intégrité de Chypre, estimant que "La Grèce nous le doit". Nous n'accepterons jamais et nous ne reconnaîtrons jamais la division de Chypre, a déclaré Mgr. Makarios, au moment où des manifestations semblables se déroulaient à Athènes.

Mille étudiants chypriotes-grecs se sont ainsi rassemblés devant l'université en scandant des slogans hostiles à la Turquie, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Les étudiants, qui ont appelé la Grèce aux armes, ont été empêchés de marcher sur les ambassades de Grande-Bretagne et des Etats-Unis par un important dispositif de sécurité.

La Turquie a cependant affirmé que la déclaration d'un Etat séparé au sein d'une fédération ne revenait pas à un coup d'Etat. Le ministère turc des Affaires étrangères a invité hier les deux communautés chypriotes à poursuivre leur dialogue.

Lui faisant écho, M. Denktash a déclaré que les Chypriotes turcs n'avaient aucune intention d'attaquer l'autre partie chypriote, et a réaffirmé son désir de poursuivre la négociation.

En dépit de ces assurances, des indices permettent de penser qu'une partie de l'armée turque a été mise en état d'alerte.

Des officiels de l'aviation civile de Turquie rapportent qu'aucun vol civil entre Chypre et la Turquie n'a eu lieu hier. On affirme en outre de source militaire à Ankara que certains officiers ont été avisés de se préparer à des heures de service supplémentaires. Le ministère turc de la Défense s'est refusé à commenter ces in-

Voir page 6: Chypre

sommaire

■ Un compromis pour l'affaire Morin ?
■ Budget de $600 millions et risque de taxes accrues à Montréal
■ Élections le 26 mars en Alberta — page 2

■ Un recul qu'une loi doit effacer: un éditorial de J.-C. Leclerc
■ Deux "chypricules" à ressouder: un commentaire de Georges Vigny — page 4

■ Les erreurs impardonables d'un sondage politique — page 5

■ La Saint-Valentin de Brossard culmine la guerre des gangs — page 6

■ Ford pris entre deux "bras droits" — page 8

■ Le "pas-à-pas", un somnifère pour les Arabes, estime Brejnev — page 9



René Gagnon

Un commissaire du salaire minimum dit avoir versé $2,000 à Gagnon pour obtenir son poste

par Louis-Gilles Francoeur

Un membre de la Commission du salaire minimum, M. Paul Joyal, a admis hier devant la commission Cliche avoir obtenu le poste qu'il occupe actuellement en versant un pot-de-vin de $2,000 à René Gagnon, l'ancien secrétaire de Pierre Laporte qui était alors titulaire du ministère du Travail et responsable de la CSM.

Joyal s'est toutefois défendu d'avoir voulu expressément acheter sa nomination en disant qu'il avait versé son $2,000 "pour Mme Laporte", peu après le décès de son mari lors des événements d'octobre en 1970.

Henri Dion, un conseiller spécial de la section de l'Environnement au ministère des Affaires municipales, a informé personnellement René Gagnon par téléphone des aspirations de Joyal, entre le 18 et le 21 septembre 1970. L'enregistrement de cette conversation a été entendu hier devant la commission. Henri Dion, qui était à l'époque président de la Société d'habitation du Québec, a toutefois nié avoir touché une partie de l'argent de Joyal. Selon sa version, il voulait tout simplement rendre service à un ami, qui est le beau-frère du député libéral de Charlevoix et ministre des Transports et des Travaux publics, M. Raymond Mailloux.

René Gagnon, dont le nom a été souvent cité devant la commission d'enquête sur le crime organisé, n'a pas nié les faits de l'enregistrement. Représenté par Me Jules Lesage, le fils de l'ancien premier ministre de la province, celui qui fut tour à tour membre des cabinets de Pierre Laporte, François Cloutier et de Jean Bienvenu, a au contraire déclaré qu'il avait recommandé à son patron d'embaucher Joyal.

Sans la moindre réticence, Gagnon a admis avoir touché les $2,000 que lui a remis Joyal dans une salle de toilettes du Château Frontenac, à Québec, peu après la mort de Pierre Laporte.

Auparavant, il avait recommandé le candidat au poste de commissaire en faisant valoir notamment que son protecteur et ami, Dion, était aussi "un ami et qu'on peut lui rendre ce service". Pierre Laporte a alors institué une enquête-maison et demandé par la suite à M. Roberto Wilson, du ministère du Travail, de mettre la procédure de nomination en marche.

Joyal ne devait toutefois être nommé commissaire qu'au début de janvier 1971 par M. Jean Cournoyer, le successeur de Pierre Laporte. René Gagnon a affirmé aux commissaires qu'il avait présenté la nomination de Joyal comme une partie "du testament politique de Laporte" ce qui a rendu la décision quasi automatique.

Voir page 6: Commissaire

mini-loto

TIRAGE 46
VENDREDI 14 février 1975

31 Séries émises—90,000 chacune

14741	POSSIBILITÉ DE: 31 GAGNANTS DE $5,000.
4741	248 GAGNANTS DE $500.
741	2511 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

46e COURSE — 13 février 1975

		PRIX
ORDRE:	$818.80	180
DÉSORDRE:	35.60	2598

VENTES TOTALES: $ 499,610.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
2	3	6	7

L'affaire Morin

Le président de l'Assemblée aurait trouvé un compromis

par Gilles Lesage

QUEBEC (par Gilles Lesage) — C'est au début de la semaine prochaine que le président de l'Assemblée nationale fera tenir au chef de l'Opposition une lettre qui, selon toute apparence, permettra de tirer tout le monde de l'impasse suscitée par "l'affaire Morin".

M. Jean-Noël Lavoie avait prévu répondre dès cette semaine à la lettre que M. Jacques-Yvan Morin lui a fait tenir vendredi dernier, et dans laquelle il l'enjoignait "de faire immédiatement les corrections administratives qui s'imposent pour que le chèque qui m'a été versé soit imputé au programme budgétaire approprié, de façon à corriger les erreurs qui ont été faites dans le processus qui a conduit à son émission".

Cette requête du chef de l'Opposition faisait suite à l'avis du vérificateur général, M. Gérard Larose, selon lequel M. Morin n'avait pas le droit de toucher un chèque de frais de $1,796, en vertu de la loi de la Législature, aux fins d'une mission officielle en Belgique. M. Larose ajoutait toutefois qu'il aurait pu en être autrement si l'allocation avait été faite à même les crédits annuels de l'Assemblée nationale.

M. Morin s'est empressé de rappeler au président qu'il ne pouvait savoir en vertu de quel crédit budgétaire M. Lavoie avait donné les directives d'émettre le chèque litigieux, et qu'il lui appartenait donc de régulariser cette affaire.

M. Lavoie fera parvenir privément sa réponse à M. Morin, qui pourra la rendre publique ou non. Le chef de l'Opposition est toutefois en tournée dans la région de Montréal durant toute la semaine prochaine.

Le président de l'Assemblée n'a pas voulu donner d'indication sur le sens de sa réponse. Mais il semble que, à la suite de diverses consultations, M. Lavoie puisse soumettre un compromis honorable pour tous les intéressés, précisément en suggérant d'utiliser les crédits budgétaires dont il a la responsabilité première.

Parce qu'il était mis en cause — c'est lui qui a proposé que M. Morin reçoive, au même titre que les sept autres députés, un montant forfaitaire de $1,796 — M. Lavoie s'est abstenu jusqu'à ce jour de toute participation au débat soulevé par le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue. Chaque fois qu'il en fut question en Chambre, en décembre dernier, le président a cédé sa place au vice-président, M. Robert Lamontagne, qui faisait lui-même partie de la délégation à Bruxelles, avec MM. Julien Giasson, Louis-Philippe Lacroix, André Marchand, Fabien Roy, Lucien Caron et Lucien Lessard.

Le 21 décembre, le Parti québécois a fait motion pour que le président Lavoie et les ministres Gérard-D. Lévesque, Gérald Harvey et Oswald Parent, membres de la commission de régie interne de l'Assemblée, soient "mis en accusation" au même titre que le député péquiste de Sauvé. La motion fut rejetée par la majorité libérale. M. Lavoie n'a pas participé au débat, mais "l'accusateur" Bienvenue a dit ceci en son nom: "Il m'a donc chargé de dire à cette Chambre qu'il n'a aucune explication à fournir..., mais que, s'il en avait, il nierait absolument toute responsabilité, négligence ou quoi que ce soit relativement à ce qui fait l'objet de la présente accusation."

Certains ont interprété cette mise au point par personne interposée comme une prise de position du président, et en ont conclu qu'il s'était ainsi départi de son rôle d'arbitre impartial.

Tel ne semble pas devoir être tout à fait le cas, si l'on en juge par la lettre de M. Morin à M. Lavoie, et par le geste que ce dernier s'apprête à poser. À moins qu'il ne se récuse une nouvelle fois et ne laisse la commission parlementaire de l'Assemblée nationale disposer de l'affaire.

Mais si M. Lavoie ne peut proposer une porte de sortie honorable, personne d'autre ne pourra le faire. Et M. Morin serait alors soumis au jugement de ses pairs, c'est-à-dire d'une majorité libérale dont plusieurs membres veulent faire un "exemple" et réclament ni plus ni moins que la tête du chef de l'Opposition au même titre que cette dernière a eu celle de l'ex-député Jean-Claude Boutin, l'an dernier, comme si les deux cas étaient de même nature.

La commission parlementaire n'a pas encore été convoquée, mais elle pourrait l'être autour du 25 de ce mois.

L'exercice financier 75-76 de Montréal

Un budget de $600 millions et des risques de taxes accrues

par Bernard Descôteaux

C'est un budget total d'au-delà de $600 millions que les conseillers municipaux de Montréal auront à adopter à la fin du mois d'avril prochain, budget qui sera accompagné d'une hausse des taxes pour les contribuables montréalais à moins que le gouvernement du Québec ne consente d'importantes subventions à la Ville de Montréal.

Actuellement en préparation, ce budget pour l'exercice financier 1975-1976 sera déposé le 15 avril, et le conseil municipal commencera son étude le plus tard le 23 avril. Il entrera en vigueur le premier, mai au plus tard, date fixée par la loi avant son adoption automatique.

C'est en s'intéressant de près à la préparation du budget que les conseillers municipaux membres du RCM ont pu constater l'envergure qu'aura ce budget. Au cours d'une entrevue téléphonique, le conseiller Thérèse Daviau-Bergeron, du district de Saint-Michel, a dit avoir l'assurance que le budget municipal serait supérieur à $600 millions.

Le budget pour l'année 1974-1975 était de $563.1 millions. De ce montant, il fallait déduire une somme de $138.9 millions, ce qui représente le produit des taxes scolaires perçues par l'administration municipale. L'on obtenait alors un budget record de $424.2 millions. Il faut prévoir que ce budget pour les services municipaux augmentera d'au moins $40 millions, et qu'une fois que l'on aura déduit le produit des taxes scolaires, le budget réel de Montréal sera de l'ordre d'au moins $460 millions, si ce n'est $500 millions.

Les 18 conseillers municipaux du RCM désirent éviter que l'adoption de ce budget ne se fasse en quelques heures comme cela s'est produit l'an dernier.

A cette fin, ils ont présenté une demande spéciale au comité exécutif afin d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil, le 5 mars, une proposition qui permettra de débattre à fond ce budget. Cette proposition demande que le conseil se réunisse au plus tard le 21 avril pour commencer l'étude du budget, et que cette étude se poursuive tous les jours juridiques, de 15 heures à 23 heures, jusqu'au 30 avril.

L'on demande aussi que les documents relatifs à ce budget soient accessibles aux conseillers dès le 16 avril; que chaque directeur des services municipaux puisse venir répondre aux questions des conseillers en assemblée plénière; et que l'ordre de présentation des directeurs soit connu avant le 16 avril.

Si cette proposition était adoptée par le conseil, à condition que le comité exécutif veuille bien l'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée du 5 mars, elle bouleverserait quelque peu les habitudes parlementaires du conseil municipal puisqu'il est très rare que les directeurs du service soient entendus et qu'il est inhabituel de consacrer beaucoup de temps à l'étude des prévisions budgétaires.

L'augmentation du budget du prochain exercice financier serait due principalement à la hausse croissante des coûts, à l'augmentation de la quote-part de Montréal aux dépenses de la Communauté urbaine de Montréal, à l'augmentation des salaires, mais aussi aux travaux d'amélioration liés indirectement à la préparation des jeux Olympiques. Ce serait d'ailleurs le Service des travaux publics qui jouirait du plus haut budget, selon Mme Daviau-Bergeron. L'impact direct des jeux Olympiques ne se ferait sentir que sur le gudget 1976-1977.

Quant aux subventions que le gouvernement du Québec versera cette année à Montréal, rien ne serait encore déterminé. Des fonctionnaires provinciaux seraient déjà venus prendre connaissance des prévisions préliminaires établies, afin de pouvoir établir ce que pourraient être les sommes versées. Rappelons qu'à chaque année, Québec accorde d'importants subventions, et l'an dernier une augmentation du taux des taxes pu être évité grâce à l'aide de Québec.

Québec se dotera d'une société portuaire

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a remis à lundi l'annonce qu'il devait faire hier des grandes lignes de la politique portuaire qu'entend suivre le Québec au cours des prochaines années.

Cet énoncé de politique comprendra notamment la création d'une Société portuaire chargée de la planification et de la coordination des développements le long du Saint-Laurent.

Le chef du gouvernement y continuera, en outre, sa volonté d'établir un port pour navires à gros tonnage ("super-port") dans l'est du Québec.

Une des hypothèses sérieusement envisagées viserait d'ailleurs à la création d'un port à deux ponts, le premier à Matane pour les super-pétroliers et le second à Gros-Cacouna pour le transport en vrac. Un parc industriel quelque part à mi-chemin permettrait de partager le "gâteau" en divers comtes.

Le prince Charles au Canada

LONDRES (AFP) — Le prince Charles se rendra au Canada, du 20 au 30 avril, a annoncé à Londres le palais de Buckingham.

L'héritier de la couronne britannique séjournera jusqu'au 23 avril à Ottawa puis il visitera les îles arctiques et les Territoires du Nord-Ouest. La dernière visite du prince de Galles au Canada remonte à juillet 1970.

Le conseil de sécurité de la CUM étudie la portée du jugement Saulnier

Le Conseil de sécurité publique de la CUM, après avoir pris connaissance hier du jugement de la Cour suprême du Canada renvoyant l'affaire Saulnier à la Cour supérieure, a décidé de se réunir à nouveau la semaine prochaine pour étudier si, administrativement, ses positions doivent être modifiées.

Entre-temps, le statu quo persite et l'ex-directeur de la police de Montréal est toujours en congé avec solde pour une période indéterminée.

Ironie du sort, l'un des principaux adversaires de M. Saulnier, le directeur adjoint André Guay, est pour sa part suspendu sans solde après avoir été trouvé coupable par un Conseil de discipline spécial de deux accusations traitant de l'utilisation de l'écoute électronique.

L'une de ces accusations concerne le manque de loyauté qu'aurait manifesté M. Guay envers le directeur René Daigneault en utilisant un micro portatif à l'occasion d'une conversation privée avec lui. Cette conversation avait justement porté sur l'affaire Saulnier et sur les fameuses bandes sonores qui lieraient l'ex-directeur de la police de Montréal aux dirigeants de la Mafia locale.

On sait que la semaine dernière, le Conseil de sécurité a décidé de ne pas se prononcer sur l'affaire Guay et de renvoyer tout le dossier à la Commission de police.

Interrogé hier pour savoir quand débutera l'enquête publique de la CPQ sur cette affaire et quels seront les commissaires-enquêteurs désignés, le président de la Commission de police, le juge Roger Gosselin, a déclaré que les décisions seront prises lundi prochain.

A ce sujet, le président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer, a confirmé au DEVOIR qu'il avait demandé du juge Gosselin de faire diligence afin que M. Guay puisse être entendu avant que ne débutent les audiences publiques que doit mener à la fin du mois la Commission de police sur le plan d'intégration des forces policières de l'île de Montréal.

Me L'Ecuyer a expliqué que cette affaire doit être réglée au plus tôt car les fonctions occupées par M. Guay sont importantes et que, par souci d'efficacité, il importe que le poste ne demeure pas trop longtemps sans titulaire.

Des commissions scolaires inconnues valident les tests

Seraient-elles malades de la peste les commissions scolaires qui ont accepté de prêter leur concours à l'opération de validation des tests d'aptitudes linguistiques de la loi 22? En tout cas; le ministère de l'Education se refuse obstinément à dévoiler leurs noms.

Le responsable de l'opération, M. David Allnutt, attaché directement au cabinet du ministre de l'Education, nous a pourtant affirmé hier que l'expérimentation était terminée à l'extérieur de Montréal. Il aura suffi de trois jours: on a commencé mercredi et terminé vendredi.

"Mais il est possible que nous décidions d'augmenter l'échantillon à l'extérieur de Montréal", a-t-il affirmé en reconnaissant que le blocus métropolitain contre les tests y serait pour quelque chose. On peut dès lors supposer que le ministère ne tient pas à indisposer les commissions scolaires "amies" en divulguant leur acceptation et en les rendant ainsi vulnérables à quelque boycottage organisé.

Les responsables de l'expérimentation des tests gardent un mince espoir de pouvoir les valider à Montréal et préfèrent attendre les décisions de la CECM à cet égard avant de mesurer plus précisément les dégâts. Ils sont cependant certains de ne pas pouvoir pénétrer en territoire anglophone où règne une sainte alliance entre administrateurs et enseignants.

On perçoit des signes de fébrilité au ministère puisque les tests devraient être disponibles, donc évalués, modifiés, validés, avant le début d'avril. Le ministre de l'Education, M. François Cloutier en discutait hier à huis très clos au bureau régional de Montréal du ministère de l'Education.

M. Allnutt, qui s'est également refusé à préciser le nombre d'élèves ayant jusqu'à maintenant participé à l'opération-validation, a cependant reconnu que le ministère devra décider d'ici deux semaines s'il y aura, ou non, des tests d'aptitudes à administrer en avril. Et les résistances actuelles seraient assez sérieuses, selon lui, pour qu'on envisage d'y renoncer.



Le premier ministre albertain, Peter Lougheed. (Téléphoto CP)

Élections générales le 26 mars en Alberta

EDMONTON (PC) — Le premier ministre albertain, M. Peter Lougheed, a décrété des élections générales en Alberta pour le 28 mars.

Ce scrutin provincial, le premier en hiver dans cette province depuis 1940, survient trois ans et demi après l'accession au pouvoir du Parti conservateur qui, en août 1971, mettait fin à 38 années de régime créditiste.

La répartition des 75 sièges au moment de la dissolution de la législature s'établissait comme suit: 49 conservateurs, 24 créditistes, un néo-démocrate et un indépendant.

Jusqu'ici, les conservateurs sont bien en avant des autres partis en ce qui a trait aux mises en candidatures. Ils ont en effet choisi leurs porte-drapeaux dans toutes les circonscriptions tandis que le NPD n'en n'a désigné que 39 à ce jour, le Crédit social 22 et le Parti libéral seulement une dizaine. La date limite pour les mises en candidature a été fixée au 12 mars.

Le premier ministre a expliqué sa décision d'en appeler au peuple en disant que "son gouvernement devrait avoir la confiance de la majorité des Albertains" avant de se présenter à la conférence des premiers ministres, prévue pour le 10 avril, et au cours de laquelle seront fixés les nouveaux prix du pétrole et du gaz naturel.

"Progrès 75", tel sera le thème de la campagne du Parti conservateur. M. Lougheed demandera un renouvellement de son mandat pour mettre en pratique sa politique énergétique, notamment la participation de l'Alberta au financement du consortium Syncrude Canada Ltd., pour l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca.

C'est la première fois dans les annales albertaines que la législature est dissoute au beau milieu d'une session alors que le gouvernement n'était aux prises avec aucun problème grave, disposant d'une confortable majorité.

La quatrième session de la 17ème législature avait débuté le 23 janvier et le budget de l'administration Lougheed, qui totalisait $2 milliards 439 millions, soumis il y a une semaine, est ainsi relégué aux oubliettes.

Le gouvernement devra financer ses opérations courantes par la voie de crédits spéciaux votés par le cabinet, à compter de la fin de la présente année fiscale, soit le 31 mars prochain, jusqu'à ce qu'un nouveau budget soit approuvé.

Dans le budget présenté la semaine dernière, le gouvernement promettait une réduction de base de 28 pour cent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des réductions sélectives pour les Albertains à faibles revenus.

Les citoyens seront mis "dans le coup"

Dorénavant, les citoyens seront "mis dans le coup" des affaires policières de la CUM, a déclaré hier le président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer, en annonçant la formation d'un comité consultatif de citoyens chargé d'étudier la question de la prise des empreintes digitales et de l'utilisation de celles-ci par la police.

Deux personnalités prestigieuses ont déjà accepté de faire partie de ce premier comité de citoyens sur les affaires policières: il s'agit de M. Jacques Hébert, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, éditeur, aujourd'hui directeur général de "Jeunesse Canada Monde", et Mme Thérèse Casgrain, sénateur et pionnière des droits de la femme au Canada.

Plusieurs autres personnalités seront approchées ces jours-ci pour faire partie de ce comité. Citons par exemple les noms de Mme Solange Chaput-Rolland, éditorialiste à Montréal-Matin et à CKAC, M. Maurice Champagne, président de la Ligue des droits de l'homme, M. Bob Keaton professeur d'université et conseiller municipal de Côte-des-Neiges pour le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Pierre DesMarais, II, maire d'Outremont et ancien membre du Conseil de sécurité.

Siégeraient également au comité, Me Guy Lafrance, conseiller juridique de la police, de la CUM, un représentant de la Fraternité des policiers et un représentant dans service de l'identité judiciaire de la police.

Selon Me L'Ecuyer, ce comité consultatif formulera des suggestions qui aideront le Conseil de sécurité à définir une politique globale sur les empreintes digitales pour la police métropolitaine.

Me L'Ecuyer a ajouté que dans l'avenir, le Conseil aura fréquemment recours à ce genre de consultation afin d'amener le plus rapidement possible le service de la police de la CUM à l'heure d'aujourd'hui".

Par ailleurs, le Conseil de sécurité a chargé hier le vice-doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, Me Yves Ouellette, de préparer un nouveau code de discipline pour le service de la police. Le code de discipline actuel date de 1962 et est en grande partie désuet.

Dans trois mois, Me Ouellette, un spécialiste du droit disciplinaire, devrait être en mesure de soumettre au Conseil un projet de règlement en ce sens. Par cette réforme, le Conseil de sécurité veut faire en sorte que le code de discipline puisse aider à la réalisation des vrais objectifs de la police: servir le public et lutter contre le crime.

À Hochelaga, à la manière d'Outremont

Venue de l'ouest pour appuyer le Regroupement scolaire Hochelaga-Maisonneuve, la voix de l'Association des parents d'Outremont a rappelé hier la forte analogie entre les demandes de ces deux populations, et réclamé à son tour l'équité dans les solutions.

"Si la population d'Outremont a finalement obtenu le maintien de deux écoles secondaires complètes et complémentaires d'environ 700 élèves chacune, l'école Paul Gérin-Lajoie d'Outremont et l'école Pierre-Laporte de Mont-Royal, nous pensons que la population du quartier Hochelaga-Maisonneuve a également droit aux deux petites écoles polyvalentes complètes et complémentaires qu'elle réclame aux deux pôles du quartier", mande un communiqué de l'APO.

En 1983, même en s'en tenant aux statistiques pessimistes de la CECM, le quartier Hochelaga-Maisonneuve recevrait plus d'élèves, soit environ 2,100, que n'en comptent actuellement ensemble les deux écoles d'Outremont et Mont-Royal.

La CECM croit la comparaison non pertinente dans la mesure où le problème scolaire d'Outremont venait en partie de la forte concurrence des écoles secondaires privées sur ce territoire. Mais l'APO croit que le principe doit être maintenu partout de la "qualité et primauté du secteur public scolaire sur le secteur privé."

Pour y arriver, disent-ils conformément au rapport POLY, il faut "donner un ou des coups de barre à la polyvalente de manière à le rendre plus humaine" conformément à la volonté unanime des parents.

L'APO reproche aux commissaires de la CECM de se montrer "plus catholiques que le pape" ou "plus normatifs que le ministre", en "s'accommodant abusivement" des directives de Québec.

$1,000,000 EN PRIX
SUPER LOTO
TIRAGE: 28 FÉVRIER
QUANTITÉ LIMITÉE

LE DEVOIR

Le réaménagement et la restauration de la Place d'Youville seront lancés en 1975

par Bernard Descôteaux

Restaurer quelque 40,000 logements en quatre ans en accordant aux propriétaires des subventions représentant entre 25 et 40 pour cent du coût des travaux, tel est le principal objectif de la Ville de Montréal au chapitre de la rénovation urbaine.

C'est dans cet esprit que les autorités municipales ont repris le 4 février des négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir quelques amendements à la Loi nationale sur l'habitation, mais surtout pour faire modifier les modalités d'application de cette loi. Une première rencontre a déjà eu lieu et a donné naissance à la formation d'un comité tripartite pour étudier les demandes de Montréal, et une prochaine rencontre aura lieu entre les autorités politiques, cette fois-ci à Montréal afin de permettre au ministre d'Etat aux Affaires urbaines, M. Barnett Danson, de prendre connaissance des problèmes et des réalisations montréalaises.

A titre de premier responsable de la politique d'habitation et de rénovation au niveau du comité exécutif de Montréal, le conseiller Yvon Lamarre a apporté hier ces précisions sur les négociations en cours.

Suivant le document présenté par M. Lamarre aux autorités fédérales le 4 février, il ressort que Montréal désire obtenir "qu'une action concertée des différents paliers de gouvernement soit entreprise dans les quartiers des villes où se posent des problèmes de vieillissement". Personne ne conteste cet objectif général.

Même la loi actuelle tient compte d'un tel objectif, mais M. Lamarre trouve les dispositions de cette loi inappropriées puisque d'une part les subsides aux propriétaires sont limités à un maximum de $5,000 dont la moitié sont remboursables, et que d'autre part cette aide ne peut être versée qu'aux propriétaires résidant dans des zones désignées et non pas à ceux de l'ensemble du territoire de la ville.

A Montréal, il y a cinq zones désignées, dont la Petite Bourgogne, la Terrasse Ontario, le quartier Saint-Henri et le parc du Carmel. Pour sa part, le conseiller Lamarre voudrait voir appliquer des subsides de 25 pour cent sur l'ensemble du territoire de Montréal, et des subsides de 40 pour cent du coût des travaux de rénovation dans la partie la plus ancienne de Montréal dont la configuration aurait la forme d'un triagnle. La base de ce triangle irait de la rue Létourneaux au quartier Saint-Henri et le sommet serait situé entre Jean-Talon et Crémazie approximativement.

La Loi nationale sur l'habitation aurait pu être amendée en 1973 à la satisfaction de Montréal puisqu'un comité tripartie formé de représentants de Montréal, Québec et Ottawa avait fait une recommandation unanime pour tenir compte de l'expérience réalisée à Montréal, mais sans qu'il en soit tenue compte finalement. C'est tout le processus de représentations et de négociations que Montréal reprend maintenant pour la deuxième fois.

Ces négociations se poursuivent toutefois sur une base différente des intentions exprimées par le Parti civique lors de la campagne électorale municipale. C'est ainsi que l'on parle maintenant de subventions pouvant aller jusqu'à 40 pour cent, et non plus de 50 pour cent comme on l'avait annoncé. Ce n'est plus 100,000 logements qui sont à rénover mais 40,000. Mais pour autant, M. Lamarre continue toujours à croire qu'il sera possible de rénover 10,000 logements par année.

Les subsides à la rénovation ne sont cependant qu'un des éléments de la politique de rénovation de Montréal. M. Lamarre croit que la seule restauration de logement ne peut empêcher le vieillissement des quartiers.

C'est ainsi que Montréal voudrait pouvoir obtenir des gouvernements supérieurs une aide financière pour intervenir dans les vieux quartiers. Les mesures souhaitées sont la rénovation ponctuelle, l'amélioration du voisinage, le dégagement du terrain et l'élimination des éléments incompatibles avec le milieu environnant.

Il s'agit là d'un champ d'intervention qui permettrait aux autorités municipales d'appuyer les efforts des citoyens. Le conseiller Lamarre explique que si l'on veut que les citoyens se préoccupent de la rénovation de leurs propriétés, il est nécessaire que la ville se préoccupe, elle, de reconstruire les pavages, les trottoirs, de moderniser les systèmes d'éclairage, et ainsi de suite.

Pour compléter ces mesures, Montréal

Voir page 6: Le réaménagement

Montréal veut subventionner la rénovation de 40,000 logis

Pour la partie ouest du Vieux-Montréal, 1976 sera une année capitale: plusieurs projets importants actuellement à l'étude seront mis en chantier, ce qui permettra d'amorcer le processus de développement du secteur environnant la place d'Youville.

Bien que ces projets soient tous intimement reliés, c'est le projet de restauration et de reconstitution historique de l'ancienne maison-mère des Soeurs grises de la Place d'Youville qui retient le plus l'attention en raison des conséquences qu'il pourra avoir sur l'orientation du développement de tout ce secteur.

Ce projet prend même un aspect litigieux. En effet, le Service d'habitation et d'urbanisme de Montréal, conscient de l'importance de l'opération envisagée vient de soumettre aux autorités municipales un dossier complet qui propose les éléments d'une politique future de développement de cette partie du Vieux-Montréal, politique dont l'habitation serait l'aspect primordial

Voulant faire échec à toute formule de développement dont le contrôle lui échapperait, le Service d'habitation et d'urbanisme a préparé un contre-projet à celui des Soeurs grises. Ce dossier est à l'étude au comité exécutif municipal et au ministère des Affaires culturelles qui, par la Loi sur les biens culturels, a son mot à dire sur le développement de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Il y a quelques années, le Service d'habitation et d'urbanisme s'était préoccupé activement du développement de la partie ouest du Vieux-Montréal, soumettant sous forme de maquette un projet complet aux propriétaires susceptibles d'en assurer la réalisation.

Cette maquette faisait voir le réaménagement de la Place d'Youville. La caserne de pompiers qui doit abriter un musée des sapeurs montréalais était entourée de deux plans d'eau rappelant qu'autrefois avait coulé à cet endroit la rivière Saint-Pierre. La maquette montrait également les Ecuries d'Youville rénovées et l'ancienne maison-mère des Soeurs grises, sous l'aspect que cette communauté propose de lui donner.

En 1975, le secteur n'a pas encore été touché et seules les Ecuries d'Youville retiennent l'attention des visiteurs de cette partie du Vieux-Montréal qui, au contraire de la partie est, n'est pas encore doté d'un pôle comme celui de la place Jacques-Cartier.

C'est en 1976 que la machine se mettra en marche. Plusieurs projets sont en préparation, projets qui n'attendent plus que le feu vert pour passer à l'étape de la réalisation. On dénombre cinq ou six projets:

- En premier lieu, la rénovation et la reconstitution de la maison-mère des Soeurs grises, connue aussi sous le nom d'Hôpital des frères Charron.
- Un projet d'hôtellerie, situé rue de la Commune. Préparé par les Ecuries d'Youville, il sera rendu public en principe au cours du printemps. Il s'agit de rénover les anciennes maisons situées à l'arrière des Ecuries d'Youville et celles situées rue de la Commune.
- La démolition du hangar numéro deux dans le port de Montréal. Cette démolition devait être effectuée l'an dernier, mais a été remise à l'an prochain, et des engagements précis ont été pris à cet égard par les autorités du port. Il s'agit là d'une première fenêtre qui serait ouverte sur le fleuve, vis-à-vis de la place d'Youville. On sait que des études sont actuellement faites pour transformer toute l'ancienne partie du port montréalais, qui coupe le Vieux-Montréal d'un libre accès au fleuve Saint-Laurent. Ce projet doit cependant être compris dans une persepctive à long terme.
- La reconstruction de l'égout collecteur William qui passe sous la place d'Youville et la rue des Commissaires, depuis la rue McGill jusqu'à la rue Bonneau. Ce projet est prévu pour l'an prochain par les autorités municipales. Le réaménagement de la Place d'Youville en dépend.
- La place d'Youville est actuellement occupée par des aires de stationnement. C'est là qu'était situé au XIXe siècle le Parlement de Montréal. Héritage-Canada serait intéressé à participer au réaménagement de la Place d'Youville, mais l'on ne connaît pas les intentions précises de ce groupe. Tout au moins des espaces de verdure pourront être aménagés pour remplacer les stationnements, et la caserne de pompiers sera probablement transformée en musée.

C'est le projet des Soeurs grises de Montréal qui est le plus important. Tout d'abord, il a des implications importantes sur la configuration même du Vieux-Montréal puisqu'il implique la disparition de la partie de la rue Saint-Pierre entre place d'Youville et rue d'Youville, et conséquemment de la majeure partie des édifices de style victorien constituant le décor de cette rue. Déjà là, il y a matière à alimenter un débat puisque ces constructions sont considérées par plusieurs comme étant les meilleurs exemples en Amérique du Nord de ce type d'architecture.

La rue Saint-Pierre a été percée à cet endroit après le départ des religieuses vers 1870 et a nécessité la démolition d'une bonne partie de la chapelle de la maison-mère des Soeurs grises.

Voir page 6: Montréal

L'injonction épargne Bishop Court

Le propriétaire du 1463 Bishop, immeuble que le ministère québécois des affaires culturelles a l'intention de classer monument historique, doit se soumettre à une injonction valant jusqu'à mardi (18 février) et s'abstenir de poursuivre la démolition interne de cette résidence de luxe de style Tudor.

L'injonction temporaire a été accordée hier par le juge Hannen, de la Cour supérieure, sur requête de trois des locataires du Bishop Court, dont l'un, Raphael Shachter, est procureur de la Couronne! La société pour la préservation des "Great Places" était aussi partie à cette requête à l'encontre de Curzon Properties, dont le président est M. Fred Mashall.

Un permis de démolition avait déjà été accordé pour cette propriété, vieille de 71 ans; ce permis municipal serait maintenant nul depuis que les Affaires culturelles, il y a une semaine, ont signifiée l'intention de conserver ce patrimoine montréalais.

Après la démolition-éclair, légale il va sans dire, de deux maisons remontant à la même période, dans des limites d'Outremont, l'on sait maintenant que les techniques peuvent se raffiner chez ceux qui considèrent comme une entrave à leur liberté de proprio les règlements portant sur les biens culturels, ou les mouvements d'appui à la conservation d'emplacements "historiques".

Rue Bishop, la démolition entamée avait touché l'intérieur de quelques logements mais des locataires ont déjà déposé à la Régie des Loyers une demande de renouvellement de bail, ce qui reporterait à toutes fins utiles à plusieurs mois la décision finale de Curzon Properties. A moins que ne prévale le "fait accompli".



Bâtie sur la Grande-Allée, à Québec, cette maison, construite en 1848, est maintenant classée monument historique. C'est dans cette maison que le peintre Cornélius Krieghoff vivait lors de ses séjours à Québec. (Téléphoto PC)

L'église du Sault-au-Récollet et la maison Krieghoff classées

L'église du Sault-au-Récollet, à Montréal, et la maison Krieghoff, à Québec, viennent toutes deux d'être classées monuments historiques par le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy.

Dans le cas de l'église du Sault-au-Récollet, le ministre a également procédé au classement des biens meubles et des oeuvres d'art contenues dans cette église.

L'église du Sault-au-Récollet est l'une des plus vieilles églises de Montréal. Elle fut consacrée le 12 juin 1752 et, en 1850 on procédait à des travaux d'agrandissement et à la construction d'une nouvelle façade. C'est à l'architecte John Ostell que l'on doit cette nouvelle façade qui est toujours intacte.

Le corps de l'église et la sacristie, construits au milieu du XVIIIe siècle, constituent l'un des rares églises du Québec remontant au régime français. En fait, c'est la seule église paroissiale de l'île de Montréal qui nous vienne de cette époque. Les oeuvres d'art contenues dans cette église constituent pour la plupart des oeuvres décoratives très importantes de la tradition française à Montréal. L'église du Sault-au-Récollet est située sur le boulevard Gouin est, et est placée sous le vocable "Eglise de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie."

La maison Krieghoff est située au 115, Grande Allée ouest, à Québec. Construite en 1848, la principale caractéristique de cette maison est sa charpente à coulisses que l'on retrouve assez rarement dans la construction québécoise. Le ministère a procédé à son classement en raison de son emplacement et aussi parce que Cornelius Krieghoff artiste réputé, y avait élu domicile lors de ses séjours à Québec.

Six accusés d'importation de 500 livres de hasch d'une valeur de $1 million

Un Britannique et cinq citoyens canadiens, accusés d'avoir importé 500 livres de haschisch, passent le week-end en prison; leurs procureurs tâcheront, lundi, de les faire remettre en liberté sous cautionnement.

Il s'agirait là de l'une des plus importantes saisies de l'escouade des drogues de la GRC. L'avion affrété spécialement pour le transport de cette cargaison pouvant valoir, au détail, deux millions de dollars, fait aussi l'objet de la saisie, l'équipe d'importateurs ayant fait les frais d'un DC-7 "privé" depuis le Liban, où le produit aurait été acquis pour la modeste somme de $15,000.

L'escale de Gander n'ayant pu avoir lieu, l'avion se posa à Halifax puis à Dorval où les arrestations eurent lieu au moment où se faisait le transfert de ces centaines de kilos de drogue dans des voitures de luxe.

Les six prévenus ont plaidé non coupable. Outre Christopher Neil Richardson, du comté de Kent (Grande-Bretagne), les Montréalais que l'on soupçonne d'avoir importé ce haschisch sont: James, Filler, David Greenberg, Moishe Shulman, J. J. Graham et G.G. Middleton.

week-end

SAMEDI

Colloque sur la consommation organisé par l'Acef Rive-Sud à l'école Jean-de-Lalande, 1711, rue Bourassa, Vieux Longueuil.

●

A 21h, grand bal annuel de la Bienfaisance organisé par l'Union nationale belge du district de Montréal, au 452, rue Notre-Dame est.

DIMANCHE

A 11h, au 1590, McGregor, M. Howard Roiter, professeur adjoint du département des Etudes anglaises de l'Université de Montréal, donne une conférence sur la "Littérature de l'Holocauste" à l'occasion du Congrès juif canadien.

●

A 14h30, l'Association des femmes célibataires tient son assemblée mensuelle à la salle paroissiale Notre-Dame, 426, rue Saint-Sulpice. Rencontre avec un représentant des Caisses populaires. Desjardins.

Saint-Laurent veut créer une ville à l'échelle humaine

Le conseil municipal de Ville Saint-Laurent vient de créer un comité spécial dont la tâche sera de définir de nouveaux services communautaires.

Cette décision a été prise lors de la dernière réunion du conseil, lequel veut maintenant mettre l'accent sur les services collectifs aux citoyens, en vue de créer une ville "bâtie véritablement à l'échelle humaine".

Au cours de la même séance, les conseillers ont également approuvé la nomination d'un fonctionnaire spécialement affecté aux relations communautaires. On a aussi approuvé un nouvel organigramme des services municipaux.

Les nouvelles structures regroupent les services en trois blocs principaux sous l'égide du conseil et de la direction générale.

Un premier bloc de services publics réunit la récréation, la prévention des incendies, la bibliothèque, l'aréna et les travaux publics. Le deuxième bloc, planification et aménagement, regroupe le commissariat industriel, les permis et inspections, l'urbanisme et le génie. Le troisième bloc réunit les services administratifs, soit la vérification interne, l'informatique, le personnel, la trésorerie et les achats et magasins.

Le nouveau poste d'officier aux relations communautaires ainsi que celui du greffier sont placés directement sous l'autorité du directeur général, tandis que les services communautaires que l'on songe à établir et le service de santé actuel sont placés sous l'autorité du directeur général adjoint.

ENFIN EN FRANÇAIS, UN ROMAN DE

MORLEY CALLAGHAN

TELLE EST MA BIEN AIMÉE

traduit de l'anglais par MICHELLE TISSEYRE

UN PRÊTRE A-T-IL LE DROIT D'AIMER UNE PROSTITUÉE?

DIFFUSION

DUSSAULT-DIVISION DU GROS
8955 BOUL. ST-LAURENT,
MONTRÉAL H2N 1M6
TÉL. 384-8760

— AUX ÉDITIONS DU CLF ● COLLECTION DES 2 SOLITUDES —

EN VENTE PARTOUT

$6.50

éditorial

Un recul qu'une loi doit effacer

La grève est finie à la Canadian Gypsum Company Limited de Joliette. Pour résoudre le conflit, le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier et la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt se sont accomodés d'un régime qui, de fait, pourra préserver la sécurité syndicale, voire renforcer le militantisme et la cohésion entre les membres. Ce compromis comporte cependant une concession de principe quant à la retenue syndicale qui constitue un recul et un précédent dangereux sur le front des multinationales.

Aussi faut-il souhaiter que le ministre du Travail donne le plus rapidement possible suite à son projet de légiférer en ce domaine pour non seulement contribuer à sortir de l'impasse un conflit comme celui de la United Aircraft, mais prévenir de stériles et longs affrontements comme celui de la Gypsum.

●

En vertu de la convention collective et du mémoire d'entente qui est intervenu le 9 février dernier, la Canadian Gypsum accepte de retenir à la source les cotisations syndicales, mais aucun employé n'est tenu de signer l'autorisation requise pour cette retenue, et l'employé qui a signé une telle autorisation "volontaire" peut la révoquer entre le 60e et 30e jour précédant l'expiration de la convention collective. Bref, la cotisation syndicale est aussi facultative que l'adhésion au syndicat.

Comme on le voit, on est à mille lieues de la "formule Rand" par laquelle le célèbre juge de la Cour suprême du Canada, dans un arbitrage proposé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, disposait d'un problème central de la grève opposant à Ford Motor Company of Canada ses employés syndiqués de Windsor. En substance, le juge Rand obligeait la compagnie à imposer la retenue syndicale à tous les employés à qui s'appliquait la convention collective. Certains aspects de cette décision arbitrale rendue le 29 janvier 1946 sont aujourd'hui dépassés par l'histoire qui s'est écoulée depuis dans la conception que l'on se fait des rapports entre les travailleurs et les employeurs. Mais la solidité juridique de cet arbitrage, à juste titre célèbre, impressionne encore aujourd'hui.

N'ayant pas à régler des droits déjà convenus entre les parties mais à résoudre leur affrontement en créant une institution nouvelle qui les respecterait et serait aussi acceptable à l'opinion publique, le juge Rand avait tenu compte de l'ordre économique et social reconnu dans la société canadienne de l'époque, de l'idée que l'on se faisait d'un système démocratique fondé sur l'équilibre des pouvoirs, le droit des individus et la sécurité générale. Prenant pour acquis qu'il faut tenir l'entreprise, "le capital" comme il l'écrit, comme occupant une position dominante, il était amené à définir la force qui devrait être celle du syndicalisme.

Certaines des remarques qu'il applique à la situation explosive créée par la grève de Windsor valent encore aujourd'hui, y compris certaines notes de psychologie industrielle et sociale. A cette époque comme de nos jours l'unanimité n'était pas faite sur le syndicalisme et l'opportunité de lui conférer autant d'autorité sur autant d'employés. Mais le juge Rand ne voyait de remède aux abus de ce côté que dans une plus grande démocratisation des syndicats, non dans leur affaiblissement. Non sans humour, il trouvait digne d'être signalé que la Ford refusait à ses employés de Windsor ce qu'elle accordait déjà à cet égard à ses 100,000 employés syndiqués des Etats-Unis.

En principe, et telle est l'essence de sa formule, le juge Rand ne trouvait pas injuste de faire payer à tous les employés les dépenses encourues pour défendre les intérêts de tous et pour administrer la convention régissant leur emploi. Au contraire, il trouvait équitable que ce fardeau soit partagé entre tous, à l'égal des bénéfices tirés de la négociation. Bien plus, cette obligation de payer la cotisation syndicale devait tendre, selon lui, à favoriser et à augmenter la participation au syndicat, progrès de nature à assurer un plus grand intérêt et un plus grand contrôle sur l'activité syndicale, condition de sa plus grande responsabilité.

A ceux qui pouvaient parmi les employeurs s'inquiéter qu'autant d'argent soit laissé entre les mains syndicales, le juge Rand signalait que "ceux qui contrôlent le capital ne sont guère en position de se plaindre du pouvoir de l'argent quand il est aux mains des syndiqués"!

Non sans raison, le monde patronal trouve que le syndicalisme est plus prompt à réclamer la formule Rand qu'à respecter les conditions qu'y attachait le juge dans son arbitrage — encore qu'il serait intéressant d'examiner les circonstances "démocratiques" dans lesquelles s'exerce souvent le pouvoir patronal. Récemment, le ministre Jean Cournoyer a précisé que le projet de loi qu'il envisage va comporter des dispositions qui vont imposer aux syndicats une discipline pas toujours agréable. S'il devait généraliser les "conditions" posées par le juge Rand aux syndiqués de Ford en 1946 (grève par vote secret; répudiation par les dirigeants syndicaux des arrêts illégaux de travail; amende d'alors $3 par jour pour l'employé qui débraye illégalement; suspension de la retenue syndicale en cas de grève illégale par le syndicat; liberté d'affiliation syndicale; cotisation obligatoire), les syndicats ne seraient peut-être pas les premiers à s'en plaindre.

Les syndicats démocratiques en effet ont intérêt à voir consolider leur régime par la législation, dans la mesure où, comme le précisait récemment M. R. Dean, un des leaders syndicaux à la United Aircraft, la loi n'est pas maladroitement rédigée et n'ouvre pas la porte à des abus de procédure. Les militants de la base eux-mêmes trouveraient dans la loi une protection contre les aventuriers du syndicalisme à bras et à ristourne.

●

Un régime de soi-disant liberté comme celui que la Canadian Gypsum a imposé à Joliette et que la United Aircraft tente de faire triompher à Longueuil est non seulement injuste mais dangereux. Il fait payer par une partie des employés des frais qui sont bénéfiques à tous. Il développe en conséquence du mécontentement et des frictions parmi les employés. Il incite par une douce corruption à bouder le syndicat local, et donc à l'affaiblir, c'est-à-dire à le priver de cette large participation dans laquelle le juge Rand voyant l'assise de la responsabilité syndicale. Il pousse le syndicalisme à flirter avec l'intimidation, voire la violence. Il est non seulement mauvais pour les employés mais dangereux pour l'intérêt et l'ordre publics.

Ce régime donne lieu à un "compromis" comme celui de Joliette, qu'il faut citer pour la honte de la compagnie et l'instruction du législateur. "La Compagnie et le Syndicat conviennent qu'en autant qu'il n'y ait pas de législation concernant les contributions syndicales obligatoires applicable, un représentant syndical peut rencontrer à l'usine un nouvel employé dès son entrée au travail". Du même compromis la deuxième disposition prévoit que si une loi vient à laisser un choix à ce sujet, le syndicat pourra s'en prévaloir!

On ne saurait trouver plus pressante invitation à régler par la loi ce que certains compagnies voudraient encore abandonner à la force.

Jean-Claude LECLERC

La France et le Québec

Le préalable de la survie

par JEAN-MARIE DOMENACH

■ Vice-président de l'Association France-Québec, le directeur de la revue Esprit, Jean-Marie Domenach avait préparé à l'intention du Premier ministre Robert Bourassa, à l'occasion de la dernière visite de celui-ci en France le 2 décembre dernier, un message de bienvenue dont l'organe de l'association reproduit le texte dans une récente livraison. Voici l'essentiel de ce message.

Qu'on le définisse nord-américain, francophone, en retard, en avance, colonisé, indépendant, proche, étranger..., le Québec est toujours ceci et cela, toujours ailleurs et, depuis vingt-cinq ans que je me suis lié à lui, mes idées à son sujet ont évolué, parce que j'avais au moins compris une chose: qu'il est dangereux de donner une définition du Québec, que c'est déjà en faire quelque chose pour nous au lieu d'agir pour lui et avec lui — disons plutôt pour eux et avec eux, car c'est à des hommes qu'on se lie, non pas à une entité abstraite, sortie de nos regrets et de nos rêves...

Les Québécois entre eux se traitent avec une franchise martiale et j'ai le sentiment que certains procès qu'ils nous font, certains malentendus qui surgissent brusquement entre eux et nous, tiennent en grande partie à l'usage subtil que les Français font du discours. Notre éducation (cela commence à changer) nous a enseigné à voiler nos émotions et n'avancer nos opinions qu'avec de grandes politesses, ce qui laisse, parfois à tort, imaginer des arrière-pensées.

L'intérêt qu'une nation porte à une autre — comme l'intérêt qu'un homme porte à un autre — peut toujours être soupçonné. Il y a certainement en France des gens qui veulent vendre des choses au Canada. C'est leur intérêt, et qui n'est pas forcément contradictoire avec les intérêts du Canada et du Québec. Questions à débattre, que je laisse à de plus compétents. L'échange économique n'est pas seulement une nécessité; il peut établir les bases solides d'autres échanges pacifiques. "Amitié, commerce et navigation", disaient les traités d'autrefois. L'amitié venait en premier parce qu'elle est plus noble. Mais l'amitié, aussi, peut être suspecte; l'amour, aussi, peut être dangereux: on aime parfois les gens afin qu'ils nous ressemblent ou qu'ils nous appartiennent.

Le voudrait-elle que la France serait bien incapable d'exercer sur le Québec quelque protectorat que ce soit. Certes, il peut être utile à une politique française intelligente que l'on parle français ailleurs qu'en France, et particulièrement en Amérique du Nord. Mais cet objectif (les moins avertis en conviendront) n'a pas tenu dans les préoccupations de notre Etat, ni dans celles de notre peuple, une place considérable. Nous faisons ce que nous pouvons pour l'élargir. Mais qu'on sache bien que l'action française en faveur du Québec — cette action où des écorchés vifs voient de l'"impérialisme" ou du "colonialisme" — est presque essentiellement le fait de quelques poignées de convaincus qui n'ont ni l'envie ni les moyens d'établir une domination insidieuse sur les rives du Saint-Laurent. Il y a à ce propos des réquisitoires qui nous semblent se tromper d'adresse, il y a des inquiétudes qui feraient mieux de se tourner vers d'autres points cardinaux.

Notre souci premier n'est pas que le Québec soit ceci ou cela, mais qu'il vive. Et nous croyons qu'un peuple qui perd sa langue est un peuple qui meurt spirituellement. Que cette langue soit aussi la nôtre n'y change rien. On nous rendra cette justice qu'à Paris nous avons lutté pour le droit de plusieurs peuples qui ne parlaient pas français, et dont quelques-uns même étaient considérés comme faisant partie de la grande France. Nous suivons avec anxiété et espérance les efforts qui prennent maintenant figure pur empêcher le Québec d'être écrasé sous le poids de forces insidieuses et incommensurables. Le libéralisme qui laisse des chances égales aux forts et aux faibles n'est pas le nôtre, et les vrais libéraux savent bien, comme disait Lacordaire, qu'entre les tout-puissants et les faibles, c'est la liberté qui opprime, mais la loi qui libère. Avant tout choix politique, il y a ce que les philosophes appellent le préalable de la survie. Si la nation québécoise estime le moment venu de traduire ce préalable dans les réglementations apparemment inégales, nous l'approuverons et, sans nous mêler de ses décisions, nous nous mettrons simplement à sa disposition pour l'aider dans la mesure où elle a besoin de nous.

Il est vrai que, ce faisant, nous songeons aussi à nous-mêmes: à notre différence française dans un monde régenté par les plus grands et banalisé par les techniques de masse, à notre droit menacé de vivre comme nous l'entendons, et de ne pas laisser détruire notre culture et nos paysages. J'ai écrit, il y a une dizaine d'années, que le Québec était notre sentinelle. L'enjeu de sa survie, ce n'est pas seulement celui de six millions d'hommes immergés dans un continent anglophone, c'est aussi la possibilité pour tous les peuples de sauver leur originalité contre la montée des contraintes et des conformismes, qu'ils soient issus de l'argent ou de l'Etat. Cette question nous est déjà posée, en Europe, mais d'une manière encore obscure et dissimulée. Elle l'est sans ambiguïté au Québec. Toute notre tradition le répète, aussi bien que l'expérience de notre récente histoire (celle des hommes de mon âge, qui a commencé à Munich): ne laissons pas sacrifier les avant-gardes, c'est déshonorant et, à la fin, on y perd terriblement.

Deux "chypricules" à ressouder ?

par GEORGES VIGNY

Chypre est démembrée.

Peu importe si l'Etat créé unilatéralement par la communauté chypriote-turque, jeudi, est une réplique en elle-même ou si elle n'est qu'un Etat indépendant fédératif; on sait par exemple — et c'est le "président provisoire", Rauf Denktash, qui le dit — qu'il n'y a pas lieu de reconnaître l'existence de ce nouvel Etat puisqu'il n'est que le préalable à la confédération souhaitée.

Admettons que c'est bien un préalable, mais à quoi?

A un Enosis jouant dans l'autre sens cette fois?

Quand on sait l'insistance avec laquelle l'ethnarque-président refuse d'admettre ce qu'il appelle la partition de l'île, quand on sait que dans la situation "ante" le dialogue entre les deux communautés était déjà difficile, quand on sait que la jeunesse chypriote-grecque réclame un recours militaire d'Athènes, il y a lieu de se demander si une confédération telle qu'envisagée par le côté turc n'est pas une impossibilité.

Mais encore une fois, le fait accompli est là, et nul ne semble pouvoir s'offrir le luxe de l'effacer. Ni même le vouloir. A l'exception des seuls Chypriotes grecs, mais force est de constater qu'ils sont les derniers à être consultés. Après le stupide coup d'Etat qui chassa un temps Makarios de l'île, il y eut l'invasion turque de Chypre; puis ce fut la course à la ligne Attila qui coupe aujourd'hui l'île de Famagouste à Morphou, laissant le tiers-nord le plus prospère de Chypre aux Turcs; et comme on achoppait sur la formule de fédération à créer sur ce minuscule territoire de 600,000 habitants irréconciliables, un nouveau fait accompli turc tranche la question. Les créateurs de l'Etat autonome turc auraient eu bien des misères à se faire reconnaître, c'est pourquoi sans doute Rauf Denktash a tenu à faire la distinction; toutefois Ankara ne s'encombre pas de beaucoup de nuances sur la question, encouragé par ses précédentes prouesses et cherchant à bousculer non seulement l'échiquier fragile chypriote mais aussi Washington pour forcer, d'une manière ou d'une autre, la reprise de l'aide militaire américaine suspendue par le Congrès.

C'est le principal négociateur chypriote grec, Glafcos Clerides, qui a souligné hier le point fondamental: depuis le fait accompli de jeudi, tout le monde fait des déclarations et tous sont unamines pour dire leur attachement à l'indépendance de Chypre et autres voeux pieux du genre: Mais la question qui se pose et que pose Glafcos Clerides, c'est: "quelle indépendance"?

Tant à Washington qu'à Londres, nul n'a voulu admettre clairement que l'indépendance chypriote est une notion qui peut s'accommoder de l'autonomie telle que perçue par les Chypriotes turcs dont, précisément, les prétentions sont que cette autonomie est un préalable à une confédération ultérieure... Seul le porte-parole soviétique, M. Zamiatime, semble avoir touché le noeud du problème en parlant de l'"unité" de Chypre, mais pour dire que la position de Moscou sur la question n'a pas changé. En face, Washington ne fait que pousser vers la reprise du dialogue intercommunaitaire. Faut-il comprendre que tous sont disposés à admettre le fait accompli de jeudi soir?

Il est clair qu'aujourd'hui, au Conseil de sécurité, on se plaira à rappeler toutes les résolutions passées et à plaider les avantages du dialogue intercommunautaire. C'est une évidence vraie qui pourra forcer le retour à la situation "ante" qu'établissent toutes ces belles résolutions onusiennes? Jusque-là, le dialogue était censé réunir deux parties adverses d'un même pays, qui, depuis qu'elles existent, n'ont jamais pu s'entendre sur un minimum commun dénominateur. On cherche maintenant à ressouder deux "chypricules" car si le dialogue reprenait, il mettrait aujourd'hui en présence deux Etats. Il faut être aveugle pour ne pas constater que l'existence de l'un est la négation de l'autre.

Et c'est pour avoir contribué au choc initial du marteau contre l'enclume que la diplomatie américaine se trouve aujourd'hui prise entre les deux. Qu'a fait la Turquie quand sa "récompense" en aide militaire a été suspendue par le Congrès? Elle a annulé la rencontre prévue pour demain entre son ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'Etat américain. Et qu'a fait la Grèce pour répondre au fait accompli de jeudi? Elle a annulé la rencontre de son ministre des Affaires étrangères avec le même secrétaire d'Etat américain. De quoi menace la Turquie aujourd'hui? De remettre en question son appartenance à l'OTAN. Et la Grèce? De remettre en question l'existence des bases américaines en Grèce et les liens d'Athènes avec l'OTAN... L'élément dramatique de l'affaire est que ces deux adversaires sont censés être des alliés au sein d'un pacte militaire anti-communiste et rien n'est ménagé pour faire de Moscou le champion de la cause perdue chypriote.

De part et d'autre, les forces armées sont en état d'alerte; deux nationalismes antagonistes s'affrontent sur le terrain, et la seule issue vers laquelle on les pousse est un dialogue inégal, dont, de toute façon on n'attend rien. Car encore une fois, la tension est telle et l'enjeu est si gros que priorité sera accordée à éviter la reprise des hostilités. C'est peut-être logique, mais à trop jouer à ce jeu on risque d'accréditer à Nicosie la thèse que la seule solution reste encore celle d'un suicide.

propos d'actualité

Si des groupes s'organisent ouvertement pour contrecarrer la volonté de la majorité contredire l'esprit de la loi 22 et en fausser l'application par un zèle intempestif, ils attisent les querelles quasi-raciales que nous tentons d'éteindre par des mesures modérées susceptibles d'accroître la sécurité des francophones sans enlever aux anglophones les droits qu'ils possèdent au Québec.

Le fait, par exemple, d'aller chercher au berceau les immigrants d'origine italienne et de leur donner des leçons d'anglais pour leur éviter d'avoir à s'inscrire aux écoles de langue française est une véritable provocation."

Guy St-Pierre,
Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Le 30 janvier 1975.

"Je tiens à la concertation avec les représentants des groupes sociaux. Je souhaite avoir en face de moi des interlocuteurs responsables. C'est pourquoi je ne suis pas de ceux qui pensent que en soi, les organisations syndicales paralysent toute action concrète. Des syndicats peu nombreux, forts, respectés, conscients de leurs responsabilités, sont des éléments importants de l'ensemble qui crée le progrès social."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
le 19 janvier 1975.

Le Monde,
21 janvier 1975

"Une société qui connait une croissance modérée tolère plus difficilement les inégalités. La réduction de celles-ci et l'amélioration de la situation des plus défavorisés sont plus que jamais des objectifs prioritaires. Enfin, l'idée même de pause sociale n'est pas compatible avec une société en mouvement."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
Le 19 janvier 1975.

Le Monde,
21 janvier 1975.

lettres au DEVOIR

Que cache cette brusque précipitation à Outremont ?

Monsieur Pierre Des Marais II
Maire,
d'Outremont.

Dans l'affaire des démolitions de la côte Ste-Catherine, les citoyens qui n'ont pas été mêlés au dossier sont en droit de se demander ce que l'administration municipale avait à cacher en précipitant son action de telle façon. Tous les contribuables raisonnables comprennent que la Ville d'Outremont fait face à un problème particulier pour équilibrer son budget. Ne pouvant s'étendre à cause d'un territoire extrêmement restreint, et étant privée d'un parc industriel valable, la ville fait face à l'option de se développer en hauteur ou d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables, alors que le taux d'imposition est parmi les plus élevés sur l'île.

Ceci étant dit, pourquoi avoir abattu si brusquement deux demeures qui risquaient d'avoir une certaine valeur historique au moment où l'opinion publique commençait à s'éveiller à la question? Mes hypothèses sont les suivantes:

1) Ou bien nous sommes en présence d'une situation où les intérêts économiques en cause sont plus forts que l'opinion publique. Avec toutes les révélations faites sur les affaires publiques depuis quelques mois, il est bien normal de s'interroger dans ce sens.

2) Ou bien l'administration municipale a perdu contact avec les désirs de sa population. Le référendum sur le zonage de ce quartier avait été passé en 1968 alors qu'une bonne proportion des résidents avaient atteint un certain âge et étaient intéressés à vendre leurs maisons pour occuper une conciergerie dans le quartier. Ces personnes ont été remplacées par une nouvelle génération de citoyens qui ont un sens plus poussé de la valeur des vieilles choses.

3) Ou encore nous sommes en présence d'un banal manque de culture chez nos administrateurs municipaux qui ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de faire de cette ville le modèle nord-américain typique, un peu comme la Ville de Québec et celle de Montréal sont en voie d'être détruites.

4) Ou enfin, on n'a pas eu l'imagination d'aller construire de telles conciergeries dans des parties délabrées d'Outremont qui auraient été revalorisées par de tels projets sans qu'il soit nécessaire de détruire des résidences de valeur situées en plein flanc de montagne.

Le bruit court qu'il existe d'autres projets du même genre. Si l'une de mes hypothèses est fondée, il y a de quoi s'inquiéter sérieusement. Si elles ne le sont pas, vous m'en voyez la première ravie. Quoi qu'il en soit, la façon dont les choses se sont déroulées ces jours-ci justifiera que les intéressés à la préservation de notre ville tiennent l'administration municipale à l'oeil. Dans les circonstances, il nous apparaîtrait normal que l'administration explique aux contribuables d'aujourd'hui ses projets et leur justification de façon que l'on ne se retrouve pas encore devant le fait accompli, suite à des manoeuvres habiles faites par des gens qui connaissent bien leur métier.

Espérant que vous interpréterez ma démarche dans son sens positif, je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Violaine DROUIN,
Outremont,
le 10 février 1975.

Le Québec s'en va-t-il chez le diable ?

1) Sterilets, diaphrames, pilules, vasectomies, ligatures de trompes, avortements. Taux de natalité: l'un des plus bas au monde.

Les avocats du suicide national ont-ils songé qu'il faut des Québécois pour avoir un Québec fort, prospère et heureux?

2) "La qualité plus que la quantité!" dit-on en certains milieux.

Allez-y voir. Ecoutez nos jeunes. L'autre jour, à la radio, le porte-parole des cépégiens en grève exposait les griefs de ses confrères. Vertigineuse absence d'idées. Baragouinage à peine compréhensible. Ça, la qualité?

3) Nos "maitres à parler": Yvon Deschamps, Michel Tremblay, Robert Charlebois. Pas étonnant qu'un polyglotte de réputation internationale ait pu se demander, à son arrivée à Montréal, quelle langue parlaient certains de nos compatriotes. C'était du joual, agrémenté de sacres. Oui! c'était ce patois infâme que vient de couronner l'une de nos sociétés patriotiques.

4) "A bas la religion! Dehors la morale! Finis les tabous! Vive la liberté!"

Résultat. Retour progressif à la barbarie. La loi de la jungle de plus en plus triomphante. Une quarantaine de meurtres à Montréal en 31 jours (janvier 1975). Des corruptions, des trafics d'influence, des pots-de-vin grand format, en veux-tu, en voilà.

5) "Mettre au monde des enfants qui mourront de faim? Allons donc!. Organisons la dénatalité."

Vieux refrain.

Déjà, au siècle dernier, Malthus prédisait des catastrophes. D'après ses calculs scientifiques, à moins d'un contrôle draconien des naissances, l'Angleterre de 1970 verrait ses citoyens affamés, occupant chacun un espace maximum de 10 pieds carrés.

6) Vers les années 60, un certain Mouvement préconisait l'expulsion pacifique du clergé. Depuis la révolution tranquille, prêtres, religieux et soeurs sont pratiquement disparus de l'enseignement et de l'hospitalisation. Qui prétendra que nos écoles et nos hôpitaux sont devenus des paradis terrestres?

7) Ici et là, on prône les droits de l'homme, la libération de la femme, l'exaltation du moi, les bienfaits de l'épanouissement. On se moque, comme de vieilleries démodées, de réalités comme la responsabilité, le devoir, le dévouement, et surtout l'amour vrai, l'amour qui se préoccupe du bonheur de l'être aimé.

Résultat. Grèves, divorces, stérilité volontaire, écrasement des faibles, etc.

8) "Panem et circenses". Du pain: allocations gouvernementales de plus en plus abondantes. Des jeux: nombre impressionnant des pages sportives dans la plupart des journaux.

L'âme, elle? Le supplément d'âme sans lequel une société devient inhumaine? Foutaise! Qui s'inquiète de l'absence d'un idéal collectif? Qui se préoccupe de ce vide spirituel signalé par certains éditoriaux en fin de janvier?

N'existe-t-il pas des ressemblances troublantes entre nos maux et ceux qui ont marqué la décadence et la disparition de grandes civilisations?

9) Voyez-vous quelque part un chef de file, une personnalité exaltante, capable d'éveiller notre peuple de sa dangereuse léthargie? Qui empêchera le Québec de s'en aller au diable? Quel prophète nous insufflera la volonté farouche de retrouver les vertus qui font la grandeur d'une nation?

... Par bonheur, même de nos jours, les miracles sont encore possibles. Espérons contre toute espérance.

Marcel-Marie DESMARAIS,
O.P.

Montréal, le 6 février 1975.

L'ancien et le nouveau

La pêche miraculeuse . . .

par JEAN MARTUCCI

Je viens de découvrir que le financement des jeux olympiques est profondément biblique. On me reprochera sans doute d'arriver bien tard à si admirable vérité, mais je dois, maintenant que j'y accède, livrer le fruit de ma recherche, sous peine de me faire accuser de garder pour moi seul une joie à partager.

Les moins riches de la société, mettant de côté leurs intérêts immédiats, achètent avec enthousiasme des billets qui coûtent très cher, n'obéissant qu'au seul précepte évangélique: "A qui te demande donne" (Matthieu 5,42). A ceux qui les invitent à réfléchir aux besoins, plus pressants pour eux, qui leur commanderaient de placer ailleurs la même somme, ils répondent: "Que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite" (Matthieu 6,3).

La perspective d'avoir une petite chance sur des milliers de faire facilement et rapidement fortune est si judicieusement exploitée par les organisateurs des loteries, comme merveilleux mirage, qu'ils se trouvent à appliquer intégralement un principe déjà connu huit siècles avant J.-C.: "Nous achèterons le pauvre pour de l'argent" (Amos 8,6). Quand les pauvres s'aperçoivent qu'ils n'ont pas gagné, rien ne les arrête et ils s'y résignent dignement, ayant compris la célèbre constatation évangélique: "Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus"(Matthieu 22,14).

Surtout, les pauvres qui financent les jeux ne se soucient pas du fait qu'ils auront bien peu part à la fête qu'ils préparent à même leurs sacrifices. Job décrit bien leur désintéressement: "Affamés, ils portent des gerbes de blé pour les autres... Affamés, ils foulent des cuves de raisins pour les autres" (Job 24,10-11). Quand on leur apprend que les loteries continueront après les jeux, ils acceptent cette planification par loto-financement à l'exemple des exploités d'il y a plus de deux mille ans qui se laissaient dire sans regimber: "Debout, en avant! Ce n'est pas encore la pause" (Michée, 2,10). D'ailleurs, les autorités en place leur donnent l'exemple de l'abandon à la Providence en répétant à qui veut les entendre et aux autres: "Ne vous inquiétez donc pas du lendemain" (Matthieu 6,34).

Les pauvres sacrifient leur pain pour des jeux, méprisant les biens matériels au profit des plus hautes valeurs de l'esprit olympique. On fait fausse route en croyant que la priorité de ces pauvres soit dans la nourriture et le vêtement. Ils ont compris, eux, que ce sont là "toutes choses dont les simples païens sont en quête" (Matthieu 6,32).

Les loteries olympiques permettent de renouveler le prodige de la pêche miraculeuse: avec un seul appât une multitude de poissons sont pris. Le million à gagner attire des millions de gens et devient un dieu qu'on adore et dont on espère sans cesse l'avènement, dans la plus pure perspective eschatologique du message évangélique. Et cela permet, à intervalles réguliers, d'offrir au monde le spectacle admirable de tout un peuple accédant enfin au monothéisme dans lequel il doit grandir et s'éduquer.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

"Un amateurisme et une négligence qui rappellent Sono-Presse"

Les erreurs impardonnables d'un sondage de La Presse sur la politique québécoise

par MARCEL CÔTÉ

■ Comme tous les observateurs de la scène politique québécoise, Marcel Côté, qui fit partie de l'équipe de jeunes techniciens dont s'entoura naguère M. Gabriel Loubier, a suivi avec intérêt le débat autour du sondage de l'IQOP, commandé et présenté par La Presse, sur les tendances de la vie politique au Québec (novembre 1974). Etonné de certaines conclusions, M. Côté a voulu étudier de plus près la manière dont fut conçu et réalisé ce sondage. Dans cette libre opinion qui fut d'abord soumise à La Presse et refusée par celle-ci, il dit pourquoi, à son avis, les conclusions que l'on a voulu tirer du sondage ont une valeur plus que douteuse. M. Côté est économiste-conseil à Montréal. Avant de se joindre à l'équipe de M. Loubier en 1972 et 1973, il fut professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et directeur du département de sciences administratives de l'UQAM.

Les 13 et 14 novembre dernier, La Presse publiait les résultats d'un sondage qu'elle avait commandité et qui portait, d'une part, sur les préoccupations politiques des Québécois et, d'autre part, sur certaines questions se rapportant spécifiquement au Parti québécois. On se souviendra que le Parti québécois tenait son congrès les 15, 16 et 17 novembre 1974.

Trois grandes conclusions se dégageaient de ce sondage, tel que rapporté par La Presse: "La confiance dans le gouvernement Bourassa a dégringolé depuis une année", "S'il y avait élection maintenant, le PQ talonnerait le Parti libéral" et "l'opinion indépendantiste continue à gagner du terrain, plutôt que de régresser ou de plafonner..."

Or, un examen des données du sondage révèle que ces trois conclusions ne sont nullement étayées par les données. Ces erreurs de reportage de La Presse peuvent se relier en très grande partie à trois choses. Primo, le questionnaire était mal fait et comportait une erreur grossière qui enlève toute validité à la question sur les intentions de vote. Secundo, l'échantillon des informateurs n'est nullement fiable et on ne peut pas se prononcer ni sur sa représentativité, ni sur l'erreur échantillonnale. Tertio, les analystes de La Presse n'ont fait preuve d'aucun sens critique dans l'analyse des résultats.

Ces erreurs sont particulièrement déplorables sur deux plans. D'abord, La Presse a lancé dans le public de fausses informations qu'elle avait elle-même générées. Ces informations ont été incorporées au grand débat public sur les orientations futures du Québec. Ainsi, elles ont définitivement influencé le cours du Parti québécois. On en parle dans tous les débats et M. Bourassa y référera sûrement lorsqu'au prochain sondage décent, il s'émerveillera de la remontée spectaculaire de son parti depuis octobre 1974, ou, selon son habitude, de la chute spectaculaire des "séparatistes" depuis leur congrès.

De plus, les libertés que s'est permises La Presse dans le traitement de ce sondage, indiquent une nette régression par rapport au traitement journalistique des sondages depuis quelques années. Ce dernier sondage était sous la responsabilité de journalistes chevronnés et jouissant d'une excellente réputation, et le sondage fut approuvé par les hautes instances de La Presse. Il est déplorable qu'un grand journal comme La Presse puisse faire preuve de telles faiblesses.

■ Un questionnaire biaisé

On pourrait parler longuement du questionnaire utilisé dans ce sondage. L'instrument utilisé, le téléjone, a de sérieuses limitations. Ainsi, on ne peut demander à un informateur rejoint par téléphone des questions de nature très complexe. De même, on doit s'assurer que les mots utilisés dans les questions ont la même signification pour tous les informateurs. Jean-Pierre Alix, dans un excellent commentaire publié dans La Presse du 13 décembre, soulignait l'ambiguïté de certaines questions. (Par exemple, "l'indépendance du Québec" est une expression qui ne veut pas dire la même chose pour tout le monde: il y a peut-être presque deux fois plus de gens qui se disent "pour l'indépendance du Québec" que de gens qui se disent "pour la séparation du Québec du Canada", du moins lorsqu'ils sont interrogés au téléphone). Bien que l'évaluation de la qualité des questions repose sur des interprétations où l'expérience est très importante, tous les experts en sondage téléphonique conviendront, à l'examen du questionnaire de La Presse, qu'il y aurait place pour le moins, à de fortes améliorations dans la phraséologie et la structure des questions.

Cet amateurisme du questionnaire ne peut être plus flagrant que dans le choix de la position accordée à la question "S'il y avait une élection provinciale au Québec aujourd'hui, pour quel parti politique voteriez-vous?" Une règle fondamentale du sondage téléphonique postule la neutralité de l'interviewer. En effet, il est très important de s'assurer que l'interviewer ne suggère pas de réponse aux informateurs. Il existe un phénomène bien connu qu'on appelle la tendance à l'acquiescement (yeah saying). Une certaine proportion des informateurs rejoints dans un sondage téléphonique peuvent être considérés comme des collaborateurs trop gentils qui ne veulent pas déplaire à l'interviewer. Ils veulent "bien" répondre. Si l'interviewer s'identifie, explicitement ou implicitement, à une position donnée, on peut s'attendre à ce qu'un certain nombre d'informateurs changent leur opinion pour plaire à l'interviewer, ou ne pas lui déplaire.

Or, le questionnaire utilisé dans le sondage de La Presse violait de façon grotesque ce principe fondamental. Les lecteurs curieux peuvent s'adresser à La Presse pour obtenir une copie du questionnaire et ils pourront constater d'eux-mêmes les faits que nous résumons ici en quelques lignes. Le questionnaire comprenait 17 questions. Les six premières questions portaient sur les opinions politiques générales des informateurs.

Les questions suivantes portaient sur des sujets reliés spécifiquement au Parti québécois. A part une question assez générale ("pour ou contre l'indépendance du Québec"), ces dix questions traitaient de préoccupations très particulières aux militants du Parti québécois (ex: René Lévesque devrait-il démissionner, du fait qu'il n'a pas été élu? s'il démissionne, qui devrait le remplacer?, etc.). Des questions aussi nombreuses sur le PQ pouvaient être considérées comme normales dans le cadre de ce sondage. Ce qui est anormal, c'était la question qui suivait ces dix questions orientées. Car l'effet cumulatif de ces dix questions fut de faire croire à une majorité probable des informateurs qu'ils étaient interviewés dans le cadre d'un sondage commandité par le Parti québécois. Ce n'est qu'ensuite qu'on leur demande: "S'il y avait une élection provinciale au Québec aujourd'hui, pour quel parti politique voteriez-vous?"

L'erreur est si flagrante qu'il est difficile de l'expliquer et de l'excuser. La validité des résultats de la question 17 est quasi-nulle parce qu'on ne peut mesurer le biais systématique qui y a été introduit. Il est étonnant que La Presse n'y ait rien vu.

■ La qualité douteuse de l'échantillon

Les failles du sondage de La Presse remontent pourtant à la commandite même du sondage par La Presse auprès de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP). Les données d'un sondage auprès d'une population déterminée sont fiables autant que chaque élément de cette population a une chance connue d'être incorporée dans l'échantillon. Lorsque le sondage est fait par téléphone, cette condition exige d'abord un choix au hasard de numéros de téléphone. Dans un deuxième temps, il faut exiger aussi que l'informateur, à l'intérieur de chaque foyer, soit choisi au hasard. Les maisons de sondage ont généralement des "grilles" de sélection pour faire ce choix à l'intérieur des foyers dont le numéro de téléphone a été retenu dans l'échantillon. Or, par ignorance ou par souci d'économie, La Presse n'a pas exigé, dans sa commandite à l'IQOP, l'utilisation d'une telle grille de sélection. L'absence d'une sélection aléatoire des informateurs à l'intérieur des ménages met non seulement en question la représentativité de l'échantillon, mais laisse la porte ouverte à divers exercices de maquillage visant à faire croire que l'échantillon est "représentatif".

Grâce à une méthode très mal vue dans le milieu de la cueillette d'information en Amérique du Nord et qu'on appelle les sondages par quotas, on s'arrange pour avoir les "bonnes proportions" afin que l'échantillon final soit "représentatif" en apparence. Plutôt que de choisir au hasard l'informateur à l'intérieur d'un foyer, on établit des "quotas" pour chaque catégorie d'informateurs. C'est ainsi que dans le sondage de La Presse, la composition démographique de l'échantillon final pouvait sembler représentative. Cette représentativité disparaît toutefois lorsqu'on examine les sous-ensembles régionaux. On y découvre alors la grande difficulté de "maquiller" un sondage par quota. On peut citer plusieurs exemples de surreprésentativité de sous-groupes dans le sondage de La Presse (ex.: les jeunes de Montréal). Non seulement l'échantillon n'est-il représentatif qu'en apparence, mais on ne peut même pas en mesurer l'erreur échantillonnale. L'affirmation de La Presse suivant laquelle "...pour un sondage de 1,200 personnes et un taux de réponses de 74%, la marge d'erreurs possibles est de + ou − 5%" était totalement fausse.

■ La popularité des libéraux et du PQ

La confiance dans le gouvernement Bourassa a-t-elle "dégringolé" d'octobre 73 à octobre 74? C'est ce qu'affirme La Presse. Une interprétation rigoureuse des résultats du sondage révèle une réalité toute différente. Disons, qu'au départ, il faut se méfier de questions du type: "Votre confiance dans le gouvernement XYZ a-t-elle augmenté, diminué ou est-elle restée le même?". Car on peut s'attendre, a priori, à un 20% ou 30% de "diminué", que ce gouvernement soit celui de M. Bourassa ou celui de M. Tartempion. Il y a ainsi de ces gens dont la confiance dans le gouvernement baisse tout le temps, du moins lorsqu'on les interview à brûle-pour-point au téléphone.

En ne tenant même pas compte de cette faiblesse, on peut se surprendre que la confiance dans le gouvernement Bourassa se soit relativement très bien maintenue chez les informateurs francophones. En effet, 67% d'entre eux ont déclaré que leur confiance en son gouvernement s'était maintenue ou avait augmenté. (Parmi ceux chez qui la confiance avait diminué, il faut signaler que 40% ont aussi voté péquiste à la dernière élection). Replacé dans le contexte de l'automne 1974, cet appui relativement solide des francophones au gouvernement Bourassa aurait certes mérité d'être souligné. La Presse ne l'a pas fait. Chez les anglophones, on a retrouvé une situation très différente: 59% des informateurs déclaraient que leur confiance avait diminué. Chez ces électeurs, on peut effectivement parler de baisse importante ou même de dégringolade. Mais La Presse ne pouvait pas parler de dégringolade pour l'ensemble des électeurs: le sondage, aussi faible qu'il soit, ne l'indique nullement.

De même le PQ, d'après La Presse, aurait talonné le Parti Libéral s'il y avait eu des élections en octobre 1974, (29% aux libéraux et 28% aux péquistes). Nous avons vu le biais grossier que La Presse avait toléré dans son questionnaire, ce qui favoriserait, dans les réponses des informateurs, une déclaration de votes pour le PQ. Il nous est très difficile d'éliminer les effets de ce biais. On peut toutefois affirmer que les résultats publiés par La Presse représentent une hypothèse limite, dont la probabilité n'est pas loin d'être nulle.

Avec le docteur Yvan Allaire, professeur de méthodologie de recherche au Massachussets Institute of Technology et à l'Université du Québec à Montréal, nous avons tenté de corriger les erreurs systématiques du questionnaire. Parmi les hypothèses que nous avons retenues et qui nous ont paru infiniment plus probables que le "talonnage" de La Presse, une hypothèse très plausible nous donna les résultats suivants, après l'élimination des indécis: Parti libéral: 51%; Parti québécois: 35%; autres partis: 14%.

Ceci démontre à quel point La Presse a vraiment faussé la vérité, involontairement ou non, en parlant de "talonnage", et ce, à la veille du congrès du Parti Québécois.

■ La "progression" de l'idée d'indépendance

La troisième grande fausseté du "reportage" de La Presse concluait à la progression de l'idée de l'indépendance ("... maintenant 28% des Québécois"). Citant un témoignage du professeur Edouard Cloutier, "joint par téléphone", le sondage "indique une progression de 2 à 4% par rapport au sondage que nous avons conduit l'an dernier". Si on corrige les sur-représentations de certains sous-groupes dans l'échantillon, le pourcentage d'indépendantistes tombe à 24% et la progression disparaît! Tout ce qu'on peut conclure de ce sondage, c'est qu'il n'y a pas eu de progression. Un scientifique ne parle pas de différences de 2 à 4% entre les résultats de deux sondages sans émettre la réserve que ceci ne vaut que pour autant que la représentativité des échantillons est similaire, d'autant plus que la différence n'est pas significative statistiquement pour des sondages de cette taille. Le professeur Cloutier a probablement été cité hors contexte.

A la veille du congrès du Parti québécois, La Presse a cru opportun de publier les résultats d'un sondage sur les attitudes des Québécois face à l'indépendance et au Parti québécois. La Presse savait sûrement que les résultats du sondage pouvaient influencer le cours du congrès du Parti québécois. Il est donc très surprenant que La Presse ait abordé ce sondage avec un amateurisme et une négligence qui nous rappellent trop les Sono-Presse d'une époque qu'on croyait révolue.

On peut aussi s'interroger sur le sens critique des journalistes responsables du sondage. Pourquoi toutes les distorsions favorisent-elles le Parti québécois. Pourquoi La Presse a-t-elle toléré (ou s'en est-elle même rendu compte?) qu'un candidat à un poste du conseil exécutif du Parti québécois participe à toutes les étapes du sondage? Pourquoi La Presse a-t-elle omis de rapporter les résultats de deux questions dont les résultats pouvaient être interprétés comme définitivement défavorables au Parti québécois. (50% des informateurs qui se sont prononcés ont déclaré que le Parti québécois n'avait pas assez d'hommes compétents pour former un gouvernement et 38% ont déclaré que le gouvernement fédéral refuserait de négocier avec le Parti québécois s'il prenait le pouvoir à la prochaine élection).

Que Power Corporation paie un sondage au PQ à la veille de son congrès est peut-être un acte de justice redistributrice qui fait sourire un peu tout le monde. Mais que La Presse abandonne son sens critique et traite avec une telle légèreté un sujet aussi brûlant, n'est pas de bon augure.

Dans quelques mois, la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale abordera le problème des sondages d'opinions en période électorale. Il est essentiel d'attirer l'attention des parlementaires sur la facilité déconcertante avec laquelle un grand journal peut tomber dans le piège et se moquer ainsi de ses lecteurs.

Vient d'ouvrir
RESTAURANT
DES OLIVIERS
Le seul restaurant
Franco Tunisien au Canada
Spécialités gastronomiques tunisiennes
• Briks • Café turc
• Brochettes • Couscous
et merguez • Thé à la menthe
3496, avenue du Parc
(entre Milton et Sherbrooke)
Réservations: 843-8722
Mar. au vend. de midi à 11 hres
Sam. Dim. Lun. de 4 h. à 11 hres

TRIBUNE LIBRE

La foi et la sainteté avant l'intérêt des Églises

par RENALD TREMBLAY

Monsieur le directeur,

Permettez-moi, à nouveau, suite aux réactions de croyants pratiquants à mes réflexions sur l'Eglise et la foi, d'ajouter encore quelques mots et questions sur le sujet qui nous occupe...

Trop de catholiques pratiquants semblent croire que la foi n'existe pas en dehors de l'Eglise; il en est du reste ainsi chez bien des musulmans, des boudhistes et le reste; chacun reprend à son compte ce que McCauley écrivait dans le Devoir du 1er février: "... Je ne conteste pas, loin de là, la valeur religieuse et morale des autres "credos", mais je ne les mêle pas à ma foi."

Et pourquoi donc? Y aurait-il une foi particulière pour chaque couleur de peau, chaque univers culturel, une foi différente? Se peut-il, cependant, qu'il n'y ait qu'une seule loi pour tout ce qui vit, respire, pense et croit: incarner sur Terre le divin, c'est-à-dire, incarner à chaque seconde que chacun considère comme la perfection réalisée...?

N'est-ce pas de cette espèce de dédain déguisé pour la foi des autres (pourtant indentique à la sienne) que sont nées les guerres de "religions", les conflits d'intérêt et toute la haine des hommes? Pourquoi encore a-t-on parlé jadis de "guerre de religions" au lieu de guerre de la foi? Pourquoi donc?

La route qui mène l'homme dans son quotidien assumé de sa condition humaine ordinaire à la réalisation, sur terre, de Dieu, du Christ, de l'Esprit-Saint, passe-t-elle nécessairement et exclusivement par Rome? Et ne peut-on pas poser la même question à des croyants pratiquants d'autres religions? Braham ne peut-il être réalisé sur terre en passant uniquement et exclusivement par l'Inde?

On confond généralement religions et foi. Les premières sont des moyens temporaires et constamment renouvelés selon les lieux, les époques et les cultures, d'atteindre tout d'abord à l'éclosion de Dieu en nous, puis à sa réalisation par nous, dans le lieu, l'époque et la culture qui nous sont propres. Tandis que la seconde est cette assurance même, cette profonde conviction que telle est notre mission sur terre.

C'est ainsi que la foi, supportée, transportée et matérialisée par les cultes et les religions n'est pas prisonnière d'eux. Elle est libre. Et c'est cette liberté de ma foi qui me pousse, gratuitement, à secouer un peu (le crois-je) l'apathie de cette Eglise qui fut mon guide et à qui je dois la foi. Je l'ai quittée en bons termes comme on quitte un partenaire de travail du moment qu'il ralentit notre marche. En lui disant le chemin parcouru depuis, n'est-ce pas une occasion qu'on lui offre de lui rendre tout le bien qu'il nous a fait?

Ce qu'il faut demander à l'Eglise d'aujourd'hui, aux autres Eglises aussi du reste, c'est de démonter les barrières qu'on a élevées autour de la foi. La véritable fraternité humaine n'est-elle pas d'admettre dans sa foi toutes les espérances, de toutes les couleurs, de toutes les dénominations, pour que se réalise, enfin, Dieu sur terre, à chaque jour, à chaque seconde même?

Il faut faire encore davantage dans l'effort que mettent les Eglises chrétiennes à se rapprocher les unes des autres, il faut qu'elles s'ouvrent toutes aux religions orientales ou moyennes-orientales, à toutes les fois du monde, à toutes les espérances humaines. Il faut que chacune de ces Eglises, chacun de ces fidèles cesse de s'enfermer dans son assurance dogmatique pour chercher à incarner véritablement l'homme-Dieu, l'Adam-Kadmon...

Tant et aussi longtemps que les Eglises se chicaneront, fraternellement ou pas, sur la lettre de la foi, la fraternité sera un vain mot.

Il y a encore ceux des croyants pratiquants qui se scandalisent quand on exige du Pape qu'il soit un saint... C'est étrange et contradictoire. N'est-ce pas là confondre la fonction et l'homme qui la remplit? N'est-ce pas courir le même risque que l'ex-président Nixon a couru en voulant maintenir cette dangereuse confusion au niveau de l'Etat? Il en est de même pour l'Eglise.

Oui, le Pape, le Saint-Père (tout le monde) doit être manifestement un saint. Manifestement, i.e. selon toutes évidences, visiblement, matériellement. Sa fonction l'y oblige, il n'y a aucune concession à faire là-dessus. Ce n'est pas déformer ou interpréter malicieusement le sens de la hiérarchie de l'Eglise que de l'exiger; au contraire, c'est remonter aux sources mêmes du christianisme. Exiger moins, c'est affadir l'Eglise. Encore là, il en est de même des hiérarchies des autres Eglises. Si chaque musulman, chaque bouddhiste, chaque chrétien était un saint, l'objet même de nos discussions disparaîtrait.

Ce n'est pas fait encore, hélas. Il faut donc le faire. Il faut le dire. Le répéter. Il faut fouetter les endormis, les vendeurs du Temple! Fouetter les calfeutrés du dogme, les assoiffés de limites!

Il faut briser les chaînes de notre sommeil et nous éveiller, pour de vrai, à la réalisation quotidienne de Dieu sur terre. Il faut avoir une foi plus grande que tous les mots construits par nos craintes et nos intérêts depuis tant de siècles.

Il faut foncer au-delà de nos peurs et de nos faiblesses pour que la lumière soit en nous et que l'Esprit renouvelle enfin la face de la terre...

Renald TREMBLAY
Montréal, le 2 février 1975

"Partout où l'homme blanc a touché la terre il y a laissé une plaie"...
pieds nus sur la terre sacrée
Textes rassemblés par T.C. McLuhan
photos de Edward S. Curtis
denoël
DISPONIBLE CHEZ VOTRE LIBRAIRE
$ 9.95

propos d'actualité

Il y a toutefois une limite à la concertation avec les représentants des groupes sociaux: c'est celle de l'autorité de l'Etat. L'Etat est (...) l'expression de la nation, la traduction de sa volonté. Cela est particulièrement vrai dans le domaine social. Les catégories les moins favorisées sont les moins défendues. Mais le sort qui leur est fait témoigne du degré de solidarité dont est capable la nation. Toujours l'action de l'Etat et de son gouvernement doit être inspirée de la volonté de renforcer cette solidarité et de l'organiser."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
Le 19 janvier 1975

Le Monde,
21 janvier 1975.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le tableau III illustrant l'article de Tom Velk, sur le marché des pétrodollars, publié hier à la page 5. Dans la première colonne, il fallait lire Nigeria, et non pas Niger.

L'Auberge Richelieu ce n'est pas seulement des sourires . . . C'est aussi un havre de confort et de satisfaction



Vous trouverez à l'Auberge Richelieu, le plus nouvel hôtel de Montréal, tout ce que vous attendez d'un bon établissement.
Mais ce n'est pas tout.
Nous y avons ajouté ces petites attentions que vous apprécierez: sauna, piscine intérieure chauffée, stationnement gratuit.
Notre personnel prévenant et souriant vous fera sentir chez vous.
Jean-Charles, notre portier, vous renseignera sur la façon de circuler par le métro (qui se trouve au sous-sol de l'hôtel).
Rolland, notre chef, saura flatter votre palais, à la salle à manger; quant à Suzanne, l'hôtesse du Bistro, notre accueillant café-terrasse, elle assortira votre assiette d'un sourire avenant.
Lise veillera à ce que votre sommeil soit vraiment réparateur: le lit qu'elle vous fera sera des plus moelleux.
Et Michèle, notre réceptionniste-caissière, vous charmera aussi . . . surtout quand vous verrez la note raisonnable qu'elle vous remettra.

Réservations:

AUBERGE Richelieu INN

505, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
(514) 842-8581

Une auberge Master Hosts-Red Carpet.

La Saint-Valentin de Brossard culmine la guerre des gangs

par Jean-Pierre Charbonneau

La tuerie de jeudi soir — la Saint-Valentin de Ville Brossard — qui a fait quatre morts et cinq blessés à l'hôtel Lapinière, est l'aboutissement de la plus violente guerre de gangs qui ait jamais secoué la pègre montréalaise.

Telle est la conclusion à laquelle sont arrivés les enquêteurs de la Sûreté du Québec et leurs confrères de la police de la CUM qui, depuis l'été dernier, assistent impuissants à la guerre sans merci que se livrent deux factions rivales de la pègre du sud-ouest de la métropole.

Sept de neuf victimes des trois tueurs qui ont fait irruption vers 23h10 au bar-salon de l'hôtel Lapinière, où étaient présents une soixantaine de personnes, fermaient le dernier noyau de résistance d'une bande de truands qui s'est soulevée contre l'hégémonie de la puissante famille canadienne-française qui domine les bas-fonds du sud-ouest de la métropole depuis de nombreuses années.

Roger Létourneau dit Le Moineau, 31 ans, l'un des quatre tués, était le nouveau chef de la bande rebelle depuis la mort de Jacques McSween, abattu le 5 octobre dernier alors qu'il rentrait chez lui, à Longueuil. André Lefebvre, 32 ans, mort lui aussi, Gilles Roy, 28 ans, et Paul-Emile Lapointe, 33 ans, tous deux grièvement blessés, étaient ses plus fidèles hommes de confiance.

Pierre Prévost, 38 ans, le portier de l'établissement, tué le premier, était un ami intime du groupe et Denise Duhamel, 23 ans, au nombre des blessés, était la petite amie de Moineau Létourneau. Celle-ci, nous ont précisé des policiers, est la soeur de Claude Duhamel, un acolyte des célèbres frères McAllister du secteur ouest, qui s'est fait particulièrement connaître en étant acquitté successivement du meurtre de la danseuse Denise Vouligny, tuée le 30 novembre 1970, dans un cabaret de Longueuil, et de la tentative de meurtre de deux policiers.

Les deux autres victimes de la tuerie de jeudi soir sont Richard Bannon, 33 ans, le garçon de table de l'établissement, tué, et Guy Poissant, 30 ans, un client. Les deux hommes sont inconnus des policiers familiers de ce secteur de la pègre.

Toute cette guerre remonte au 5 août dernier quant l'un des caïds du sud-ouest, Réal Lépine, 45 ans, était abattu par trois tueurs au cabaret Le Caraquet, rue Notre-Dame Ouest. Ce meurtre faisait suite à une querelle survenue quelques jours plus tôt entre Lépine et un autre caïd du secteur Roger F...

Les deux hommes qui, jusque là, dirigeaient leurs rechute avec la bénédiction de la puissante famille de Saint-Henri, s'étaient querellés au sujet de la suprématie de certains rackets du quartier Pointe-Saint-Charles, territoire accordé en "concession" par la bande principale.

Cette version des faits a été confirmée au début de septembre à l'occasion de la mort mystérieuse de l'ex-boxeur Gérald Ratté, 27 ans, décédé le 29 août des suites de l'absorption d'une trop forte dose de drogue. Au moment de sa mort, Ratté était soupçonné du meurtre de Lépine et un mandat du coroner venait d'être émis, ordonnant son arrestation.

Avant de mourir, Ratté avait confessé son crime dans une lettre qu'il avait confiée à un ami en lui demandant de la faire parvenir à un journal s'il lui arrivait quelque chose. Dans cettre datée du 21 août, Ratté reconnaissait avoir tué Lépine en complicité avec Jacques McSween, son bras droit, et Roger f... Ratté avait écrit cette lettre après avoir "appris que ses complices voulait lui faire une "passe".

Après la mort de Lépine, McSween décida de prendre la succession de son ancien patron et même d'étendre son territoire dans toute la Pointe-Saint-Charles, jusque-là le fief de Roger selon l'entente intervenue avec le clan suzerain. McSween et ses amis entreprirent d'imposer leur loi aux cabaretiers et aux taverniers du secteur. Ceux-ci n'apprécièrent pas particulièrement la manoeuvre et se plaignirent soit à la police soit à leurs anciens protecteurs.

Le climat de terreur qui s'empara du quartier s'accentua quand à la fin de septembre, un certain George Lexten, fut victime d'un attentat au cabaret Town Casino de la rue Notre-Dame ouest. Un acolyte de McSween avait lui avait tiré dans les jambes parce qu'il n'avait pas payé $25.

Dans le milieu, cet incident fut interprété comme un avertissement de la bande McSween. Dorénavant, il faudrait compter sur eux. Pour Roger et ses amis, ce fut le début d'une guerre à finir.

Le 30 septembre, les membres du clan McSween étaient installés au Victory Bar, angle des rues Guy et Notre-Dame, lorsqu'un groupe d'inconnus armés jusqu'aux dents fit irruption sur les lieux. Informés juste à temps, McSween et sa bande eurent le temps de se mettre à l'abri. La fusillade qui suivit se prolongea de longues minutes et se transforma finalement en poursuite en automobile.

Au cours de la même soirée, les policiers étaient toujours sur les lieux de la fusillade quand ils apprirent qu'un grand ami de Roger F..., Raymond "Chapeau" Gagné, 45 ans, venait d'être abattu à la porte du bar-salon Chez Jean-Pierre, à Pointe-Saint-Charles. Trois jours plus tard, une lettre anonyme parvenait à un quotidien du matin. Dans la missive, le ou les auteurs dénonçaient Jacques McSween, ses frères Pierre et André, un certain Marcel Paradis et Moineau Létourneau comme les auteurs du meurtre de Gagné.

Quelques jours plus tard, des policiers interceptaient Pierre McSween et un autre membre de la bande, un nommé Bouchard, alors qu'ils circulaient en ville en possession d'un revolver chargé.

Par suite de tous ces incidents et de la tension de plus en plus grande dans le Milieu, arriva ce qui devait arriver,. Le 5 octobre, aux petites heures du matin, Jacques McSween était abattu mortellement par des tueurs embusqués dans une camionnette stationnée en face de chez lui. La femme qui l'accompagnait était grièvement blessée.

La mort de McSween calma pour un temps les belligérents, André McSween abandonna la partie pour cause de maladie et d'autres disparurent de la circulation. Mais cette accalmie ne dura peu longtemps

Le 15 octobre, Roger F... et un de ses acolytes, Serge Champagne dit Sardine, 23 ans, s'en prenaient à un ami des McSween et de Létourneau, Marcel Paradis. A l'angle des rues Paxton et Richmond, les trois truands échangèrent des coups de feu et, finalement, Paradis et Champagne récoltèrent quelques projectiles. Aucun d'eux ne perdit toutefois la vie et, quelques jours plus tard, les policiers de la CUM inculpèrent Sardine Champagne pour tentative de meurtre et un mandat d'arrestation à été émis contre Roger F...

Le 20 octobre, la bande McSween-Létourneau ripostait et abattait un ami de Chapeau Gagné et de Roger F... Pierre Brunette. Celui-ci avait eu la malchance de se trouver au bar-salon Chez Jean-Pierre quand on avait précédemment réglé le compte de Gagné. Le cadavre de Brunette fut découvert le lendemain matin: on lui avait tiré huit balles dans la tête.

Après ce nouveau meurtre, un autre McSween abandonna la partie. Selon les policiers, celui-ci n'avait pas digéré la mort de son frère Jacques et il trouvait étrange que ceux qui devaient lui servir de garde du corps, Gilles Roy et Paul-Emile Lapointe, deux des victimes de cette semaine, ne se soient pas trouvés sur les lieux. En fait, certains pensent que Jacques McSween aurait pu être éliminé par Moineau Létourneau qui voulait prendre le leadership de la bande.

La suite est survenue au cours du mois de décembre. Le 12 d'abord, trois tueurs se présentaient à la Brasserie Michael's, rue Grand Trunk, toujours dans l'ouest, et abattaient mortellement Sardine Champagne, l'ami de Roger F..., qui était assis avec six ou sept amis. Un seul homme a exécuté Champagne pendant qu'un autre tenait la porte et que le troisième attendait à l'extérieur dans une automobile.

Quelques jours plus tard, les policiers de Ville LaSalle interceptaient une automobile pleine d'armes à bord de laquelle se trouvaient Moineau Létourneau, Paul-Emile Lapointe et le dénommé Orchard. Les trois hommes furent traduits devant les tribunaux.

Depuis, Létourneau et Lapointe avaient recouvré leur liberté sous cautionnement et avec quelques comparses avaient tenté de reprendre leurs affaires de shylocks dans la Pointe-Saint-Charles.

Jeudi soir, quand trois inconnus se sont présentés à l'hôtel Lapinière, la bande de Létourneau fêtait. Personne ne pensait que le gang adverse passerait à l'action si vite. La police croyait même que c'était au tour de Létourneau et cie à se manifester. Tous se sont trompés.

Selon la version recueillie sur les lieux de la tuerie, deux cagoulards ont fait feu. L'un était armé d'une mitraillette et l'autre avait un revolver ou un pistolet dans chaque main. Ils ont d'abord tiré sur le portier puis ils ont ouvert le feu sur une table placée non loin de la porte où étaient assis Létourneau et ses compagnons.

Les meurtriers ont ensuite pris rapidement la fuite avec leur compagnon dans une voiture Plymouth, modèle 1970.

Hier soir, des enquêteurs de la Sûreté du Québec déclaraient connaître les auteurs du massacre et croyaient être en mesure de proceder prochainement à des arrestations.

---

suites de la première page

ALUMINERIE

duits transformés en deuxième (laminoir et fonderie) et de même de troisième génération (usine de produit fini tels les cables d'aluminium, les containers, etc...).

Le capital-action de l'usine de base serait détenu à 100% par la SGF qui se retrouverait seul propriétaire aux termes du financement sur une période de 20 ans, pour lequel les partenaires accepteraient une part de risque équivalente à leur consommation de lingots.

Trouvant son profit dans la garantie d'approvisionnement à bon compte de lingots, grâce au tarif préférentiel d'électricité, la National Southwire Aluminium (une association des firmes National Steel et Southwire Aluminium) est entièrement d'accord avec les conditions imposées par le gouvernement.

Rappelant que le Québec avait refusé récemment plusieurs projets d'aluminerie, M. Saint-Pierre indique les cinq facteurs qui ont determine le choix du projet SGF-National Southwire:

- viser à protéger les emplois des Québécois dans les alumineries existantes: ce qui implique la recherche de nouveaux marchés présentement non desservis par les alumineries du Québec;
- viser à protéger la pénétration relative du Québec dans les marchés mondiaux: ce qui signifie que la croissance de la demande mondiale doit être satisfaite par des alumineries du Québec;
- assurer un degré de transformation dépassant de loin celui accordé par cette industrie au Québec présentement: le rôle moteur du gouvernement sera donc de fournir les normes acceptables afin d'assurer le maximum de valeur ajouté au Québec;
- assurer la concurrence technologique de la production d'aluminium au Québec;
- contribuer au développement industriel de régions en déséquilibre quant à l'importance relative des divers secteurs d'activité économique: pour ceci, une implantation de cette envergure, dans une zone moins industrialisée agira comme élément catalyseur de développement régional.

Ce dernier facteur a d'ailleurs amené le gouvernement à choisir la région de Québec, dominée par les services et dépourvue d'industrie manufacturière.

Le ministre d'Etat responsable de l'OPDQ, M. Bernard Lachapelle, assistait également à la conférence de presse. On y retrouvait aussi le député libéral de Portneuf, M. Michel Pagé.

La présence de M. Pagé constitue un autre indice que l'usine sera implantée dans son comté, qui longe le fleuve et la nouvelle autoroute 40 menant à Trois-Rivières. On parle plus précisément de la municipalité de Neuville.

M. Saint-Pierre indique enfin la solidité du marché de l'aluminium où la demande mondiale atteindra 18 millions de tonnes en 1977 et la production seulement 16.35 millions, selon une étude de la firme Oppenheimer de New York.

"La demande accrue, a-t-il ajouté, provoquera par ailleurs une hausse du prix de ce métal, qui justifie tous les espoirs à moyen terme."

Le désir des producteurs d'automobiles d'abaisser le poids des véhicules afin de sauver du carburant serait en grande partie responsable de la prévision de demande accrue d'aluminium pour les prochaines années.

"On indique a dit M. Saint-Pierre, que le poids maximum recherché pour les modèles les plus gros sera d'environ 3,000 livres. Par ailleurs, la Société American Motors indique qu'elle vise 2,000 livres comme poids moyen de ses voitures d'ici trois ans."

COMMISSAIRE

Ce point du témoignage de Gagnon suscite toutefois certaines interrogations.

D'une part sur la liberté du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui expliquait à René Gagnon dans une conversation téléphonique interceptée par les policiers de la Sûreté du Québec, entre le 7 et le 8 décembre 1970: "J'ai parlé avec Paul Desrochers puis c'est correct..." A la réplique suivante, le ministre ajoute: "Alors, je l'ai nommé", dit-il en parlant de Joyal.

Ensuite sur l'affirmation de Gagnon voulant que le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'ait pas été mis au courant des véritables raisons de l'insistance de l'ancien conseiller de son prédécesseur.

Selon un autre enregistrement entendu hier, Gagnon fait ainsi rapport de ses démarches au président de la SHQ, M. Henri Dion, qui "pistonnait" la candidature de M. Joyal.

Gagnon: "C'est heu soit le président ou le vice-président de la commission (qui font des problèmes à la nomination: NDLR) et Jean me dit que s'il ne réussit pas à le passer tout de suite, il pourra le passer en décembre où il va y avoir d'autres postes vacants. Mais il dit: je suis prêt à donner la garantie à ton heu monsieur ou à celui qui veut qui soit nommé qu'il va être nommé."

Et plus loin, Gagnon ajoute: "Maintenant, moi à Jean Cournoyer, j'ai tout expliqué, bien, bien concrètement pourquoi on songeait à nommer Monsieur Joyal, t'sé."

Le reste de l'enregistrement, qui n'a pas trait à cette affaire, montre comment on se partage les influences dans ce beau monde. On y parle du notaire Maurice Landes qui a eu des contrats du ministère des Affaires municipales avec la Ville de Montréal. Ensuite on parle du gendre du ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier: "Lui, y'a eu... y vient d'avoir une autre grosse affaire là heu, au delà de trois millions sur la Rivesud." Et Dion demande aussi si l'organisateur politique du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a eu aussi sa part: parlant de celui-ci, Philippe Roberge, Dion confirme: "Philippe a eu quelque chose, mais ça, c'est avant que ça entre en jeu, il a eu quelque chose pour la Ville de Montréal."

Le même Philippe serait toutefois gourmand, selon le président de la SHQ qui dit: "Maurice a heu... les cas de Montréal; Philippe veut avoir les autres cas avec Bourbeau".

Les commissaires ont été aussi très intéressés à connaître la destination des $2,000 payés par Joyal à René Gagnon.

Ce dernier a expliqué que l'argent avait servi à rembourser une partie des dettes encourues par le ministre Laporte, $150,000 en tout, durant la campagne au leadership libéral du début de l'année 1970. Guy Cliche, un parent lointain du juge Robert Cliche, a touché une partie de cette somme pour ses efforts déployés auprès du groupe étudiant pendant la course au leadership. François Morissette, ancien attaché de presse de Jean Lesage devenu ensuite adjoint de M. Robert Stanfield, le chef conservateur fédéral, a eu sa part pour services rendus à la même époque, ainsi que Roch Bernier, qui était en charge de l'animation et des télécommunications au fameux congrès libéral où Pierre Laporte fut défait par Robert Bourassa. Un autre pigiste qui avait écrit des discours, Pierre-Louis Gélinas, a eu sa part aussi.

René Gagnon a expliqué que les organisateurs de Pierre Laporte étaient alors en mauvaise posture financière, ayant endossé personnellement $100,000 des $150,000 empruntés par le défunt ministre pour sa campagne. Sans donner les sommes absorbées par ces "endosseurs", René Gagnon s'est d'abord mis en tête de la liste, y ajoutant le notaire Maurice Landes, M. Laval Cliche, M. Adolphe Biche, et les députés de Verchères, Marcel Ostiguy, et de Beauharnois, Gérard Cadieux.

Un prêt de $50,000 avait aussi été fait au ministre par M. Normand-C. Gagnon, de la firme d'architectes Gagnon et Archambault. La commission Cliche devait apprendre par la suite que cette dette avait été effacée après l'intervention personnelle de M. Paul Desrochers, alors conseiller spécial du premier ministre Robert Bourassa. Personne parmi les témoins n'a cependant pu dire en retour de quel avantage cette firme avait bien pu consentir à éponger une telle dette.

"Il s'agissait d'un bon placement", de lancer en boutade le juge Robert Cliche. "Généralement", de lui répondre Me Jules Lesage.

Quant à René Gagnon, il a laissé apparaître une série de raisons expliquant son empressement à parrainer la candidature de Joyal suggérée par le président de la Société d'Habitation à l'époque.

Il a d'abord expliqué qu'il lui arrivait souvent de référer "des amis politiques" à Henri Dion, alors président de la SHQ. Ces "amis" étaient justement des promoteurs intéressés à soumettre leurs projets de construction domiciliaire à la SHQ. René Gagnon a soutenu que Dion ne faisait que donner des informations à ces promoteurs, "une aide" pour la "préparation de leurs projets".

Il a ajouté qu'il s'était lui-même intéressé à la construction domiciliaire en participant à un projet de construction de foyers pour personnes âgées à Verdun et à Ville LaSalle. Gagnon a précisé cependant qu'il se serait démis de ses fonctions si le projet avait fonctionné comme prévu.

Ses efforts ont achoppé, a-t-il ajouté, à cause de l'opposition du député libéral de ce secteur de la métropole, Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui avait des "difficultés de communications" avec certaines personnes...

René Gagnon a conclu son témoignage en disant qu'il regrettait d'avoir dû nommer plusieurs de ses amis. Il devait le faire, a-t-il déclaré, pour établir la vérité et donner à la commission Cliche "un exemple du système dans lequel nous vivons".

CHYPRE

formations.

Par ailleurs, la rencontre entre M. Demetrios Bitsios, ministre grec des Affaires étrangères, et son collègue américain, M. Henry Kissinger, prévue pour demain, à Bonn, a été annulée à la suite de la décision des Turcs chypriotes de constituer un Etat séparé. A l'origine, la rencontre devait inclure également M. Melih Esenbel, ministre turc des Affaires étrangères. Ankara y avait renoncé à la suite de la suppression de l'aide militaire américaine à la Turquie par le Congrès.

M. Bitsios est attendu à New York, pour représenter son pays au débat du Conseil de sécurité sur les derniers développements à Chypre, après avoir conféré hier à Athènes avec M. Glafkos Clerides, président de la Chambre des députés de Chypre, et M. Ioannis Christophedes, ministre chypriote des Affaires étrangères. Ces deux derniers, accompagnés de M. Spyros Kyprianou, ancien ministre des Affaires étrangères de Chypre, doivent également participer au débat de l'ONU.

A Londres, le gouvernement britannique a déploré hier la proclamation d'un Etat séparé turc-chypriote. M. Roy Hattersley, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a indiqué devant le Parlement que la décision de M. Rauf Denktash n'avait pas été communiquée au gouvernement de Londres.

"La déclaration de M. Denktash ne modifie pas notre attitude vis-à-vis du gouvernement légitime de Chypre pas plus que nos obligations découlant des traités", a ajouté M. Hattersley.

La Grande-Bretagne considère l'archevêque Makarios comme président de la République chypriote et M. Denktash comme vice-président et chef de la communauté turque de l'île.

L'Union soviétique quant à elle est fermement en faveur de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, et considère que le gouvernement du président Makarios est le seul gouvernement légitime de l'île, a déclaré au cours d'une conférence de presse M. Leonid Zamyatine, directeur général de l'agence Tass.

Mais M. Zamyatine s'est borné à dire: "la position soviétique sur Chypre est bien connue et demeure la même".

Interrogé sur l'attitude de l'Union soviétique, M. Clerides a répondu que presque toutes les puissances soutenaient l'indépendance de Chypre. "Le problème est de savoir quelle forme d'indépendance elles ont à l'esprit. Un autre problème est de savoir quelle est l'étendue de leur soutien et si ce soutien peut être transformé en un rôle actif à l'égard du problème chypriote", a-t-il ajouté.

RÈGLEMENT

d'indexation des salaires soumises par la partie patronale par le passé, soit un montant forfaitaire de $270 par semestre, soit un pourcentage d'indexation établi en fonction de l'indice officiel du coût de la vie.

La partie patronale accepte dans son ensemble ces quatre recommandations de M. Cournoyer. Un porte-parole de United Aircraft, M. André Clodong, a fait part officiellement de cette décision, hier soir, mais a dit ignorer si la compagnie accepterait de négocier la question de l'indexation des salaires.

Du côté syndical, c'est là la seule recommandation du ministre du Travail qui est formellement rejetée.

A la suite d'une réunion du comité de négociation des grévistes, le directeur québécois du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, M. Robert Dean, a émis une déclaration dans laquelle il déclare que "la grève est loin d'être terminée", tout en reconnaissant cependant qu'un "certain progrès se soit manifesté au cours de la dernière ronde de la médiation spéciale du ministre du Travail".

Comme le ministre du Travail l'a demandé, les quatre recommandations seront soumises à l'attention de l'ensemble des grévistes, et une assemblée générale se tiendra mardi soir, à 20 heures, au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-Fatima.

Le comité de négociation syndical recommandera alors d'accepter les recommandations du ministre sur les horaires de travail, le surtemps volontaire et l'arbitrage du congédiement d'André Choquette à la condition que leurs revendications soient acceptées quant à l'indexation et à toutes les modalités de retour au travail. A ce sujet, M. Dean rappelle que le protocole de retour au travail devra prévoir notamment le statut syndical des "scabs" et le retour au travail immédiat de tous les grévistes.

MONTRÉAL Suite de la page 3

Il faut également relier ce projet à la vente de la maison-mère actuelle de cette communauté religieuse sur le boulevard Dorchester. Les religieuses font valoir qu'elles n'ont d'autre choix que de vendre leur actuelle maison-mère qui ne correspond plus du tout à leurs besoins et dont l'administration leur pèse. Implicitement, le produit de la vente de l'ensemble du boulevard Dorchester servira à la réalisation du projet de reconstitution dans le Vieux-Montréal. L'on croit savoir qu'il s'agit d'une somme variant entre $12 et $17 millions.

L'acheteur éventuel de l'ensemble, Soginvest, a exprimé l'intention de démolir l'édifice à l'exception de la chapelle. Cette perspective fait actuellement l'objet d'un débat et d'une série de démarches pour sauver cet édifice de la démolition. Le ministre des Affaires culturelles étudie présentement le classement comme bien culturel de l'ensemble.

Les autorités municipales semblent aussi s'intéresser à ce dossier. Le conseiller Yvon Lamarre, sans vouloir trop s'avancer, nous a déclaré à ce sujet qu'il serait beaucoup plus heureux de voir se réaliser une vente de l'ensemble à des groupes comme l'Université Concordia ou le Collège Dawson plutôt qu'à Soginvest. Rappelons que les deux premiers groupes ont exprimé le désir de se servir de cet édifice à des fins éducatives.

Par ailleurs, le projet des Soeurs grises dans le Vieux-Montréal pourrait avoir des répercussions sur le projet d'hôtellerie des Ecuries d'Youville. Les représentants des religieuses font valoir que le projet d'hôtellerie et le projet de reconstitution formeraient l'ensemble architectural datant du régime français qui serait le plus complet à Montréal. Mais il semble que l'intérêt des Ecuries d'Youville est plus pratique, puisqu'il comporte la possibilité d'avoir à proximité du futur hôtel des espaces verts.

Il se dégage des informations obtenues par LE DEVOIR de diverses sources qu'un débat d'envergure s'engagera bientôt au sujet du projet de la communauté religieuse, débat dont les deux pôles seront le projet des religieuses, et le contre-projet du Service d'habitation et d'urbanisme.

LE RÉAMÉNAGEMENT

Suite de la page 3

voudrait aussi obtenir d'autres mesures pour éviter que les quartiers rénovés ne constituent des ghettos. En ce sens, on propose que l'entreprise publique et aussi l'entreprise privée puisse construire des habitations neuves qui répondront aux besoins de la famille et des personnes âgées. Enfin, autre mesure complémentaire, les subsides à la location. Il s'agirait là d'une aide financière permettant de conserver les taux de location à un niveau tel que les logements puissent demeurer accessibles.

la météo

Une forte dépression centrée à l'est du Labrador procure sur toute la province une circulation de secteur nord-ouest. La circulation s'affaiblira sur l'ouest de la province et favorisera un réchauffement. Cette tendance affectera plus tard aujourd'hui et demain l'est de la province.

●

Régions Chibougamau, Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: temps généralement ensoleillé. Maximum 15. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions des Laurentides, Haute-Mauricie, Cantons de l'Est: ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum 15 à 20. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions de Trois-Rivières, Québec: ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum 15 à 20. Aperçu pour le dimanche du carnaval: plutôt nuageux.

●

Régions Lac St-Jean, Baie-Comeau, Rimouski: généralement nuageux avec parfois des chutes de neige locales. Venteux. Maximum 15. Aperçu pour dimanche: généralement nuageux.

●

Régions Sept-Iles, Gaspésie: généralement nuageux. Venteux. Maximum 5 à 10. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions Outaouais, Montréal: ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum 15 à 20. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

La Commission Cliche demande une autre extension de mandat

par Louis-Gilles Francoeur

La commission Cliche a demandé, il y a trois jours, une extension de son mandat jusqu'au 31 mai pour avoir la latitude nécessaire à la rédaction de son rapport. Une lettre en ce sens a été adressée par le juge Robert Cliche au Premier ministre, M. Robert Bourassa.

Le mandat de la commission, qui se termine normalement le 29 mars prochain, a déjà été modifié l'été dernier lorsque les commissaires ont demandé de l'étendre pour pouvoir analyser "les comportements et les attitudes de toutes les personnes" légales ou physiques de l'industrie de la construction. Le mandat se résumait alors aux chantiers de construction, ce qui mettait hors d'atteinte les fonctionnaires, les sièges sociaux de compagnies ainsi que les personnages politiques.

Selon le procureur-chef de la commission, Me Lucien Bouchard, les commissaires pourront se consacrer à la rédaction de leur rapport d'ici trois ou quatre semaines au plus tard alors que devrait se terminer l'une des séries de révélations les plus fracassantes de la récente histoire politique du Québec.

Ces prochaines semaines seront toutefois très chargées si l'on se fie aux commentaires adressés hier aux commissaires par Me Bouchard.

Une série de dossiers "en résumé" seront en effet rendus publics. Les procureurs ont choisi cette technique pour ne pas donner l'impression de "cacher" certaines irrégularités découvertes en cours d'enquête. Leur présentation succincte s'inspire du souci "d'éviter les redites" en analysant pendant de longs jours des phénomènes déjà observés par la commission antérieurement.

C'est ainsi que défileront les cas des chantiers de Mont Wright, de Golden Eagle, certains incidents constatés à Mirabel et à l'incinérateur de Québec, etc.

Au cours des deux dernières semaines, comparaîtront les têtes dirigeantes de l'industrie de la construction.

Selon Me Bouchard, tous les personnages politiques qui ont assisté à la fameuse rencontre du 28 janvier 1972, au bureau du premier ministre, M. Robert Bourassa, seront convoqués. Un témoin a déjà dit — et plusieurs ne l'ont pas nié — que le gouvernement et les responsables du projet hydroélectrique de la baie James avaient offert à cette occasion le monopole syndical à la FTQ-Construction en dépit des dispositions de la loi 290 assurant la liberté syndicale. En échange les ouvriers auraient perdu leur droit de grève pendant 10 ans.

C'est ainsi que comparaîtront MM. Paul Desrochers, l'ex-conseiller spécial du premier ministre, Louis Laberge, président de la FTQ, et André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction. La commission a aussi convoqué M. Jacques Laurion, un conseiller privé du ministre du Travail, qui assistait à cette réunion. Quant à M. Cournoyer, il ne sera pas "convoqué" mais "invité" à rencontrer les commissaires à la toute fin des audiences.

Répondant aux critiques adressées par certains qui souhaitaient voir la commission consacrer autant de temps à la partie patronale qu'elle l'a fait pour les syndicats, le procureur en chef a dit qu'un "nombre surprenant" de patrons étaient passés en 1974 devant la commsission même si les manchettes n'avaient pas toujours reflété cette réalité.

"Nous avons essayé de respecter une certaine progression dans notre preuve", a ajouté le procureur en chef, pour en arriver en dernière analyse "au ministre" et aux "responsables du secteur".

Il n'a pas été question, dans ces propos adressés surtout à l'intention des journalistes et non aux commissaires, des nombreuses études scientifiques commandées par la Commission. Il semble en effet que ces études seront intégrées directement au rapport des commissairs au lieu d'être discutées publiquement par leurs auteurs.

DÉCÈS

ALLARD Soeur Marie-Flore. Au Monastère des Claristes de Rivière du Loup, le 12 février 1975 à l'âge de 77 ans, est décédée, Soeur Marie-Flore Allard, dite Soeur St-Jean-de-la-Croix, co-fondatrice du Monastère. Elle était native de Baie Du Fèvre, Diocèse de Nicolet. Les funérailles auront lieu samedi le 15 février à 15 heures. Direction: Marc André Rioux.

GAGNE Soeur Alice. A la Maison Provinciale des Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus le 13 février 1975, à l'âge de 73 ans, 6 mois, est décédée Soeur Alice Gagné, de la Congrégation des Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus. Elle laisse dans le deuil 2 soeurs: Juliette de Montréal, Cécile (Mme Verreault) de Québec et 1 frère: Albert de Montréal et 9 neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au couvent des Soeurs du Sacré-Coeur, 5300 chemin Chambly, St-Hubert. La liturgie des défunts sera chantée en la chapelle de la communauté, samedi le 15 février à 4:30 heures p.m. et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOUBIER Rév. Père Albert. A Montréal, le 13 février 1975 à l'âge de 73 ans, est décédé, le Révérend Père Albert Loubier, de la Communauté des Pères du Saint-Sacrement depuis plus de 50 ans. Outre sa communauté, il laisse dans le deuil son frère le Rév. Père Adolphe Loubier, S.S.S., sa soeur Rév. Soeur Bernadette Loubier, servante du St-Sauveur (de Chicoutimi). Les funérailles auront lieu lundi le 17 février. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire Richard Georges Godin Ltée No 528 rue Rachel est, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très St-Sacrement où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT Rév. Joseph Marie. A Ottawa, le 14 février 1975 à l'âge de 67 ans, est décédé, le Révérend Père Joseph-Marie Parent, dominicain. Il laisse dans le deuil 5 soeurs; Sr. St-Grégoire de Naziance, Sr. Marie Médiatrice, Sr. Marie Stanislas, Mlle Gemma Parent, Mme J.C. Lessard (Marguerite), 3 frères; M. Damien Parent, M. Jean-Baptiste Parent, Le Père Evatiste Parent des Prêtres des Missions Etrangères de Québec. Il était le frère de Mgr. Alphonse Parent, ancien recteur de l'Université Laval et du Père Stanislas Parent, capucin, tous les deux décédés. Les funérailles auront lieu lundi, 17 février. Le convoi funèbre partira du Couvent des Dominicains d'Ottawa, no 96 avenue Empress, pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste d'Ottawa où le service sera célébré à midi. Et de là au cimetière des Dominicains de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

capsules

● La CTCUM recevra de la ville de Montréal-Nord $243,787.09 pour un terrain que Montréal-Nord avait exproprié. Par cette décision, la Cour d'appel accorde à la CTCUM un montant cinq fois plus important que la somme allouée par la Régie des services publics (sentence homologuée par la Cour supérieure en 1973). La surface expropriée était de 680,000 pieds carrés et Montréal-Nord avait plaidé le peu de valeur d'un terrain situé au centre du boulevard Henri-Bourassa.

● Un couple obtient le divorce par jugement irrévocable. Ultérieurement, le père tente d'obtenir le droit de visite hebdomadaire pour ses enfants. La Cour supérieure, division des divorces, nie au père ce droit sur la foi d'un rapport de psychologue mais la Cour d'appel vient de retourner tout le dossier à la Cour supérieure parce qu'il était illégal de tenir compte de ce rapport sans que celui qui l'avait préparé soit interrogé ou contre-interrogé sur sa teneur, ou sans que l'occasion soit donnée au procureur du père d'interroger le psychologue R.O. Pihl.

● Un ancien boxeur dont la peine de quatre ans d'emprisonnement pour proxénétisme avait été ramenée à une journée de cellule, a reçu hier du juge Emile Trottier une peine de quatre ans de prison pour trafic de drogue. La Couronne demandait une peine sévère, surtout du fait que Charlie Chase, en refilant sa mari et son héroïne aux agents de la GRC, n'avait aucunement caché le but d'enrichissement qu'il poursuivait par le biais du trafic de narcotiques. La défense a tenté de convaincre le juge que Chase pouvait déménager sous peu à Toronto avec sa famille, pour ne plus être en contact avec ses "amis". La sentence fut de quatre ans.

● La Loi de la preuve, hormis quelques exceptions, n'admet pas comme témoin compétent l'épouse d'un accusé. Heureux Jean-Paul Pratte donc, que la Cour d'appel vient d'acquitter de s'être introduit par effraction illégalement dans le logis de Mme Pratte, avec laquelle il tentait gauchement de se réconcilier! Le juge Montgomery décide en effet, en revoyant la preuve offerte, que le témoignage de Mme Pratte — qui avait porté plainte contre son mari en Cour municipale de Montréal — n'a pas été véritablement faite devant la Cour et que l'on aurait dû, au premier stade, renvoyer l'accusation, en l'absence d'autre élément de preuve.

● Madame a besoin d'être bien conseillée, affirme le juge Redmond Roche à une citoyenne dont le mari ignore qu'elle s'est avouée coupable d'un vol d'objets valant $64 — c'est le frère de l'accusée qui l'accompagne devant le tribunal. "C'est un montant assez élevé, c'est une accusation sérieuse..." $50 d'amende ou, à défaut, trois jours de prison.

Suit, dans le box des accusés, une dame à qui vint la folle envie de dérober en même temps trois robes longues, d'une valeur de $99 au total. "Il ne faut pas s'imaginer que les compagnies sont riches. Il y a trop de vols, dit le juge, c'est peut-être pour ça que ça coûte cher. Dans certaines villes canadiennes, pour de tels vols, on impose 30 jours de prison et, les administrateurs le disent, il y a moins de vols".

Le juge, ne voulant pas pénaliser les jeunes enfants de cette dame, la condamne à $25 d'amende (elle ne vit que de la pension que lui verse son mari) et lui fera signer une "probation" de deux ans.

● Propriétaire d'un taxi qui vint en collision (décembre 1969) avec l'automobile où se trouvait Guy Chénier, M. George Kontaxis vient d'être condamné en Cour supérieure à payer à Mme Antoinette Beaudry-Chénier la somme de $88,835.50. Le juge Yvon Jasmin dit tenir compte, dans son appréciation, d'une carrière prometteuse interrompue par l'accident, puisque Chénier, qui avait 29 ans au moment de l'accident, ne peut se mouvoir qu'en chaise roulante et qu'il ne pourra jamais plus subvenir à ses besoins. Chénier était à l'époque préposé à la transformation du service des comptes à percevoir, chez Steinberg.

● Après avoir indemnisé son assuré par suite d'un incendie, une compagnie d'assurance vient d'avoir gain de cause contre trois entrepreneurs qui firent une cheminée défectueuse, cause du sinistre. Le juge Rodolphe Paré, de la Cour supérieure, accorde en effet $6,274.42 à la Travelers Indemnity Company, laquelle poursuivait les trois partenaires de la BCR Briclayers (Di Stephano, Ramiollo et Cavallo). Ces derniers avaient signé un contrat avec la Maplewood Construction en mai 1969. Début 1970, l'incendie se produit et l'on découvre des défauts de fabrication dans cette cheminée. Les trois partenaires doivent maintenant rembourser à l'assureur le montant déjà accordé à l'assuré dans cette affaire.

les tribunaux

par Clément Trudel

Responsables d'un accident, Richmond et le Procureur général sont déboutés

Unanimement, la Cour d'appel déboute la ville de Richmond et le procureur général du Québec qui cherchaient à faire annuler la responsabilité qu'on leur attribuait dans un accident survenu après un orage exceptionnel, sur la route reliant Trenholm à Richmond (vers minuit, le 30 juin 1969).

Le juge Lajoie souligne à cet égard un arrêt récent de la Cour suprême du Canada (19 déc. 1974 — O'Rourke, Johnson et al vs Shacht), "arrêt particulièrement intéressant quant à la responsabilité des préposés à l'entretien ou la surveillance des chemins publics." On y cite aussi le juge Spence "relativement aux devoirs des officiers de police", remarques qui s'appliqueraient aussi aux préposés de la voirie municipale.

Pour l'essentiel, les faits sont les suivants: un dénommé Sullivan s'enfonce avec sa voiture le soir de l'accident, dans une tranché creusée par la crue d'un ruisseau (sept pieds de profond environ, entre deux vallons). Dans les deux heures et demie qui suivent, un agent de la Sûreté du Québec, un policier de Richmond, des employés de la voirie provinciale et de celle de Richmond ont l'occasion de constater les dégâts mais quittent finalement les lieux sans bloquer complètement cette route devenue dangereuse.

La Cour supérieure, district de Saint-François, rendit jugement en septembre 1972, condamnant la ville de Richmond et le procureur général à payer 50-50 les dommages accordés au couple Rivard dont l'auto s'abima sur l'auto déjà accidentée de Sullivan.

L'appel ne portait pas sur les dommages — environ $50,000 à payer à Aline et Euclide Rivard, sérieusement blessés.

Le juge de la Cour supérieure avait conclu, en 1972, que ni les employés de Richmond, ni les employés de la Voirie et de la Sûreté du Québec n'avaient pris les précautions suffisantes pour avertir les conducteurs se dirigeant vers Richmond qu'au bas d'une côte, un fossé dangereux les empêchait de continuer leur route.

L'accident était prévisible, écrit le juge Lajoie "il aurait pu être évité par les soins des préposés des appelants".

Sans accabler des employés qui ont agi au meilleur de leur appréciation "dans une situation d'urgence", le juge Lajoie reproduit une conversation qu'eurent trois employés de Richmond avec l'agent Duchesne, de la même municipalité.

"Il (l'agent) a dit de ne pas boucher le chemin. On l'a pas bouché" (parce que c'était là, paraît-il, responsabilité provinciale).

Richmond possédait des torches, des dipositifs à feu clignotant mais ne les utilisa pas ce soir-là. L'agent Belley, de la SQ, témoigna également qu'il était "inutile" de placer sur cette route des fusées routières d'une durée de 20 minutes, il ne se donna pas la peine d'enlever ces fusées de la malle arrière de sa voiture.

Rien dans la preuve ne permet d'accorder une part de responsabilité au conducteur Rivard. Les deux appels sont donc rejetés avec dépens.

$40,000 d'amende à deux "shylocks"

par Jean-Pierre Charbonneau

Un total de $40,000 d'amendes a été imposé hier à deux shylocks montréalais par le juge Charles Cliche de la Cour des sessions de la paix, l'ancien procureur en chef de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Bruno Tétreault, 38 ans, et Laurent Dastous, 40 ans, exploitaient impunément leur affaire d'usure depuis plus d'un an et demi quand, au mois d'octobre dernier, les enquêteurs de l'escouade des prêts usuraires de la police de la CUM ont saisi leur comptabilité.

Selon le capitaine-détective Henri Marchesseault, commandant de l'escouade, les deux usuriers avaient environ $70,000 qui "roulaient" pour des prêts de $100 à $500. Les taux d'intérêts que les deux usuriers imposaient à leurs quelque 60 clients variaient selon les documents examinés entre 300% et 600% annuellement.

L'enquête policière a établi que Dastous et Tétreault avaient pignon sur rue dans une station service de la rue Saint-Grégoire, dans le secteur centre-est de la métropole.

Hier, à l'issue de la preuve présentée par le procureur Jacques Malboeuf du ministère fédéral de la Justice, Tétreault qui était accusé de conspiration, a été condamné à une amende de $10,000 et à une ordonnance de probation lui enjoignant de garder la paix pendant deux ans. De plus, le juge Cliche a exigé de l'usurier une déclaration solennelle libérant tous ses clients de leurs engagements avec lui et son associé. À cette déclaration s'ajoute également une interdiction formelle d'accepter quelque somme d'argent que ce soit de ses anciens clients.

Pour sa part, Dastous qui devait répondre de 161 chefs d'accusations relatives à la loi fédérale des petits prêts, a été condamné à $30,000 d'amende ou, à défaut, à huit jours de prison consécutifs pour chaque chef d'accusation.

Procès pour recel d'un trésor

On se croirait à Harvard. La nomenclature des oboles, tétradrachmes, sesterces, deniers et as nous reporte à cette histoire gréco-romaine où un numismate prendrait plaisir à inventorier les monnaies d'échange de l'antiquité.

Point n'est question d'écus; de ducats ni de couronnes, pièces trop récentes évidemment. Le professeur Mitten, curateur du musée Foggart, témoigne comme spécialiste de la numismatique ancienne à l'enquête préliminaire de M. Allen Kirchick, féru sans doute des détails qui ont fait la vie quotidienne au temps des Gracques ou de Périclès.

Plus prosaïquement, il s'agit de déterminer s'il y a matière à procès suite à une saisie de plus de 800 piécettes anciennes, dans un coffret de sûreté de la Place Ville-Marie. Kirchick est le prévenu en l'occurrence, et le ministère public a fait venir de Boston ce spécialiste qui, comme les autres membres de sa faculté, fut mis au courant, le 3 décembre 1973, de la disparition d'une partie importante de la collection du musée Foggart, amassée à la faveur d'achats, de legs ou de dépôts à long terme consentis par des fondations.

Le juge Louis Paradis décidera effectivement d'envoyer Kirchick à son procès, au prochain terme des assises, pour recel d'une collection que la poursuite évalue à plus de $800,000.

Me R. Shachter avait également occupé pour la Couronne dans une autre enquête préliminaire qui se solda par une décision semblable: procès pour possession et recel de monnaies de collection valant plus de $500,000.

Entre-temps, les 1854 pièces demeurent sous la surveillance de limiers fédéraux qui peuvent compter à loisir ce trésor de $1,334,000 devant lequel Harpagon aurait fait la moue, le sachant difficilement monnayable.

$1,200 pour avoir trompé le fisc

Deux citoyens poursuivis par le ministère québécois du Revenu ont comparu devant le juge André Bourdon qui a condamné Eugène Lefort à une amende de $1,200 (plus les frais). Lefort et son comptable n'ont pas produit, dans les délais fixés par une mise en demeure, les déclarations d'impôt pour les années 1965-66-67-68.

Matteo Scanzano a pour sa part changé son plaidoyer et s'est reconnu coupable à l'infraction commise aux règlements du fisc québécois. Il paiera $25 d'emende par jour de délai à se conformer à la mise en demeure qui lui fut signifiée.

Me Gaétan Ouellette représentait le ministère tandis qu'Eugène Lefort était défendu par Me Frank Shoofey. Lefort était absent et l'on interrogea son comptable, M. Aubertin, sur les raisons qui motivaient ce refus de se conformer à une mise en demeure signifiée le 17 mai 1974.

M. Aubertin explique que M. Lefort prit une semaine environ à lui communiquer la lettre du ministère et que, le 3 juin, il répondait lui-même avoir déposé les rapports d'impôt pour 1969 et les trois années subséquentes, réclamant un délai pour retrouver les autres rapports remontant à dix ans.

Le juge Bourdon ne retient pas ces explications. M. Lefort n'avait qu'à obtempérer à la mise en demeure, les délais étaient écoulés le 17 juin 1974.

Les quatre chefs d'accusation valaient pour les 12 jours entre ce 17 juin et le 28 juin 1974.

SI TANT DE GENS À TRAVERS LE MONDE ACHÈTENT DES MAISONS LEVITT

IL DOIT Y AVOIR D'EXCELLENTES RAISONS...



Levitt CANADA LTÉE le nom le plus fiable en valeur de construction domiciliaire présente avec fierté

LA BOISERIE

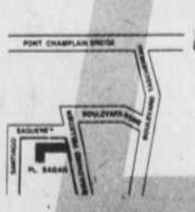
DANS LA SPLENDIDE VILLE DE BROSSARD

* Des maisons construites avec des matériaux exceptionnels...
* Des maisons construites dans des styles de grande élégance...
* Des maisons construites pour durer des générations...
* Des maisons construites avec des intérieurs fonctionnels...
* Des maisons construites dans un environnement pratique...

À COMPTER DE $39,990.00

IL FAUT VOIR ET JUGER DE LA VALEUR INCOMPARABLE DES MAISONS LEVITT

5 modèles
en montre de 12 heures à 20 heures tous les jours jusqu'à 18 heures le dimanche



BUREAU DE VENTE : 465-1575
ADMINISTRATION : 845-6277

Levitt CANADA LTÉE

des maisons à l'épreuve du temps

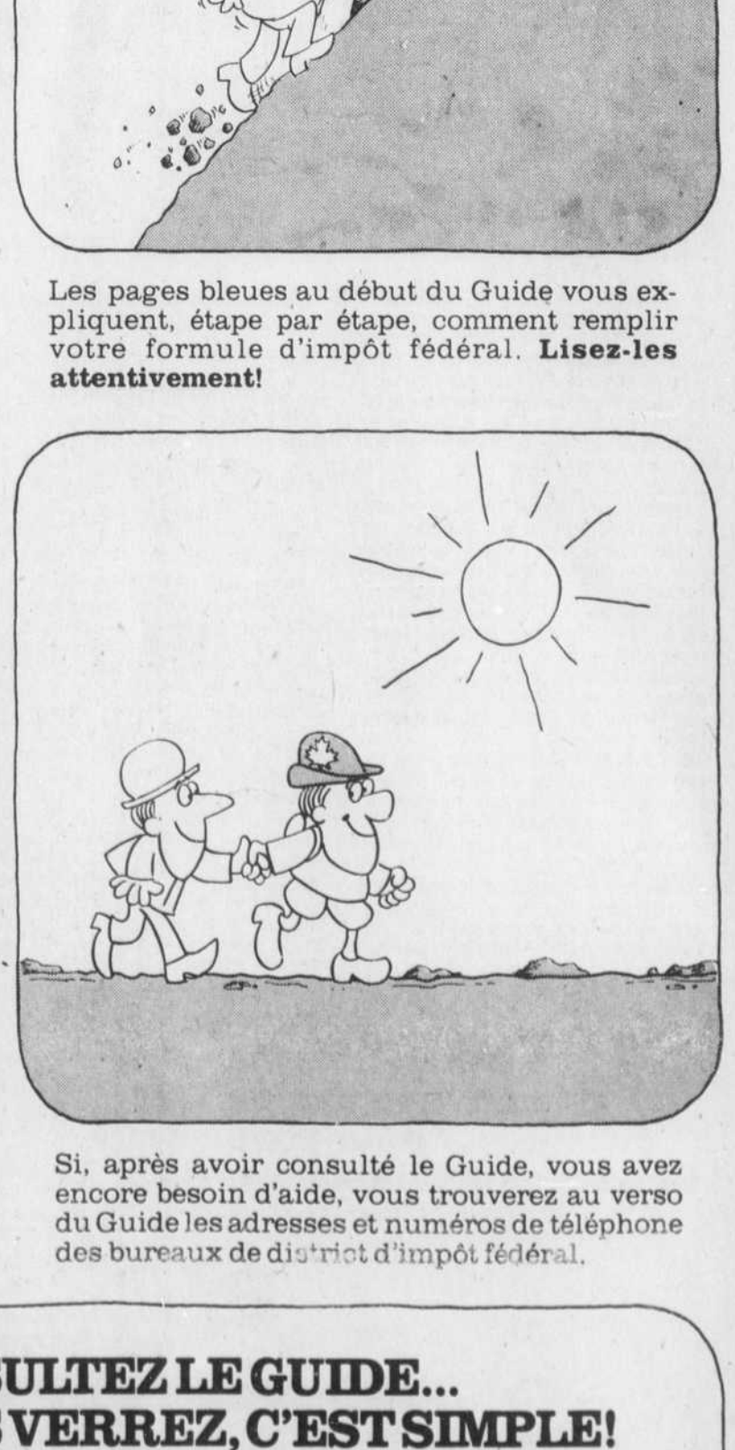
Voyez aussi BERGELAC, notre autre développement à Dollard

PREMIER COUP DE LA SEMAINE

Pourquoi s'en faire une montagne?



Faire sa déclaration d'impôt fédéral, c'est simple quand on utilise le Guide. Et cette année, le Guide a été repensé et simplifié pour que ce soit encore plus facile.



Les pages bleues au début du Guide vous expliquent, étape par étape, comment remplir votre formule d'impôt fédéral. **Lisez-les attentivement!**

Pour les cas plus difficiles, consultez les pages blanches. Vous trouverez également dans le Guide les déductions auxquelles vous avez droit.

Si, après avoir consulté le Guide, vous avez encore besoin d'aide, vous trouverez au verso du Guide les adresses et numéros de téléphone des bureaux de district d'impôt fédéral.

CONSULTEZ LE GUIDE... VOUS VERREZ, C'EST SIMPLE!

Revenu Canada Impôt
L'hon. Ron Basford Ministre

Revenue Canada Taxation
Hon. Ron Basford Minister

Washington

Une notion d'ancienneté qui perpétue la discrimination envers l'ouvrier noir

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Un énorme problème, et apparemment sans solution satisfaisante aggrave la situation économique déjà chaotique des Etats Unis. Il s'agit des différences entre les règles et lois fédérales et les contrats par les grands syndicats américains.

Il y a quelques années, le Congrès avait promulgué plusieurs lois concernant les relations de travail pour les minorités raciales. A vrai dire, on parlait de l'importante minorité noire qui, malgré les efforts de ses champions tel Martin Luther King, demeurait victime d'un racisme qui se manifestait particulièrement lorsqu'un Noir cherchait du travail. Bien souvent, s'il était embauché, il ne pouvait détenir que le "job" le plus mal payé, et ses espoirs d'une carrière légitime, bien payée et comparable à celle d'un Blanc ne se concrétisaient pas. Un Noir ne pouvait que rarement aspirer à une promotion, même si ses qualifications le rendaient supérieur à un employé blanc.

Le Congrès adopta donc plusieurs lois qui visaient à mettre fin à cette inégalité. Les grandes industries appartenant aux Blancs furent forcées d'embaucher un certain pourcentage de Noirs d'habitude 15%. Ces Noirs devaient avoir égalité de salaires, d'avantages et de chances avec leurs collègues blancs.

Cela, naturellement, créa quelques problèmes. Les grands syndicats, presque entièrement blancs, furent forcés d'accepter des membres noirs. En plus, ils étaient contraints d'assurer que les lois fédérales ne soient pas rompues. Bref, des syndicats, et des industries qui étaient largement opposés à de tels règlements, furent néanmoins forcés de jouer au 'sherrif.' Il est assez surprenant de noter que les syndicats, malgré tout, s'adaptèrent assez rapidement. Mais ceci se passait il y a déjà quelques années, lorsque l'économie américaine était en bien meilleure situation. On ne s'attendait pas à une inflation-dépression, le dollar était stable, et les ouvriers étaient les mieux payés du monde. L'arrivée de quelques Noirs ne menaçait donc rien.

Maintenant, tout cela a changé; le dollar est déprécié de jour en jour, les salaires n'augmentent pas, le taux de chômage pourrait atteindre 11% en dépit des affirmations de sources gouvernementales qui prédisent un maximum de 8%. Et un grand nombre de petites industries font banqueroute ou se voient forcés de réduire le nombre de leurs employés.

Et c'est là que les nombreux règlements créés par le Congrès posent de sérieux problèmes: les syndicats ont toujours agi selon le droit d'ancienneté; les derniers embauchés sont les premiers lâchés. La carrière d'un homme qui avait travaillé une douzaine d'années pour le même patron était ainsi assurée. Maintenant, la situation n'est plus la même. Les Noirs, pour la plupart nouvellement embauchés, se trouvent les premiers mis à pied et le droit d'ancienneté ne leur plait guère. Ils font valoir qu'après tout, s'ils ne font pas parti des "anciens", ce n'est certainement pas de leur faute, puisque les syndicats et les patrons pratiquaient un racisme empêchant les Noirs de se procurer des situations intéressantes. Il n'est donc pas juste, disent-ils, qu'ils soient victimes de l'inégalité économique qui les a desservis.

L'argument "blanc": pourquoi un Blanc, un ancien, devrait-il perdre sa situation au profit d'un Noir récemment embauché? Cela contreviendrait à toutes les notions, de base des conventions.

Plusieurs employés noirs récemment à cause de la situation économique, ont intenté des procès contre les syndicats et leurs anciens patrons. Deux Noirs en particulier semblent avoir un certain succès: il s'agit de M. Harold Frank et M. Johnny Lee, embauchés il y a quelque temps par Bowman Transportation Co de Georgie. Ils furent embauchés à la suite d'un ordre fédéral avertissant Bowman que la compagnie serait poursuivie si le nombre d'employés noirs n'était pas augmenté. La compagnie elle-même est "truffée" d'anciens blancs, et pour la plupart des camionneurs membres des puissants Teamters.

L'argument de Frank et Lee est que s'il n'y avait pas eu la discrimination, ils auraient été embauchés plusieurs années auparavant, et seraient maintenant des "anciens" protégés par contrat.

Jusqu'ici, la District Court de Georgie est d'accord avec eux et a ordonné leur réintégration. Mais Bowman Co., aidé par une armée d'avocats, a réussi à faire passer un jugement contraire à une cour supérieure. Maintenant, c'est l'impasse.

La Georgie est un Etat au passé nettement raciste. Les efforts de M. Lee et M. Frank pourront sans doute mener à une décision "antiblanche". Si, effectivement, la Georgie est l'Etat qui servira de champ de bataille juridique, on peut s'attendre à des empoignades sanglantes car ni les Blancs sudistes ni les Noirs récemment 'libérés' et refusant maintenant de se plier aux exigences "blanches" ne pourront tous deux être satisfaits. Il reste à espérer que le Congrès sera capable de régler l'affaire en dernier ressort, mais pour l'instant rien ne permet de le croire.

Gerald Ford pris entre deux "bras droits" ?

WASHINGTON (AFP) — Six mois après l'annonce de sa nomination, deux mois après sa confirmation par le Congrès, le vice-président Nelson Rockefeller est maintenant investi de responsabilités de politique intérieure comparables à celles qu'exerce sur le plan international son ancien poulain Henry Kissinger.

Le président Gerald Ford a "lancé" M. Rockefeller jeudi soir au cours d'un banquet rassemblant mille six cents républicains de New York en annonçant sa nomination à la tête du conseil pour les affaires intérieures. M. Kissinger dirige le conseil national de sécurité.

M. Rockefeller, qui a soigneusement évité pendant les premières semaines de son mandat de se mettre trop en avant sur la scène politique, n'avait jusqu'à présent pour seule mission officielle que la direction de la commission Ruban bleu d'enquête sur la CIA, dont les travaux n'avancent que lentement, et que près de la moitié des Américains soupçonnent de ne devoir aboutir qu'à un nouvel "étouffement" des activités "noires" de la centrale d'espionnage américaine.

Dans le "style Kissinger" qui consiste à faire surtout confiance aux collaborateurs d'une fidélité éprouvée, M. Rockefeller a placé à la direction administrative du conseil deux de ses lieutenants de la période où il était gouverneur de l'Etat de New York, MM. James Cannon et Richard Dunham.

M. Rockefeller compte rendre au conseil des affaires intérieures son caractère d'organisme de gestion et de prévision à moyen et long terme. Ces derniers temps, en effet, le conseil avait dénégéré en organisme destiné à parer au plus pressé des problèmes quotidiens de l'économie et de l'énergie qui assaillent la Maison-Blanche.

Les nouvelles responsabilités de M. Rockefeller ont aussi un impact politique important, car elles impliquent les relations avec le Congrès et influent sur "l'image" que se fait l'opinion des activités de la Maison-Blanche. Cela ne va pas sans inquiéter les milieux conservateurs du parti au pouvoir, qui redoutent toujours qu'en 1976, le vice-président n'éclipse son chef quand il s'agira de choisir un candidat pour la Maison-Blanche.

Les collaborateurs de M. Ford soulignent que le président a entièrement confiance dans le vice-président, et qu'il souhaite lui déléguer une partie substantielle d'initiative politique, sans toutefois préciser de quelle autonomie bénéficiera M. Rockefeller.

M. Ford, comme chef de l'exécutif, est théoriquement le président des deux conseils dirigés respectivement par MM. Rockefeller et Kissinger. Il a ainsi aujourd'hui deux "bras droits", ce qui paraît beaucoup à certains républicains. Ils redoutent que leur chef perde une trop grande part de son autorité déléguée à ces deux "complices" que sont MM. Rockefeller et Kissinger qui, ce n'est un secret pour personne, se retrouvent souvent à déjeuner pour passer en revue la marche des affaires.

Le directoire malgache rétablit le calme

TANANARIVE (Reuter) — Le directoire militaire formé à Madagascar, mardi soir, après l'assassinat du chef de l'Etat, le colonel Richard Ratsimandrava, a repris la situation en main hier, en matant la rébellion des mutins responsables de sa mort.

L'épreuve de force, qui a duré quatre jours, s'est achevée dans le courant de la journée avec l'arrestation des dernières poches de résistance qui s'étaient formées au siège du parti socialiste malgache (PSM), un des principaux partis politiques dont le président est l'ancien chef de l'Etat malgache, M. Philibert Tsiranana, écarté du pouvoir en mai 1972.

Selon des sources dignes de foi, le secrétaire-général du PSM, M. André Ressamba, avait pris la tête des derniers rebelles. Il a été arrêté par les autorités qui ont réussi la veille à occuper le camp des mutins à Antanimora, où les combats avaient fait 20 morts et huit blessés graves et conduit à l'arrestation de 226 policiers rebelles sur les 400 que comptait le camp. Le calme était revenu hier à Tananarive, où la loi martiale et le couvre-feu demeurent en vigueur.

On ignore toutefois le sort du colonel Bréchard Rajaonarison, leader des mutins et auteur présumé d'un putsch avorté le 31 décembre dernier, qui paraît avoir été le révélateur de la présente crise politique à Madagascar. Le quotidien Madagascar-Matin avance qu'il a été blessé. Selon d'autres informations, non confirmées, il se serait rendu.

D'autre part, le commandant Istasse, bras droit de Resampa et ancien responsable des "Forces républicaines de sécurité" figure parmi les personnes qui ont été arrêtées par les forces de l'ordre, indique-t-on de bonne source. On ignore s'il se trouvait, lui aussi, au siège du PSM.

Le PSM, comme toutes les autres formations politiques du pays, a été suspendu, jeudi, sur décision du directoire militaire. On ignore les raisons de cette décision. Les partis politiques malgaches étaient, depuis 1972, écartés du pouvoir à la suite de la suspension du Parlement et l'adoption, par l'électorat, par voie de référendum, d'un programme de réformes sociales et économiques que l'armée s'engageait à réaliser sur une période de cinq ans.

Le calme règne dans les provinces et à Tananarive, le "directoire militaire" a la situation bien en mains, a déclaré hier soir, dans une allocution radiodiffusée, le général Gilles Andriamahazo, président du directoire. Il a demandé à la population d'aider le directoire à préserver l'ordre public en dénonçant tout acte de sabotage, en lui signalant les particuliers qui détiennent des armes et les colporteurs de fausses rumeurs.

Le général Andriamahazo a demandé en outre à la population d'éviter de faire justice elle-même mais de se référer chaque fois aux responsables qui appliqueront la loi martiale dans toute sa rigueur. Les forces armées poursuivent leurs tâches en vue d'un retour à une situation normale dans le pays. Par ailleurs, le couvre-feu est très rigoureux. Les autorités ont accordé néanmoins des laissez-passer spéciaux pour les personnes qui ont besoin de se déplacer de nuit pour leur travail.

Cnuced: une ligne d'action à définir à Alger

ALGER (Reuter) — Ministres ou représentants des pays en voie de développement se réunissent aujourd'hui pour quatre jours au club des Pins, près d'Alger, afin d'arrêter une position commune en matière d'industrialisation.

Les pays en voie de développement membres de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) vont en effet s'efforcer de définir une ligne d'action avant la réunion que l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) doit tenir à Lima le mois prochain.

Réunis au sein du "groupe des 77", parce que tel était leur nombre lors de la première CNUCED, à Genève, en 1964, ces pays sont maintenant une centaine. Les délégations, généralement conduites par des responsables de l'économie ou de l'industrie, continuent d'arriver à Alger.

L'ordre du jour de cette conférence ministérielle n'a pas encore été rendu public mais c'est dans le contexte de la démarche des pays du tiers monde, aux Nations unies et ailleurs, en faveur d'un rééquilibrage de leurs relations avec les nations industrialisées, que doivent être situés ses débats.

Sur le plan industriel, les pays en voie de développement se sont donné pour objectif d'accroître leur participation à la production mondiale, notamment en transformant et valorisant sur place leurs matières premières. "Le groupe des 77, écrit El Moudjahid, aura à renforcer son unité pour mieux riposter au chantage des pays industrialisés qui se sont de tout temps opposés aux initiatives d'industrialisation des pays du tiers monde."

La conférence d'Alger fait suite à celle de Dakar consacrée aux matières premières, problème repris à Genève par la commission des matières premières de la CNUCED, à Dakar, avait été une nouvelle fois souligné le fait que les pays en voie de développement représentent seulement 30 pour cent du revenu mondial, alors qu'ils regroupent 70 pour cent de la population du globe.

Il s'agit pour les pays en voie de développement de corriger les termes reels de leurs échanges avec les nations industrialisées et l'on attend de leurs ministres présents à Alger qu'ils arrêtent, sur le plan industriel, une position commune avant Lima.

Un plan d'action doit en effet être mis au point dans la capitale péruvienne lors de la réunion que tiendra, du 12 au 26 mars, l'ONUDI dont le nouveau directeur général, M. Abderrahmane Lamine Khene (Algérie), était jusqu'au 1er janvier dernier secrétaire général de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole).

A la veille de la réunion du "groupe des 77" et alors que l'OPEP s'apprête à tenir sa première réunion au sommet, également à Alger, probablement du 4 au 6 mars, le président Houari Boumédiene vient de rappeler: "Notre politique consiste à défendre nos intérêts qui étaient et demeurent lésés, puisque l'ancien ordre a été établi en notre absence et au détriment de nos intérêts." "Il s'agit, a expliqué à un groupe de journalistes le chef de l'Etat algérien, de mettre en place un nouvel ordre qui garantisse les intérêts de tous, ceux des pays en voie de développement et ceux des nations industrialisées.

C'est à Alger, en octobre 1967, que le "groupe des 77", pour préparer la deuxième CNUCED, à New Delhi, en février de l'année suivante, avait tenu sa première réunion ministérielle. Très exactement vingt-deux ans après la signature à San Francisco de la charte des Nations unies, une "charte d'Alger des pays en voie de développement" avait été approuvée.

Y étaient définis une série d'objectifs relatifs à la solution des problèmes financiers et commerciaux posés par le développement des "77" et M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, remarquait déjà: "Il nous appartient dès lors d'amener les pays riches, par la résistance et la ténacité quand cela est nécessaire, par le dialogue sincère et constructif quand cela est possible, à s'associer à l'effort général de développement pour le bien de la communauté humaine. Car, entre l'affrontement et la coopération, il ne devrait y avoir aucune hésitation pour nous."

La nouvelle réunion à Alger du "groupe des 77" fait donc partie d'un ensemble. Elle s'inscrit, écrit l'agence Algérie Presse Service, "dans le contexte des rencontres internationales qui, depuis la session extraordinaire des Nations unies sur les matières premières et le développement, soulignant la nécessité de redéfinir les rapports internationaux sur une base nouvelle et en conformité avec les aspirations des peuples du tiers monde."

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies avait été demandée par le président Boumediene en sa qualité de président du mouvement des pays non-alignés, responsabilité qu'il assume depuis leur quatrième sommet, à Alger, en septembre 1973, et jusqu'au prochain, à Colombo (SRI Lanka) en 1977.

"Nous ne sommes pas le porte-parole du tiers monde," vient de faire remarquer le chef de l'Etat algérien. Son pays n'en joue pas moins un rôle de tout premier plan dans la mobilisation des pays en voie de développement et, au niveau de l'OPEP, l'Algérie a déjà fait savoir qu'elle entendait élargir le débat avec les consommateurs à l'ensemble des matières premières sans le limiter au pétrole.

La "renégociation" terminée fin mars ?

LONDRES, (AFP) — La conclusion, très satisfaisante pour la Grande-Bretagne, des négociations de Bruxelles sur les prix agricoles élimine un obstacle de taille sur la voie de la "renégociation" des conditions d'adhésion britanniques au Marché commun, aussi le gouvernement de Londres espère-t-il que l'ensemble du contentieux sera réglé avant fin mars, indique-t-on de source anglaise autorisée.

Ayant obtenu satisfaction, directement ou grâce à l'évolution de la situation, sur la plupart de ses doléances, le gouvernement britannique compte résoudre à la réunion ministérielle des 3 ou 4 mars — ou à défaut au sommet européen de Dublin les 10 et 11 mars — les deux points encore en suspens:

- la contribution britannique au budget communautaire, au sujet de laquelle une large mesure d'"accord a été déjà enregistrée;
- les modalités de la distribution de l'aide communautaire au développement régional industriel, que Londres voudrait gérer selon ses propres méthodes traditionnelles. Ce dernier point, en apparence technique, revêt pour le gouvernement britannique un grand intérêt politique: les adversaires du Marché commun y voient en effet un moyen grâce auquel "les bureaucrates internationaux" de Bruxelles empiéteront sur la souveraineté du Parlement et sur le programme socialiste du Labour.

Il est en outre possible que le premier ministre, M. Haroid Wilson, pousse au premier plan de la renégociation un élément d'importance relativement secondaire: le régime et les prix des importations de beurre néo-zélandais après 1977. Il demande en effet que le "réexamen" de ce problème, qui doit avoir lieu en 1975 de toute façon, soit achevé avant le 30 mars.

Cependant, dans l'entourage du secrétaire au Foreign Office, James Callaghan, on laisse clairement entendre que la position des "pro-Européens" au sein du cabinet — parmi lesquels on inclut certainement le premier ministre, le chancelier de l'échiquier, M. Denis Healey et, bien entendu, le chef de la diplomatie britannique — a été considérablement renforcée par les "succès" obtenus jusqu'à présent. La conclusion de l'accord entre la CEE et les 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a comblé les voeux de l'aile progressiste du Labour, attachée au Commonwealth en voie de développement. L'accord sur le sucre, grâce notamment aux subventions de la CEE, aidera en outre la ménagère britannique qui continuera à s'en approvisionner à bon marché.

Une course à la représentativité s'engage en Ulster

BEFAST (AFP) — Une véritable course à la representativité s'est engagée en Irlande du Nord à la faveur du cessez-le-feu d'une durée indéterminée décrété dimanche dernier par l'IRA provisoire.

Côté protestant comme côté catholique, on a très vite compris tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à imiter les autorités britanniques, qui sont en train de mettre en place sept ou huit "centres d'observation" dans la province, afin de garantir le respect du cessez-le-feu.

En décidant mercredi d'ouvrir ses propres centres, situés à proximité de ceux des Britanniques et comme eux fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le Sinn Fein provisoire, aile politique des "provos", n'a pas cherché uniquement à proroger le cessez-le-feu.

L'objectif est également politique. Il s'agit pour le Sinn Fein provisoire de devenir l'interlocuteur privilégié des Anglais en établissant, par le biais des contacts entre "centres", le dialogue que Londres refuse d'ouvrir officiellement avec l'IRA.

De part et d'autre les liaisons téléphoniques seront permanentes. Établis dans les principales villes de la province, les centres officiels seront chaque fois doublés par un poste du Sinn Fein. Curiosité de la scène irlandaise, le Sinn Fein est légal alors que l'IRA ne l'est pas.

Judicieusement, le Sinn Fein a prévu dans ses propres centres des bureaux de doléances auxquels la population catholique est invitée à s'adresser, si elle a à se plaindre de l'activité des militaires.

Le Sinn Fein espère ainsi regagner l'influence des catholiques qu'il avait partiellement perdue après les sanglants attentats à la bombe de Birmingham, à la fin de l'année dernière. Du même coup le Sinn Fein entend court-circuiter les catholiques modérés du parti social démocrate et travailliste (SDLP).

Bien entendu les organisations para-militaires protestantes ne veulent pas être en reste. Des "officiers" de l'UDA et l'UVF ont obtenu de rencontrer jeudi M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, afin d'obtenir le droit d'ouvrir eux aussi leurs centres d'observation.

De son côté, l'IRA est entrée en contact avec ces organisations afin que cessent les meurtres sectaires, qui ont fait sept morts dont six catholiques en trois jours. La poursuite de ces meurtres aveugles prouve que le cessez-le-feu demeure fragile relatif.

Par ailleurs, l'initiative des autorités irlandaises visant à amener les douze grévistes de la faim de la prison de Portlaoise à mettre fin au jeûne qu'ils ont entamé il y a 43 jours, semble s'être soldée par un échec, indiquait-on de bonne source hier à Dublin.

Qui croit à Ruban bleu

NEW YORK (AFP) — Près de la moitié des Américains estiment que l'enquête sur les activités de la CIA entreprise par la commission "Ruban Bleu" se terminera par un "étouffement", indique un sondage Harris. Selon cette enquête, 43 pour cent des personnes interrogées contre 33 pour cent estiment que l'investigation de la commission finira par un étouffement des activités illégales de la CIA.

GANTS SOUPLES EN PEAU D'AGNEAU
Brun, noir, perlé ou tan
doublé fourrure — Rég. $18.00 Spéc. $13.95
doublé laine — Rég. $16.00 Spéc. $10.95
doublé soie — Rég. $16.00 Spéc. $ 9.95
non doublé — Rég. $15.00 Spéc. $ 6.95
Sacs à main et sacs de voyage en véritable cuir de sellier exécutés à la main par des artisans d'Italie, différents modèles et teintes.
Réduction de 40%
Haute Couture Carla Inc.
521 Bélanger, (coin Chateaubriand)
Métro sortie Jean-Talon — Tél.: 270-1182

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

Nous édifions un nouveau musée pour vous.
Et vous, que faites-vous pour le musée?
Musée des beaux-arts de Montréal
Veuillez faire parvenir votre chèque au
Musée des beaux-arts de Montréal
1193, Place Phillips
Montréal H3B 3E1

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

COURS DE TISSAGE
LECLERC
DÉBUTANT LE 24 FÉVRIER
20 HEURES $60.00
COURS DE TAPISSERIE
GOBELIN
30 HEURES $85.00
381-5782
384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Éducation -749535)
Métiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE LECLERC WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTRÉAL H2M-1S2

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

Brejnev souffrait d'un "refroidissement"

MOSCOU (AFP) — M. Leonide Brejnev a souffert "d'un refroidissement, rien de plus" a déclaré officiellement M. Zamiatine, porte-parole du secrétaire général du parti communiste de l'URSS.

M. Zamiatine a souligné qu'il y avait "actuellement une épidémie de grippe à "Moscou". Il a qualifié ensuite de "mensonges et d'inventions" les articles des correspondants de certains organes de presse occidentaux, expliquant l'absence de M. Brejnev soit par une maladie grave, soit pour des raisons politiques.

C'est au cinquante et unième jour que le secrétaire général du parti communiste a autorisé son porte-parole à lever le voile sur sa "mystérieuse maladie". Apparemment en pleine forme physique, détendu et plaisantant, Brejnev a réservé la surprise de son "retour" aux affaires officielles à M. Harold Wilson. En visite officielle de cinq jours en Union soviétique.

Les rumeurs ont maintenant cessé. Tous les Soviétiques ont pu voir que leur plus haut dirigeant est bien vivant. Depuis jeudi, la télévision officielle le montre aux côtés des visiteurs britanniques, en parfaite santé apparente, jovial, capable de lire debout pendant 20 minutes le discours qu'il a prononcé au déjeuner offert en l'honneur de M. Wilson. Sa photographie est dans tous les journaux. Son nom n'avait d'ailleurs jamais disparu de la presse officielle et il était cité tous les jours.

A 68 ans, et après plus de dix années au pouvoir, M. Brejnev est secrétaire général du Comité central du parti communiste, le leader d'un groupe de dirigeants où la collégialité a remplacé, depuis la chute de Nikita Khourchtchev en 1964 le pouvoir personnel et le culte de la personnalité.

Pour Brejnev, la stratégie du pas à pas est un "somnifère" donné aux Arabes

MOSCOU (d'après AP, AFP et Reuter) — Prenant la parole au cours d'un déjeuner offert en l'honneur de M. Harold Wilson, M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PCUS, a critiqué la diplomatie des petits pas de M. Kissinger au Proche-Orient, et réclamé la reprise "rapide" de la conférence de Genève.

Il a dit qu'il était "inadmissible" de retarder davantage un règlement dans cette région du monde. Sans citer nommément le secrétaire d'Etat, M. Brejnev, qui a fait sa réapparition sur la scène publique, après sept semaines d'absence, à l'occasion du voyage du premier ministre britannique, a déclaré: "On dit parfois qu'un règlement pacifique complet au Proche-Orient est difficile à réaliser et qu'à la place on devrait se contenter d'accords partiels au cours des années à venir".

"Des mesures bilatérales partielles, comme on le sait, ont déjà été mises en oeuvre au Proche-Orient. Ont-elle diminué la tension dans la région? Malheureusement pas. "Ont-elles offert la tranquillité aux peuples du Proche-Orient? Non, elles n'en ont rien fait."

"Il va de soi que des mesures partielles, tel par exemple le retrait des agresseurs d'une partie ou d'un autre des territoires arabes occupés et la restauration de ces territoires aux Arabes sont en elles-mêmes utiles, mais seulement quand ces mesures signifient une nouvelle étape vers un règlement réel et accéléré de paix et non un prétexte pour perpétuer la situation dans son ensemble, pour écarter un règlement pacifique, affaiblir l'unité des pays arabes," a dit M. Brejnev.

"Apparemment certaines personnes voudraient offrir au peuple arabe une sorte de somnifère dans l'espoir qu'il se méprendra et oubliera ses demandes de restauration de la justice et de complète liquidation des conséquences de l'agression. Mais un soporifique ne trompe qu'un court moment, après, l'homme se réveille pour se retrouver confronté à la même vie avec ses problèmes."

L'accord de séparation des forces n'a fait qu'accroître "la course onéreuse et dangereuse aux armes au Proche-Orient," a ajouté M. Brejnev. "Tout cela montre qu'un réglement de paix réel, durable et pacifique ne peut pas être remplacé par quelque chose d'autre. Retarder ce réglement est inadmissible", a poursuivi le leader soviétique.

L'Union soviétique demande la reprise dans les plus brefs délais de la conférence de Genève à laquelle les Palestiniens devront participer sur un même pied que les autres délégations, a-t-il déclaré, sans toutefois fixer d'échéance pour une telle reprise. Quand M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, s'était rendu en Syrie récemment, les deux pays étaient convenus que les pourparlers devaient redémarrer avant mars.

Mais dans son toast, M. Brejnev a réaffirmé, avec force, l'attachement de son pays à la détente. "Les dirigeants de l'Union soviétique, a-t-il dit, sont résolus à faire tout leur possible pour conférer un caractère historiquement irréversible non seulement à la détente internationale comme telle, mais aussi à l'orientation véritable vers une coopération à long terme, fructueuse et mutuellement avantageuse entre Etats dotés de systèmes sociaux différents."

Le secrétaire général du P.C. a également longuement insisté sur la nécessité de mener à bien la conférence de Genève sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il a estimé que le rythme des travaux de la CSCE n'est "pas assez rapide" et a noté que "tout le nécessaire n'est pas encore fait, loin de là" à Genève. Mais il n'a pas non plus fixé de date à laquelle cette conférence devrait aboutir à une réunion au sommet à Helsinki.

Sans s'engager trop loin sur ce point, M. Wilson a exprimé l'espoir que les travaux des représentants à la CSCE justifieront la tenue d'une conférence au sommet le plus rapidement possible.

Les divergences entre Israéliens et Égyptiens sur un accord limité demeurent toujours fondamentales

JERUSALEM (d'après l'AFP) — M. Henry Kissinger a achevé hier sa mission "exploratoire" en Egypte et en Israël, alors que les perspectives d'un nouvel accord sur le Sinaï paraissent aléatoires.

Une importante personnalité israélienne a déclaré que le secrétaire d'Etat américain n'avait pas ramené du Caire des propositions concrètes, bien qu'il ait fourni quelques explications sur l'attitude publique de l'Egypte. Selon cette personnalité, les chances d'un accord, lorsque M. Kissinger reviendra dans la région le mois prochain, sont au mieux de 50 pour cent. C'est précisément l'estimation faite du côté américain.

A son départ de l'aéroport de Lod, le chef de la diplomatie américaine a certes déclaré qu'à la suite de sa nouvelle mission d'exploration, il avait pu constater qu'il existait "une base suffisante pour entamer des négociations en vue d'un nouvel accord." "C'est pourquoi, a-t-il ajouté, j'ai décidé de revenir dans la région pour un séjour plus prolongé et des négociations plus poussées à la mi-mars."

Cependant, aussi bien du côté israélien que dans la suite du secrétaire d'Etat, on estime qu'il s'agit là dans une certaine mesure d'un optimisme de commande, en raison des profondes divergences qui subsistent entre les points de vue israélien et égyptien et plus encore entre Israéliens et Syriens.

A la base, estiment les négociateurs israéliens, il existe une différence fondamentale d'approche en ce qui concerne la nature de l'accord. Pour Israël, il ne peut s'agir que d'un accord de réciprocité (concessions territoriales contre concessions politiques), alors que pour les Egyptiens et les Syriens, il ne saurait être question que d'un retour des territoires qui, à leur sens, n'a déjà que trop tardé, et pour lequel ils n'estiment pas devoir la contrepartie réclamée par Israël.

Or, ce problème de la contrepartie politique exigée par Israël va prendre d'autant plus d'importance que le président Sadate a fait comprendre à M. Kissinger qu'il n'était pas particulièrement intéressé par un accord limité qui ne lui permettrait pas de récupérer les passes du Sinaï et les puits de pétrole d'Abou Rodeis. Mais pour des concessions d'une importance stratégique et économique aussi grande, les Israéliens exigent une déclaration de non-belligérance formelle, avec toutes ses implications dans les domaines humain, économique, touristique, diplomatique, culturel, etc.

Sur ce point, la position israélienne s'est plutôt durcie durant le séjour de M. Kissinger, sous la pression de l'opinion publique ainsi que de celle de plusieurs membres du gouvernement Rabin, dont le ministre de la défense Shimon Peres. Le premier ministre, dans une déclaration au Parlement, faite alors que le secrétaire d'Etat faisait route vers Le Caire, a défini cette non-belligérance d'une façon stricte et, au stade actuel, d'autant moins acceptable, semble-t-il, pour l'Egypte.

Au cas où Israël abandonnerait les puits de pétrole d'Abou Rodeis et les passes de Mittlah et Guiddi, il demanderait, précise-t-on dans les milieux officiels israéliens, un engagement "explicite, public et signé" par lequel l'Egypte "renoncerait aux actes de guerre, menaces de guerre et à l'état de guerre avec Israël. Un tel engagement aurait un caractère permanent, et ne saurait dépendre d'éventuels développements dans d'autres secteurs (Syrie, Liban et Jordanie)". En effet, souligne-t-on dans les milieux israéliens autorisés, Israël ne saurait abandonner l'excellente dépense que constituent les cols, "en échange d'espoirs et de promesses". Bien entendu, ajoute-t-on dans les mêmes milieux, tous les terrains évacués par Israël devraient être démilitarisés".

On ajoute dans ces mêmes milieux qu'un tel accord ne serait signé qu'entre l'Egypte et Israël et qu'il ne saurait en aucun cas s'agir d'un accord entre l'Egypte et les Etats-Unis d'une part; Israël et les Etats-Unis de l'autre.

Face à cette position israélienne, on déclare dans les milieux dirigeants israéiens être toujours dans l'ignorance de l'attitude réelle de l'Egypte, exception faite des déclarations publiques. On indique que le désir véritable d'Israël est un traité de paix en bonne et due forme, un traité pour lequel il serait prêt à renoncer à pratiquement la totalité du Sinaï; sauf l'avant-poste de Charm El-Cheikh et une route côtière d'accès à cette ville. Israël ne réclame pas la souveraineté sur Charm El-Cheikh, mais simplement une présence et un contrôle.

En ce qui concerne un éventuel accord avec la Syrie, on précise dans les milieux autorisés israéliens que les collines qui dominent Kouneitra à l'ouest, et que demandent les Syriens, ne sauraient lui être éventuellement accordées que dans le cadre d'un règlement global de paix. Car, souligne-t-on, ces collines commandent en fait tout le Golan.

Compte tenu de toutes ces divergences, on est d'accord dans les milieux dirigeants israéliens avec M. Kissinger, pour évaluer des chances à cinquante pour cent. En cas d'échec, dit-on, Israël serait prêt à aller à Genève — mais ne se fait aucune illusion sur les possibilités d'y parvenir à une entente. En cas d'impasse à Genève, il y aura probablement, estime-t-on à Jérusalem, une nouvelle tentative de parvenir à un accord limité. Et sinon, inévitablement, la région se rapprochera de la guerre.

Les rebelles du FLE libèrent sans coup férir quelque mille détenus politiques

ADDIS-ABEBA (d'après Reuter et AFP) — Travestis en soldats éthiopiens, des maquisards du Front de libération de l'Erythrée ont réussi, jeudi soir, à libérer un millier de prisonniers politiques au cours d'audacieux coups de main contre deux prisons d'Erythrée sans tirer un seul coup de feu.

De source digne de foi à Addis-Abéba, on précise que les maquisards, à bord de camions de l'armée éthiopienne capturés au cours des combats de la semaine dernière, ont pénétré dans la soirée dans Asmara, franchi les portes de la prison centrale et informé les autorités pénitentiaires qu'ils allaient procéder au transfert des prisonniers pour leur propre sécurité. Les 730 détenus ayant pris place à bord des camions, le convoi s'évanouit dans la nuit.

Tandis que la prison centrale d'Asmara se vidait de ses occupants, à 70 kilomètres de là, à Adi Quala, au sud de la capitale érythréenne, le même scénario se reproduisait. Sans qu'un coup de feu soit tiré, 270 prisonniers politiques recouvraient la liberté. Tandis que les prisonniers d'Adi Quala grimpaient à bord des camions stationnés derrière la prison, un engin explosait devant le portail et des maquisards ouvraient le feu à l'arme individuelle pour tromper les troupes éthiopiennes, précise-t-on de même source. Une soixantaine de gardiens de la prison se sont joints aux prisonniers libérés.

Mais alors que ces raids avaient lieu, à Addis-Abéba, le gouvernement militaire rendait public, dans un communiqué, repris hier par l'ensemble de la presse éthiopienne, une violente diatribe contre le FLE et un de ses dirigeants.

Watergate: sentence le 21

WASHINGTON (Reuter) — Le juge John Sirica a annoncé hier que la sentence du procès des quatre accusés du Watergate serait prononcée vendredi prochain.

Le juge a rejeté les demandes de nouveaux procès pour MM. John Mitchell, John Ehrlichman, H.R. Bob Haldeman et Robert Mardian, anciens collaborateurs du président Nixon.

Le juge Sirica a rejeté l'argumentation de la défense selon laquelle la publicité ayant entouré le procès avait empêché un procès équitable, le jury, composé de femmes et de Noirs en majorité, "a, le cas échéant, plus de sympathies pour les accusés que pour le gouvernement", a expliqué le juge.

VENEZ VOIR !

Le chatel

angle Guy et de Maisonneuve

Maintenant ouvert aux visiteurs

RENSEIGNEMENTS **935-7774** **935-8884**

appartements et bureaux

Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES DE MAÎTRISES 1975 - 1976

BIOLOGIE	**876-3102**
CHIMIE	**876-3151**
ÉCOLOGIE	**876-3034**
ÉCONOMIQUE	**876-5450**
ÉTUDES LITTÉRAIRES	**876-3202**
HISTOIRE	**876-5525**
LINGUISTIQUE	**876-3301**
MATHÉMATIQUES	**876-5404**
PHILOSOPHIE	**876-3218**
PSYCHOLOGIE	**876-3109**
SCIENCE POLITIQUE	**876-5641**
SCIENCES DE LA TERRE	**876-3343**
SCIENCES RELIGIEUSES	**876-3051**
SOCIOLOGIE	**876-3393**

Les demandes d'admission doivent parvenir au plus tard le 1er mars 1975 au :

Service de l'admission (876-3161)
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal, Québec. H3C 3P8.

Pour plus de renseignements sur les programmes, veuillez vous adresser au responsable du programme concerné, au numéro indiqué plus haut, ou au Secrétariat des études avancées, 876-8097.

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

Université du Québec à Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

PROGRAMMES CONDUISANT AUX BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS (90 CRÉDITS)

Un astérisque à la droite d'un programme indique qu'il s'agit d'un programme contingenté (programme pouvant accepter un nombre limité de candidats).

FAMILLE DES ARTS
Programmes:
Art dramatique *
Arts plastiques *
Enseignement (arts plastiques) *
Design 2D *
Design 3D
Enseignement (musique)
Histoire de l'art

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Programmes:
Enseignement (éducation physique) *
Enseignement (élémentaire):
Profil A: préscolaire et élémentaire
Profil B: élémentaire
Enseignement (préscolaire et élémentaire) (chantier)
Enseignement (enfance inadaptée)
Profil A: enseignement
Profil B: éducation de groupe
Information scolaire et professionnelle *
Enseignement (sexologie)

FAMILLE DES LETTRES
Programmes:
Animation culturelle
Éducation culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — études littéraires
— linguistique
— études étrangères
Éducation culturelle (chantier)
Recherche culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — linguistique
— études littéraires
— esthétique
Études littéraires
Linguistique
Information culturelle *

FAMILLE DES SCIENCES
Programmes:
Biologie
Enseignement secondaire (biologie)
Chimie
Enseignement secondaire (chimie)
Mathématiques
Enseignement secondaire (mathématiques)
Enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA)
Physique
Enseignement secondaire (physique)
Géologie
Géographie physique
Enseignement professionnel (techniques de la mécanique)
Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Programmes:
Administration
Cheminement A: général
B: sciences comptables
C: sciences immobilières
Enseignement secondaire (administration)
Économique
Études urbaines *

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES
Programmes:
Géographie
Enseignement secondaire (géographie)
Histoire
Enseignement secondaire (histoire)
Philosophie
Science politiquee
Psychologie *
Sciences religieuses
Enseignement secondaire (sciences religieuses)
Sociologie
Relations humaines *
Travail social *
Sciences juridiques *

PROGRAMMES CONDUISANT AUX CERTIFICATS

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits):
Profil A: général
B: professionnel

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Certificat en sciences comptables (programme de 30 crédits)
Certificat en administration (programme de 36 crédits)

Concentration:
général
santé
personnel et relations de travail
administration publique
administration scolaire
administration policière
sciences comptables
informatique
marketing
finances
évaluation foncière
administration bancaire
administration de la coopérative
approvisionnement
assurances
sciences immobilières
transport

FAMILLE DES LETTRES
Certificat en linguistique (programme de 30 crédits)
Certificat en animation culturelle (programme de 30 crédits)

DATES LIMITES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION:
À TEMPS COMPLET ET TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS
À TEMPS COMPLET POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er MARS 1975
À TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er JUILLET 1975

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: 876-3161

Adresse pour demander un formulaire:
Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361.

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses pop
POUR ACHAT OU VENTE
de propriétés
dans
- CÔTE-DES-NEIGES
- OUTREMONT
- VILLE MONT-ROYAL

Un agent **"très spécial"**
ROBERT LAMARCHE
rés: 738-2355,
bur: 735-6381
courtiers en immeubles
17-2-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SALLE A MANGER, 9 pièces, Provincial-français, bois de pécan. Tél.: 683-4372. 18-2-75

SOFA ARQUE, paire de causeuses, tête de lit et lit provincial français, table de chevet, coutellerie plaqué argent-8. Lampes et autres articles. Tél: jour: 844-7447, soir: 288-6096. 18-2-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

DEUX ANCIENS LITS doubles en cuivre, très propres. $395. et $425. Tél.: 671-7177 17-2-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 858-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

AMEUBLEMENT salon Louis XVI, lavabo français en cuivre jaune, set de salle à manger anglais, accessoires de foyer, tapis chinois, peinture, miroirs, lampes. Particulier 627-0902. 17-2 75

ANTIQUITÉS À VENDRE

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse 435-4350. 1-4-75

APPARTEMENTS DEMANDÉS

DAME SEULE, cherche appartement meublé, 4½, pour quelques mois. Si vous allez vers le Sud ou autre raison, appelez Mlle Bell, 731-3644. 17-2-75

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.),

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé. 2-7-75

APPARTEMENTS À LOUER

RÉSIDENCE DU CONFORT
3311 est, Boul. Gouin
Offre aux personnes retraitées:
• sécurité • confort • commodités • accueil • site merveilleux.
Appartements: 1½, 3½, 4½
chauffage, électricité, taxe d'eau.
Rens: Lundi au vendredi de 9 am a 5 p.m. Samedi - dimanche 2 à 5 p.m.
324-1814
17-2-75

A SOUS-LOUER, appartement 3½ pièces, occupation immédiate, 3475 de la Montagne. Tél: 288-2538. 17-2-75

AUTOS À VENDRE

AUSTIN Marina De Luxe, 1972, excellente condition, 6 pneus radiaux, neufs, 4 hauts-parleurs; compte-tours 28,000 milles. Doit vendre $2,000. Tél: 271-4243 soir. 17-2-75

COURS

Cours de formation, hommes, femmes, (25 ans et plus), **relaxologue** et/ou **chiropoucteur** en demandde.
Pré-requis relaxologie: 15 ans de scolarité et équivalence sociologie et / ou psychologie ou para-psychologie.
Pré-requis chiroponcture: santé parfaite, doué pour radiations humaines, massothérapie, vibrations Alpha.
Pour inscriptions et informations:
M. Pépin 845-3143
(2 à 6 p.m.)
19-2-75

FEMMES DEMANDÉES

RÉDACTRICE
Responsable de revue
- Études dans ce domaine
- Expérience pertinente
- Connaissance du mouvement serait un atout
- Facilité à travailler en équipe.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 février à:
Guides Catholiques du Canada
3827, rue St-Hubert, Montréal
18-2-75

TECHNICIENNE
EN ASSISTANCE SOCIALE
Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM)
Service d'accueil aux voyageurs et aux immigrants (SAVI)
— Bilingue,
— Connaissance du milieu,
— Intérêt pour les problèmes relatifs à la migration.
— Expérience en milieu hospitalier serait un atout.
Salaire:
A discuter.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 24 février à:
Gertrude Trottier,
800 est, boul. de Maisonneuve,
10e étage,
Montréal, Qué.
17-2-75

2 INFIRMIÈRES DEMANDÉES
POUR LE C.L.S.C. SECTEUR BRANDON NORD À ST-MICHEL-DES-SAINTS
(postes permanents à temps complet)
Fonctions:
— travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
— assurer les services tels que mini-urgence, soins à domicile, etc.;
— travailler conjointement avec l'équipe à l'élaboration des différents programmes de santé.
Qualifications:
— licence en nursing;
— expérience de travail en milieu hospitalier;
— expérience du travail de groupe.
Traitement:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 février 1975:
Jean-Guy Trottier
C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
C.P. 658
Ville St-Gabriel, Comté Berthier
Québec
Téléphone (514) 835-4705
10-2-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

CHALETS À VENDRE

MONT-TREMBLANT chalet hivérisé, neuf, 2 pièces non complètement finies, en face de centre de ski, $11,000. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: veuve louerait chambre-boudoir, privilèges cuisine, téléphone, etc. Excellent chez-soi. Femme seulement. Références. Ecrire: Dossier 254, le Devoir, C.P. 6033, Montréal. 17-2-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté donne cours à individu ou petit groupe, débutants, intermédiaires, avancés. Accent sur la conversation. Tél: 733-2484. 18-2-75

FRANCAIS, allemand, latin, du secondaire à l'université, littérature, linguistique, conversation, méthodologie. Tél: 733-1742. 17-2-75

TAPISSERIE: Haute-lisse, haute-laine et macramé, 8 cours (24 heures) du 17 février au 14 avril, pour débutants et avancés. Atelier Auclair. 270-1482 17-2-75.

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE HOMME, bilingue, maîtrise française de biochimie avec certificats chimie organique et génétique, cherche travail en traduction anglais/français, plein temps ou partiel. Tél: 845-1704. 17-2-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421. 17-2-75

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS, Headliners". Cases de caractères divers Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 17-2-75

Encouragez
nos annonceurs

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA
Les professeurs sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants:
Libres dans le moment:
— **STÉNOGRAPHIE ANGLAISE**
Niveau 3 et 4 (demi-temps)
— **FRANÇAIS**
Niveau 3 et 4.
École Secondaire
André Laurendeau,
235, chemin McArthur,
Ottawa, Ont. K1L 6P3
Tél.: 613-746-8113
Libre le 17 février:
— **FRANÇAIS**
École Secondaire Cartier,
225, rue Donald,
Ottawa, Ont. K1K 1N1
Tél.: 613-745-9155
Libre au début de mars:
— **ÉDUCATION PHYSIQUE**
(filles)
École Secondaire Champlain,
281, rue Lanark
Ottawa, Ont. K1Z 6R8
Tél.: 613-725-1039
Libre du 3 mars au 3 mai:
— **COUTURE**
École Secondaire Charlebois,
2525, Promenade Alta Vista,
Ottawa, Ont. K1V 7T3
Tél.: 613-731-7212
Veuillez présenter votre demande par écrit ou téléphoner au Directeur des Écoles.
19-2-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

Agences de publicité
recherche
SECRÉTAIRE
parfaitement bilingue.
— Dictaphone indispensable
— Priorité aux candidates avec expérience dans le domaine.
Centre-ville
Communiquez avec:
Pat Nahorniak
842-6431 17-2-75

SECRÉTAIRE-COMPTABLE
demandée pour un centre féministe.
• Responsable du premier contact avec la clientèle et le public.
• Connaissance élémentaire de l'anglais requise.
Téléphonez pour rendez-vous à:
Mme Mittag,
entre 9.30 - 2 p.m.
931-3807
18-2-75

THE CALGARY FRENCH SCHOOL
demande
pour septembre 1975
Institutrices expérimentées
pour âge pré-scolaire. Enseignement en français pour enfants anglophones; **Programme d'immersion.**
Envoyer curriculum vitae et état de services à:
Mme Louise Rozewicz,
Directrice,
1523 - 13 avenue S.W.
Calgary, Alberta
T3C 0T6 17-2-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

Hôpital Notre-Dame
Centre hospitalier affilié à l'université de Montréal
L'Hôpital Notre-Dame requiert les services
• D'INFIRMIERS (ES) AUTORISÉS(ES)
Plusieurs postes vacants à temps complet
Rotation : jour — soir —nuit.
Conditions particulières aux permanents(es) de jour et de nuit.
Orientation spéciale de 4 semaines prévue pour les nouvelles diplômées des CEGEP.
• D'INFIERMIERS (ES) - AUXILIAIRES
Plusieurs postes vacants à temps complet et à temps partiel.
Rotation: jour — soir — nuit.
Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:
Mme Rita David-Desroches,
Bureau d'Emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal.
17-2-75

HOMMES DEMANDÉS

ATLIFIC INNS INC.
SUPERVISEUR
EN PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES
Nous recherchons:
Un professionnel pour initier et surveiller les activités de la publicité, relations publiques et promotion des ventes, pour une importante entreprise canadienne de l'hôtellerie.
Qualifications:
Un innovateur avec une certaine habileté déjà acquise dans le domaine des communications et de la publicité. Connaissance de l'industrie de l'hôtellerie serait un atout. Doit être complètement bilingue.
Rémunération:
Excellent salaire, bénéfices sociaux et plan de retraite.
Candidatures:
Faire parvenir résumé, qui sera traité confidentiellement, à:
W. Orchin,
6550, Côte-de-Liesse,
Montréal
17-2-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION, bilingue, secteur Henri-Bourassa-St-Laurent, temps partiel. Demandez Kneider à 331-5550 17-2-75

PERSONNE DEMANDEE pour s'occuper d'une dame âgée, seule, sachant faire la cuisine, tous les après-midi libres, être là pour le souper. Références exigées. Tél: 935-2957. 17-2-75

GARDERIES

DESIRE GARDER bébé, enfant, à mon domicile. Quartier Côte-des-Neiges. Tél: 739-4521. 17-2-75

HOMMES DEMANDÉS

Agence de voyages
recherche
REPRÉSENTANT
A temps partiel pour travailler avec milieu ecclésiastique.
Envoyer curriculum vitae à:
5392, Boul. St-Laurent
Montréal 19-2-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

GALERIE D'ART: cherche assistant(e) bilingue. Tél: 279-2188. 18-2-75

LOGEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université Montréal, haut-duplex, 6½, chauffé, $265. Peut être libre le 1er mars. Tél: 342-9134 après 6 p.m. ou fin de semaine. 17-2-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

DAME SEULE cherche logement ou appartement 2½ ou 3½, près métro Mont-Royal ou Laurier. Ecrire à Dossier 255, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal. 17-2-75

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

- **Professeurs**
- **Conseillers sociaux**
- **Infirmières**
- **Para-psychologues**

FRANCHISE
Exploitation de clinique "Biofeedback".
Territoire - formation - équipement - investissement à discuter.
Inf: M. Pierre Roy
845-5544
(2 à 6 p.m.)
26-2-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph, L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-HUBERT: 6 logements, 4 pièces, électricité par locataires, rien de mieux comme placement, 12% rendement. (MLS) A. Barabé 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau, courtiers. 17-2-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Centre hospitalier en voie d'expansion
recherche
TECHNICIENS(NES) EN RADIOLOGIE
à temps complet
Postes en rotation.
Exigence:
Membre en règle de la Société en radiologie médicale du Québec.
Salaire:
Selon la convention.
Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet à:
M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél.: (514) 373-3360 17-2-75



Centre Hospitalier des Laurentides
recherche
DEUX ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS
Fonctions Sous l'autorité du responsable de la division loisirs et récréation du service de réadaptation, participer à l'organisation et à l'animation des activités de réadaptation sur une unité de nursing.
Qualifications: D.E.C. en éducation spécialisée.
Salaires: Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales.
Faire parvenir curriculum vitae au :
Service du Personnel
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle
J0T 1T0 17-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Grande maison familiale, sur rue tranquille, très joli salon 22'8" x 14'9" avec foyer naturel, salle à manger 20' x 14'9" avec poutres naturelles. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, salle de jeux bien finie avec foyer, planchers en chêne partout, jardin, garage. Hypothèque intéressante. Demandons $65,000.
Appelez:
Mme Nora Mullen
342-2276 ou 731-6815
Town of Mount Royal Realties
courtiers 17-2-75

ROSEMONT: Grand triplex de 8 pièces et deux 4½, en tout point impeccable. Propre. Une excellente construction. Bon terrain. De nombreux extras. Un bureau fermé (deux pièces) avec entrée privée. Grande cuisine moderne incluant un équipement récent d'appareils "Frigidaire". Salle familiale éclairée sur 3 faces. Sous-sol de 8½ pieds avec chambre de lavage. Le propriétaire garderait hypothèque à 10%. Le prix de $60,000, est sûrement justifiable. André B. Thomas, 731-6307 rés.: ou 866-9641 bur. Trust Général, courtiers 17-2-75

ST-JEAN; magnifique maison, brique, 2 garages, site splendide sur rivière Richelieu, sapins bleus, 25 minutes du centre Montréal, $57,000. Tél.: 1-348-3650. 17-2-75

NEUVILLE: Très belle maison canadienne restaurée au rez-de-chaussée, atmosphère unique. Occasion très rare. Consultez François Dussault, 418-658-6690 ou 418-683-5092. Immeubles Westgate, courtiers 17-2-75

VILLE LEMOYNE: split-level, 8 pièces, foyer, sous-sol fini, garage. $35,000. Hypothèque $8,500. Pas d'agent. Tél.: jour 671-2023, soir: 670-0455. 17-2-75

ST-BRUNO: bungalow, brique, 3 chambres, salon, salle à diner, foyer, pièce semi-finie au sous-sol. Grand terrain. Sans intermédiaire. Tél: 653-6478. 17-2-75

OUTREMONT: cottage rénové, 4 chambres à coucher plus 1, salon, salle à manger, belles boiseries, sous-sol fini, plusieurs extras. Privée. Tél: 276-5921. 18-2-75

STE-JULIE (HAUT-BOIS) Belle maison plein-pied, ultra moderne. Pour l'acheteur sélectif. Beau foyer 3 côtés, très original. Faut voir pour l'apprécier. MLS. Sheila Bloxham, 653-7841 ou 653-4274. Immeubles Carbonneau, courtiers. 17-2-75

BOUCHERVILLE: bungalow brique, aluminium, 6 pièces, sous-sol, foyer, bar, rue fermée, endroit calme et choisi. Voyez Yves Charlebois. 655-7611 ou 655-5045. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

AHUNTSIC — DUPLEX (cottage?) Excellent duplex détaché de 5 pièces x 2, sur grand terrain. Rue calme avec de grands arbres. Situé à peu de distance du métro Henri-Bourassa. Entre Gouin et la rivière; à l'est du pont Viau. En parfait état: toiture 1971. Fournaise et système neuf 1974. Ce duplex pourrait facilement se transformer en cottage. Prix: $45,000. En exclusivité. André B. Thomas, 731-6307 ou 866-9641: Trust Général, courtiers. 17-2-75

BOISBRIAND: Magnifique bungalow, 6 pièces, foyer, sous-sol, grande piscine creusée. $47,000. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742 Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

IBERVILLE: Maison canadienne rénovée, 6 pièces, comme un bijou, garage, terrain clôturé. Prix: $19,500. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 16 février
1 - 4:30 p.m.
ST-BRUNO
446 Des Pins
Superbe cottage, 4 chambres, vaste salon, salle à diner, cuisine ultra moderne, salle familiale avec foyer au rez-de-chaussée garage. Terrain magnifiquement boisé 85' x 145'.
Direction: rue transversale Boul. Boucherville.
Inf:
Nicole Tanguay, 653-2568
ou 653-2496
IMMEUBLES WESTGATE
courtier 17-2-75

LONGUEUIL: Domaine Bellerive. Pour professionnel, bungalow complet, 8 pièces, 4 chambres foyer, garage, porte électrique, décoration sortant de l'ordinaire. Information: Mme J. Lessard, 679-8220 ou 655-7076. (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 17-2-75

BOUCHERVILLE: propriété de choix, idéal pour professionnel, 7 pièces, foyer sous-sol, garage. MLS. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

BOUCHERVILLE: propriété de classe, split-level, façade en pierre, garage, 7 pièces, nombreux extras. Secteur de choix, pour industriel ou professionnel. MLS. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

LASALLE: Duplex, 6 et 5 pièces, salle familiale, entrée moderne, 2 systèmes chauffage, emplacement idéal. Prix à discuter (MLS) A. Barabé, 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau, courtiers. 17-2-75

PIERREVILLE: Vous êtes un professionnel et vous désirez une magnifique résidence dans un endroit agréable et tranquille, tout en étant proche des grands centres, grand terrain. Appelez-moi Yvonne Bernard, 742-5925 ou 742-6298 (M.L.S.) Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

ST-LOUIS DE TERREBONNE: Magnifique bungalow, 9 pièces, très grand terrain. Appareils ménagers et tapis mur à mur inclus plus autres extras. Maison impeccablement entretenue. Parfait pour professionnel. $60,000. MLS. Michelle Gagnon, 622-4301 ou 622-4526. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourreur 521-5484 24-3-75

SERVICES DIVERS

MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tremblay, socio-thérapeute. Entrevues sur rendez-vous. Coût modéré. Tél: 279-7730 25-2-75

STÉRÉOS-RADIOS-TV

NOUVEAU QUAD 3303, stéréo, amplificateur de pouvoir et pré-amp. $400. Tél: 488-3093. 19-2-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure. 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 17-2-75

TABLEAUX-PEINTURES

PEINTURE ORIGINALE de Arthur Villeneuve; La partie de sucre. Tél.: 271-5161 18-2-75

TRAVAIL DEMANDÉ

FERAIS TRADUCTION, correction d'épreuves, en tout genre, demandez Michel 861-4923 ou 932-1171 19-2-75

REDACTEUR, correcteur accepte travaux: rédaction sur documents: rapports, articles, etc. correction d'épreuves. Tél: 733-1742. 17-2-75

CORRECTION d'épreuves, tous genres, auteurs, éditeurs; temps partiel ou à la pige. Tél: soir 733-9371. 17-2-75

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: Lots prêts à bâtir, 70' x 100', très beau secteur. 0.60 le pied. Exclusif. Suzanne Lussier, 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

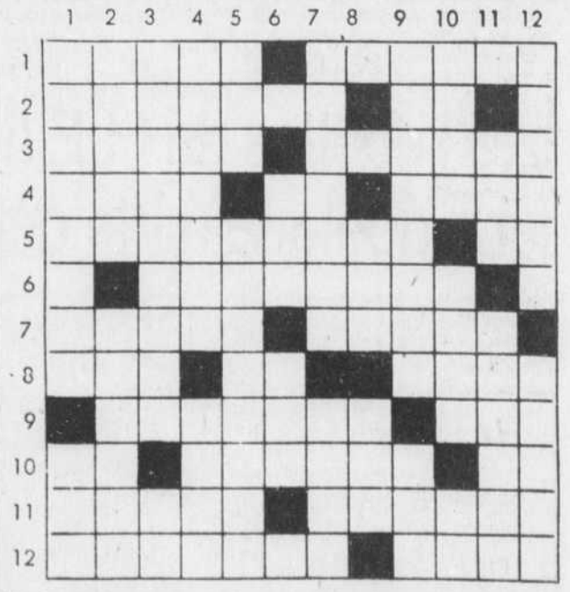
ROSEMERE: Magnifique terrain boisé, 100' x 100', très bien situé, véritable aubaine. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742 Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-75

ST-BRUNO: Lots vacants zonés commercial. Montarville et Seigneurial. Prix raisonnable. MLS. Anna Smith, 653-7841 ou 653-6686 Immeubles Carbonneau, courtiers. 17-2-75

SERVICES DIVERS

Ce que vous offre CYBEREL INC.
16 cures progressives d'énergie nouvelle, quelque soit votre état actuel de **"STRESS"**
PHYSIQUE - MENTAL - ÉMOTIF
• Nos résultats sont infaillibles.
• Première cure gratuite (60 minutes)
Pour informations: M. Pépin, 845-3143
(2 à 6 p.m.)
19-2-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Récipient en verre à large ouverture et à col très court. — Direz qu'une chose n'est pas vraie.
2—Qui est en retard. — Xénon.
3—Statue représentant une divinité et exposée à l'adoration. — Membre d'une section de gnostiques du secte de gnostiques du 11ième siècle qui faisait du serpent le messager apportant aux hommes la connaissance salvatrice.
4—Oiseau. — Magnésium. — Fils d'Isaac et de Rébecca.
5—Personne qui nettoie. — Saint.
6—Faire usage. d'une chose pour la première fois.
7— Qui ont du talent. — Sorte de canard.
8—Genre de légumineuses. — Eminence. — Quote-part de chaque convive.
9—Relative à la férie. — Sans inégalités.
10—Métal précieux. — En dernier lieu. — Gallium.
11—On y reçoit les voyageurs. — Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre.
12—Ancienne monnaie de compte au Portugal et au Brésil. — Enivré.

Verticalement
1—Action de se baigner. — Unité de résistance électrique.
2—Commandement. — Parements des anciens ornements sacerdotaux.
3—Elle a des plaques semblables à des croûtes. — Thallium.
4—Aube du rotor d'une turbine. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.
5—Général américain. — Espèce de lichen vivant sur les côtes rocheuses de la Méditerranée.
6—Mollusque lamellibranche comestible — Qui n'a point d'éclat.
7—Partie terminale de l'ère tertiaire. — Attachas.
8—Sans inégalités. — Troublé.
9—Déshérite. — Longue ceinture en soie des japonais.
10—Titre décerné à certains officiers de l'ancien Empire turc. — Quittance. — Quatre.
11—Amas. — Couper avec les dents.
12—Regarde (pop.). — Dignité papale.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	S	E	■	K	I	O	S	Q	U	E
2	Y	U	C	C	A	■	L	U	E	U	R	■
3	D	R	I	L	L	E	■	■	P	I	A	T
4	R	I	E	U	S	E	■	F	A	■	E	H
5	O	C	■	S	A	T	E	L	L	I	T	E
6	C	U	■	E	C	I	D	I	E	■	E	R
7	A	L	I	■	I	O	■	C	■	R	■	M
8	R	A	F	L	E	N	T	■	S	A	L	I
9	B	I	■	I	N	■	I	N	E	D	I	T
10	U	R	G	E	N	T	E	■	V	I	■	E
11	R	E	A	■	E	R	R	E	R	A	S	■
12	E	■	I	N	S	I	S	T	A	N	C	E

AVEC LE PETIT ROBERT ...
PAS DE PROBLÈME

La coopération industrielle avec le Canada

par Claude Lemelin

Le patronat suédois est prêt à démarrer

Appuyant en cela la volonté politique exprimée par le gouvernement Palme, le patronat suédois est prêt à agir pour renforcer les liens économiques entre le Canda et la Suède, renforcement qui lui parait souhaitable et possible. Ce qui intéresse au premier chef les dirigeants de l'industrie suédoise, c'est évidemment le développement de la coopération industrielle canado-suédoise et des échanges commerciaux qui pourraient s'ensuivre; et ils estiment que malgré tous les efforts des gouvernements, ce sont au bout du compte les hommes d'affaires des deux pays qui devront l'organiser, cette coopération.

"Je puis dès maintenant prendre l'engagement d'organiser, du côté suédois, des rencontres entre industriels des deux pays, en collaboration avec notre gouvernement et le Conseil séudois de l'exportation, pour peu que la chose intéresse les milieux industriels canadiens", déclarait au DEVOIR à la mi-janvier M. Erik Braunerhielm, directeur des affaires étrangères de la Confédération des industries suédoises (CIS). M. Braunerhielm a certes ajouté que sa tâche serait facilitée si l'initiative venait du Canda; mais comme gage de l'intérêt que la CIS porte aux affaires canadiennes, il s'est dit prêt à passer quelques jours à Ottawa et ailleurs au pays au début de mars, après un séjour aux Etats-Unis, si on jugeait utile de l'inviter au ministère canadien de l'Industrie et du Commerce.

Même s'ils sont conscients de contraintes (notamment la prédominance des succursales américaines dans sa structure industrielle) et des problèmes d'organisation et de méthode qui retardent ou compliquent la mise en oeuvre la politique de diversification des relations économiques du Canada, les hommes d'affaires suédois ne sont pas du tout pessimistes au sujet des possibilités de coopération industrielle entre les deux pays. Séduits — comme tant d'étrangers — par l'image du Canada (pays jeune, riche, dynamique etc.), habitués à s'adapter aux conditions et exigences les plus diverses par les nombreuses affiliations étrangères de leurs entreprises multinationales, redoutant bien moins que d'autres Européens la concurrence en territoire canadien des entreprises américaines parce qu'ils l'ont souvent affrontée avec succès ailleurs, les dirigeants de l'économie suédoise sont disposés, jusqu'à nouvel ordre, à prendre au pied de la lettre les déclarations d'intention des deux gouvernements et entendent mettre à profit le "rapprochement" politique canado-suédois qui s'est concrétisé par la visite à Ottawa, en octobre 1974, du premier ministre Palme. Mais ils se méfient des généralités, des abstractions, de la répétition ad nauseam de pieuses velléités qui ne mènent nulle part; ils veulent du concret, de l'action, ce pourquoi ils souhaitent s'aboucher le plus tôt possible avec des hommes d'affaires canadiens — dans un cadre agréé par les planificateurs industriels des deux pays, bien sûr.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles la Suède, malgré sa petite taille, est peut-être aujourd'hui de tous les pays industrialisés le partenaire industriel le plus intéressant pour le Canada (le commerce, c'est évidemment une autre affaire!).

Mais il en est d'autres. Justement à cause des dimensions restreintes de leur marché intérieur et souvent de leurs assises financières, les entreprises suédoises ont davantage intérêt que celles, disons, de pays comme les Etats-Unis, le Japon ou l'Allemagne fédérale à coopérer avec des firmes canadiennes. Parce que la Suède n'est pas membre de la Communauté européenne (bien qu'elle y soit liée par un accord de libre-échange pour les produits industriels), la Suède a moins tendance que, disons, la France ou la Belgique à privilégier sa coopération industrielle avec les Neuf pour des motifs politiques. Parce que leur "base" nationale, encore une fois, est plutôt étroite, les entreprises multinationales suédoises ont davantage tendance que celles de grands pays à décentraliser les fonctions industrielles "nobles" comme la recherche et le développement, la planification et la mise en marché à l'échelle planétaire. (Ainsi, la filiale française d'Alfa-Laval est responsable de toute la production d'équipement pour fermes laitières de par le monde, tandis que la filiale italienne est pareillement responsable de l'outillage servant à l'extraction des huiles végétales).

Ajoutons qu'il y a bien moins loin en Suède que dans d'autres pays de la coupe aux lèvres — c'est-à-dire entre la volonté du gouvernement et les initiatives du secteur privé. "Le pouvoir économique est assez facile à identifier en Suède et, pour diverses raisons, est très sensible aux impulsions du secteur public", dira M. Sten Niklasson, directeur des affaires internationales du ministère suédois de l'Industrie. Voilà pourquoi les mots d'ordre "canadiens" donnés par le gouvernement Palme ne risquent pas de rester lettre morte... dans la mesure où Ottawa saura saisir ou faire saisir les perches qu'on lui tendra.

La vitesse de réaction et l'esprit très concret des industriels suédois se sont déjà manifestés de plusieurs façons vis-à-vis du Canada. Ainsi, avant la visite à Ottawa de M. Palme, le ministère suédois de l'Industrie a fait un premier sondage au sein des entreprises du pays pour mesurer l'intérêt qu'elles trouveraient à coopérer avec les Canadiens; et les réponses ont été nombreuses et précises, "si bien que lorsque j'ai rencontré mes vis-à-vis de votre ministère de l'Industrie et du Commerce, j'avais en main une liste de possibilités trois fois plus longue que la leur", confiera M. Niklasson. Un exemple parmi d'autres: ayant appris que des travaux de recherche fort interessants s'étaient faits dans des laboratoires canadiens, une firme suédoise maîtrisant des techniques de production industrielle en ce domaine a voulu savoir si le Canada envisagerait favorablement une entreprise conjointe qui "marierait" les procédés canadiens aux techniques suédoises.

Autre manifestation de cet esprit concret: calculant comme tout le monde que le renchérissement du pétrole accélererait le développement économique des régions pétrolifères, y compris la province canadienne de l'Alberta, le Conseil suédois de l'exportation a invité à ses frais, au début de janvier, une mission économique albertaine. De nombreux cadres d'entreprises suédoises ont assisté aux réunions de Stockholm, où on leur a décrit les projets énergétiques de la province et les besoins en matériaux et équipements qu'ils susciteront; et près d'une vingtaine des entreprises qui y étaient représentées ont accepté de se rendre en Alberta pour y voir de plus près. C'est là un genre d'initiative que même le Québec, "province-soeur" de l'Alberta pourtant, n'a pas eu la présence d'esprit d'organiser...

Ce sont précisément des initiatives spécialisées comme celle-là que les Suédois jugent de prime abord les plus efficaces pour développer la coopération industrielle canado-suédoise. Ni M. Niklasson, ni M. Braunerhielm ont paru entichés des grandes missions économiques ou commerciales du type conventionnel, parce qu'elles se limitent trop souvent aux généralités, les entreprises qui y participent ne jugeant pas toujours opportun d'y affecter leurs cadres les plus "opérationnels". Stockholm favorise plutôt l'organisation d'une série de rencontres plus restreintes entre cadres industriels et responsables gouvernementaux de secteurs donnés de l'économie: chimie et pétrochimie, métallurgie, industries forestières, outillage minier, machinerie agro-alimentaire et ainsi de suite. Partant de la situation et des besoins de l'ensemble du secteur, au Canada comme en Suède, ces rencontres pourraient plus facilement conduire à des négociations bilatérales entre firmes des deux pays dont les intérêts paraîtraient de prime abord complémentaires et convergents.

Quelques conversations avec des personnalités de l'industrie suédoise permettent déjà d'identifier a priori quelques filons intéressants:

● AERONAUTIQUE: Aux yeux du gouvernement suédois, l'industrie aérospatiale du pays (centrée sur la société Saab) est trop exclusivement engagée dans la production militaire et notamment du fameux chasseur-bombardier "Viggen". C'est pourquoi la Suède s'était jointe à un consortium européen pour le développement d'un avion à décollage et à atterrissage court (Adac) réacté. Or, ce consortium s'est récemment débandé; et les Suédois savent trop bien que le Canada dispose d'une certaine avance dans la technologie des Adacs et que le gouvernement canadien vient d'acquérir De Havilland, l'entreprise-clé du secteur qui a mis au point et a entrepris de fabriquer le Dash-7. "Je puis vous assurer que l'industrie aéronautique suédoise étudierait très sérieusement une proposition canadienne de coopération en ce domaine, peut-être pour la mise au point d'un Adac de deuxième génération", de signaler M. Niklasson. Signalons en passant que Volvo et United Aircraft ont conclu un accord pour la mise au point d'un petit moteur à réaction à des fins civiles, dont la grève de Longueuil retarde semble-t-il l'exécution. Notons aussi que la production de défense est étroitement associée à l'aéronautique; et un accord canado-suédois a été signé au début de février pour favoriser la coopération industrielle et les échanges commerciaux en ce domaine notamment dans le but — espère-t-on à Ottawa — de réduire le déficit commercial que le pays accuse envers la Suède à cet égard.

● PHARMACEUTIQUE: Le marché suédois des produits pharmaceutiques, comme celui du Canada, est largement desservi par des firmes étrangères; et le gouvernement de Stockholm, comme celui d'Ottawa, souhaite que les entreprises nationales y occupent une place plus importante. Or la Statsföretag — le conglomérat industriel de l'Etat suédois — contrôle Kabi, une entreprise pharmaceutique de bonne taille; tandis que la Compagnie de développement du Canada (CDC) a rangé l'industrie pharmaceutique parmi ses six priorités d'investissement et a déjà fait l'acquisition des laboratoires Connaught à Toronto et Octo à Montréal. On estime donc, à Stockholm, qu'il serait utile de réunir autour d'une même table les gestionnaires des deux compagnies pour explorer les possibilités de coopération industrielle entre elles: programmes communs ou coördonnés de recherche et de développement, échanges de brevets, accords de marketing et le reste.

● **INFORMATIQUE:** Le gouvernement suédois vient de compléter une étude sur l'industrie du matériel et des services informatiques dont les orientations fondamentales paraissent très proches de celles d'une étude semblable, complétée au Canada il y a déjà quelque temps: avantage qu'il y a d'avoir des entreprises nationales autonomes dans ce secteur, malgré la prédominance des grandes firmes multinationales comme IBM; mais nécessité absolue d'une haute spécialisation pour rentabiliser le secteur. "Peut-être qu'en se spécialisant de concert, le Canada et la Suède pourraient le faire à moindre risque et d'une manière plus profitable", spécule-t-on à Stockholm. Rappelons que dans les deux pays, le secteur informatique est relativement plus sensible à l'influence gouvernementale que d'autres, parce qu'il dépend davantage des subventions et des contrats publics. C'est ainsi qu'en Suède, l'Etat détient la moitié du capital-actions de StanSaab.

● **Chimie et Pétrochimie:** C'est un secteur relativement sous-développé de l'industrie suédoise, où les économies d'échelle sont fort importantes et où le Canada — notamment grâce à Polysar, la filiale pétrochimique de la CDC — dispose d'une certaine avance industrielle et technique comparativement à la Suède. Pour remédier à cette faiblesse, Statsföretag a fait l'acquisition et a entrepris de développer une nouvelle filiale, Berol Kemi; et l'on verrait d'un bon oeil, à Stockholm, que les dirigeants de cette entreprise rencontrent ceux de Polysar pour voir ce qu'ils pourraient entreprendre de concert. D'autres entreprises pourraient être associées à ces discussions — comme par exemple l'Alberta Gas Trunk Line, une entreprise semi-publique dont le gouvernement Lougheed veut faire la clé de voûte du secteur pétrochimique de l'Alberta.

On pourrait facilement rallonger cette liste, sans toucher aux secteurs canadiens où prédominent les filiales d'entreprises américaines et qu'il sera par conséquent plus difficile d'intéresser avec la coopération industrielle avec des tiers pays. Et dans les deux capitales, on évoque très délicatement ce "cartel forestier" canado-suédois qui fonctionnerait déjà trop bien au goût des Européens qui, de même qu'on accuse chez nous les Albertains d'être des Arabes aux yeux bleus, reprochent volontiers aux forestiers suédois de se comporter comme des "Canadiens aux yeux bruns"...

Les planificateurs industriels du gouvernement suédois ont évidemment des intérêts quelque peu différents de ceux des entreprises du pays. Ainsi, Stockholm a entrepris une révision de sa politique minière et souhaite profiter de l'expérience acquise en ce domaine par les gouvernements canadiens — des provinces comme d'Ottawa; on y juge utile, au surplus, un programme de coopération en ce qui a trait aux techniques de prospection et d'extraction minières. Dans le domaine nucléaire, les Suédois favorisent la réactivation de l'accord de coopération conclu en 1962 avec l'Energie Atomique du Canada: "Certes, votre Candu et notre réacteur à eau légère sont en concurrence, dira M.Niklasson; mais nous souhaiterions profiter de vos connaissances sur le cycle du combustible et la manutention ainsi que l'entreposage des déchets nucléaires". De même, les Suédois ont en très haute estime les travaux de recherche faits au Canada sur les contraintes climatiques et physiques de l'activité industrielle dans les régions nordiques et souhaiteraient y avoir accès. Inversement, Stockholm juge que les Canadiens pourraient tirer un bien meilleur parti de l'expertise suédoise en ce qui a trait à la protection et à l'assainissement de l'environnement.

Il est un autre domaine, enfin, où les responsables de l'industrie suédoise croient que la coopération industrielle canada-suédoise pourrait être mutuellement avantageuse: c'est la sollicitation et l'exécution de contrats pour des projets "clés-en-main", c'est-à-dire de grands travaux de génie industriel, depuis la conception technique et les devis jusqu'à la formation technique des employés des nouvelles installations. M. Niklasson en conviendra mais — soucieux peut-être de "l'image de marque" de la Suède industrielle, il ajoutera qu'il ne faudrait pas exagérer la faiblesse du pays en ce domaine. Mais sur cette question, M. Braunerhielm a été plus dissert et plus précis.

"Nous avons certes à notre actif des performances assez remarquables en ce qui a trait à la livraison de projets clé-en-main, concèdera d'abord le directeur des affaires étrangères de la Confédération des Industries Suédoises: L.M. Ericsson pour les télécommunications, Johnson pour les usines de pâtes et papier, Atlas-Copco pour les projets miniers, Alfa-Laval pour les installations agro-alimentaires, par exemple. Généralement, dans les domaines de haute spécialisation de l'industrie suédoise, nous nous défendons pas mal; et peut-être la Jungers Verkstad est-elle l'archétype à cet égard, puisque cette petite entreprise qui ne compte que 130 employés fait de très bonnes affaires à l'étranger — notamment en Europe de l'Est — parce qu'elle est très efficace dans un domaine hautement spécialisé, soit la conception et la construction d'usines de contenants en verre".

"Mais justement parce que l'économie suédoise est si spécialisée, il lui arrive souvent d'être incapable de se mettre en lice et d'emporter des contrats clés-en-main importants, de reprendre M. Brunerhielm. Pour être vraiment fort en ce domaine, il faut disposer de capacités industrielles plus amples et plus diversifiées que les nôtres. Je rappelle que l'économie suédoise, si elle est efficace, est relativement petite; de sorte que notre capacité de production est limitée et que nos entreprises ne sont pas toujours en mesure de satisfaire aux délais de livraison dont dépend souvent l'obtention des contrats".

"Nous avons donc cherché à l'occasion des partenaires à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale et en France pour les contrats électroniques et miniers; et de même, il me semble que la formation de consortiums canado-suédois pourrait à l'occasion être avantageuse pour nous."

"Prenez par exemple le secteur du génie et de l'outillage agricoles ainsi que des installations agroalimentaires, de poursuivre le directeur de la CIS. Voilà un secteur ou les techniques et les capacités de production de nos deux pays font le poids; mais ils sont complémentaires plutôt que concurrentielles. Vos entreprises sont spécialisées dans l'équipement agricole pour les travaux des champs, comme les tracteurs et les instruments aratoires, tandis que les nôtres le sont dans l'outillage léger utilisé à l'intérieur des bâtiments de ferme et dans les usines de transformation, comme les trayeuses les séparateurs, les refroidisseurs".

"Je ne doute pas, en conséquence, qu'on consortium canado-suédois pourrait assumer presque sans autre apport la planification et l'équipement du développement agricole de pays comme l'Iran, l'Irak, l'Arabie saoudite et bien sûr des pays en voie de développement", de lancer enfin avec enthousiasme M. Braunernielm.

Sans doute, dira l'impertinent; mais avant d'en arriver là, il faudra tout de même que les hommes d'affaires des deux pays se rencontrent et apprennent à se connaître...

L'étrange cheminement du rapport Dorion

Une analyse de Gilles Lesage

QUEBEC — L'intégrité du territoire, c'est le cadet des soucis du gouvernement québécois. Plutôt que de se donner une politique claire et cohérente, et de prendre les moyens pour la réaliser, il préfère agir sous la poussée des événements, selon son humeur ou celle des autres.

Telle est la grande constatation qui se dégage d'un survol de cette importante question, provoqué par la publication inopinée, hier, de la cinquième tranche du rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire.

L'étrange cheminement de ce rapport est grandement révélateur à la fois du peu d'intérêt que le gouvernement porte à l'intégrité de son territoire et de son incurie quant à l'information des citoyens.

Créée à l'automne 1966 par M. Daniel Johnson, la Commission Dorion (du nom de son président, Me Henri Dorion) a été dissoute au printemps 1972. Entretemps, elle avait remis au gouvernement un volumineux rapport en sept ou huit tranches — l'on ne sait au juste — et de multiples études ou annexes. Seules les quatre premières tranches du rapport ont été rendues publiques de façon officielle, tandis que deux autres ont fait l'objet de fuites, le reste se perdant dans la brume des cabinets ministériels.

Ces documents auraient pourtant mérité un meilleur sort que celui qui leur fut réservé.

Ce n'est pas d'hier qu'un mauvais génie s'acharne sur le rapport Dorion.

Le premier tome, concernant la région de la capitale canadienne, a été rendu public le 17 décembre 1968, presque à la sauvette. Les commissaires recommandaient au gouvernement Johnson-Bertrand de s'opposer à la création de tout organisme impliquant le détachement d'une portion du territoire québécois, que cet organisme porte ou non le titre de "district fédéral". Tout en suggérant une action tripartite Ottawa-Ontario-Québec, la Commission insiste sur le maintien de l'intégrité territoriale du Québec, tant en ce qui a trait à l'étendue qu'à l'exercice de ses pouvoirs.

La deuxième tranche, consacrée à la frontière Ontario-Québec, a été rendue publique par le gouvernement Bourassa le 11 novembre 1970. L'on y trouve une quinzaine de recommandations, dont les principes devant servir de base de négociations en vue d'une entente définitive entre les deux gouvernements concernés.

Portant sur la frontière du Labrador, la troisième tranche a été rendue publique le 23 décembre 1971. La Commission conclut qu'il est illusoire de faire appel aux tribunaux pour rapatrier cet immense territoire perdu en 1927. Elle recommande d'entreprendre des négociations avec Terre-Neuve pour en arriver à une meilleure définition des frontières Sud du Labrador.

Le quatrième tome du rapport Dorion portait sur le domaine indien et il a été publié dès mars 1971. Le gouvernement a pourtant attendu jusqu'en novembre 1973 et un jugement de Cour pour entreprendre de se conformer à la première recommandation, à savoir:

"Que le gouvernement du Québec prenne sans délai les dispositions pour honorer les obligations contractées envers les Indiens par les lois d'extension des frontières du Québec de 1912".

Eperonné d'une part par les projets d'Ottawa concernant la capitale fédérale, talonné d'autre part par les Amérindiens, forts d'un jugement de Cour, le gouvernement québécois a pu trouver dans le rapport Dorion les appuis dont il avait besoin, dans le sens des meilleurs intérêts du Québec.

Mais pour des raisons obscures, les quatre dernières tranches du rapport n'ont jamais été rendues publiques, même si deux d'entre elles — le tome sur le golfe Saint-Laurent et le plus récent, qui porte sur les frontières septentrionales — ont fait l'objet de fuites dans des journaux, dont LE DEVOIR. Rien n'a été publié à ce jour, sauf erreur, sur les frontières méridionales, non plus que sur les droits territoriaux fédéraux au Québec.

Inutile de dire que l'ensemble du rapport et ses annexes n'a jamais fait l'objet d'une publication générale et accessible au grand public. Bien au contraire, ce travail sérieux, payé avec les deniers publics, prend la poussière depuis de longues années.

A plusieurs reprises déjà, LE DEVOIR a tenté de savoir pourquoi. Chaque fois, les réponses sont vagues à souhait. Ainsi, l'on fait valoir que le rapport sert d'outil de travail dans la négociation de plusieurs dossiers, notamment avec les Amérindiens, et que le gouvernement préfère une approche pragmatique — opérationnelle, disent certains — et fonctionnelle des problèmes, plutôt qu'une approche dogmatique et globaliste.

On souligne d'autre part qu'un service de l'intégrité du territoire a été mis sur pied, il y a deux ans à peu près, au sein de la direction générale du domaine territorial, au ministère des Terres et Fôrets. Fort modeste, ce service est noyé entre dix autres et ne compte qu'une demi-douzaine d'employés. En plus de collliger et de mettre à jour une volumineuse documentation, le service répond à des demandes particulières des ministères et dresse l'index du rapport Dorion.

Tout cela est fort louable et nécessaire, mais ne tient nullement compte du sentiment d'urgence qui anime plusieurs pages du rapport Dorion.

Tant et si bien qu'en dépit des années, les recommandations fondamentales des cinq commissaires sont toujours valables. Un peu partout, le rapport stigmatise la complaisance et le laisser-faire de Québec qui, pourtant, "ne devrait pas mésestimer les dangers que recèle, quant à l'intégrité territoriale, l'indéfinition constitutionnelle qui caractérise de plus en plus les rapports entre les deux ordres de gouvernements".

C'est du côté des négociations politiques, dit encore la Commission, qu'est tenu de se tourner le gouvernement du Québec pour résoudre tous les problèmes territoriaux auxquels il fait face, qu'il s'agisse du Labrador, des frontières septentrionales ou méridionales, du golfe Saint-Laurent, et le reste.

A ceux qui ne voient pas l'enjeu de cette entreprise, signalons qu'il en coûtera maintenant des dizaines de millions de dollars au Québec pour signer la paix avec les Amérindiens, par suite de son insouciance durant des décennies.

A la timidité du Québec, le rapport oppose à plusieurs reprises le zèle et la cohérence du gouvernement central, même au prix d'entorses au fédéralisme.

HAUTE COUTURE CARLA

annonce sa vente de février

Importations exclusives d'Italie à 50% de réduction et cejusqu'à la fin du mois.

Choix complet de robes chemisiers doublées manches longues

Rég. $49.95 et $65.00

Spéc. **$24.95 à $32.50**

Ensemble pantalon veste ceinturée en doux lainage

Rég. $45.00

Spéc. **$22.50**

Un nombre limité de jupes doublées ou jupes culottes en lainage

Rég. $35.00

Spéc. **$17.00**

Fantastique assortiment de chandails tout laine ou acrylique

Rég. $30.00

Spéc. **$12.00**

Cardigans mohair manches longues, boutonnés devant

Rég. $12.00

Spéc. **$5.00**

Blouses chemisiersen tricot de soie ou laine, manches llongues

Rég. $15.00

Spéc. **$5.00**

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon

Tél.: 270-1182

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Rencontres
dimanche à 11 heures
Marcel Brisebois s'entretient avec l'écrivain Gilbert Cesbron, auteur de «Les saints vont en enfer».

La Semaine verte
dimanche à 12 heures
Germain Lefebvre présente un reportage sur la participation canadienne au contrôle des eaux en Tunisie.



5 D
dimanche à 17 heures
Don Helder Camara discute de développement avec des étudiants d'Ottawa et le professeur Michel Roberge parle de l'Evangile selon Saint-Thomas.

Femme d'Aujourd'hui
mardi à 13h35
A Alma, Micheline Archambault et Nicole Laurier ont recueilli des témoignages sur la situation des aides familiales au Québec.

A la télévision de Radio-Canada

toronto

Marché ferme

Tous les grands indices de la Bourse de Toronto ont fermé à la hausse hier. Les gains sont cependant moins forts que la veille. L'activité a également été moins grande que jeudi.

Les plus grands gagnants dans l'indice industriel sont les matériaux de construction, le bâtiment, l'immeuble et les raffineries de pétrole. D'autre part, les produits chimiques, l'industrie alimentaire et les communications y reculent.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	6410	310	305	310	+ 5
Aby Gln w	2000	105	105	105	+ 5
Abitibi	28042	$10⅜	10⅛	10¼	
Acklands	300	$13½	13½	13½	+ ¼
Acres Ltd	500	$7	7	7	
Acres wt	2000	3	3	3	
Advocate	300	145	145	145	+ 4
Afton Min	200	395	395	395	
A.G.F.M	514	180	180	180	+10
Agnc E	15250	36¼	37⅛	6⅛	+ ⅛
Agra Ind	600	35⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Akaitcho	600	185	180	185	+10
Albany	12200	38	35	36	— 2
Alt East G	2600	56	57⅛	6	+ ¼
Alta Gas A	3520	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅛
Alta G E p	100	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅜
Alcan	20029	$21¾	21	21¾	+ ⅜
Alcan pr	100	25	25	25	
Algo Cent	300	511	10¾	11	+ ¼
Algoma St	1242	$28¾	28⅛	28⅜	
All-Can B	400	220	215	220	— 5
Alarco	20500	39¼	9	9⅛	+ ⅛
Alliance B	500	490	470	490	+15
Alminex	600	57⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Alum 4½ p	200	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Am Bonza	1790	245	235	235	—10
Am Larder	3000	45	44	45	+ 1
Am Leduc	2200	100			
A Quasar P	100	$9¼	9¼	9¼	
Andres W	300	$8⅛	8½	8⅝	+ ¼
Ang CT 4½	260	$23½	23½	23½	
Ang CT 290	210	$30¾	30¾	30¾	
Ang UD	435700	140	101	130	+29
Aquitaine	3275	$18	18	18	+ ⅛
Argus B pr	100	$30	30	30	+ ¼
Argus C pr	100	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Asama	11150	$11	10½	11	+ ½
Asbestos	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
Asoc Porc	2704	146	139	146	+ 7
Atco A	900	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅜
Auric Res	8500	34	32½	34	
Auric r	2234				
Autolec I	600	400	400	400	—10
Avoca M	3000	30	30	30	
Bad Boy	2000	350	350	350	
Banister C	2400	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Bankeno	3410	202	198	200	
Bk Mtl	25795	$15	14¾	15	— ¼
Bank N S	7970	$40½	40¼	40¼	
B Cdn Nat	200	$14⅜	14½	14½	— ¼
Bar E A	100	$40	40	40	+ 5
Barex	2000	12	12	12	+ 2
Bary E	13000	85	68	75	+ 5
Bathst p	250	$11¾	11¾	11¾	
Baton B	400	$6¾	6½	6¾	
Bay Mills	100	$10½	10½	10½	
Beavr E A	100	325	325	325	+15
Becker B p	6600	56	53¾	53¾	+ ⅛
Bell Can	10072	$47⅛	46⅞	47	+ ⅛
Bell A pr	279	$47¼	47¼	47¼	+ ¼
Bell B pr	745	$48	47¼	48	
Bell C pr	225	$28	28	28	
Bell D pr	2440	$53	52⅞	52⅞	+ ⅛
Beth Cop A	1050	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Biltmore p	200	225	225	225	+10
Bl Hawk	z100	40	40	40	
Bikwod A	200	400	400	400	
Block Bros	4000	315	310	315	+ 5
Bomac	250	275	275	275	
Bombrdier	1200	300	295	295	
Bowater	250	240	220	220	—10
Bow Valy	7000	$13¾	13⅜	13⅜	
BP Can	1800	$10⅞	10¼	10¾	— ¼
Bramalea	900	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Brmda	17559	87	78	78	
Brascan A	8691	$12⅞	12⅝	12¾	— ¼
Brenda M	700	320	320	320	— 5
Bright A	100	$7¾	7¾	7¾	
Brinco	408	$7	7	7	
Bx Forest	100	$14½	14½	14½	— ⅜
Bx Frest p	225	$31¾	31¾	31½	
BC Sugar A	2000	$22¼	22¼	22¼	
B Phone	575	$54	54	54	+ ½
BCPh 4½ p	z40	$51	51	51	
BCPh 4¾ p	z15	$50¾	50¾	50¾	
BCPh 4.84	165	$14	14	14	+ ⅜
BCPh 6 pr	220	$63	63	63	
Brunswk	700	380	375	375	
Budd Auto	1600	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
Bulora Cor	1200	155	145	145	— 2
Burns Fds	2200	$10¼	10¾	10¾	+ ⅛
Bushnell	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Budd Auto	2500	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
Budd A w	1415	230	225	225	+10
Bulora Cor	1500	155	145	145	— 2
Burns Fds	9700	$11⅛	10¾	11⅛	+ ½
Bushnell	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Cad Frvw	5681	$13	12¾	13	
CAE A	625	$7¼	7¼	7¼	
Cal Pow	4425	$25¾	25	25¼	— ½
Cal P 4½ p	z5	$50⅛	50⅛	50⅛	
Cal P 7½p	150	$83	83	83	
Calvert	1500	14½	13½	14½	+ ½
C Mine	17000	21	20	21	+ 1
Camfl	28550	$14	13¾	13⅜	
Cam Chib	5000	380	370	375	+15
Camp RL	1425	$36	35	35	
Campau A	6485	475	460	475	+15
Can Cem L	2600	$10½	10	10½	+ ⅛
C Geother	3100	61	60	61	+ 2
Can Malt A	1200	$23⅜	23½	23⅜	+ ⅛
C Nor West	1900	360	350	350	
C Pakrs C	800	$19⅜	19⅜	19⅜	
Can Perm	830	$19½	19¼	19½	
C Safway p	z10	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	7400	225	220	225	+ 5
C Tung	1550	330	315	325	+10
Cdn Arrow	1500	20	19	19	— 4
Cdn Cel	12390	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
CE Gas	13000	280	260	275	+15
CGE pr	200	$20	20	20	
CG Invest	248	$18	18	18	
C Home	11800	370	350	350	—15
C Hydr	7500	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
C Imp Bank	8655	$26¾	26½	26½	— ¼
C Ind Gas	6500	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
CIL	1425	$18⅜	18	18	— ½
C Int Pow	825	$13¼	13	13¼	+ ¼
C Manoir	910	400	390	400	+10
C Malart	6600	31	30	31	+ 3
C Memoial	1400	105	105	105	— 5
C Merrill	200	250	250	250	— 5
C Ocdental	500	$8¾	8¾	8¾	
CP Inv	14066	$15⅜	15¼	15¼	
CP Inve pr	4140	$31	30¼	30¼	+ ¼
CP Ltd	35553	$16⅞	16⅝	16¾	+ ⅛
CPL A p	1400	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
CPL UK p	z24	490	490	490	
C Reserve	1700	265	260	265	
Cdn Salt	1525	$13¼	13	13¼	— ¼
Cdn Sup O	1777	$32½	30½	32	+1⅞
Cdn Tire	235	$41⅞	41¾	41¾	+ ¾
Cdn Tire A	1727	$44	43½	44	+ ½
C Ulities	400	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
C Util $1.25	z127	$18¼	18	18¼	
C Util w	12000	205	200	205	+ 5
C Vickers	100	$14	14	14	— ¼
Canbra	200	315	315	315	—10
Canron	850	$19	18½	18½	
Carl OK	7070	230	226	229	
Carl OK A p	200	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅜
Carl OK B p	100	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Cassiar	1200	470	455	470	+ 5
Cassidy L	200	430	430	430	+10
Celanese	2721	390	375	375	—10
Celan 175 p	300	$18	18	18	
Ctl Fund A	100	$10½	10½	10½	+ ¼
CFCN	1900	$7	6½	6¾	+ ¼
Chestrvile	5000	14	14	14	
Chib Kay	3000	17	17	17	— 1
Chib M	1500	50	50	50	+ 5
Chieftan D	5900	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Chrysler	2355	$10⅜	10	10	— ½
CHUM B	100	$8	8	8	— ½
City Sav T	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Coch W	17500	138	125	133	+ 8
Coin Lake	500	19½	19½	19½	
Coles Book	100	$6	6	6	+ ¼
Cmnc	12620	$27½	27	27½	+ ⅜
Com Cap	350	230	230	230	+10
C Holiday I	1630	400	390	390	—20
CHIns A p	z50	$22⅛	22⅛	22⅛	
Computel	200	$5	5	5	
Comtech	200	370	370	370	+10
Coniagas	100	125	125	125	+ 8
Conn Chm	300	325	310	325	
Con Bath	1250	$24⅞	24½	24½	— ¾
Con Bath p	600	$18⅜	18	18	— ½
Con Bath w	3100	2	2	2	
C Bath 68 w	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Con Bldg	6900	270	260	270	+10
C Fardy	11000	139	131	139	+ 9
C Durham	2000	60	58	60	+ 1
C Marben	2000	45	44	45	
C Morisn	5000	140	136	140	
Cons Pipe	5000	340	320	320	— 5
Cons Prof	6500	50	48	50	+ 5
C Rexspar	z40	16	16	16	
Con Textle	1300	200	200	200	
Con Dis	17800	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅛
Cons Gas	3930	$16¼	16	16¼	+ ¼
Con Gas B	z25	$64½	64½	64½	
Con Gas D	850	$24⅜	24¼	24½	+ ⅛
Control F	z10	165	165	165	
Cooper C	750	350	350	350	
Cop Fields	1000	103	102	102	+ 1
Corby vt	250	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Cornat Ind	7370	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Corp Food	z10	350	350	350	
Cosek	11389	295	285	295	+ 2
Coseka 6	833	275	275	275	+35
Courvan	z50	9	9	9	
Craigmt	450	370	365	370	+ 5
Crain R L	750	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅜
Crestbrk	1000	360	360	360	+10
Cstland	6333	19	18	18	+ 2
Crush Intl	500	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Cuvier M	1500	93	92	93	+ 1
Dale R	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Daon Dev	590	$8⅞	8¾	8¾	— ¼
D Aragon	3000	15	15	15	+ ½
Decca R	3650	285	280	285	+ 5
D Eldona	5300	32	30	30	
Deltan Ltd	100	$5	5	5	— ¼
Denison	5606	$46¾	46	46¾	+1¼
Dicken	41900	$9½	8⅞	9⅛	— ⅛
Discovry	900	218	195	195	—15
Doman I	2230	$6⅞	6½	6½	— ¼
Dome	8430	$54	52½	53	+ ¼
D Pete	13646	$27⅜	25⅞	26¾	+ ½
D Bridge	1150	$20	19½	20	+ ½
D Citrus	200	485	470	485	+10
Dofasco	4422	$26¼	25½	25⅞	+ ⅜
D Strs	17695	$18¼	17¾	17¾	— ¼
D Textie	5400	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Domtar	9875	$21¼	20¾	20⅞	
Douglas L	100	400	400	400	+30
Dover Ind	100	$19½	19½	19½	— ½
Dunde Pal	4000	32	31	31	— 1
Du Pont	1320	$19	19	19	— ¼
Dylex Ltd	200	$6½	6½	6½	+ ¼
Dylex A	20750	$6⅝	6½	6½	+ ¼
Dynasty	4000	$8¾	8⅜	8⅜	
East Mal	6800	430	410	410	—10
Ego M	16100	70	67	67	— 1
E-L Fin	434	385	385	385	
E-L Fin w	z76	80	80	80	
Electro A	950	460	445	460	+10
Electro K	500	60	60	60	
Elks Stors	700	$7½	7½	7½	
Emco	3200	$7⅛	7	7	
Emco w	2100	200	180	200	+25
Fairview	200	$12½	12½	12½	
Falco C	13266	$6½	6¼	6⅜	— ⅛
Falcon	3020	$28½	28⅛	28½	
Fed Ind A	150	420	420	420	+20
Fed Pion	100	$16	16	16	
Fields S	800	$13½	12¼	13½	+1½
F City Fin	900	$7	7	7	
Foodcrp L	600	116	116	116	— 4
Foodex S	315	265	265	265	
Ford Cnda	150	566	66	66	+ ½
F Seasons	400	420	420	420	
F Sea A pr	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Francana	1100	$10¼	10	10¼	+ ½
Fraser A	100	$19	19	19	
Frobex	8500	14	14	14	
Gaz Metr	850	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Gaz M 66w	1000	79	79	79	+ 4
Gen Baker	100	310	310	310	+10
GMC	642	$38	38	38	+ ½
Genstar L	2375	$18½	18⅛	18½	+ ¼
Gnstar L w	500	$5	5	5	+ 5
Gt Masct	2300	65	65	65	
Giant Yk	912	$13	13	13	+ ¾
Gibraltar	2900	445	420	440	+20
Glendale	1200	155	150	150	—15
Goldund M	1000	44	44	44	+ 2
Goldray	5233	35	34	34	+ 2
Goodyear	100	$12½	12½	12½	— 1
G Mckay A	200	$5½	5½	5½	+ ¼
Gozlan	300	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Graft Frs p	z35	$20	20	20	
Graft G	8000	$28¼	27¼	28¼	+ ¾
Gt Oil Sds	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
GL Paper	1100	$16⅜	16½	16⅜	+ ⅛
GL Pap w	200	390	380	390	+15
Gt W Life	z1	$58	58	58	
Gt West S	2950	490	475	480	
G West wt	500	136	136	136	— 2
Greyhnd	7325	$15¾	15¼	15½	+ ¼
GSW Cl A	120	360	360	360	
GSW Cl B	1640	350	350	350	— 5
Guar Trst	1897	$6⅞	6¾	6¾	
Guard Cap	1200	340	300	340	+50
Gulf Can	6688	$30	29½	30	+ ½
Gulfstrem	3000	34	33½	33½	+ ½
Hambro C	2600	245	240	245	+ 5
H Group pr	z20	$76	76	76	
Ham Tr	350	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Hard Crp A	6150	465	440	465	—10
Hard Crp C	2200	475	450	465	—25
Harlequin	z10	$14¼	14¼	14¼	
Harris J $	1000	$5¾	5¾	5¾	
Hawker S	1900	$5¼	5	5	
HayesD A	900	460	440	440	
Highmont	500	75	75	75	+ 5
Home A	6912	$23¾	23¼	23¼	— ½
Horne B	1000	$23	23	23	+ ½
Horne Pit	300	330	330	330	—10
H Bramor	300	285	285	285	+25
Houston O	500	146	146	146	— 4
Hud Bay A	825	$16¼	16⅛	16⅛	+ ⅛
H Bay Co	1025	$16¾	16¼	16¾	
HB Oil Gas	1445	$25¾	25¼	25¾	+ ¾
Huron Eri	2633	$26½	26	26½	+ ½
Husky Oil	6605	$16⅜	16	16⅜	+ ¼
Husky B pr	z50	$34	34	34	
Husky E w	2100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Hydra	12760	78	70	70	— 4
IAC	2385	$19½	19¼	19¼	— ¼
Imasco A	650	$29½	29¼	29½	+ ½
Imasco A p	100	340	340	340	+ 5
IOil A	21085	$28	27½	27⅞	+ ⅜
Imp Oil B	500	$27¾	27⅜	27⅝	+ ⅛
Indal Can	4450	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Inglis	100	$12	12	12	— ⅛
Inland Gas	1755	$8⅜	8¼	8¼	— ¼
ICity	18200	445	420	445	+25
Inter C B w	200	234	234	234	+ 9
Intrmetco	1600	$5⅞	5⅜	5⅝	— ⅛
IBM	376	$219½	212	219½	+4½
I Chemly	4500	210	201	205	
Int Mogul	3676	350	350	350	+25
I Mogul A	500	$9	9	9	
Inco A	32581	$24¼	23¾	24¼	+ ⅜
Inco B	2300	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅜
Int Obaska	3000	17½	17½	17½	+ ½
Interpool	200	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Int Div	200	210	210	210	
Intpr Pipe	7970	$14⅛	13¾	14	
Ipsco	4100	$16⅜	16¼	16½	
Inter Tech	2000	12	12	12	+ 1
Inv Grp A	1100	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Irish Cop	z100	2	2	2	
Iron Bay T	1350	485	485	485	
Iso	1000	110	110	110	
ITL Ind	700	115	115	115	— 5
IU Intl	15589	$11⅜	11	11¼	
Ivaco A	1200	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
IWC Com	600	170	170	170	
Jannock	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Jannock D	z56	$5¾	5¾	5¾	
Jannock A	200	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅜
Jannock B	399	$12¼	12	12	
Jelex	5004	14	13½	13½	— ½
Joliet	5000	24	24	24	
Jorex Ltd	5500	24	23	23	
Joutel	3080	50	49	50	+ 1
Kaiser	20300	$7¼	7	7¼	+ ¼
Ksr w	26700	445	415	425	+10
Kam Kotia	7000	70	65	65	
Kaps Tran	5200	218	211	211	+ 1
Keen Ind	300	370	350	370	+30
Keeprife B	z25	$6¼	6¼	6¼	
Kerr A A	4747	$12⅜	11⅞	12	
Koffler	700	390	390	390	
Koffler A p	300	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Kfler w	10500	49	47	49	+ 4
Labatt A	1754	$21	20½	21	+ 1
Labatt A p	780	$21	20⅜	21	+ ¾
Lab Min	1050	$30	29	29	—1½
Lacanex	3900	110	106	110	+ 3
Laidlaw T	400	$5¼	5⅛	5⅛	
LOnt Cem	800	370	355	355	—15
L Shore	1400	440	420	420	—10
La Luz	6350	$6⅞	6	6¾	+ ⅜
Langi	7500	17	14	17	+ 2
Laura	11800	75	74	74	+ 2
Lau Fin	1032	$8½	8½	8½	— ¼
Lau F 1.25	100	$13½	13½	13½	— ½
Lau F 2.00	500	$22¼	22¼	22¼	
Leigh Inst	1600	195	182	182	— 3
Leons Frn	200	$7	7	7	
Liberian	355	$11½	11½	11½	
Lincoln Tr	z50	$13	13	13	
Linc A p	100	$22	22	22	
LL Lac	6577	210	200	200	+ 5
Livingsto	200	$8½	8½	8½	— ¼
Lob Co A	826	$6¾	6⅜	6½	— ¼
Lob Co B	5935	$6½	6¼	6¼	
Lob Co pr	538	$26½	25½	26¼	— ¼
Lob Ltd Bp	z50	$17¼	17¼	17¼	
Lob Inc	1700	330	330	330	—25
Lochiel	1700	115	115	115	— 4
Loeb M	2100	340	335	340	+ 5
Logistec C	300	160	160	160	+30
Lost River	7900	395	335	335	—50
Maclarn A	100	$29½	29½	29½	
Mclan H A	800	$7½	7½	7½	
M Cable	200	$9¼	9¼	9¼	— ½
MB Ltd	1080	$24	23⅜	23⅞	+ ¼
Madeline	900	250	246	248	+ 3
Madsen	600	66	66	66	+ 1
Magna Int	210	$8¾	8¾	8¾	
Magnetcs	500	41	41	41	+ 4
Maist Wil	1725	390	385	385	
Major H D	200	350	350	350	+ 5
Malartic	1800	125	125	125	+ 8
Man Bar	2000	80	80	80	+ 2
M Lf Mills	300	$26	25¾	26	+ ¼
Maritime	z41	$16¼	15¾	16¼	
Martin	19500	32	30	31	
Mas F	34020	$15½	15⅛	15¼	— ⅛
Matchan	9500	13	13	13	
Mattgmi	700	$14½	14½	14½	+ ⅛
M Adam	10500	45	41	43	—2½
McGraw H	z25	415	415	415	
Mc Intyre	1420	$42½	42½	42½	
McLaghln	1300	$11½	11½	11½	
McLagnw	1400	140	115	115	—30
Melchers	300	315	315	315	
Melton R E	700	275	260	275	
MEPC	1700	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅜
Mercan	12670	$16½	15¾	16½	+ ½
Merland E	100	180	180	180	
Met Stors p	z125	$14¾	14¾	14¾	
Met Str 67 p	z50	$15	15	15	
Met Trust	z76	$14¾	14½	14½	
MICC	600	$12	12	12	
Microsyst	3155	310	290	300	+ 5
Micrsys w	1100	135	131	135	— 5
Midrim	z100	9	9	9	
Minda	14000	36	33½	33½	—1½
Moffat A	200	$6½	6½	6½	+ ½
Molson A	6682	$18	17⅞	18	
Molson B	1632	$16½	16½	16½	— ¾
M Inv	10000	$7	7	7	
Mon Inv w	3000	150	125	125	—25
Monenco	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Mtl Trust	200	$14½	14½	14½	+ ½
Moore	19676	$47	46	47	+ ¾
Mt Wright	1500	23	23	23	
MTS I	21000	31	30	31	+ 2
Multi-Mi	7000	41	40	40	— 1
Multi A	16100	400	400	400	
Murphy	1200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Myrn	10611	74	60	72	+16
Nabrs Dlg	700	$23	22⅝	23	+ ½
NaChr	16700	$8⅛	7⅜	7⅜	— ⅛
Nat Trust	100	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
NBU Mine	1400	234	230	234	— 1
Neonex	z115	180	170	170	
New Ath	8000	29	29	29	+ 3
NB Tel	z123	$13¼	13	13	
New Cal	2000	16	16	16	
N Dimens	5000	18	16	18	+ 3
N Goldvue	z416	5	5	5	
N Kel	49300	32	29	30	— 1
N Provid D	500	22	22	22	
N Que Regl	100	270	270	270	+10
N Sen	17000	18	15½	15½	— ½
N Yok Oil	z347	42	42	42	
Nfld LP	300	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
Nfld Tel A	125	$16⅜	16⅜	16⅜	
Nick Rim	7000	9	8½	8½	+ ½
Noble M	1000	37	37	37	
Noma Ind	100	425	425	425	—50
Nor Acme	6000	12	11	12	+1½
Noranda A	9765	$33	32	32	— ¾
Norbaska	4000	14	14	14	— 2
Nordair L	100	250	250	250	
Norlex	3000	15½	15	15	
NCO	20500	450	420	450	+25
Nor Ctl G	7443	$11⅜	11⅜	11½	
Nor Cl A p	550	$21	21	21	
Nor Ctl B p	215	$21	20⅝	21	+ ⅛
Nor Ct 260 p	125	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Nor Ct 150 p	1175	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Nor Ctl w	2500	245	225	245	+20
Nor El	26074	$22¼	21⅜	21¾	
NE B w	44860	460	440	445	+15
Ngate	26745	480	405	470	+65
Northld	1000	15	15	15	
NS Savngs	200	$15	15	15	
NRD Min	1300	27	26	27	+ 2
NSI Mark	1500	95	95	95	
Nudlama	3000	70	65	70	+10
Numac	9460	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅛
Nu-Wst A	5750	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Okwd	12624	97	93	93	— 5
Obrien	5300	71	70	70	
Ocdenti Pt	1950	$15¼	15	15	+ ⅛
Ocelot Ind	3200	55	485	5	+10
Oil P	13800	225	225	225	—10
Okanagan	100	470	470	470	
Ontario Tr	100	375	375	375	+ 5
Orchan	6200	335	295	300	—35
Orlando R	600	$10½	10½	10½	— ½
OSF Ind	2695	420	405	420	+20
Oshawa A	3667	$5⅜	5¼	5⅜	
Oshawa w	z33	26	26	26	
Osisko	3000	24	24	24	— 2
Pac Copper	2500	75	75	75	— 5
Pac Pete	6780	$20¾	20¼	20½	+ ⅛
Pmour	19750	$10	9½	9⅝	— ⅜
PanCdn P	1815	$11⅛	10⅞	10⅞	
Pan Centr	7732	177	166	166	— 5
PangoGld	2200	110	105	110	+15
Pan Ocean	7883	$9⅜	9	9¼	+ ⅛
Patino N V	160	$13¼	13¼	13¼	

Zodiac connaît de sérieux problèmes

Les industries Zodiac Ltée auront connu en 1974 une année assez difficile à la fois à cause de relations de travail difficiles et des répercussions du ralentissement économique sur le marché du bois.

D'un profit de $713,700 ou $1 par action, après l'addition des postes extraordinaires, en 1973, les industries Zodiac ont connu l'année dernière un déficit de $595,700, soit 75 cents par action avec les pertes extraordinaires.

Zodiac Ltée est une entreprise québécoise de fabrication et de vente des matériaux de construction et d'ameublement. La compagnie se spécialise surtout dans le plancher de bois franc, le matelas, les isolants de toiture et les meubles en bois.

Trois raisons sont à la base de cette année de marasme: une grève de 10 mois des travailleurs de l'usine des Matelas Suprême de St-Narcisse, une forte baisse de la construction domiciliaire au pays et la disparition d'importants marchés d'exportation de même que l'obligation de renouveler la dette à long terme de la compagnie au moment où les taux d'intérêt atteignaient leur sommet.

L'évènement le plus fâcheux qu'ait eu à affronter la Zodiac est la grève de 10 mois de sa filiale de St-Narcisse, Les Matelas Suprême. Cet arrêt de travail a même forcé la compagnie à bâtir une usine similaire à Cornwall en Ontario. Malgré cet arrêt de parcours pénible, la Zodiac s'estime satisfaite de son incursion dans le domaine de l'ameublement (c'est en 1969 que la filiale Matelas Suprême fut acquise). Tant et si bien, que l'usine de St-Narsicce qui a déjà été agrandie pour faire place à une division du rembourage, s'agrandira encore d'une division du meuble de bois: les meubles "Zodiac Suprêmes".

La Zodiac Japan, filiale nipponne du groupe, a dû affronter une conjoncture économique particulièrement difficile; toutefois elle a su atteindre le stade de la profitabilité en 1974. La Zodiac Japan cherche avidement d'autres capitaux pour assurer son expansion.



Malcom Bricklin, le jeune millionnaire américain qui a mis sur pied l'usine de voitures Bricklin au Nouveau-Brunswick, aura au moins réussi à voler la vedette au deuxième Salon annuel de l'Auto à Toronto. La Bricklin, malgré ses difficultés financières de départ, connaît un certain succès chez les amateurs de voitures sport.

Aux États-Unis

Le déficit net de la balance des paiements dépasse $18 milliards

WASHINGTON (AFP) — Le déficit de la balance de paiements américaine s'est aggravé en 1974, indiquent des statistiques préliminaires publiées hier par le département du Commerce et qui portent sur deux mesures de cette balance.

Sur la base des liquidités nettes, le déficit est passé l'année dernière à $18.1 milliards contre $7.6 milliards en 1973. Sur la base des transactions officielles, le déficit est de $7.96 milliards contre $5.3 milliards en 1973.

Au cours du quatrième trimestre, la situation s'est nettement dégradée avec un déficit de $6.09 milliards sur la base des liquidités nettes et de $4.06 milliards sur la base des transactions officielles.

Le département du Commerce attribue cette détérioration à une baisse des rentrées de pétrodollars dans le pays, ainsi qu'à des sorties de capitaux américans en liaison avec la baisse des taux d'intérêt dans le pays. Ce facteur a contribué à la faiblesse du dollar.

Les mesures publiées hier par le département du Commerce font entrer en ligne de compte les mouvements de capitaux à court terme. Elles sont donc moins "significatives" que la balance dite de base dont les chiffres seront publiés le mois prochain. Cette balance accusait un déficit de $7.85 milliards pour les neuf premiers mois de l'année.

Les responsables américains n'accordent d'ailleurs guère d'importance aux chiffres publiés aujourd'hui, que le secrétaire adjoint au Trésor, M. Jack Bennett, avait qualifiés à l'avance cette semaine de "sans signification", surtout compte tenu du système des taux de change flottants.

Selon les chiffres du département du Commerce, les investissements de pétrodollars aux Etats-Unis se sont ralentis au cours du dernier trimestre de 1974, tombant à environ $2 milliards contre $4.5 milliards pendant le 3e trimestre.

Certains spécialistes estiment cependant que les surplus financiers des pays pétroliers entrent aux Etats-Unis d'une façon plus importante que ne l'indiquent les statistiques officielles.

Taux privilégié à 8¾%

Par ailleurs, la Bank of America, la First National City Bank of Chicago et la First National City Bank ont réduit, leur taux d'intérêt privilégié de 9 à 8 3-4%. Cette nouvelle réduction confirme le repli des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis. La Morgan Guaranty, cinquième banque du pays, avait déjà réduit son prime rate à 8 3-4%, la semaine dernière. Ce repli encouragé par la Réserve fédérale, est accompagné d'un ralentissement assez net des demandes de prêt des entreprises.

L'encours du crédit accordé par les 12 plus grandes banques newyorkaises a reculé cette semaine de $149 millions, ce qui porte à $2.223 millions en six semaines la baisse de cet indicateur.

Le chiffre des ventes en 1975

La Coopérative de Granby espère franchir le cap des $250 millions

La Coopérative agricole de Granby et sa filiale Québec-lait, comptent profiter de 1975 pour continuer leur rapide expansion. Alors que les ventes du groupe furent l'an dernier de $206 millions, les administrateurs de l'organisme coopératif comptent toucher les $250 millions cette année, si les conditions climatiques sont favorables.

C'est grâce à la mise en marché de nouveaux produits, les uns importés de France, les autres fabriqués par elle, que la Coopérative agricole de Granby entend accroître ainsi sa production. Une gamme de fromages fins, un breuvage chocolaté nouveau et peut-être un produit à tartiner très différent, de nouveaux yogourts, s'ajouteront à l'éventail des produits de la Coopérative.

La vente de fromage devient une activité de plus en plus importante pour la Coopérative. Si bien qu'elle envisage la construction d'une nouvelle fromagerie afin de faire face à une demande accrue des consommateurs dans l'avenir. L'an dernier, les ventes de fromage de la Coopérative ont augmenté de 12 millions de livres, pour atteindre les 65 millions de livres.

La Coopérative s'intéresse sérieusement à l'implantation de nouveaux procédés et de nouvelles technologies pour accroître sa productivité. C'est du côté de l'ultrafiltration du lait, pour une meilleure utilisation des produits laitiers, que les préoccupations techniques de l'organisme s'orientent dans l'immédiat. Dans ce but, des négociations débutent avec des entreprises européennes, notamment l'Institut National de la Recherche Agricole.

Si la Coopérative agricole de Granby et sa filiale Québec-Lait atteignent en 1975 un chiffre de ventes de $250, millions, la valeur des ventes du groupe aura augmenté de près de 70% en seulement trois exercices financiers: en 1973, le chiffre de vente de l'organisme n'atteignait que $156 millions. Il est bon de rappeler que la Coopérative agricole de Granby a vu le jour en 1938, mise sur pied par 88 cultivateurs de Granby qui avaient souscrit un capital-actions de $4,000, dont une encaisse de seulement $1,000...

Le marché de la Coopérative agricole de Granby s'étend jusque sur la Côte Ouest. Les laits évaporés, instantanés et le yogourt Yoplait ont particulièrement permis à l'organisme coopératif d'étendre son marché dans les autres provinces. Ainsi, la Colombie-Britannique s'est montré le meilleur consommateur per capita de yogourt Yoplait qui est livré à Vancouver, comme à Calgary et à Edmonton.

La filiale Québec-Lait Inc. a déçu à sa première année d'opération et n'a pu atteindre tous ses objectifs par suite de problèmes de relations de travail, notamment une grève, et l'augmentation dramatique du prix de certains ingrédients, le sucre surtout mais aussi le lait et les contenants. Cette escalade des coûts s'est reflétée sur les prix et a eu le double inconvénient d'engendrer une certaine réticence des consommateurs.

L'exercice financier qui vient de s'achever montre "un trop-perçu non distribué", le profit en termes coopératifs, de $1.5 million.

L'or monte en flèche

PARIS (AFP) — Progression du prix de l'or, effritement du dollar, ce mouvement de bascule qui s'était amorcé jeudi s'est poursuivi et même amplifié hier sur toutes les places financières européennes.

Les raisons de la baisse persistante du dollar, en dépit des interventions soutenues et répétées des banques centrales suisse, allemande et américaine, la semaine dernière, puis jeudi, sont, aux yeux des financiers, rigoureusement les mêmes depuis quelque temps: importance du déficit budgétaire décidé par le président Ford, résultats plus que décevants de l'économie américaine, montée du chômage, poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

Autant de facteurs qui auraient favorisé parallèlement la progression des cours de l'or, encouragée d'autre part par des déclarations récentes de banquiers suisses et américains, qui n'ont pas hésité à prophétiser une nouvelle escalade des cours du métal, qui dépasseraient, selon eux, les $200 d'ici la fin de l'année.

C'est ainsi qu'à Londres, où le dollar a été traité hier à 2,39 livres, la hausse de l'or s'est amplifiée, l'once s'inscrivant à 186 dollars, soit le plus haut niveau atteint depuis le début de la semaine.

A Francfort, où l'effritement de la devise américaine s'est accentué, son cours s'établissant à 2,3180 dm contre 2.3380 la veille, l'or a fait un véritable bond, le cours du métal jaune en dollar par once s'étant établi hier à 186,11, contre 177,56 la veille.

A Paris, où le dollar est tombé en-dessous de 4,30 francs à 4,28 f, la parité du métal jaune a fait un bond de plus de 4 pour cent, s'établissant en clôture à 190,67 dollars, contre 182,24 la veille. Dans les milieux financiers parisiens, on se demande s'il ne s'agit pas là de la fin de la détente sur l'or, qui a duré plusieurs semaines et qui aurait amené la Banque de France, selon un banquier suisse, M. Walter Frey, directeur de la Swiss Bank Corp, à acheter de l'or sur le marché libre. On sait en effet que le stock d'or français a été comptabilisé sur la base de 170,4 dollars l'once.

Les marchés des métaux enfin ont évolué en sympathie avec la tendance des places européennes et en particulier avec la fermeté du prix de l'or. On a en particulier noté la remontée des prix du cuivre, dont les spécialistes estiment que les cours avaient récemment atteint un niveau trop bas.

Il convient de remarquer que l'activité a été réduite sur les marchés américains par la célébration en milieu de semaine de l'anniversaire de Lincoln.

La Bourse en bref

■ Les Bourses de Montréal et de Toronto ouvriront à 9h du matin et fermeront à 3h30 de l'après-midi, à partir du 24 février prochain. Les places financières canadiennes s'alignent ainsi sur les heures de fonctionnement des Bourses de New York et Américaine qui adoptent l'heure avancée à compter du 23 février.

■ La compagnie Silver Stack exercera son option accordée par Gold Hawk Mines et Peter Ferderber, lui permettant d'acquérir une participation de 100% dans deux concessions situées à Pembroke dans le Maine. Silver Stack émettra 150,000 actions qui seront réparties à part égale entre M. Ferderber et Gold Hawk. L'ex-président de Silver Stack, M. Charlie Robbins est président de Gold Hawk Mines.

■ Dans son bulletin qui paraîtra lundi, la Commission des valeurs mobilières ordonne aux courtiers de cesser de faire le commerce des titres des entreprises suivantes: Autoski, Xoma Ltée, Eastern Asbestos. Ces sociétés n'ont pas déposé leurs états financiers dans les délais prescrits. Dans le cas d'Autoski, l'ordonnance est permanente.

■ Au chapitre des transferts d'actions entiercées, la publication de la CVMQ rapporte la vente des 31,250 actions des Pétroles Laduboro par la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur à un membre de la direction de la firme de Sillery, M. Joseph. A. Rousseau.

■ Le directeur de l'enregistrement a révoqué les permis de vendeurs de MM. Jean-Jacques Trudeau et Jean-Claude Bériau en raison "de méthodes inacceptables" utilisées lorsqu'ils étaient à l'emploi de la maison A. Renaud & Cie de Québec. Cette firme a perdu en novembre son permis de courtage.

■ La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a maintenu son refus d'accepter le prospectus de la compagnie Galaxy Gold Mines. L'organisme affirme qu'il n'est pas raisonnable d'accorder 750,000 actions entiercées pour des concessions qui n'ont coûtées que $600 aux promoteurs. De plus, la CVMO mentionne que retirer $150,000 du public, tel que le réclame le prospectus, pour n'investir par la suite que $15,000 en exploration minière fait porter tout le fardeau du risque sur les épaules des investisseurs alors que les promoteurs s'en tirent avec un profit immédiat.

■ La Commission des valeurs mobilières des Etats-Unis effectuera une enquête sur les transactions qu'auraient effectuées des administrateurs et cadres supérieurs de la Metro Goldwin Mayer. La maison de production cinématographique, symbolisée par le lion rugissant, a émis l'an dernier des actions ordinaires et des obligations privilégiés.

La fermeture d'une usine en Italie réduit les profits des Cies Molson

A la suite d'une perte de $1 million découlant de la liquidation d'une filiale située en Italie, les bénéfices nets des Compagnies Molson ont diminué de 12% au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre dernier. Compte tenu de cet élément extraordinaire, les profits sont passés de $19.7 millions à $17.3 millions.

Les pertes encourues dans les opérations de Bennett Italiana S.P.A. ont obligé la firme de la rue Notre-Dame à fermer cette usine de montage de pompes à essence. Par contre, la filiale américaine, Bennett Pump. Inc. a retrouvé depuis quelques mois la voie de la rentabilité.

Par ailleurs, les ventes consolidées ont grimpé de 21% en raison d'une hausse identique dans le secteur des brasseries. Le chiffre d'affaires des Compagnies Molson s'établit maintenant à $581 millions pour ces derniers trois trimestres.

Si les ventes de bières ont augmenté, les bénéfices ont diminué en raison de la hausse des frais et de l'effet négatif créé par l'introduction au sein du groupe du dernier-né de la famille des Compagnies Molson: la brasserie Formosa Spring.

Les magasins du Castor bricoleur continuent toujours d'accroître le volume d'affaires mais l'accroissement des coûts reliés à l'ouverture de nouvelles succursales fait fondre légèrement les gains.

Les livraisons de meubles domestiques (Vilas et La-Z-Boy) conservent une excellente allure en dépit d'un certain fléchissement du marché du mobilier.

Par ailleurs, la compagnie Andres Wines Ltd. rapporte que les ventes pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1974 étaient de 15% plus élevées qu'au cours de la même période il y a un an. Cependant, les bénéfices nets pour cette période de 1974 ont baissé de 17%.

Les ventes nettes pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1974 s'élevèrent à $13,766,163 en comparaison de $11,954,469 au cours de la même période l'an dernier.

Les bénéfices nets ont reculé à $1,483,878 par rapport à $1,800,393 au cours de 1973. Les bénéfices de base par action ordinaire et les bénéfices entièrement dilués par action ordinaire pour la période courante furent de $1.54 et $1.36 respectivement en comparaison de $1.94 et $1.70 pour la même période l'an dernier.

M. J.A. Peller de Winona en Ontario contrôle près de 54% des actions de cette entreprise qui possède la firme Vins Calona de St-Hyacinthe.

Cours sur le financement des compagnies

A compter du lundi 10 mars, les cadres supérieurs des institutions financières de la région de Montréal pourront suivre un cours sur le financement des entreprises dans le cadre du programme SOLEX (SOLide Expérience) dispensé par le département des sciences administratives de l'Université du Québec.

Ce cours sera donné par M. Jean Hoepffner diplômé en administration de l'École de commerce et de finance Wharton de l'université de Pennsylvanie. M. Hoepffner a travaillé comme consultant pour plusieurs banques européennes.

Trust Général: recul de 33% des profits nets

L'escalade rapide des taux d'intérêt et un accroissement important des affaires, ont amputé les profits nets du Trust General du Canada du tiers au cours du dernier exercice financier.

Malgré des revenus bruts qui ont enregistré une hausse de 22% pour atteindre $39,299,000 contre $32,177,000 en 1973, une forte augmentation des revenus tirée du courtage immobilier et une augmentation de $2.10 millions des biens sous administration n'ont pu empêcher le bénéfice net du Trust General de chuter de $2,054,000 ou $2.38 par action, à $1,370,000 ou $1.52 l'action.

Le REEL des Caisses pop

Aussitôt que le Parlement fédéral adoptera le projet de loi omnibus sur les Finances, les Caisses populaires offriront aux contribuables la possibilité d'adhérer à un Régime enregistré d'épargne-logement (REEL).

Bramalea se canadianise

TORONTO (PC) — La société Bramalea qui a assumé entre autres le développement du Domaine de Champvert à Longueuil, est maintenant contrôlée à 84% par des Canadiens à la suite de l'achat par la compagnie des parts détenues par des actionnaires britanniques.

Le président de Bramalea, M. J. Richard Shiff, a annoncé, mardi, que la firme avait acquis 1.5 million d'actions dont les propriétaires étaient des compagnies britanniques, au prix de $4.50 l'unité, pour une somme totale de $6.7 millions.

La transaction est le résultat de six mois de négociations à l'issue desquelles les actions détenues par la Eagle Star Insurance Co., la British Electric Traction et le Cayzer Trust, un bolding représentant les intérêts de la Union Castle et la Clan Steamship Lines ont été vendues à Bramalea.

"Tous les membres du personnel à l'échelon supérieur ainsi qu'à l'échelon moyen de la direction sont maintenant canadiens, a dit M. Shiff.



On n'a plus l'Alpine Inn qu'on avait.

Depuis trois ans, l'Alpine Inn a bien changé. Un programme de rénovation d'un demi-million de dollars y a été entrepris. Plus que jamais, l'Alpine Inn est l'hôtel de villégiature par excellence pour la tenue de congrès. A une heure de Montréal par l'autoroute des Laurentides, l'Alpine Inn offre des chambres confortables, 12 salles pouvant accueillir de 20 à 200 personnes, tous les accessoires audio-visuels nécessaires à un congrès, etc. On y travaille bien et la détente n'est jamais bien loin. On a tout ce qu'il faut pour vous divertir, de la piscine intérieure au terrain de golf. Communiquez avec notre Service de planification des congrès à (514) 229-3516 ou 861-3258 (Montréal).

Alpine Inn

Ste-Marguerite Station, Québec

Fiducie du Québec

Aux détenteurs des Débentures 7½%, Série "C", à fonds d'amortissement datée du 15 mars 1979

de

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

AVIS DE RACHAT

Avis, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie intervenu entre Coopérative Fédérée de Québec et Fiducie du Québec, ès-qualité de fiduciaire, devant Me J. Pierre Dubé, notaire et portant la date officielle du 15 mars 1967, les débentures 7½%, Série "C" suivantes de Coopérative Fédérée de Québec, actuellement en cours et émises en vertu dudit acte de fiducie, seront rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 mars 1975 à toute succursale dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date fixée pour le rachat soit le 15 mars 1975 :

CD-003 - 008 - 017 - 023 - 026 - 033 - 038 - 087 - 096 - 114

CM-013 - 040 - 058 - 064 - 082 - 130 - 159 - 171 - 184 - 200 - 269 - 288 - 303 - 326 - 330 - 376 - 393 - 450 - 455 - 467 - 480 - 498 - 523 - 531 - 567 - 581 - 591 - 611 - 684 - 701 - 732 - 806 - 812 - 818 - 905 - 935

Avis, est de plus donné que les susdites débentures 7½%, série "C", cesseront de porter intérêt à partir du 15 mars 1975.

Les susdites débentures 7½%, Série "C", doivent être remises avec, y attachés, les coupons d'intérêts échéant le 15 septembre 1975.

Daté à Montréal, Province de Québec, ce 15 février 1975.

POUR LE COMPTE ET AU NOM
DE COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
FIDUCIE DU QUÉBEC, fiduciaire
511 PLACE D'ARMES
MONTRÉAL (QUÉBEC)

WR

Entre avoir une propriété et savoir l'administrer... quelle différence!

En tant que spécialistes en administration de propriétés, nous vous protégerons contre l'inflation, verrons à l'extension de la vie économique de votre propriété et en assurerons un retour profitable.

Appelez GILLES PARADIS C.P.M.
DIRECTEUR, DIVISION DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS
526-0461

IMMEUBLES WESTGATE INC.
COURTIERS
SERVICE IMMOBILIER
COMPLET PAR ORDINATEUR
LOCATION - ANALYSE D'INVESTISSEMENTS - ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

Avis d'assemblées générales spéciale et annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA sera tenue dans le Salon Viger de l'hôtel Château Champlain, Place du Canada, Montréal, le mercredi, 26 février 1975 à quinze heures (3 p.m.), aux fins de considérer et, si jugé opportun, de ratifier les amendements aux règlements qui suivent, adoptés par le Conseil d'Administration à son assemblée du 5 février 1975:

a) un amendement au règlement numéro 1, article 4.7 — pour fixer à 11 administrateurs au lieu de 12 le nombre des membres composant le Comité Exécutif;

b) un amendement au règlement numéro 1, article 4 — pour fixer à 19 au lieu de 21 le nombre des administrateurs composant le Conseil d'Administration.

AVIS EST DE PLUS PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'immédiatement après l'assemblée générale spéciale susdite, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie sera tenue au même endroit pour les fins suivantes:

a) recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974;

b) élire les administrateurs pour l'année 1975;

c) nommer les vérificateurs pour l'année 1975;

d) délibérer sur toute autre question du ressort de l'assemblée.

Montréal, le 6 février 1975.

Le secrétaire
Pierre Audet, avocat

TGU TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

L'Association de golf du Québec a bien mené sa barque en 1974

par Marc Thibeault

L'Association de golf du Québec, de plus en plus vigoureuse, a tenu sa 55e assemblée générale annuelle, hier, à l'hôtel Reine Elizabeth et disons immédiatement qu'elle se porte très bien.

A la suite d'un profit de $9,371 (dont plus de $8,000, toutefois, viennent de sages investissements) enregistré à la fin de l'année financière 1974, comparativement à un profit de $4,673 à la fin de 1973, l'AGQ affiche un capital très sain de $96,351.

L'association groupe maintenant 200 clubs-membres, ce qui représente un total de 34,375 membres individuels qui, chaque année, paient une cotisation de $3.25.

En 1974, ces cotisations ont rapporté $112,526. De cette somme, ont été versés $34,628 à l'Association de golf royale canadienne et $16,873 pour le développement et l'essor des joueurs d'âge junior. Si l'argent rapporté par les cotisations ne dépasse pas beaucoup le montant perçu en 1973 ($110,774), il faut préciser que la part cédée à l'ARGRC a été moindre qu'il y a un an alors que le total fut de $36,081. Par ailleurs, il y a eu une légère augmentation ($670) dans le montant remis aux juniors.

Parmi les autres revenus directs importants de l'AGQ il faut mentionner les droits d'inscription aux tournois organisés durant l'été par l'association. Ils ont rapporté $29,143 en 1974 comparativement à $27,461 en 1973. Par contre, les frais encourus pour organiser ces tournois (prix, gravures, préposés à la marche de ces compétitions, etc) ont coûté $23,755 l'année dernière comparativement à $18,798 en 1973, ce qui revient à dire que les profits enregistrés sous le tableau des droits d'inscription aux tournois n'ont atteint que $5,388 en 1974 comparativement à $8,672 en 1973.

Le total des revenus d'exploitation ont conséquemment été légèrement moindres, soit $66,789 l'année dernière au lieu de $68,384 un an plus tôt. Mais on a réussi à économiser dans d'autres directions tout en profitant d'une hausse dans les revenus provenant d'investissements. Ainsi, si l'excédent des revenus sur les dépenses n'a été que de $1,143 comparativement à $7,185 un an plus tôt, les revenus de placement ont atteint $8,228 au lieu de $5,988. Mais c'est surtout en effaçant $5,500 de dépenses d'hiver et $3,000 en bourses d'études qu'on en est arrivé à un profit de $9,371, supérieur de près de $5,000 à celui de l'année précédente.

A la suite de la perte de directeurs pressés par d'autres affaires, l'AGQ a décidé, hier, d'élargir les cadres de son grand conseil d'administration (40 directeurs) sans l'augmenter. Jusqu'ici, seuls des représentants de clubs-membres pouvaient faire partie de ce conseil. Dorénavant, au moins trois (maximum six) représentants de clubs-associés (catégorie qui groupe des clubs payant moins de cotisations individuelles à l'AGQ que les clubs-membres) pourront faire partie du grand directorat.

Cette suggestion du président sortant Alec R. Tinker (du club Summerlea) représente, sans que cela ne paraisse trop trop, une certaine émancipation au sein de l'AGQ.

Lors des élections, Gaston Vanasse, du club BeauChâteau de Beauharnois-Châteauguay, a été élu président. Les 1ère et 2e vice-présidences ont légèrement changé de titres et ont été remplacées par des vice-présidences des districts et des tournois, postes qui seront occupés en 1975 par Gerry E. Durocher, du club Rivermead d'Ottawa, et par Harold Brownstein, du club Elm Ridge de l'île Bizard, respectivement. Le secrétaire-trésorier sera Claude Beauregard, de Laval-sur-le-Lac, tandis que Tom Hunter (Whitlock) et John Holzman (Rideau View) continueront de remplir leurs fonctions de présidents des tournois seniors et des tournois juniors respectivement, ce qui complète le comité exécutif, si on veut bien y ajouter le nom du président sortant Alec Tinker.

Six nouveaux directeurs ont été élus pour combler autant de vacances. Ils sont Maurice Brouillette (Cowansville), Germain Ferland (Le Portage), Elton Irwin (Chantecler), Cliff Goodwin (Lennoxville), N.S. Crerar (Kanawaki) et Phil Schwartz (Pinegrove). Ils remplacent l'ancien président sortant J. David Weinstein, le juge Jacques Dugas, Ed Lunn, Robert T. Oxford, William Raeside et R.W. Ronalds.

Dans son rapport sur les sept districts de l'AGQ, le nouveau président Gaston Vanasse a fait remarquer que pour obtenir une répartition mieux équilibrée, les classifications des golfeurs seraient changées en 1975. Ainsi, les joueurs de classe "A", dans tous les clubs, devront avoir une marge d'erreur de 10 coups ou moins; ceux de la classe "B", de 11 à 17; et ceux de la classe "C", 18 et plus. Jusqu'ici, d'assez nombreux clubs ignoraient, de très peu il faut le dire, les directives de l'association et créaient leurs propres classes de golfeurs. Par exemple, certains clubs avaient des classes "A" comprenant des golfeurs ayant des marges d'erreur de 11 et même 12. D'autres limitaient cette catégorie à ceux ayant des marges de 9 ou moins.

Dans le district de la ville de Québec, Léandre Létourneau est d'avis que le nombre des tournois pourrait être augmenté parce que les compétitions qui existent déjà attirent trop de concurrents. Si le nombre de tournois n'est pas augmenté, il faudra vraisemblablement limiter le nombre de compétiteurs dans chaque épreuve au programme, politique désappointante pour plusieurs on peut le croire.

Plusieurs anciens pros ou golfeurs amateurs ayant perdu leur statut ont été réinstallés en 1974 et, à la suite d'une réunion de l'AGRC tenue au tout début du présent mois, pour 1975. Il s'agit de Don O'Doherty, André Duhamel, Michel Bégin, Henri Gélinas, Guy Poirier, Harry Fowlis, Jean-Pierre Corriveau, Denis Bérard, Jean Lachance, Roger Bernard, Gérard Neven et du joueur de hockey Carol Vadnais.

Chez les juniors, la saison 1974 a été magnifique. Nos représentants ont remporté le championnat national interprovincial pour la deuxième année d'affilée, ce qui révèle jusqu'à quel point les camps d'entrainement et d'instruction pour les juniors lancés il y a 7 ans par l'association ont fait du bien. Avant ces deux récentes victoires nationales, nos juniors n'avaient remporté le championnat interprovincial qu'une seule fois en 13 ans. Le plus étonnant est que le triomphe enregistré l'été dernier le fut par une équipe qui avait perdu la moitié de ses joueurs de 1973, Serge Thivierge (Alma) et François Mathieu (Québec) étant les vétérans, et Robert Gauthier (Vallée du Richelieu) et Yves Tremblay (Sorel), les recrues.

Au cours de l'assemblée d'hier, on a remis le trophée Hilles R. Pickens père, qui était présenté chaque année par Hilles R. Pickens fils, malheureusement décédé il y a quelques semaines, à Robbie Jackson qui, au cours de huit rondes en tournoi, a maintenu une moyenne de 71.5 coups par tournée, la meilleure moyenne jamais réussie depuis 25 ans, soit depuis que le trophée est remis au "golfeur québécois de l'année". Chez les juniors, Serge Thivierge, 18 ans, a reçu le trophée Gordon LeRiche qui s'adresse au "golfeur junior de l'année". Thivierge, un des 13 enfants, a remporté le championnat junior du Québec l'été passé à Grand-'Mère et a été un des représentants québécois sur notre équipe interprovinciale au cours des trois dernières années. Il succède d'ailleurs à Jackson comme récipiendaire du trophée LeRiche.

Et vive le golf... n'en déplaise au confrère Tim Burke!



Le fleuret est l'une des disciplines inscrites aux Jeux d'hiver du Canada et même si la technique n'est pas toujours au point, l'enthousiasme des participants rend le spectacle intéressant. Ci-haut, Carol Langer de l'Ontario atteint Denise Mullen (à droite) de la Nouvelle-Écosse au cours d'une épreuve disputée au Centre sportif de Lethbridge. (Téléphoto CP)

Course internationale des champions

Bobby Unser gagne à Daytona

DAYTONA BEACH, Floride (AFP) — Le pilote américain Bobby Unser, champion 1974 de l'USAC formule Indianapolis, a remporté, hier, la deuxième édition de la Course internationale des champions, battant le vétéran A.J. Foyt d'une longueur, à Daytona Beach.

La course disputée sur le circuit de 4 kilomètres de Daytona Beach a été marquée par deux carambolages spectaculaires heureusement sans gravité.

En début de course, Johnny Rutherford, vainqueur des 500 milles d'Indianapolis, et George Follmer ont heurté le mur de protection en cherchant à se détacher du lot compact des neuf Chevrolet Camaro engagées. L'originalité de cette course réside dans le fait que tous les concurrents pilotent la même voiture.

Dix tours avant la fin de la course, longue de 100 milles, la voiture pilotée par le Suédois Ronnie Peterson a fait un tête à queue venant heurter la Camaro du Brésilien Emerson Fittipaldi. Ce dernier, vainqueur des demi-finales devant Unser, devait s'arrêter à son stand pour changer un pneu et terminait en sixième et dernière position, tandis que Peterson abandonnait.

Unser a gagné la course et $30,000 de prix à la moyenne de 269,59 km-h devant Foyt, Cale Yarbourough, Bobby Allison, David Pearson et Fittipaldi.

Les neuf voitures puis les sept après l'abandon de Rutherford et Follmer, ont été roue dans roue pendant la plupart des 40 tours de l'épreuve.

Peterson se trouvait en troisième position, derrière Unser et Foyt, lorsqu'il a heurté le pare-choc de la voiture de Foyt au 29e tour, faisant un tête à queue qui provoquait son abandon et l'arrêt au stand de Fittipaldi, champion du monde des conducteurs.

Deux autres pilotes nonaméricains, le Sud-africain Jody Scheckter et le Britannique Graham Hill, avaient été éliminés lors des demi-finales de la Course des champions l'automne dernier.

En 1974, la première course internationale des champions disputée sur des Porsche Carrera avait été remportée par l'Américain Mark Donohue devant Peter Revson et Bobby Unser.

Cette année, l'épreuve (demi-finales comprises) était dotée de $200,000 de prix. Unser a récolté au total $41,400, devant Foyt, $27,600, Yarborough $22,000, Allison, $19,900, Pearson, $16,500, Fittipaldi, $18,300 et Peterson, $12,300 dollars.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Philadelphie 4, Chicago 1
Buffalo 3, Boston 1
Kansas City 5, Washington 1
Hier soir
Détroit à Vancouver
Ce soir
Chicago à Montréal
Rangers NY à Minnesota
Philadelphie à Islanders NY
Atlanta à Vancouver
Washington à St-Louis
Pittsburgh à Toronto
Détroit à Los Angeles
Californie à Kansas City
Demain
Montréal à Chicago
Toronto à Rangers NY
Islanders NY à Pittsburgh
Boston à Philadelphie
Kansas City à Washington
Californie à Minnesota
St-Louis à Buffalo

Les pointeurs
(Partie d'hiver non comprise)

	b	p	pts
Esposito, Boston	52	53	105
Orr, Boston	33	67	100
Lafleur, Montréal	44	52	96
Mahovlich, Montréal	27	55	82
Dionne, Détroit	30	50	80
Robert, Buffalo	30	45	75
Gilbert, NYR	30	40	70
Clarke, Philadelphie	15	53	68
Ratelle, NYR	24	42	66
Bucyk, Boston	25	40	65

Association Mondiale

Jeudi
Québec 5, Phoenix 3
San Diego 6, Baltimore 1
Hier soir
Québec à Minnesota
Toronto à Edmonton
San Diego à Cleveland
Indianapolis à N.-Angleterre
Houston à Winnipeg
Demain
San Diego à Minnesota
Phoenix à Edmonton
Toronto à Vancouver
Winnipeg à Chicago

Les pointeurs
(Parties d'hiver non comprises)

	b	p	pts
Hull, Winnipeg	47	40	87
Lacroix, SD	27	59	86
S. Bernier, Québec	41	44	85
Lund, Houston	25	49	74
Nilsson, Winnipeg	16	55	71
Walton, Minnesota	32	31	63
G. Howe, Houston	24	39	63
Dillon, Toronto	19	44	63
Rivers, SD	37	25	62
Hinse, Houston	30	31	61

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 4, Sorel 2
Hier soir
Québec à Montréal
T.-Rivières à Sherbrooke
Sorel à Shawinigan
Demain
Shawinigan à Montréal
Sherbrooke à Hull
Laval à Cornwall
Québec à Chicoutimi
T.-Rivières à Sorel

Ligue Universitaire

Hier soir
Loyola à Bishop's
UQTR à McGill

LIGUE NATIONALE

Section I

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	55	34	14	7	188	121	75
RANGERS NY	56	28	18	10	228	188	66
ISLANDERS NY	56	24	18	14	186	150	62
ATLANTA	56	23	21	12	157	158	58
Section II							
VANCOUVER	54	28	21	5	183	163	61
CHICAGO	57	26	25	6	180	164	58
ST-LOUIS	54	21	23	10	175	188	52
MINNESOTA	54	15	33	6	146	226	36
KANSAS CITY	56	13	36	7	137	232	33
Section III							
MONTREAL	56	32	9	15	261	157	79
LOS ANGELES	55	30	11	14	185	121	74
PITTSBURGH	55	23	20	12	218	200	58
DETROIT	55	14	31	10	166	227	38
WASHINGTON	56	5	46	5	121	291	15
Section IV							
BUFFALO	56	35	11	10	243	168	80
BOSTON	57	30	16	11	255	173	71
TORONTO	56	20	27	9	185	216	49
CALIFORNIE	58	14	35	9	152	223	37

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	53	35	18	0	222	176	70
TORONTO	55	31	22	2	238	207	64
VANCOUVER	51	26	23	2	161	163	54
EDMONTON	48	25	20	3	174	161	53
WINNIPEG	49	21	26	2	190	179	44
Section Est							
N. ANGLETERRE	52	28	21	3	174	183	59
CLEVELAND	54	24	28	2	154	170	50
CHICAGO	54	19	34	1	180	215	39
INDIANAPOLIS	52	11	38	3	120	211	25
Section Ouest							
HOUSTON	54	36	18	0	246	167	72
PHOENIX	57	28	23	6	208	186	62
SAN DIEGO	50	27	21	2	191	173	56
MINNESOTA	51	27	23	1	204	173	55
BALTIMORE	54	14	37	3	126	224	31

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	55	25	21	9	238	233	59
QUEBEC	52	27	23	2	229	206	56
CHICOUTIMI	53	17	32	4	217	314	38
SOREL	56	14	35	7	217	299	35
SHAWINIGAN	51	12	30	9	221	301	33
Section Ouest							
SHERBROOKE	51	39	9	3	323	174	81
CORNWALL	55	31	15	9	250	208	71
MONTREAL	52	28	19	5	321	246	61
HULL	54	25	25	4	288	280	54
LAVAL	56	21	29	6	261	299	48

LIGUE UNIVERSITAIRE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LOYOLA	17	13	2	2	125	56	28
UQTR	16	11	2	3	113	47	25
McGILL	16	7	8	1	73	88	15
SIR GEORGE	17	6	8	3	72	98	15
BISHOP'S	18	0	17	1	58	152	1

Un joueur polyvalent

Dave Lewis revient avec les Alouettes

Dave Lewis, un quart-arrière et botteur qui portait les couleurs des Alouettes de Montréal en 1968 et 1969 avant de signer un contrat avec les Bengals de Cincinnati de la Ligue nationale de football, en est venu à une entente avec l'équipe montréalaise pour la saison 1975, hier. Lewis était redevenu la propriété des Alouettes en octobre dernier lorsque Cincinnati l'offrit au repêchage.

"Nous ne le destinons pas nécessairement au poste de quart-arrière car il est avant tout un excellent botteur et il n'y a pas une équipe qui n'en veut pas un, même si nous avons déjà Sonny Wade", a déclaré le directeur général Bob Geary.

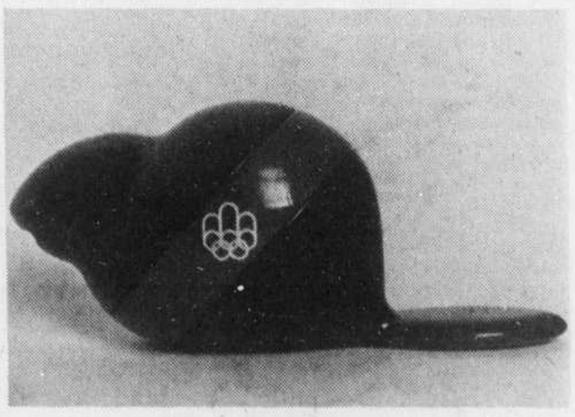
"L'important est que Lewis demeure un athlète très versatile et l'instructeur Marv Levy pourra s'en servir aussi bien comme demi ou receveur de passes que comme botteur et quart-arrière", a ajouté Geary. La versatilité de Lewis est reconnue à Montréal. Ainsi, en 1968 et 1969, il gagna 282 verges au sol, compléta 13 passes pour 272 verges comme quart-arrière et eut des bottés de 45.2 verges en moyenne. Il retourna aussi six bottés de dégagement et quatre bottés d'envol tout en occupant occasionnellement le poste de demi défensif. Il mit fin à son séjour avec les Alouettes à la suite d'une dispute salariale.

•

LA LIGUE mondiale de football va incessamment annoncer la mort des Blazers de la Floride, selon le représentant des joueurs Mike McBath. D'après celui-ci, le président Chris Hemmeter de la ligue a mis fin aux négociations qu'il tentait d'établir avec le propriétaire de motels David Williams, d'Orlando, présent détenteur de la concession des Blazers. Trois fois, Hemmeter n'a pu avoir de rendez-vous avec Williams, un millionnaire qui a perdu un million lors de la première année d'exploitation du club. Selon McBath, un garde défensif, les Blazers pourraient s'installer à Akron, Ohio, en 1975. Il a fait remarquer que Jerry Donizetti, homme d'affaires de cette ville, a été présenté à l'exécutif de la Mondiale, jeudi à Toronto lors d'une réunion, comme étant un nouveau concessionnaire de la ligue.

•

LES CANADIENS de Montréal ont invité l'avant Ron Andruff des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse à se joindre à l'équipe afin de remplacer l'ailier droit Guy Lafleur qui a subi une fracture de l'index gauche contre les Maples Leafs de Toronto mercredi dernier. Lafleur porte d'ailleurs un plâtre et on ne prévoit son retour au jeu que dans trois semaines.



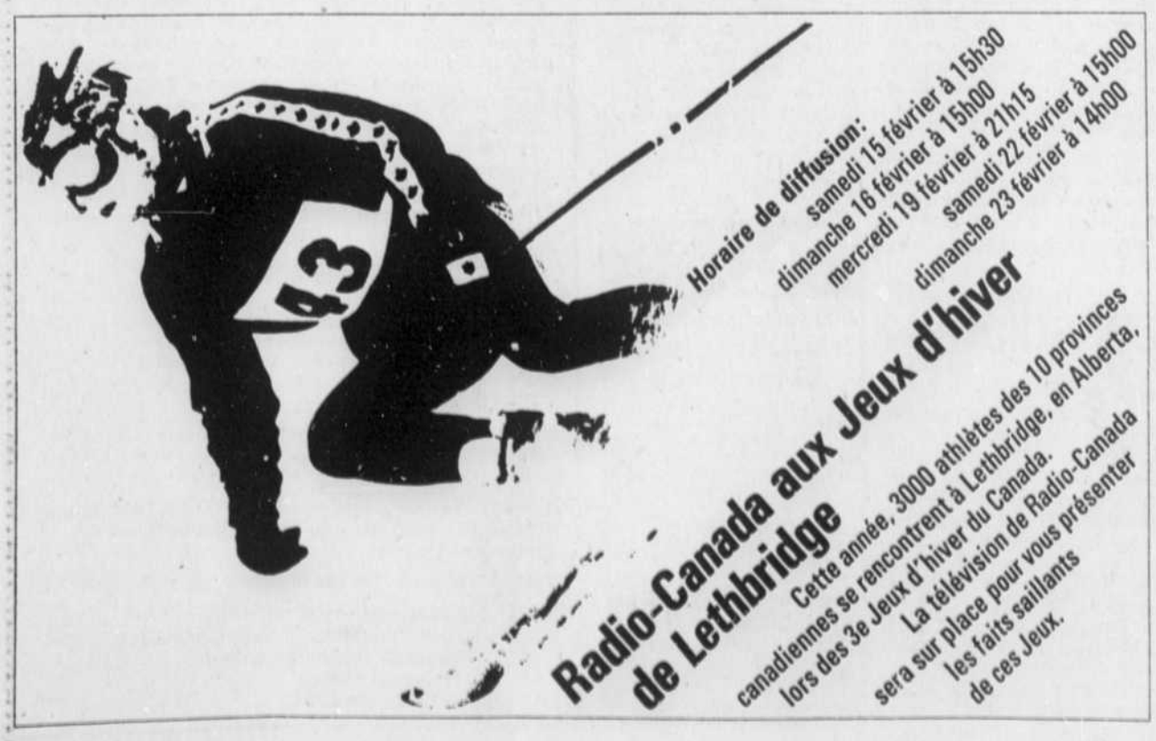
La mascotte des Jeux de la XXIe Olympiade, le castor, vient d'être baptisée: elle a été nommée "Amik" qui signifie, en langue algonquine, "castor".

Des matches-défi signés Miller

NEW YORK (AFP) — Les matches-défi deviennent à la mode aux Etats-Unis. Après Jimmy Connors, champion de tennis, le golfeur Johnny Miller envisage une série de défis télévisés sous le slogan "Johnny Miller contre le monde."

Ed Barne, agent d'affaires du joueur californien, mène des négociations avec les grandes chaines de télévision américaines pour monter une série de cinq matches-défi dotés de $1 million de prix. Selon le projet actuel, le vainqueur de chaque match toucherait $150,000 et le perdant $50,000. Le lieu et les modalités du match (18 ou 72 trous) ne sont pas établis. "Nous avons cinq adversaires en vue, a indiqué hier Ed Barner, Jack Nicklaus, le Sud-africain Gary Player, le vétéran Sam Snead, le Japonais Jumbo Ozaki et le Britannique Peter Oosterhuis."

Oosterhuis, sans doute le meilleur golfeur européen, se trouvait en tête de l'omnium de San Diego jeudi après le premier tour avec une avance de sept coups sur Miller, affaibli par un refroidissement. Mais le blond californien n'en demeure pas moins le meilleur joueur mondial du moment. Il a remporté six de ses neuf derniers tournois. Il a débuté la saison américaine avec des cartes fantastiques de 25, 24 et 21 sous la normale sur 72 trous et joue mieux que jamais. Les amateurs de golf seraient certainement très intéressés de suivre, coup par coup, à la télévision un duel entre un super-Miller et les "seigneurs du golf" Nicklaus et Player.



COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

30- le faubourg à m'lasse

MARCEL DUBÉ

L'épicier du coin était un empereur. Il avait toujours son chapeau sur la tête, mais ce n'était pas un tricorne. Tu te souviens, Johnny? Il y a déjà loin de ça. Il y a toute notre enfance, toute notre jeunesse passée, et plus encore. Moi, j'ai eu quarante-cinq ans au début de ce mois et ça me reste toujours collé à la mémoire, intimement lié aux fibres de mon coeur.

Ce fut depuis les années de la Crise jusqu'aux années de la guerre. J'avais dix ans, et toi peut-être neuf, lorsque les parents ont dû vendre notre petite maison du Faubourg, et que nous nous sommes exilés "en haut de la côte", à deux rues du parc Lafontaine. Nos jeux nous y ont suivis, nos jeux et nos souvenirs, car nous traînions déjà derrière nous la nostalgie du Faubourg.

Quand je compare l'épicier du coin à un empereur, tu vois ce que je veux dire, hein Johnny? Il avait ses sujets: sa clientèle; son territoire: les pâtés de maisons que bordaient les territoires d'autres épiciers de coins de rue; et son armée: ses deux commis, l'un qui l'aidait à l'intérieur du magasin et l'autre qui livrait les provisions à bicyclette. Ma mère nous envoyait parfois, une pinte de lait vide sous les bras, acheter de la mélasse chez lui. Il tournait le robinet de sa barrique et laissait couler l'épais sirop brun dans la bouteille jusqu'à ce qu'elle soit bien pleine et la scellait d'une façon précaire avec une rondelle de carton.

Ça, c'étaient les soirs où ma mère faisait des crêpes pour le souper. Pour nous c'était un festin, et depuis je n'ai jamais pu concevoir que l'on puisse manger des crêpes avec un autre accompagnement que la mélasse. Même lorsque je m'offre des crêpes-suzette dans un restaurant chic, Johnny, je commets un péché de gourmandise bourgeoise et j'ai la mauvaise conscience de manquer à l'éthique culinaire.

Dans le Faubourg et à cette époque, il n'existait pas de "centres d'achats" ni d'"hypermarchés". Les monopoles non plus n'existaient pas, et les denrées essentielles à la vie ne se vendaient pas à des prix d'objets de luxe. Comme la mélasse par exemple. C'était essentiel à certaines de nos fêtes gastronomiques, même si nous ne savions pas alors que lorsque ma mère se mettait aux crêpes c'était parce qu'il lui fallait renflouer le budget. Nous ignorions aussi que si le Faubourg empruntait son nom au produit de la canne à sucre, c'était parce que les bateaux qui le livraient déchargeaient leurs tonneaux tout près (sur les quais du carré Bellerive, aux pieds de la rue Iberville en bordure de Notre-Dame, à proximité du débarcadère du traversier de Longueuil) et non, comme nous le croyions plutôt, parce que c'étaient les crêpes à la mélasse de ma mère qui rendaient notre village célèbre et qui l'identifiaient au-delà de nos frontières, dans les paroisses lointaines de Montréal et du Québec. (Le Faubourg à m'lasse, c'était notre pays, notre univers, où n'existaient pas les passeports ni les numéros matricules.)

Je disais que les monopoles n'existaient pas en ce temps-là et c'est vrai. Angle Dufresne et Logan, trois coins de rue étaient occupés par des commerces. Une épicerie, une buanderie et un restaurant. Il est inutile de dire que l'épicier et le restaurateur n'empesaient pas les chemises et que le buandier se souciait peu de vendre du pain ou de la crème glacée. La crème glacée c'était l'affaire du restaurateur. Comme les "lunes de miel", les "fouets de réglisse", les "boules de cocos" et les petits "cornets au miel". Le restaurateur n'était pas empereur, mais capitaine. A ma souvenance, il était grand, les cheveux ras et il avait les traits d'un homme qui a parcouru bien des noeuds et qui en a peut-être frappés. Il se tenait droit derrière ses vitrines (son établissement n'était pas plus grand que la cabine de pilotage d'un *steamer*), s'appuyait sur le comptoir les deux poings fermés, amusé et sceptique, observant avec une certaine malice les enfants qui sortaient avec difficulté les quelques sous noirs du fond de leurs poches crevées. Il ne bougeait pas. Il restait comme ça, les deux bras raides devant lui comme s'il tenait la barre d'un important cargo.

Mais ce n'est pas tout. Dans le Faubourg, il y avait aussi des saltimbanques. Des romanichels qui se cachaient dans la peau de commerçants ambulants. Eux aussi avaient leurs limites territoriales. Et pas plus que les sédentaires ils ne tenaient à monopoliser les entreprises. La voiture et le cheval étaient leur moyen de transport et de communication. Leurs appels, leurs plaintes, leurs sollicitations variaient selon les produits qu'ils avaient à offrir. Ils ne faisaient sûrement pas de grosses affaires et ne transportaient pas non plus la lune dans leur charrette.

C'était le pauvre "guénillou" qui lui ne vendait rien. Il achetait plutôt. Bouteilles vides, guenilles, vêtements usés, matelas déchirés à travers les trous desquels on voyait jaillir les ressorts. Toute l'intimité familiale usée à la corde. Il sortait un petit porte-monnaie de sa défroque rapiécée, y prenait quelques pièces d'argent et les remettait récalcitrant, à la ménagère heureuse de se débarrasser des traîneries de la maison. Puis il tirait sur les guides du vieux cheval et continuait sa route, de ruelle en ruelle, du matin jusqu'au soir, lançant sur des notes monotones son appel presque désespérant:

"Guénilles à vendre?...
Des bouteilles, des guénilles à vendre?..."

Quant au marchand de glace, il était plus gai, plus décontracté. Il semblait plus indifférent aux biens de ce monde. Probablement parce qu'il n'était pas "à son compte", et qu'il n'avait pas tellement à coeur les intérêts de son "bourgeois" qui, lui, ne s'abaissait plus à faire de la sollicitation en plein air pour gagner sa vie.

Et "le livreur" de glace, comme on l'appelait aussi — parce qu'une partie de sa clientèle était régulière — avait une connaissance plus étendue du solfège populaire que celle du guénillou. Il séduisait davantage aussi lorsque, d'une voix à la fois rustre, virile et généreuse, il chantait:

"D'la glace madame,
Un gros morceau pour vous,
Un p'tit trente sous pour moé..."

Tu te rappelles, Johnny? Nous deux et les autres, on aimait beaucoup la glace concassée, surtout l'été quand il faisait trop chaud, rue Logan, ou rue Robert; on s'installait sur le marchepied arrière de la voiture et on croquait, jusqu'à en avoir mal au ventre, des glaçons fondants que le livreur avait fait éclater en taillant ses blocs à la dimension des glacières de ses clientes. C'était un artiste, une sorte de sculpteur. Il avait l'oeil, hein! Il maniait la hache, le pic et les pinces comme le curé de la paroisse le goupillon et l'encensoir.

Seul l'aiguiseur de couteaux ne chantait pas pour annoncer sa venue, qui se faisait plus rare et se voulait plus solennelle. Il était aussi le seul à ne pas avoir un cheval comme force motrice indispensable à son négoce. Sa voiture était une boîte carrée à couvercle rabattant montée sur quatre roues. Il la poussait en frappant sur une cloche avec une petite tige de fer. La meule à aiguiser était vissée au couvercle de la charette, de même que la cloche qui tintait comme une enclume ou comme un tocsin. Le spécialiste du couteau aiguisait aussi les ciseaux, de même que différents outils. Il pouvait de plus réparer certains petits instruments ou appareils ménagers. Quand il faisait tourner sa meule, on avait l'impression qu'il allumait le feu d'une forge, tellement les étincelles et les flammèches étaient nourries. Une fois son travail terminé et rémunéré, il recommençait à frapper sur sa cloche et changeait de rue. Il disparaissait comme il était venu. Ce personnage silencieux, absorbé, méditatif, vivait dans l'épais mystère de sa science et de sa spécialisation.

Comme le guénillou, le marchand de fruits et légumes exerçait son commerce dans les ruelles cahoteuses plutôt que dans les rues. La main en porte-voix, sur un mode musical lui aussi, mais très fort et très haut, jamais enrhumé ni à bout de souffle, il égrenait sa litanie:

"On a des fruits des légumes à vendre... (bis)
Des concombres, des tomates, des navets, des radis, d'la salade à vendre...
On a des fruits des légumes à vendre... (bis)
Des pommes, des bananes, des poires et pis des prunes, des pêches et pis des oranges à vendre...
On a des beaux fruits pis des belles légumes à vendre..."

Une dame paraissait sur un balcon, son panier de lessive sous le bras, et tirait sur sa corde à linge, feignant de rester indifférente à la voix du pourvoyeur des délices de la nature. Mais tout de suite, ce dernier (qui n'en manquait jamais une, qui les voyait toutes même quand elles tentaient de se dissimuler), l'apostrophait:

"Des beaux radis, madame?... Hé! Madame en haut?...
Des belles bananes?... Pas chères...
Des belles carottes?...
Des belles tomates?...
Tout est frais d'à matin...
Directement du marché... Non?
Des navets?... Cinq "cennes" chaque...
Des choux-fleurs?... Même prix...
Des pommes, des poires, des prunes?...
Des fraises? Six cennes la boîte... deux pour dix...
Non? Certain?... Merci madame..."

Après une dizaine de refus, n'ayant pu vaincre la résistance de la cliente récalcitrante ou fauchée, le *peddler* se résignait, souriait et faisait avancer sa "picouille" et son potager sur roues en direction de la ruelle suivante.

Mais le visiteur que nous attendions avec le plus d'avidité, c'était le marchand de frites. Il venait surtout le dimanche, s'annonçant par le sifflet à vapeur qui perçait le toit de sa voiture. Voiture de fête foraine, de laquelle émanaient d'irrésistibles odeurs de pommes frites, de vinaigre, de pain et de saucisse grillée, de *ketchup*, de moutarde et de *relish*. Il donnait un sac d'avoine à manger à son cheval pour le faire patienter, parfois quelques heures durant, dans la même rue. Notre bonheur ne coûtait alors que cinq sous, et nous pouvions choisir entre une frite et un *hot-dog* grillé ou à la vapeur. Il n'y avait pas de supplément pour la salade de chou ou les autres condiments. Lorsque nous étions plus fortunés nous pouvions nous offrir en même temps une boisson gazeuse. Pour nous, la venue du marchand de frites remplaçait en même temps le parc Belmont et le cirque Barnum & Bailey. Il faut reconnaître d'ailleurs que les frites étaient infiniment plus savoureuses que les retailles d'hostie que nous achetions parfois chez les soeurs de la Providence, coin Fullum et de Montigny.

Dans ce petit monde fermé vivait un peuple modeste et paisible composé de quelques professionnels, d'humbles employés de bureau, de commis de banque, d'ouvriers, les uns spécialisés les autres pas, de journaliers inquiets, de débardeurs, de chômeurs et de ces nombreux petits commerçants. Peut-être y avait-il aussi quelques rentiers obscurs qui pratiquaient dans l'ombre l'usure envers le prolétariat: je n'en ai pas une mémoire précise.

Chose certaine le Faubourg était grouillant d'enfants tapageurs et insouciants qui, avec beaucoup d'imagination et dans un manque total de loisirs organisés, inventaient leurs propres jeux et leurs propres lois dans les fonds de cours et les ruelles, sur les passerelles aériennes qui traversaient le vide entre les étages des maisons de briques rouges et les hangars peints en gris, sortes de remises séparées où l'on entreposait le bois et le charbon, les seaux de peinture à bâtiment, la vieille ferraille qui pourrait toujours servir un jour, et les outils nécessaires à l'entretien de la plomberie et de la menuiserie, aux petits "radoubts" comme disait mon grand-père, qu'il fallait apporter ici et là.

Les toitures de garages désaffectés ou transformés en poulaillers faisaient aussi partie de nos aires pour les jeux les plus intrépides. Il n'y avait pas de saisons pour nous; ou plutôt il y en avait bien quatre, mais aucune d'elles ne nous forçait à la réclusion, ne représentait un empêchement valable à la poursuite de nos aventures romantiques et périlleuses. Seule la maladie pouvait nous paralyser, derrière les portes closes de la maison de nos parents.

•

Aux confins du quartier se trouvaient quelques usines. A l'extrémité nord-est, c'est-à-dire vers Frontenac et Ontario, il y avait la MacDonald, célèbre compagnie de tabac de Virginie, grosse ruche consommatrice d'existences humaines où des centaines de filles qui mâchaient de la gomme et que l'on disait "communes" donnaient les plus belles années de leur jeunesse, sacrifiaient souvent leur grâce et leur beauté pour gagner des salaires calculés "à la cenne" et se permettre des sorties le samedi soir dans quelques clubs de nuit de la ville, ou dans les salles de cinéma ou dans les *snack-bars*, vêtues chic, d'atours disparates, mis à la mode par des manufacturiers juifs, rois de la confection bon marché et de courte durée.

A la frontière sud-ouest se trouvaient deux autres usines. La plus importante, la Dominion Oilcloth, était une fabrique de prélarts: linoléum, marboléum, tuiles sur jute. Elle couvrait toute la superficie ou presque du quadrilatère formé par les rues Parthenais, Notre-Dame, de Lorimier et Sainte-Catherine. La seconde, subsidiaire de la première, portait comme raison sociale Canada Linseed Oil. On y traitait le lin pour en fabriquer de l'huile. C'était à proximité de la Dominion Oilcloth, sur le côté sud de la rue Notre-Dame. De là, certains soirs d'été, montait au pont Jacques-Cartier l'odeur d'huile de lin qui traversait parfois jusqu'à l'Ile Sainte-Hélène. Elle se répandait aussi dans une grande partie du Faubourg. Tu te souviens, Johnny? Et c'était pareil pour l'odeur de la mélasse: avec le recul cela me revient. Tout dépendait du vent ou de la densité de la chaleur. Il suffisait qu'un tonneau de mélasse tombe de la hauteur d'un treuil ou glisse des mains des débardeurs pour s'écraser, éventré sur les quais. (Nos sens ont une mémoire si prodigieuse qu'ils nous replongent corps et âme dans de multiples vies passées.)

Au bout de la rue Logan vers l'est un réservoir de gaz bouchait la vue. C'était le plus haut réservoir qu'il y ait jamais eu sur l'île de Montréal; il y en avait un autre presque identique à Brooklyn, je crois. Dans les années trente — et ce fut un très grand événement — le R-100, célèbre zeppelin allemand, s'y était amarré entre ciel et terre. C'était une nuit d'été où, enfants, nous avions pu veiller très tard. Il devait achever son voyage d'une façon tragique, puisque dans les jours qui suivirent il prit feu en plein vol et se consuma entièrement, avec ses occupants. On avait tellement parlé du fameux dirigeable que la Bolduc en avait fait une chanson:

"J'vas t'changer d'nom mon Jean
Pis j'vas t'app'ler l'R-100..."

A l'autre extrémité de Logan, vers l'ouest, c'était un grand mur en planches de bois brun, qui mettait un terme à nos escapades. Il y avait l'école Champlain, la cour de récréation en bordure du trottoir, puis le mur qui formait un angle droit avec le préau de l'école. De l'autre côté c'était la palissade de la prison des femmes qui formait un deuxième angle droit. Au-delà de ces murailles, c'était l'inconnu, un autre univers, une autre vie que nous imaginions parfois comme le bout ou la fin du monde.

Nos voisins étaient des gens d'un certain âge, dont les enfants avaient grandi; se retrouvant seuls, ils avaient transformé la cour arrière de leur propriété en un merveilleux jardin. Un bel orme, de stature imposante, grandissait juste au centre, entouré de fleurs, d'arbustes et de quelques lilas.

Nous avions aussi d'autres voisins: de l'autre côté de la ruelle. C'était une famille malheureuse. Le fils, né mongol, avait rendu le père alcoolique, et lui, sa femme misérable. Il possédait une puissante motocyclette qu'il améliorait ou transformait à volonté, avec ses mains habiles de mécanicien, pour ne pas dire de magicien. Une nuit il se tua bien raide en donnant contre un arbre, à plus de soixante milles à l'heure, au retour de Contrecoeur. Nous ne l'entendîmes plus hurler ni blasphémer après sa femme aux petites heures du matin. Elle, pour sa part, cessa de pleurer et se vêtit de noir. Quand au fils, il continua dans l'innocence sa vie de jeune légume inoffensif. Et pour compléter le tableau, je me rappelle qu'à l'étage au-dessus de la malheureuse famille, il y avait un autre garçon, arriéré, qui lui avait l'étrange manie de pisser sur la tête des gens qui passaient en bas.

A dix ans, je l'ai dit, nous avons déménagé. Je plaisais beaucoup, paraît-il, à Pauline L., sans doute la plus belle fille du quartier. Trop timide, j'étais incapable de soutenir son regard plus d'une seconde et demie et je me cachais dans un château-fort de neige, l'hiver, pour la regarder hypocritement passer et lui lancer des boules de neige. Elle était plus âgée que moi de deux ans et elle était déjà consciente de ses charmes qu'avec le temps, d'ailleurs, elle allait développer et exploiter très rapidement. Quand elle eut dix-huit ans, je suis retourné dans le quartier pour avoir des nouvelles de tous les autres, du Faubourg, de la vie qui continuait de s'y perpétuer malgré une certaine misère et avec beaucoup d'amour; j'appris que Pauline L. fréquentait les clubs de nuit, qu'elle était la femme la plus désirable qu'on eût connue et qu'elle était devenue la maîtresse d'un homme marié et jaloux. Je regrettai presque mes dix ans et dut conclure pour l'oublier que je l'avais connue trop jeune.

Les experts en topographie peuvent toujours essayer de reconstituer le plan physique du Faubourg des années trente et y apporter les plus fidèles précisions, ils ne réussiront jamais à vous donner une idée exacte de la vie qu'on y a vécue. La vie, les décors, les personnages que je devais retrouver plus tard en un rêve éveillé (après une

(suite au verso)

vue du faubourg (alain renaud)



morceaux du grand montréal

suite de la page couverture

deuxième migration vers le nord cette fois, rue Saint-Denis, plus haut que Crémazie, où venaient de s'ériger des duplex tout neufs et tous semblables au milieu de terrains vagues et de rues en friche), ce court passé de mon enfance devait surgir de ma mémoire, renaître de ses cendres et des braises qui semblaient l'avoir consumé. Tout cela se retrouve dans des pièces que j'ai alors commencé à écrire avec le mal du souvenir, la tendresse des retrouvailles mythiques, la fébrilité d'habiter une seconde fois les lieux imagés du début de ma vie et la peur de les voir s'évanouir. Ces pièces s'appelleront "De l'autre côté du mur", "Zone", "Chambres à louer", "Un simple soldat", "Florence", "Le temps des lilas".

Mais en invoquant aujourd'hui ces oeuvres atrophiées par les limites et les exigences du théâtre, je prends conscience des mille et une choses qui n'ont pas été dites au sujet du Faubourg. Par exemple, j'ai très peu parlé de bonheur et c'était injuste, car on trouvait dans le Faubourg beaucoup de bonheur mêlé à la misère, beaucoup de joies à travers les chagrins et les malchances. Bonheur et joies modestes, mais profonds. Car nous avions une appartenance, des racines, et il nous était permis de vivre d'espoir, de croire en un monde qui deviendrait meilleur un jour. Mais on ne dramatise pas le bonheur ni la joie, qui sont l'antithèse du drame et de sa formulation.

D'une part, il y a toute la poésie silencieuse des choses et des gens qui demeure souvent inexprimée, sinon inexprimable. D'autre part, l'expérience la plus régionaliste qui soit est universelle si elle s'attache d'abord et avant tout à peindre le fond des âmes.

Ainsi en était-il des bonheurs et des joies, ainsi en était-il des jeux. Nous étions des enfants passablement démunis. Nous manquions de l'équipement dont nous aurions eu besoin pour développer nos muscles, nous manquions "d'espaces verts" comme on dit aujourd'hui, et aucune organisation sérieuse vouée aux loisirs des jeunes n'existait.

Ce qui avait fait, ce qui fit que dans le Faubourg, grâce à la fertilité de leur imagination, à la spontanéité primitive de leurs instincts, les enfants étaient devenus et devinrent, à la suite des générations précédentes, les maîtres-inventeurs d'un système de divertissements se référant à des lois tribales et aux règles de la rivalité et de la compétition. A la suite d'une sélection naturelle et sans passer au vote, nous nous choisissions un chef qui à prime abord devait être supérieur à tous. Rappelle-toi son nom, Johnny: le nôtre s'appelait Claude C. J'ignore ce qu'il est devenu aujourd'hui, mais à l'époque, à peine plus âgé que nous, il était remarquable de fermeté, il savait ce qu'il voulait et sans être un costaud, ni un vantard, ni un défonceur de portes ouvertes, ni un grand bagarreur, il ne craignait rien, il n'avait peur de personne. Avec lui l'ordre régnait, parce qu'il prenait des décisions rapides, et parce que nous obéissions à ses volontés sans manquer. Mais il n'avait qu'à s'éloigner, qu'à s'absenter, pour que ce soit aussitôt la pagaille entre nous. Le chef occupé ailleurs, la tribu se retrouvait sans discipline. Les rivalités et les jalousies personnelles nous dressaient les uns contre les autres et il s'ensuivait des chamailles mêlées d'injures; le clan totalement divisé, les individualistes cherchaient à prendre le dessus sur ceux qui donnaient l'impression d'avoir les préférences du chef.

De terrains de jeux nous n'en avions réellement que deux. Le "champ du gaz", aux pieds du grand réservoir dont j'ai parlé plus haut, où poussaient "la rhubarbe du diable" et les chardons et où s'agitait un peuple de quelques millions de sauterelles volantes que nous nous amusions à capturer provisoirement. Lorsque nous en tenions une au creux de notre main fermée nous lui disions très sérieusement, avec une certaine incantation dans la voix:

"Fais du miel
Sans ça je te tue..."

Après avoir prononcé à quelques reprises la formule magique, nous lui rendions sa liberté, ayant la certitude formelle, la preuve visible qu'elle nous avait obéi.

Rue Lafontaine, entre Fullum et Dufresne, à proximité de la rue Provençal, entre trois pâtés de maisons, entouré d'une haute clôture de fer, sans arbre, comme une cour de prison, se trouvait le petit parc Fullum. Nous y allions seulement pour voir deux équipes rivales jouer à la balle-molle dans un espace beaucoup trop restreint. Mais comme au "champ du gaz", nos visites au parc étaient plutôt rares et occasionnelles.

Nous préférions de beaucoup les rues, les ruelles, les passerelles des hangars, les toits de garage, les arrière-cours, les impasses que nous croyions être les seuls à connaître, et l'écurie de la laiterie Perfection à quelques pas de la maison de mes parents, rue Logan. La grande porte par où pénétraient les voitures tirées par des chevaux, lorsque la journée des bêtes et des hommes était terminée, s'ouvrait en glissant sur un rail d'acier auquel elle était suspendue comme un tablier.

Il nous était donc possible de pénétrer dans l'écurie, en appuyant de toutes nos forces sur un côté de la porte coulissante, qui s'entrebaillait par le bas, créant une ouverture juste assez grande pour que nous puissions nous infiltrer à l'intérieur. Mais nous ne faisions aucun bruit, nous ne parlions pas, nous restions figés sur place quelques instants, respirant à peine, terrifiés à l'idée d'être découverts par les hommes d'écurie ou chargés par l'un des chevaux. Mais les chevaux fourbus avaient déjà regagné leur étable et leur mangeoire (quand ils ne se laissaient pas laver, brosser ou ferrer dans la cour intérieure, sans offrir de résistance). Les hommes d'écurie, eux, besognaient. Ils vérifiaient aussi les sabots des bêtes et soignaient leurs plaies. S'ils nous découvraient, la plupart du temps ils faisaient mine de ne pas nous avoir vus, ou s'ils étaient de méchante humeur ils nous chassaient d'un geste de la main ou nous intimaient brièvement l'ordre de déguerpir, ce que nous faisions sans rouspéter, mais sachant très bien que nous y reviendrions.

Et bien sûr nous y revenions! Ces écuries nous fascinaient parce qu'elles avaient quelque chose d'exotique. C'était un peu comme découvrir la campagne en plein coeur du Faubourg. Nous n'étions que de petits voyous, citadins jusqu'au fond du coeur. Et nous avions la triste sensation d'être étrangers à cet univers de bêtes, de foin et de fumier. Lorsque les hommes d'écurie partaient, leur travail achevé, nous nous glissions de nouveau à l'intérieur et, pénétrant dans l'étable proprement dite, nous allions d'une stalle à l'autre. Nous avions peur. Justement parce que nous nous sentions étrangers. Les bêtes nous regardaient avec douceur et indifférence: plus intrépides, nous nous approchions d'assez près pour leur flatter timidement le haut du museau.

Quant aux voitures sans attelage, elles étaient alignées dans la cour sous un abri de fortune, les timons redressés parallèlement dans l'attente du lendemain. Le centre de la cour était ouvert et en levant la tête nous apercevions un grand carré de ciel. C'était le ciel d'une ville qui n'était pas encore voilé par le *smog*.

●

Avec le temps et devant les impératifs du progrès, les chevaux de service qui déambulaient dans les rues du Faubourg disparurent graduellement, pour être remplacés par des véhicules motorisés. Rue Logan, les écuries de la laiterie Perfection furent abandonnées. Elle s'effondrèrent d'elles-mêmes ou furent jetées par terre, je l'ignore. Dans "le champ du gaz", on démolit le célèbre réservoir et l'on construisit d'imposants édifices d'appartements entourés de parterres. Rues Sainte-Catherine, Notre-Dame, Ontario, Frontenac, de Lorimier, et sur le pont Jacques-Cartier, les tramways disparurent, les usines de la Dominion Oilcloth furent rasées complètement, de même que la prison des femmes où se dresse maintenant le moderne, le sombre, le prétentieux et massif *building* de la Sûreté du Québec, où défilent les héros obscurs de notre petite histoire. La MacDonald est restée debout et continue fidèlement de traiter le bon tabac de Virginie. Quant à la rue Logan elle a été prolongée vers l'ouest, débouchant ainsi sur les quartiers voisins. Bien des choses ont changé, mais fondamentalement le Faubourg est resté le même. On y trouve encore beaucoup d'enfants, fils et filles d'un prolétariat et d'une petite bourgeoisie particuliers. Ils fréquentent toujours les arrière-cours, les ruelles, les impasses, les toits de garages et les passerelles des hangars. Les gens sont attachés à la vie, les enfants forment des clans et inventent leurs propres jeux. Ils ont leurs chefs.

On assiste là à certaines transformations, bien entendu, mais les changements s'opèrent sans qu'il ne se produise de mutations abruptes. Quelques maisons voisines de celle qui fut la nôtre ont été jetées par terre, sans doute parce qu'elles étaient devenues insalubres ou dangereuses pour leurs occupants. La dernière fois que je suis passé rue Logan, c'était un peu triste à voir. Elles étaient en voie de démolition. Les gamins avaient déjà brisé toutes les vitres des fenêtres; les escaliers et les balcons étaient condamnés, de même que les passerelles et les hangars; des trous béants s'ouvraient dans les murs par lesquels l'on pouvait voir les planchers nus ou jonchés de plâtre. C'est là qu'avait vécu la famille tragique de l'homme à motocyclette, et c'est à l'étage au-dessus que l'on avait gardé pratiquement sous séquestre le fils Mitron qui faisait pipi sur la tête des gens pour se venger de sa condition inhumaine.

Comme avant, certaines "zones" demeurent toujours plus dépourvues, plus délabrées que d'autres. Rue Fullum près de Montigny, rue Dufresne entre Logan et Robert, rue Archambault derrière l'église Saint-Vincent-de-Paul, rue Thibodeau en bordure de l'école Champlain, rue Sainte-Catherine près de Lorimier. En ces endroits, l'été, la chaleur qui monte de l'asphalte de la rue, la poussière qui roule sur les trottoirs, sont plus étouffantes qu'ailleurs.

L'on trouve encore dans le Faubourg des gens qui n'ont pas pu s'instruire, comme il s'en rencontre d'ailleurs dans beaucoup d'autres quartiers de Montréal. Certains parce qu'ils ne sont pas doués, d'autres qui sont réfractaires à l'étude et qui ne connaissent que la valeur de leurs mains ou qui ne sont fascinés que par le mouvement et l'action, d'autres chez qui la paresse l'emporte sur l'effort et l'ambition, d'autres enfin qui sont de familles trop nombreuses et qui doivent commencer jeunes à gagner leur vie. Il y a par contre les plus favorisés, les plus persévérants, les plus chanceux, qui ont la patience d'apprendre, qui éprouvent le besoin d'acquérir des connaissances et qui trouvent des débouchés ailleurs. Ceux-là quittent un jour le Faubourg à m'lasse et souvent n'y reviennent jamais. Il y a aussi les chômeurs malgré eux, qui vivent dans la détresse parce que leurs mains sont devenues inutiles au marché du travail. Ce sont des hommes et des femmes tragiquement dépossédés, qui un jour ou l'autre finiront peut-être par ce recycler ou par accepter n'importe quel emploi dégradant pour ne pas mourir de faim et pour nourrir leurs enfants. La révolte couve sans doute chez une partie de cette population qui finit nécessairement par côtoyer certains militants de la violence. Quand une société sème le vent, elle court le risque de récolter la tempête.

(Au contraire de ce que pensent beaucoup de Montréalais, le "joual" n'est pas la langue universellement parlée dans le faubourg. Phénomène qu'il est impossible de nier, il n'est quand même pas généralisé. Semblable à une contamination de l'enfance, on le retrouve par plaques inflammatoires sur le corps social. Trop de facteurs divergents entrent en ligne de compte pour que le mal occupe entièrement le domaine de l'expression orale. Le "joual" n'unifiera jamais totalement la société du Faubourg, pas plus que la collectivité québécoise toute entière, parce qu'il porte en lui les germes mêmes de la dégradation de la pensée, de l'éparpillement communautaire et du pourrissement des individus par les racines. Le Québécois, qu'il soit de Saint-Henri ou de Parc Extension, du quartier Saint-Sauveur à Québec ou de Sept-Iles (ou de n'importe quel coin de la province), ne cultivera jamais, par choix, ou de façon délibérée, l'indigence intellectuelle qui le menace et que certains penseurs-sociologues, certains écrivains, certains promoteurs de spectacles tentent de définir comme sa seule identité. Les humbles gens qui forment la plus importante partie de la masse d'ici ont un autre sens de la survie. Ils apprennent à la formuler et à la dire en s'initiant graduellement à un art de vivre qui les libérera éventuellement de leurs traumatismes et de leurs empêchements. La nature panse elle-même les blessures qu'on lui a faites, de même que les hommes surmontent les humiliations et la honte qui les ont forcés à courber l'échine un temps. L'arbre qui n'est pas totalement atrophié de ses racines continuera de croître plus fort qu'avant et s'épanouira de nouveau sous le soleil de la liberté reconquise. Cette foi en la fierté des hommes, elle a toujours été en moi, elle a dû m'être apprise dans mon enfance, alors que je promenais mes rêves de gamin étonné et aux aguets dans la solitude du Faubourg.)

Je parle de la solitude du Faubourg. Et je sais que Johnny me comprend. Je parle de ces heures creuses où les rues nous semblaient vides, où il y rôdait un certain ennui que déjà nous parvenions presque consciemment à détecter. Je parle de ces moments bizarres qui semblaient suspendus, accrochés ou reliés à des inquiétudes intérieures qui ne nous faisaient pas encore mal, mais nous dérangeaient, nous sortaient de notre merveilleuse insouciance, nous paralysaient dans le tourbillon des jeux qui cessait tout à coup de tourner. Il ne se trouvait personne pour jouer aux billes, personne pour nous aider à poursuivre la construction du fort et du tunnel entreprise la veille à la suite d'une grosse "bordée" de neige, personne pour sauter les toits, pour organiser une poursuite, une chasse aux bandits, pour passer de la rue Logan à la rue Robert en empruntant la route la plus audacieuse, celle des poteaux, des clôtures, des impasses, des arrière-cours et des toits de remises ou de hangars; il n'y avait alors plus de bandes, plus de chef.

Si c'était l'hiver, le jour tombait à quatre heures, si c'était l'été, à huit heures, et il fallait se rapprocher de la maison, car la "noirceur" venue nous devions être rentrés et même avoir regagné notre lit pour dormir. Quelque part, les sabots d'une cheval fatigué claquaient sur l'asphalte. Rue Harbour (aussi nommée du Havre), derrière le réservoir à gaz, passaient les trains des abattoirs et les wagons-citernes du port. Leurs roues grinçaient comme si elles tordaient les rails d'acier dans les virages.

Le Bonhomme Sept-Heures et le Marchand de Sable étaient passés dans nos vies. Nous n'appréhendions plus leur venue, car nous avions cessé d'y croire. Mais quand même, il nous arrivait d'avoir pour eux, certains soirs, une pensée craintive que nous avions de la difficulté à chasser. Ces personnages que nous n'avions jamais vus, qui étaient des êtres impalpables, des créatures de fiction dont se servaient les parents pour mettre du plomb dans la tête des enfants et les inciter au sommeil, nous avaient inspiré plus de crainte au cours de nos jeunes années que l'homme costumé de la Montreal Light Heat and Power qui passait chaque mois pour le relevé du compteur de gaz et que le ramoneur de cheminée qui, à périodes fixes, apparaissait avec son échelle et ses instruments de travail dans la ruelle où nous nous amusions, pour disparaître sur les toits où nous ne pouvions le suivre parce qu'ils étaient trop hauts.

Au début de la guerre, lorque nous avons déménagé, une transformation d'importance s'est opérée dans le Faubourg. Quelque chose se produisit qui changea un peu le milieu social dans lequel les gens étaient habitués à vivre. Cela commença par un contrat que le gouvernement canadien accorda à la Dominion Oilcloth, dont une bonne partie de l'usine devait être utilisée pour l'assemblage de pièces d'aluminium entrant dans la construction d'avions militaires. Du jour au lendemain, on eut besoin de personnel additionnel et nouveau. Trop d'hommes étaient susceptibles de faire du service dans l'armée, c'était la loi qui le voulait. Alors, ils embauchèrent des femmes... Oui. Des femmes. Pour travailler avec des hommes, pour des hommes, dans une usine où l'on fabriquait des pièces d'engins de destruction. Et la transformation dont je parlais se produisit lorsque les normes de travail concernant ces emplois exigèrent que les femmes soient vêtues de pantalons ou de salopettes et portent sur leur tête, pour tenir leurs cheveux remontés (comme pour cacher leurs bigoudis), un mouchoir noué en turban. Ce fut, dans le Faubourg, et ailleurs sans doute, la première phase de la révolution sociale causée par la Deuxième Guerre Mondiale et, pourquoi pas? Les premières audaces qui devaient conduire les femmes vers l'émancipation qu'elles pratiquent aujourd'hui sans trop de discernement moral et d'autocritique.

Je n'y échappe pas, comme tu vois Johnny. Parler du Faubourg à m'lasse que nous avons connu c'est parler de la vie comme elle existe ailleurs dans le monde entier, à cette différence près que ce que nous avons connu du Faubourg reste intimement imprégné dans notre âme et dans notre chair. Nous étions des enfants et nous ne savions rien des choses de la vie, sinon ce que nous apprenions sans nous en rendre compte, à notre manière. Ces images impérissables que nous conservons d'un passé bien lointain ont fait de nous ce que nous sommes. Elles sont nos premières richesses et nous les avons amassées, cueillies avec l'innocence d'enfants qui ne savent pas ce qu'ils font ni où les conduira leur aventure du début du monde. Nous avons été comme ces femmes, comme ces filles qui furent à l'emploi de l'"avionnerie" temporaire de la Dominion Oilcloth. Sans le savoir, les rivets qu'elles mitraillaient dans l'aluminium étaient peut-être les clous de futurs cercueils et les plaques d'aluminium elles-mêmes, les dalles mortuaires qui devaient servir à la dernière sépulture d'aviateurs descendus en pleine chasse ou au cours d'un bombardement sur Berlin. Ainsi nos vies se mêlent au destin des autres et pas un seul coin du monde n'est vraiment imperméable aux vagues d'influence qui viennent de l'extérieur, fût-ce des antipodes de notre univers, univers que nous croyons être les seuls à avoir inventé ou créé.

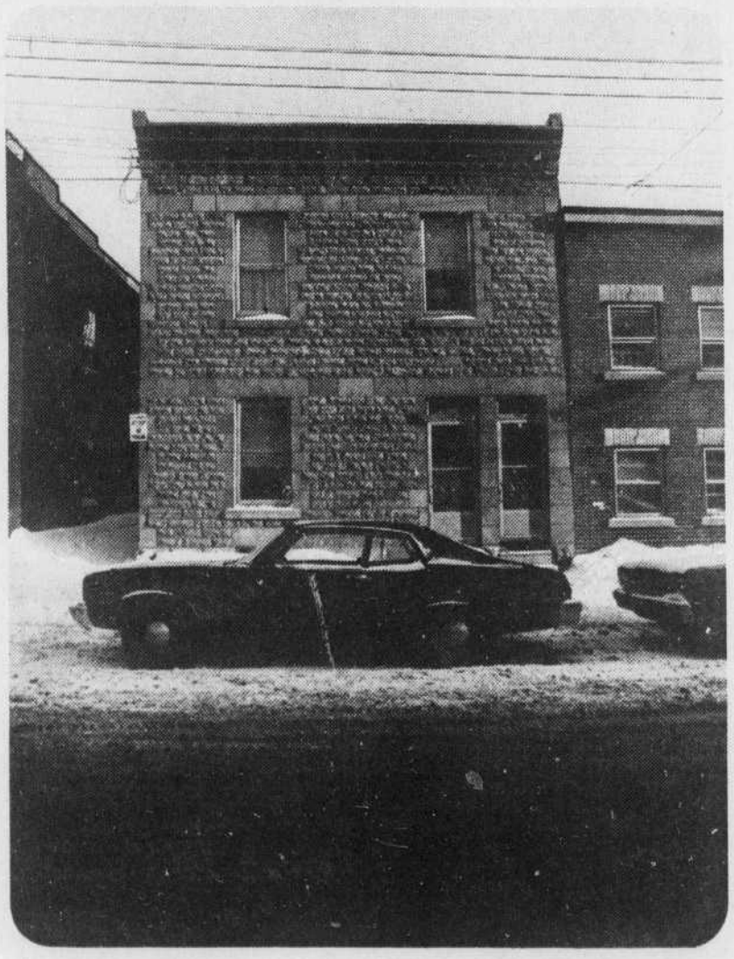
Par un mystérieux phénomène d'osmose, la tentation nous vient de nous évader un jour, de sauter les murs familiers de notre existence tranquille et quotidienne, d'aller vers "ailleurs", d'échapper un peu à ce que nous sommes, aux routines qui nous enlisent. La beauté du monde nous aspire comme nous ont aspiré la poésie et la musique du lieu de nos origines, quand nous avons ouvert nos yeux et notre coeur à la magie qui enveloppe l'apparence des choses. (Dans la plus humble créature il se cache une humanité vibrante et riche qui ne peut être captée et perçue que par les antennes de la tolérance et de l'amour.)

Revois avec moi, Johnny, revois la cour arrière de la maison où nous sommes nés; revois la patinoire que nous arrosions avec le père, les châteaux de neige que nous y avons construits, les arènes de lutte que nous y avons installés, notre garage devenu poulailler, le hangar où nous avons traîné nos mauvais plans, revois le jardin du voisin avec ses vignes sauvages et ses lilas mauves, la petite ruelle sur laquelle donne la fenêtre de notre chambre et, de l'autre côté de Logan, cette autre ruelle, très longue, sans fin, cahoteuse et faite de terre battue; revois les cordes à linge et les petites maisons en enfilade et les garages aux toits inclinés, et les balcons, et leurs toitures, et les portes rouges des maisons, et les entrées de cours où c'est écrit: "chien méchant", et les hangars couverts de tôle peinte en gris, et les gouttières qui font des zig-zag d'un étage à l'autre, et toutes ces charpentes et ces structures de châteaux ébranlés, et cette géométrie inexplicable qui défie les lois de l'équilibre et qui m'inspirerait si j'étais peintre...

Revois avec moi les passerelles qui enjambent le vide avec autant d'agilité et d'audace qu'une corde à linge; oui, revois ces passerelles, regarde les enfants qui montent par les escaliers et les échelles, regarde comme ils sont fiers, les voyous du quartier qui s'ennuient de toujours jouer au sol et qui grimpent vers les passerelles, qui s'y engagent à la file comme s'ils allaient prendre leur envol, comme s'ils allaient s'évader vers le ciel ou vers un pays inconnu, prolongement sans limite du faubourg qui les a mis au monde... Regarde, Johnny, tu ne trouves pas qu'ils nous ressemblent, ces voyous, et que leurs silhouettes sont les décalques des nôtres, sur les tablettes magiques du Temps?

Hôtel-Dieu de Montréal,
le 31 janvier 1975.

la maison dubé, rue logan (a.r.)



Devenez membre d'un Club du Livre DIFFÉRENT:

Le Club du Livre de l'Aurore

Oui, un Club du Livre différent : en devenant membre du Club du Livre de l'Aurore, vous obtiendrez automatiquement une remise de 15% sur tous nos ouvrages, comme vous pourrez profiter si vous le voulez d'escomptes de 20% et de 25% sur les nouvelles parutions tous les mois. Il ne vous en coûte que six dollars pour vous inscrire au Club du Livre de l'Aurore.

PAR RETOUR DU COURRIER, VOUS RECEVREZ EN PRIME LE



MANUEL DE LA PETITE LITTÉRATURE DU QUÉBEC
par Victor-Lévy Beaulieu

Des monographies de paroisses aux mystiques québécois. Un panorama fascinant, 276 pages — $11.95.

OU TROIS OUVRAGES PARMI LES SUIVANTS :

CALENDRIER QUÉBÉCOIS
par Robert Myre
Sur l'année internationale des femmes. Un guide historique précieux — $3.00.

L'AFFAIRE
par Michel Lemay
Un roman durant les événements d'octobre, et qui raconte les aventures de Sophie. 192 pages — $3.75.

PORTRAITS DU VOYAGE
par Jean-Marc Piotte, Madeleine Gagnon et Patrick Straram le Bison Ravi
Un voyage au LSD déclenche une réflexion à trois. Des pages absolument émouvantes. 108 pages grand format — $4.50.

ONÉSIME
par Albert Chartier
Une rétrospective de la première bande dessinée québécoise. Le monde de Zénoïde et d'Onésime. 128 pages — $3.75.

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
par Michel Tremblay et André Brassard
Tout le monde de Michel Tremblay dans le même livre. 128 pages grand format — $3.75.

ON T'AIME JOHNNY
par Michel Tassé
En bande dessinée, l'histoire d'un Québécois pogné avec la pègre. Grand format — $2.50.

SUR LE MATELAS
par Michel Garneau
La pièce la plus jouée de Garneau, un grand succès. — $2.50.

RUTS
par Raoul Duguay
Un recueil de poésies de chair et de sang : la femme. — $4.00.

ESTRADINAIREMENT VAUTRE
par Sol
Les meilleurs monologues de Sol, présentés par Michel Garneau et illustrés par l'auteur. 160 pages — $4.50.

BINGO
par Michel Capistran
Le film de Jean-Claude Lord repris en livre. Illustré, plus de 200 pages grand format — $6.95.

LA GRANDE PEUR D'OCTOBRE 70
par Jean Provencher
Les événements d'octobre au jour le jour. De la manipulation comme attribut du pouvoir. 128 pages, illustré — $3.75.

CONTES DE JOS VIOLON
par Louis Fréchette
Les meilleurs contes québécois du XIXe siècle. Un langage éblouissant. Illustrés par Henri Julien. 144 pages — $5.50.

Je désire devenir membre du Club du Livre de l'Aurore, ce qui ne m'engage à rien. Vous trouverez ci-joint un chèque ☐ou un mandat-poste ☐de (6) dollars. Par retour du courrier, je recevrai en prime le MANUEL DE LA PETITE LITTÉRATURE DU QUÉBEC ☐ou les trois ouvrages suivants :

.....

.....

NOM : .....

ADRESSE : .....

ÂGE : ..... **PROFESSION :** .....

Le Club du Livre de l'Aurore, 221 ouest, rue Saint-Paul, Montréal, Qué. — Téléphone : 844-4850

les LETTRES françaises

Marguerite Yourcenar, Belge, Française, et bien née

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Le souvenir n'a plus cours. L'abolition du passé est partout présente, en Europe surtout, par la force des choses où la mode, fille du goût au dix-neuvième siècle (qui survit en 1975 sous le nom de vingtième) sélectionne les oeuvres anciennes, soit pour les démolir, soit, ce qui revient au même, pour les repenser. Tout se veut braqué sur l'avenir, c'est-à-dire sur l'informe et le muable. Par une sorte de riposte morale, les regards se tournent vers Bouddha. Mais ce sont des yeux qui ont perdu la moitié de leur champ de vision. Nos pères s'alignaient d'instinct sur leur histoire. Cette acceptation du tout, eux partie intégrante de cette mouvance, leur permettait d'être eux-mêmes, sans fanfaronnade, sans affirmation péremptoire d'un moi qui s'exprime d'autant plus haut qu'il est plus lâche. Pour tout dire, l'homme du siècle dernier pouvait concevoir sa vie comme un phare qui tourne sur lui-même et auquel rien n'échappe des parois du cercle. Une certaine monotonie naît de ces existences qui rejettent leurs soubresauts dans l'ombre à mesure qu'elles les éclairent. Mais les lumières fortes font ressortir tous les destins.

Il est évident que Marguerite Yourcenar regrette de n'avoir pas connu cette Belgique qu'elle évoque dans des Souvenirs qui ne veulent pas être les siens. La dernière ligne de cette saisie des origines nous montre une jeune femme qui se laisse dorloter, car elle sera bientôt mère. Elle ne se doute pas que cette douceur, cette langueur, ces soins précautionneux sont aussi le prélude à son agonie.

Cette aristocrate, dont la taille cesse peu à peu de ressortir à l'esthétique de Helleu, est porteuse de pensée et de style futurs. Elle n'en sait rien et plonge avec la tristesse indifférente des femmes parfaitement bien élevées de cette époque, dans l'oeuvre au noir. Comme toujours chez Marguerite Yourcenar, Madame de C. de M., ou Fernande, ou la mère, agonise afin que naisse autre chose. Comme Zénon ou David de Dinant, elle devient ce passé qui contenait une nouvelle espérance. Elle est une terre pauvre



mais labourée, bêchée, sarclée, que ses maîtres surveillent et voici qu'en sort un arbre dont l'amplitude étonne, un fruit rare, une fleur plus belle que toutes les autres fleurs. C'est ainsi que l'avenir naissait autrefois dans le silence peut-être un peu dédaigneux du passé.

Cependant, Fernande n'est que l'instrument. Elle est le dernier chaînon. Sans vouloir faire de comparaison abusive, on peut croire que Beethoven a assumé seul, dans le temps et l'espace, son existence de génie. Il est fortuit. Mais ni Marie-Thérèse d'Autriche (encore moins Joseph II et Marie-Antoinette), ni de Gaulle ne se conçoivent en-dehors de leurs traditions propres. Ils prennent leur envol à partir d'un nid. Marguerite Yourcenar s'est éprise des brindilles du sien. Pour sa famille, elle a de la tendresse, confie-t-elle; mais elle s'empresse d'ajouter que Zénon, à la recherche de la vraie pierre philosophale, qui a nom "soi", personnage créé par elle, où l'histoire vient se noyer, est son frère, lui. Voire. Dans la vie, Marguerite Yourcenar est la demi-soeur d'un homme qui, semble-t-il, a peu souhaité être son demi-frère. Zénon est à la fois elle-même, et ce frère. Mais, dans cette même vie, elle est bien la nièce, la petite-fille, la cousine, d'un peuple tribal qui ne l'oublie pas, qui l'accueille lorsqu'elle arrive, admire en elle une floraison illustre, la nomme au cours de ses conciliabules, après quelque chasse. Laquelle de ces cousines de la baronnie belge, rédigera le "souvenir pieux" de Marguerite Yourcenar? La civilisation de la torpeur a de fortes chances d'être toujours là.

On devrait dire ici que se détache, parmi toutes les autres, la physionomie d'Octave Pirmez. Un nom inconnu. Un absent pour quiconque (et ne sommes-nous pas, hélas, légion?) ne connaît pas la littérature belge. Dès qu'un écrivain belge sort du commun, il se jette d'office dans les manuels de littérature française en sorte que tout importe en lui sauf le lieu de sa naissance. Il sera sacré Français par Paris, lieu de sa vie et par quelque côté, lieu de sa mort. Avec ces eaux qui accompagnent la naissance et auxquelles Marguerite Yourcenar attache tant de prix, disparaît le cordon ombilical de l'écrivain belge. Parce qu'elle est à demi Française, Marguerite Yourcenar est fière d'être Belge. Mieux encore, elle est fière, par-delà la frontière, d'être bien née, et en France, et en Belgique.

Ecrivain comme elle, son parent Octave Pirmez la précède lentement en Galilée. L'homme est inachevé, comme pétrifié par le rêve et la paresse. Il fait songer au gentilhomme campagnard de Proust, que dévore son instinct, et qui bat la campagne entre son château et la gare. Aux côtés d'une mère qui l'ennuie par charité, il s'astreint à méditer sur le devenir humain. Mais sa pensée semble avoir été molle et pâteuse. Marguerite Yourcenar lui refuse un style personnel. Que lui reste-t-il donc, sinon d'avoir cédé au plaisir mécanique d'écrire? Et même là, s'enfonce-t-il dans la méditation, qu'il tourne court et interdit à son lecteur de le suivre. Sa pensée est le ratage d'une pensée. Las parfois d'entendre sa mère lui raconter la mort des hommes illustres, il va en Allemagne ou en Italie. Les musées et la musique lui donnent en Allemagne le sentiment d'avoir orné son esprit. En Italie, la présence de l'éphèbe éternel le rassure sur son esthétique et le durcit dans sa pureté.

A Bruxelles une "jolie blonde" aura peut-être fait de lui un homme. Rien n'est moins sûr. Octave Pirmez, qui a honte de lui-même, méprise les autres. Il veut bien écrire, mais n'ira pas jusqu'à se dévoiler entièrement par l'écriture. Ce serait reconnaître l'existence du lecteur. L'anonymat sera de rigueur. Octave Primez écrit comme il vit, pour lui. Il s'entourera de bêtes presque sauvages et de livres de piété. La fin sera sereinement sans intérêt. Il demandera pardon à Dieu et à sa mère. Le vieil enfant s'enfonce dans une éternité de catéchisme, après avoir longuement parlé de la mélancolie de vivre. Est-ce assez?

Il préfigure en noir ce que sera Marguerite Yourcenar, dans l'éclat majestueux de son talent, comme si le clan avait voulu frapper d'abord une première médaille, pour se faire la main, avant d'en fondre une autre, celle-là, d'or. A l'envers de la médaille Octave, son frère Fernand, dit Rémo, veut transformer la vie, rejette son vivier aristocratique, se suicide aux accents de Tannhaüser. Octave Pirmez cachera la violence de cette vie dans les pages d'un livre chaste. C'est en fait ce destin gemellé qui annonce les **Mémoires d'Hadrien** et l'exaltation de Constantin Cavafy. Aux désirs poignants, toujours résorbés, qu'entretient la vie des couvents, aux forêts préhistoriques, à la puissance négative d'une tradition d'argent qui remonte aux conquérants romains, à cette certitude d'être toujours dans le vrai que donne l'alliance de la noblesse et du catholicisme, il faut ajouter, au sein des familles Pirmez, Troye, Drion, l'intelligence secrète qui constate que rien n'est éternel. L'homme de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, dans cette riche et noble Belgique française, est désabusé. Le gouverneur Troye dira: "Ai-je eu des honneurs?" L'ambassadeur de Cartier ne verra derrière lui, que le vide. Une longue habitude du pouvoir replace la réalité humaine à son vrai niveau; qui est bas.

La recherche de sa ligne, c'est le début de l'autobiographie. La conception que se fait Marguerite Yourcenar de la vie semblera dépassée aux oracles des salons. Elle est sereine, elle accepte ce qui a été, elle est ironique, et pourtant compatissante (pourquoi, du reste, ce "pourtant"?), elle ne cherche pas à entraîner tant qu'a comprendre, elle est de bon ton, elle ne croit pas aux "causes", elle est d'une race qui, dans sa mélancolie native, sait le prix du bonheur de vivre et de la dignité dans la mort. C'est bien simple, elle est de droite. Est-ce là ce qu'a découvert ce nouveau Robinson dans son île? Cet affectueux scepticisme? Son regard d'amour s'étend sur la famille belge, celle de la mère. Et la française, et l'apport lillois? Tout n'est pas dit des racines de cette âme haute puisqu'il y manque la France et la vie autonome. Nous ne venons d'entendre que le premier mouvement (**adagio sostenuto**) de ce qui sera une glorieuse symphonie domestique.

"Souvenirs pieux" par Marguerite Yourcenar, éditions Gallimard, Paris 1974.

la NON-FICTION

L'inusité à la portée de tous

par JEAN-MARIE POUPART

"Je n'ai jamais éprouvé le plaisir intellectuel que sur le plan analogique". André Breton.

On m'a déjà garanti que pour faire de la critique dans un journal, personne n'a vraiment besoin de savoir pourquoi au juste Shakespeare reste, malgré le temps, un très grand écrivain... Peut-être. Seulement, cela doit aider. Oui, je commence à me poser des questions sur le bien-fondé de cette opinion, et cela indépendamment du fait que Shakespeare, ce ne soit pas exactement de la roupie de sansonnet. Après quelques mois, j'aurai tout de même compris que la valeur d'un texte ne se trouve pas toujours dans ce qu'il dit mais souvent dans ce qu'il tait avec infiniment de précaution. Tant d'années dans l'erreur! **Robert Charlebois déchiffré** de Claude Gagnon me semble une assez belle démonstration que l'écriture commence avec le ludique. Un bon exemple aussi.

En tapant, je mange une tranche de pain aux raisins; la vertu archisédative de cette denrée princière n'est certes plus à prouver. Je fais maigre le dimanche. Bon, bon. Claude Gagnon n'appartient pas au clan des chercheurs qui prennent leur trou puis qui creusent. Nous voilà prévenus. Pourtant, il faut se méfier: l'ouvrage n'a que l'apparence d'une voltige intellectuelle. Cela va plus loin. Beaucoup plus loin. L'auteur explique, dans son avant-propos, qu'il s'inspire modestement de la méthode paranoïaque-critique, inventée par Salvador Dali lors d'une journée faste. Entre parenthèse, cette méthode basée sur la simple, sur la bizarrement simple logique du délire, demande autant sinon plus d'attention qu'une autre. Gagnon la rapproche du jazz. En vérité, sans remonter jusqu'au Sphinx fort décontenancé par l'application et la faconde du jeune Oedipe, on doit au moins se remémorer les brillantes déductions de Sherlock Holmes. Lui aussi savait provoquer le hasard. Et il n'y allait jamais à petits frais.

Pourquoi avoir employé dans le titre le mot **déchiffré** sinon dans le but de suggérer l'existence d'une énigme? Charlebois reste, à ce qu'on dit, un être difficile à saisir. Comme Kérouac, il n'ose pas se montrer sérieux en interview. Cela déconcerte le monde. Avec lui, l'imagination n'est pas seulement la folle du logis mais aussi l'architecte, le peintre, la femme de ménage et même monsieur Net. Pour nous présenter cette personnalité protéiforme, ce loustic bohème, ce troubadour au pouvoir, cet enfant toqué de l'univers, Gagnon a tablé sur l'impertinence comme mode d'exploration, sur l'incongruité systématique et opiniâtre, sur l'extravagance assumée. Je ne peux que lui donner entièrement raison.

Car, avant lui, d'autres avaient étudié la vedette ou encore le phénomène social. L'artiste, non. Gagnon est le premier. Il est le premier à indiquer comment le compositeur s'y prend pour rendre tellement facile le dépaysement. Ou l'empaysement, selon les chansons ou les spectacles... Il est le premier à parler de la persistance du renouvellement chez l'interprète de **Je rêve à Rio**. Avec une douce désinvolture et des mines de détective en vacances, avec du bagout, l'auteur réussit à montrer un peu du personnage. Charlebois, c'est Arsène Lupin, ses déguisements, ses calembredaines. Or, vous en conviendrez avec moi, il demeure dans l'ordre des choses que Sherlock Holmes ne parvienne pas à démasquer tout à fait le génial gentleman-bateleur. Sans quoi, le charme serait rompu.

Je regrette cependant que Gagnon n'ait pas poussé à fond son jeu-analyse, qu'il ne se soit pas permis davantage de morceaux de bravoure et de formules lapidaires. Au risque d'aboutir à un texte outrancier ou démentiel. Je suppose que le comité de lecture de la maison Leméac ne l'aurait pas pris sur le même ton. Déjà, parmi les monographies parues dans la collection **Mon pays, mes chansons**, cet ouvrage tranche autant par l'originalité du point de vue que par les qualités de l'écriture. Ah! oui, vous connaissez la dernière? Je l'ai entendue à un lancement: les éditeurs québécois n'ont jamais vu de poubelle; ils ne savent même pas à quoi ça ressemble!

Il y a le livre-sentier et le livre-rue principale. Il y a le livre-autoroute et le livre-montée de campagne. Je songe en ce moment aux limites de vitesse. On passe pas mal de minutes sur un paragraphe de Vadeboncoeur; un peu moins sur un article de **l'Almanach du peuple**. Rien de plus normal. Je songe aussi aux itinéraires d'écrivains: n'utilise-t-on pas abondamment cette expression? **Charlebois déchiffré** me paraît un livre-carrefour. Claude Gagnon signale les directions à suivre et ouvre des voies. Autant par timidité que par délicatesse, il n'impose ni son allure, ni sa démarche. Il n'accompagne le lecteur que pour quelques pas, il ne lui tient pas longtemps la main. Ce dernier est obligé de continuer tout seul, de parcourir son bout de chemin. Pareille attitude me comble de joie mais elle risque d'en désorienter plusieurs. Lézards et limaces, prière de vous abstenir.

"Robert Charlebois déchiffré", par Claude Gagnon, chez Leméac, Montréal, 1974.

vie des arts

Seule revue d'art au Québec

Instrument essentiel de recherche pour les professeurs, les étudiants, les chercheurs.

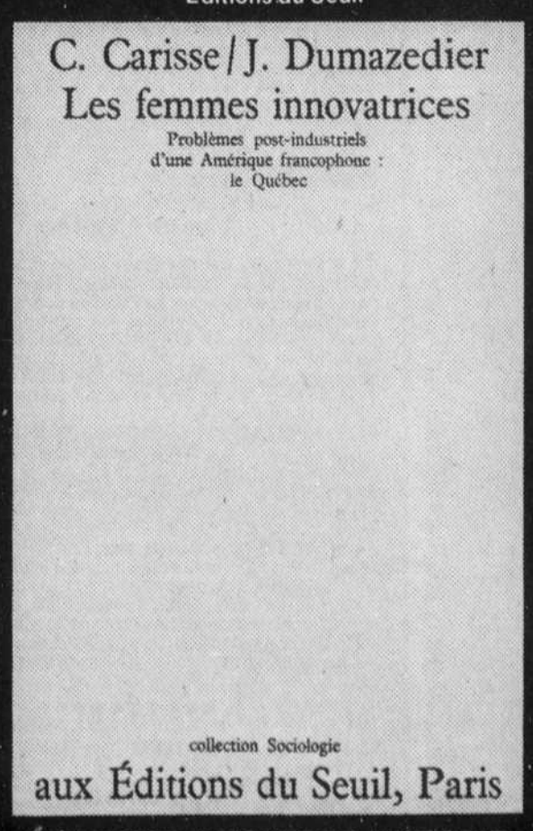
Panorama des arts plastiques, tant au Québec qu'à l'étranger.

Revue trimestrielle. Vie des Arts est en vente dans les Kiosques.

L'Abonnement est de $9.00 par an et de $17.00 pour deux ans.

Vie des Arts
360, McGill, Suite 409
Montréal H2Y 2E9
Tél: 861-5488

JOFFRE DUMAZEDIER ET COLETTE CARISSE
"LES FEMMES INNOVATRICES"
Problèmes post-industriels d'une Amérique francophone: Le Québec.
un volume, 288 pages, coll: sociologie.
Éditions du Seuil



"J'AI VOULU MONTRER L'UTOPIE ET LA RÉALITÉ DES FEMMES QUÉBÉCOISES"
(COLETTE CARISSE)

VENTE DE FÉVRIER
RÉDUCTION DE
30%
SUR TOUS NOS LIVRES
sauf les dictionnaires
LIBRAIRIE TRANQUILLE
434, Mont-Royal est
Sortie du metro — 844-6571

VIENT DE PARAÎTRE
AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LES CAHIERS DES DIX
NUMÉRO TRENTE-HUIT

Luc LACOURCIÈRE, **Présence de la Corriveau**
Séraphin MARION, **La France et le Canada français**
Robert-Lionel SÉGUIN, **La basse-cour en Nouvelle-France**
André VACHON, **La guerre iroquoise et ses conséquences**
Raymond DOUVILLE, **Les tribulations d'un guérisseur au 18e siècle**
Jean-Charles BONENFANT, **Une querelle paroissiale à l'Île d'Orléans**
Sylvio LEBLOND, **La profession médicale sous l'Union (1840-1867)**
Philippe SYLVAIN, **Louis-Jacques Casault, fondateur de l'Université Laval**
Armand YON, **Les Canadiens français à la guerre de 1914-18. Devant l'opinion française**
Louis-Philippe AUDET, **Une richesse inexploitée: la correspondance du Dr Jean-Baptiste Meilleur**

Un volume de 276 pages, $9.50.

Publiés annuellement depuis 1935, ces CAHIERS réunissent des études inédites des membres de la Société des Dix sur des sujets divers touchant l'histoire du Canada. L'ensemble forme une précieuse collection à laquelle ont contribué toute une pléiade d'historiens de prestige.

ENCORE DISPONIBLES:
LES NUMÉROS 21 à 37 (1956 à 1972), l'exemplaire $9.50.

BON DE COMMANDE
Veuillez m'envoyer ..... exemplaire(s) des Cahiers des Dix, no 38. *L'exemplaire $9.50.*
Paiement ci-joint ☐ À facturer ☐
Nom .....
Adresse .....
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C.P. 2447, QUÉBEC G1K 7R4

les ARTS plastiques

Les ateliers, ou une première réponse au *Livre feu*

par CLAUDE GOSSELIN

Le 5 décembre 1971, les associations professionnelles d'artistes en arts plastiques au Québec (les sculpteurs, les graveurs, les peintres et les métiers d'art) remettaient au ministère des Affaires culturelles un rapport intitulé **Livre Feu.** Produit à la suite d'une enquête sur les besoins du milieu, il recommandait, entre autres, la création d'ateliers d'artistes et la mise à leur service d'équipements sous-utilisés.

Ce n'est qu'en septembre 1973 que le ministère décide de porter attention au sujet. Il institue alors un comité consultatif constitué de trois artistes, d'une personne indépendante, d'un fonctionnaire du service des arts plastiques et de moi-même (j'étais alors coordonnateur à la Société des Artistes Professionnels du Québec). Un nouveau cahier de charges est présenté, et enfin un projet-pilote visant "l'utilisation des ressources techniques et pédagogiques institutionnelles par les créateurs" est mis à l'épreuve au cégep du Vieux-Montréal dès avril 1974, pour une période de dix mois. Depuis, le projet a été prolongé jusqu'au mois d'octobre prochain.

C'est le bilan de cette première tranche d'opérations que nous analyserons ci-dessous. On verra ce que dit le protocole d'entente entre le ministère et le cégep, quels ont été les projets retenus et réalisés, et si le projet pilote répond aux aspirations des artistes.

A la lecture du protocole d'entente qui lie les Affaires culturelles et le cégep, on saisit vite que ce dernier est le gagnant de la partie. Le ministère se présente en quémandeur, et tout au long du contrat il garde la tête baissée. Ainsi, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le MAC défraie le salaire du coordonnateur et tous les frais du projet, jusqu'à concurrence de $2,400, et accepte que le coordonnateur relève de la direction du collège.

Autres surprises: il est stipulé à l'article six que "tout équipement supplémentaire financé par le MAC requis pour la réalisation de projet devient la propriété du collège" et à l'article suivant, "dans tous les cas où un créateur consent à se désister de son oeuvre à la fin du projet, le collège a la priorité d'en faire l'acquisition après entente avec le MAC."

En échange de quoi toutefois, le cégep fournit "gratuitement les ateliers et autres ressources du milieu scolaire aux créateurs du Québec", tout en se réservant une priorité sur les équipements et les lieux. Ainsi, par exemple, dans le cas de Jorge Guerra qui réserva plusieurs semaines à l'avance l'équipement vidéo (portapak) dont il avait besoin, un projet jugé prioritaire par le directeur du collège empêcha qu'il ne l'obtienne à la date prévue.

Il ne fait pas de doute que la viabilité d'une telle tentative (mettre à la portée de gens de l'extérieur les ressources matérielles qui appartiennent à une institution) n'est possible que si un climat de collaboration ouverte s'installe entre les parties en cause. D'un autre côté, il ne faut pas que l'un se sente toléré (l'artiste) au profit de l'autre (le prêteur). Les deux ministères impliqués dans cette transaction sont également responsables du développement du secteur culturel du Québec et de l'épanouissement des artistes du milieu.

Ce qu'il est également dit dans le protocole d'entente, c'est que "le projet doit permettre des échanges entre le milieu institutionnel et les créateurs... le milieu institutionnel pourra bénéficier des recherches et des préoccupations des créateurs". Ainsi, le cégep s'assure-t-il la présence d'artistes professionnels pour donner gratuitement des conseils pratiques à ses étudiants. C'est encore là un avantage que retire le cégep. Quand on sait les coûts que peuvent représenter la présence de spécialistes en tant qu'artiste-en-résidence ou artiste-conférencier, on imagine vite l'économie qui réalise l'institution.

C'est pourquoi, tout étudié, l'entente entre les parties me semble nettement à l'avantage du ministère de l'Education. Et je suis surpris (sans l'être tout à fait) de la faiblesse de la position du MAC dans ce projet-pilote. Il y aurait sans doute avantage à négocier un contrat plus équitable.

Il n'empêche que plusieurs réalisations ont été rendues possible grâce à l'entente actuelle. Ainsi, sur les prix projets acceptés, cinq furent complétés et deux sont en voie de réalisation; trois furent abandonnés. En éliminant les trois derniers, on obtient deux projets rattachés à la gravure/sérigraphie, deux à la photo, un au vidéo, un à la céramique et un à la sculpture. Dans la plupart des cas, artistes et étudiants ont bénéficié d'échanges mutuels. On peut donc conclure que, pour ce groupe d'artistes, l'expérience a été positive, malgré certains inconvénients qu'ils ont dû surmonter.

Ainsi, pourquoi l'artiste doit-il être à la merci des étapes scolaires, et subir les caprices des congés et surcharges académiques des étudiants en période d'examens? Ce fut le cas notamment pour le céramiste Maurice Savoie et le graveur Pierre Tétrault. Si le MAC veut mettre à la disposition des artistes des ateliers et des équipements, il devrait s'assurer de leur accessibilité la plus large possible. Il lui est actuellement trop facile de se justifier.

Car il est un autre facteur dont il faut tenir compte. C'est qu'à chaque fois que l'artiste utilise les services d'un technicien ou d'un étudiant, il doit le payer suivant un tarif horaire qui correspond au salaire minimum. A titre d'exemple, un sculpteur a dû payer des étudiants pour usiner certaines pièces mécaniques nécessaires à sa sculpture. A la première étude du projet, la réalisation de la sculpture esquissée devait être plus économique si elle était faite au cégep plutôt qu'à l'usine. Ce qui ne s'avéra pas exact, car les étudiants (donc des apprentis et non des spécialistes) mirent beaucoup plus de temps que prévu à usiner les pièces commandées et livrèrent un produit qui correspondait à leur expérience. Ainsi, les frais calculés (temps de l'étudiant, les matériaux, le transport, le temps de l'artiste, etc.) le sculpteur s'aperçut qu'il devait finalement payer le prix de l'usine spécialisée sans pour autant obtenir la même qualité de travail. On comprendra que, dans le cas où la sculpture répond à une commande, et que des délais de livraisons sont prévus, l'utilisation des services du MAC devient très aléatoire et peut ainsi mettre l'artiste dans une fâcheuse position.

D'un autre côté, on peut se demander jusqu'à quel point le collège est en droit d'exiger de l'artiste qu'il paye le temps des étudiants pour le service rendu service/travail entrant dans l'optique des cours et servant d'expérience pratique pour lequel l'étudiant reçoit ses crédits de cours. Il pourrait être tout aussi juste de payer l'artiste qui a su, au cours de l'exécution du travail, apporter sa collaboration à un programme d'échanges réciproques.

On est donc loin de la formule proposée par les artistes dans leur **Livre Feu.** Ceux-ci demandaient la création d'un service d'ateliers statiques et mobiles — personnes ressources et équipements — propre à eux, afin d'éviter les retards d'exécution, d'abaisser les frais de production et de générer une action dynamique dans le milieu.

Le projet-pilote, tel que mis en application actuellement, favorise plus, jusqu'à un certain point, l'institution qui s'y prête que les artistes. Il y aurait sans doute lieu, de la part du MAC, d'entrevoir un mode de fonctionnement autre qui donnerait davantage satisfaction aux gens qui dépendent de lui.

Un grand nombre d'écoles sont présentement sous-exploitées. La baisse de la natalité et l'absentéisme auront pour effet d'accroître cette sous-exploitation. Si le ministère accepte de payer pour les musées, les théâtres, les bibliothèques, pourquoi ne pourrait-il pas ajouter à ses services des ateliers de production consacrés aux différents métiers d'art? Il pourrait facilement, s'il le veut bien, se faire céder certains établissements et équipements actuellement propriétés du ministère de l'Education, pour un tel programme. Il ouvrirait ainsi son action à tous les créateurs du Québec. Et d'un autre côté, il créerait des emplois pour les ressortissants des écoles de beaux-arts. Ceux-ci deviendraient des personnes-ressources pour d'autres artistes, et même être aux services de la communauté.

Le bilan du projet pilote, après six mois, présente bien certaines réussites: à preuve les réalisations comptées et l'intérêt des artistes des institutions d'enseignement. Mais d'un autre côté, il montre jusqu'à quel point le MAC se soucie peu de son propre développement. Il agit presque toujours par gêne et se présente en quémandeur. Dans le cas des ateliers, il a laissé au ministère de l'Education, via le cégep du Vieux-Montréal, le dernier mot sur la poursuite ou non de l'initiative. Aux Affaires culturelles, on compte toujours sur la bonne volonté de l'autre; et on attend.

les EXPOSITIONS

Art et politique, conférence donnée par M. Mikel Dufrenne de la faculté des lettres de Paris (Nanterre) au studio du Musée d'art contemporain, demain dimanche, à 15 heures. L'entrée est libre. M. Dufrenne a publié récemment dans la collection 10/18 un essai sur le sujet.

●

Les forces vives, Colombie britannique '75, exposition d'oeuvres de jeunes artistes de la côte Ouest, au Centre Saidye Bronfman, du 24 février au 21 mars. Une suite à l'exposition "Peintres canadiens actuels", section ouest, présentée au Musée d'art contemporain jusqu'au 17 février. Le Centre Saidye Bronfman est situé à 5170 Côte Ste-Catherine, deux coins de rue à l'est du boul. Décarie. Le samedi, fermé; le dimanche, de 10 à 14 heures. Entrée libre.

C.G.

Un maître hollandais méconnu: Buytewech

par ANDRÉ CHASTEL

PARIS — L'an dernier, dans une de ces expositions de l'institut néerlandais où l'amateur trouve toujours plus que son compte, tant tout est bien en place, on pouvait voir dans une suite de dessins des Pays-Bas au XVII° siècle deux feuilles dues à un artiste de Rotterdam au nom imprononçable: Buytewech. Un jeune couple à la mode traité à la sanguine; elle, collet de dentelle empesé, manchon de dourrure, oourlets soignés; lui, culotte bouffante attachée avec des aiguillettes, chapeau de forme arrondie modèle 1620 tenu par une main gantée qui s'appuie à la taille, les canons bien fixés au genou, l'escarpin avantageux. Une vraie image de haute couture, avec une note vive et plutôt amusante. Sur l'autre dessin, d'une facture très différente, une bâtisse tout allongée de La Haye, traitée toute en hachures, d'un trait moins précis, comme si l'auteur avait cherché, en brouillant un peu le détail, un effet atmosphérique.

Entre De Gheyn, Jordaens et Rembrandt, cet artiste paraissait bien modeste: il mourut d'ailleurs à la trentaine, et son oeuvre, dont les deux dessins indiquaient bien les faces divergentes, trahit à la fois l'initiative et l'immaturité: quelques peintures récemment repérées, moins de deux cents gravures et dessins. Par un de ces tours de force que seule la fondation Custodia (faut-il rappeler qu'elle est l'héritage de Frits Lugt?) peut se permettre, en raison de ses ressources propres et de son admirable méthode, ces deux dessins ont proliféré. La presque totalité de l'oeuvre connue a été réunie et présentée. Comme un bouquet inattendu tiré par prestidigitation du haut chapeau de ce gandin haarlémois, une passionnante exposition est consacrée au petit artiste au nom imprononçable, et, à partir de cette production à plusieurs registres, toutes sortes d'aperçus nouveaux et précis sont rendus possibles sur l'art hollandais tout entier, au moment où tout s'est décidé.

Cela se passe à Haarlem, de 1612 à 1617, puis à Rotterdam jusqu'en 1624. Des peintures du type scènes d'intérieur ou de taverne, une seule, la plus bourgeoise (Asmterdam), échappe au coloriage et rappelle par la solidité des formes que Frans Hals était justement là. Le galant au poing sur la hanche reparaît en « fils prodigue » dans un dessin, peut-être le début d'une suite où serait traitée à la moderne l'histoire biblique. L'idée est vraisemblable, car Buytewech a donné une histoire de Tobie, et, également en plusieurs épisodes, un récit historique, un peu laborieux, des hauts faits du comte Guillaume III (la jeune Hollande interroge son passé). Tout cela destiné à la gravure, et l'on voit se définir la position artisanale de notre auteur. Il a peu gravé lui-même, encore que ses eaux-fortes aient marqué l'introduction de la technique qui sera celle de Rembrandt et que dans sa **Bethsabée** on le voie recourir au modèle italien; mais il a trouvé autrement sa place dans l'organisation déjà solide des métiers en alimentant avec ses croquis et ses silhouettes le travail des praticiens bien achalandés de Haarlem, en particulier Van de Velde II. Le rôle qui lui est ainsi dévolu, et que dégage clairement Haverkamp Begemann (1959), est intermédiaire entre celui du chroniqueur de mode et du « reporter-illustrateur ». Des jeunes gens au grand chapeau et au fin justacorps, avantageux dans leur cape, il en a produit toute une collection qu'on peut s'amuser à rapprocher des figures de Callot et d'Abraham Boose, mais le comique tout pointu et léger n'est sensible que dans les dessins non recopiés. Il court d'ailleurs volontiers après l'anecdote et fournit à la gravure des faits divers.

A côté des scènes de dévergondage, il faut mettre à part un **formidable intérieur** à la plume (Hambourg), encombré et silencieux, qui laisse rêveur un peu comme un Van Gogh du XVIIe siècle; il comporte un espace légèrement oblique exceptionnel dans l'oeuvre. Car cet artiste aux dons divers et qui improvise un peu dans toutes les directions recourt presque toujours à la frontalité dans les décors, et même, chose bien curieuse, dans les paysages, où il s'est naturellement essayé aussi et assez tôt. Il a connu l'oeuvre romaine d'Elsheimer, mais il vaudrait mieux démêler ses accointances avec les grandes figures du moment, Esalaias Van de Velde, et surtout Seghers. La facture criblée et le silhouettage fantastique des arbres si caractéristiques de celui-ci apparaissent chez Buytewech, et même, dans ses rares eaux-fortes, les formes étirées des arbres-lichens. Quelque chose commençait évidemment à prendre corps dans ce milieu haarlémois après 1610, et les deux petits yeux noirs aigus de ce dessinateur instable devaient briller par éclairs de cette curiosité folle du singulier qui allait traverser pendant un demi-siècle le sérieux de l'art hollandais.

(le monde)

Rétrospective de musique canadienne
(1890-1927)
QUATUOR ORFORD
WALTER BUCZYNSKI
pianiste
Programme: MacMillan, Willan, Mathieu, Kunits
DIM. - 23 FÉV. - 16h.30
Billets: $3 - Étude: $1 - 1270 O. Sherbrooke - 845-0532
En vente: Sauvé Frères / Montreal Trust, P.V.M.
Présentation de PRO MUSICA et du CONSEIL DES ARTS DU CANADA
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal 129, Tél 842-2112

UN RÉCITAL EXCEPTIONNEL!
La célèbre soprano du Bolshoi
Galina VICHNEVSKAYA
chante Tchaikovsky, Stravinski, Moussorgsky
accompagnée au piano par l'unique
ROSTROPOVICH
24 FÉVRIER 20h30
Billets : $8.00, $7.00, $6.00, $4.00, $3.00
EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7 : étudiants & Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

société de musique contemporaine du québec
XAVIER DARASSE
ORGANISTE
oeuvres de :
ALBRIGHT / BUSSOTTI
DARASSE / XENAKIS
+ "une improvisation collective"
avec le concours de :
SERGE GARANT/GILLES TREMBLAY
jeudi 20 février 1975, à 21 h.
église IMMACULÉE-CONCEPTION
1855, rue rachel est
BILLETS : $3.50 étudiants : $2.
EN VENTE : Paternatif, lettre son, librairies Hugo et renaud-bray, à l'entrée le soir du concert
SMCQ, 4858 côte-des-neiges, #1403, montréal H3V 1G8 tél. 738-5329

L'ÉGLISE ET L'ORCHESTRE DE ST. ANDREW AND ST. PAUL
(coin Sherbrooke et Redpath)
Wayne Riddell, directeur musical
David MacDonald, organiste
Dimanche, le 16 février 8 P.M.
PSAUME 112 G.F. Handel
"Laudate Pueri Dominum"
Kathleen Anderson, soprano
MESSE #3 Sol Mineur J.S. Bach
Dale Blackmore, Alto
Winston Purdy, Baryton
COLLECTE BIENVENUE À TOUS

théâtre du rideau vert
DU MARDI AU SAMEDI 20 H.
DIMANCHE 19 H.
de J.B. Priestley
Mise en scene Daniele J. Suissa
Yvette Brind'amour, Françoise Faucher, Louise Turcot, Hubert Noel, Claude Prefontaine, Vincent Davy, Lenie Scoffie
VIRAGE DANGEREUX

THÉÂTRE MIDI
Du Maurier
Dès le mardi 18 février
MANON LASTCALL
de Jean Barbeau
avec Anne Caron — Guy Godin
Marie Fresnières — Marc Hébert
mise en scène : Jean-Louis Roux
Décors : Wendell Dennis
tnm $1.50
84 ouest, Sainte-Catherine 861-0563
en collaboration avec CJMS

L'OPTION THÉÂTRE DU CEGEP LIONEL-GROULX À STE-THÉRÈSE
avise ceux qui désirent s'inscrire aux sections d'interprétation ou de production qu'ils doivent communiquer immédiatement avec l'option-théâtre et ensuite s'inscrire au SRAM avant le 1er mars.
OPTION-THÉÂTRE, CÉGEP LIONEL-GROULX
100, rue Duquet
Ste-Thérèse
J7E 3G6
(514) 430-3120 poste 74
Jean Luc Bastien ou Martine Blain

théâtre jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LA PRINCESSE MYSTÉRIEUSE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe Entrée $1
15h THÉÂTRE
L'ENFANT QUI FAIT DANSER LE CIEL
Fantaisie d'André Gailloux
Avec Louise Turcot, Marthe Choquette, Serge Turgeon, Jacques Lorain, Michel Sébastien.
Entrée $1
Metro Laurier, sortie Gilford 4664, rue St-Denis Reservation: 844-1793

PARLONS ROCK
CJFM 95.9

LE CHANT DU MONDE: C'est à **Loggins & Messina** que le magasine Rolling Stone a réservé sa page couverture pour son édition du 27 février. Dans une entrevue, Kenney Loggins explique, très simplement, sa philosophie musicale: "Vous devez écrire pour vous d'abord; et, ce faisant, vous plairez à plusieurs personnes car vous n'êtes pas un cas unique. Ce que vous pouvez ressentir dans certaines situations, plusieurs personnes peuvent le ressentir comme vous. Vous essayez de vous livrer le plus clairement, si bien qu'on dit ensuite 'Oh, il parle de moi,' ou 'c'est exactement ce que je pense'. Alors écoutez vos chansons à CJFM 95.9.

●●●●●●●●●

BIENTOT: Dory Previn sera l'invité de Mary Travers dimanche soir, demain, à 20 heures à CJFM. Ensuite, lors de son émission **"Live Music in Montreal", "Dave Tollington** nous présentera la musique de Buddy Miles, Keef Hartley et John Mayall en plus d'une entrevue avec Donald K. Donald qui nous parlera des promoteurs de spectacles... franchement... Samedi soir, entre 22 heures et 2 heures, **Angus McKay** vous fera entendre quelque chose de très inhabituel, "Psycho Drama" par Rupert Holmes, un disque composé de vieux dialogues de films de série-B avec des histoires abracadabrantes, des effets stéréo inusités et une fin incroyable... En plus de s'adapter sans problème au son de CJFM, **Benoit L'Herbier,** vous tient au courant de tout ce qui se passe dans la communauté rock québécoise durant son émission du dimanche matin, de 8 heures à midi. En français... et en anglais aussi.

●●●●●●●●●

AVEC LE TEMPS: Dave Tollington, en ondes de 15 heures à 19 heures nous a dit: "Les 10 grands des 10 dernières années? Sans perdre du temps à se demander si untel fut meilleur qu'un autre, voici brutalement-et-sans-trop-y-penser-quoique-parfois-je-me-prens-au-sérieux-sans-le-vouloir mes 10 Grands: "Music of My Mind" par Stevie Wonder, "Let It Bleed" et 12 x 5" par les Rolling Stones, "Meet the Beatles", "Child is Father to the Man" par Blood, Sweat and Tears, "Music from Big Pink" par The Band, "Are You Experienced?" par Jimi Hendrix, "Sgt. Pepper" par les Beatles, "Aliman Brothers Live at the Fillmore East et "Surf's Up" par les Beach Boys.

●●●●●●●●●

EN SPECTACLE: Del Shannon donnera un spectacle dans le cadre du carnaval de McGill le 19 février... **John Mayall, Keef Hartley** et **Buddy Miles** seront au Palais du Commerce le lendemain... **Alice Cooper,** en plus d'aller au Japon et en Australie, viendra au Canada au début d'avril. Elle devrait être à Montréal en juin.. **Babe Ruth,** qui fait sensation ici sans être vraiment connu ailleurs, sera à l'Université de Montréal au printemps, avant d'aller à Québec et Trois-Rivières... Il se pourrait qu'on voit **Gloria Gaynor** et **Labelle** à la Place des Arts...

●●●●●●●●●

ON EN PARLE: Des personnages importants des disques MCA sont en ville en fin de semaine pour aller entendre le groupe **All The Young Dudes** au Father's Mustache. On parle d'un disque pour les musiciens... Depuis qu'il a joué avec Tom Scott pendant la tournée de George Harrison, **Billy Preston** aurait l'intention de faire entendre d'autres musiciens pendant ses spectacles. On parle de **David T. Walker** et de **Buddy Miles... Crosby, Stills, Nash & Young** sont de nouveau en studio, mais il semble qu'ils n'aient pas résolu leurs problèmes de personnalités. On parle de friction entre Neil Young et Stephen Stills....

●●●●●●●●●

LE DERNIER PARAGRAPHE: Terry Holland, Glenn Newell, Robert Foxman, Roméo Vitagliano et Kurt Feuerman ont gagné chacun un album de Led Zeppelin pour avoir correctement identifié le guitariste solo qui joue dans "While My Guitare Gently Weeps" des Beatles: Eric Clapton. La question de cette semaine: Dans quelle chanson Bob Dylan parle-t-il de Cassius Clay? Des albums au cinq premières lettres ouvertes contenant la bonne réponse. Envoyez votre réponse à CJFM, 1407 de la Montagne, la même adresse que vous devez utiliser pour adresser vos demandes spéciales pour l'émission de Andy Kay, le vendredi soir.

le THÉÂTRE

Deux salles, dix productions: le "nouveau" Centaur

par ADRIEN GRUSLIN

Rue Saint François-Xavier dans le Vieux-Montréal, la compagnie de théâtre Centaur traverse sa sixième saison. Elle a pris du poids, avec ses deux salles et ses dix productions. Peu de compagnies montent autant de spectacles en une saison. Depuis le vingt-neuf janvier dernier, soit depuis que "On the job" de David Fennario a pris l'affiche, le Centaur offre simultanément deux productions. Avec l'ouverture d'une salle de quatre cent trente sièges (Centaur II), le lieu utilisé lors des cinq premières années d'existence devient une manière de théâtre de poche (pour deux cent soixante quinze personnes).

Au Centaur II le public, parmi lesquels on compte dix mille cinq cents abonnés, peut voir un théâtre plus officiel", plus traditionnel. On y retrouve ce qu'une compagnie importante se doit d'offrir, dans une ville comme Montréal. En ce sens, la distribution n'a rien d'étonnant. On y trouve les grands noms, en commençant par le spectacle actuel, "Norman Bethune". Lui succéderont de nouveaux aussi prestigieux que "Hamlet" et... "Frankenstein"! Une telle programmation comble sans doute les désirs du plus large public, c'est à dire de celui qui refuse l'inconnu.

Au Centaur I se donnent des nouvelles créations. Leurs auteurs sont inconnus pour la plupart. Les productions se trouvent du coup plus risquées. Aucune des quatre pièces choisies n'a encore été jouée à Montréal. Hors le "Woyzeck" présenté au CNA d'Ottawa en avril dernier, aucune n'est vraiment connue. "On the job" marque les débuts d'un nouveau dramaturge; "Lenz" est une première nord-américaine tandis que "Riverslip" n'a jamais été montée ici. Ce festival suscite l'enthousiasme chez ses organisateurs. La première production vient d'ailleurs leur donner raison; le texte de David Fennario pouvait difficilement être un meilleur coup d'envoi.

Pour Maurice Podbrey, directeur artistique de la compagnie, "l'idée du Festival part de la volonté de donner du sang neuf au théâtre montréalais. Au Centaur II, il est difficile de faire des choses expérimentales: on doit y aller de pièces internationales (anglaises, américaines, canadiennes). Cette seconde scène devient un centre d'essai où on peut risquer des nouveautés sans se faire tomber dessus. On souhaiterait que les mêmes personnes aillent aux deux salles. Cette année, cela ne semble pas encore être le cas, mais on ne fait que commencer. Pour voir la pièce de Fennario, beaucoup de gens de Verdun sont venus. On voudrait qu'il existe une interinfluence entre les deux. On espère que l'an prochain, le public assistera aux deux programmations."

Deux salles, dix productions, et un budget relativement modeste compte tenu des circonstances. Le Centaur reçoit cent dix mille dollars du Conseil des arts d'Ottawa, cinquante mille de celui de la région métropolitaine, vingt mille du ministère des Affaires culturelles, et enfin neuf mille de la fondation Du Maurier. Incidemment, ces vingt mille du Ministère marquent une première pour le théâtre anglais à Montréal. Jamais avant Québec n'avait octroyé des subventions à leur théâtre. Additionnés, ces montants donnent cent quatre-vingt neuf mille dollars.

Quand on sait que seulement d'Ottawa, le Rideau-Vert (avec ses six productions) reçoit deux cent cinquante mille dollars, et le TNM quatre cent vingt-cinq mille, on comprend que la Compagnie du Centaur n'est pas très fortunée. Dans cette situation, les revenus du guichet comptent pour soixante pourcent des finances. C'est grâce à une administration très serrée que la compagnie peut offrir ces dix spectacles. Maurice Podbrey ajoute que "des productions comme "Bethune" avec treize comédiens, et "Hamlet" avec vingt-quatre, sont un peu trop grosses pour nos moyens."

Il est encore trop tôt pour prévoir le fonctionnement de ce festival. Il n'est commencé que depuis deux semaines. "On the job" n'aurait pu recevoir un accueil plus favorable des journaux. Il semble que chaque soir le public en ressorte très content. Pourtant, les salles ne sont pas remplies. Ce spectacle présenté jusqu'au premier mars en vaut pourtant la peine, tant pour son sujet que pour l'efficacité de son écriture. L'auteur de "Without a Parachute" s'y montre habile dramaturge, lui qui n'avait presque jamais vu de théâtre.

Personnellement, j'ai gardé un excellent souvenir du "Woyzeck" de Georg Büchner joué à Ottawa il y a près d'un an. Cette présentation avec la suivante ("Lenz") forment un mini-festival Büchner à l'intérieur du festival Du Maurier. D'ailleurs, les huit comédiens qui font les voix dans le spectacle des acteurs-marionnettes-manipuleurs de "Woyzeck" vont jouer les rôles dans "Lenz". L'inter-relation des contenus du même auteur est indéniable. Le pauvre Woyzeck, qui finira pendu, est le frère du visionnaire profondément religieux de dépeint dans "Lenz".

Cette nouvelle a été adaptée par l'Anglais Mike Stott. Devenue pièce de théâtre, le récit autobiographique pose les mêmes problèmes existentiels que "Woyzeck". Les deux font revivre Georg Büchner, mort à vingt-trois ans en 1837. Ses écrits, peu nombreux, apparaissent d'une remarquable profondeur à ceux qui les connaissent. Incidemment, le metteur en scène de "Lenz" sera Neil Vipond, l'acteur qui incarne en ce moment Norman Bethune

La quatrième pièce s'intitule "River Slip"; elle est de Frederic Ward, et prendra l'affiche en mai prochain. Dans une direction du Torontois Jeff Henry, cette production fonctionne un peu à la manière d'une création collective. "Riverslip" se veut une description de la vie des Noirs dans un ghetto qui pourrait aussi bien se situer à Halifax qu'à Montréal ou en Louisiane. Tous les acteurs seront des Noirs, dans ce spectacle en paroles, chansons, musique et danse. "Riverslip" sera essentiellement une création d'atmosphère.

Non seulement ce festival permet-il un tremplin pour des créations inédites, mais il devient en même temps une scène supplémentaire pour des comédiens nouveaux. En effet, il n'est pas toujours aisé de recruter le monde voulu parmi les professionnels. Il existe beaucoup d'acteurs semi-professionnels, et il est souvent stimulant d'aller chercher des jeunes remplis de dynamisme. Ce fut le cas de Terry Haig et Jorma Lindqvist, pour n'en nommer que deux, qui incarnent des ouvriers dans "On the job". Une expérience comme celle du Centaur I est louable.

●

Au Centaur II, pendant ce temps, la production mise en scène par George Plawski contient autant de qualités que de défauts. Un long et lourd spectacle fait revivre le personnage de Norman Bethune. L'auteur Rod Langley a su nous présenter un homme, plutôt qu'un héros désincarné qui n'aurait pu être qu'une image déformée et surtout peu attachante. Norman Bethune serait alors devenu l'impeccable Marcus Welby des Chinois! Au contraire, ce personnage, brillamment incarné par Neil Vipond, est un joyeux gaillard. Il lève le coude aisément, se fiche des convenances, se révèle souvent fort impertinent. Il n'en est que plus humain. Trop parfait, le "vénélable hélos chinois" serait resté bien lointain.

La réussite du personnage est annulée par un développement interminable. Le spectacle commence à huit heures pour se terminer vers onze heures vingt, interrompu par deux entractes. On en ressort fatigué: très fatigué... Plus la trame se déroule, moins elle nous touche. Si à la fin, on écoute toujours, on a peine à apprécier.

Red Langley s'avère aussi maladroit dans la construction dramatique qu'il est habile à tracer le portrait d'un grand homme. Il n'a pas su choisir: il a tout mis, on n'en finit plus. Pourquoi les dramaturges s'obstinent-ils à fabriquer des textes si longs, défiant toutes les lois de capacités d'écoute d'un spectateur? Pourquoi ceux qui montent ces textes s'obstinent-ils à ne pas les couper? L'époque du respect tâtillon devant le texte n'est-elle pas révolue?

Des coupures avantageraient tout le monde, à commencer par l'auteur. (Au moment où ces lignes sont écrites, il semble qu'on s'apprête à faire de telles réductions). "Norman Bethune", à cause de sa longueur, m'a fait revivre l'interminable "Tramway nommé Désir" de la compagnie Jean Duceppe en septembre dernier. Dans les deux cas, un comédien se surpasse: Neil Vipond en Behune et Hélène Loiselle en Blanche Dubois. Dans les deux cas, on en sort vide. Ce n'est qu'avec le recul que l'on peut porter un jugement clair.

Il suffirait de mentionner les nombreux lieux pour expliquer les problèmes d'intensité dramatique découlant de leur éparpillement. La scène s'ouvre à Détroit (premier acte). La suite nous transporte au sanatorium Trudeau, puis en alternance et simultanément, à Edimbourg et Montréal, pour se terminer en Chine, après un (trop) long séjour en Espagne. Comme on regrette le temps et le lieu uniques de "On the job", à la porte d'en face: Vu qu'il ne s'agit pas de cinéma, rien ne fonctionne, les images sont mal collées. D'autant plus qu'on n'a rien trouvé de mieux que les "black-out" en guise de transitions.

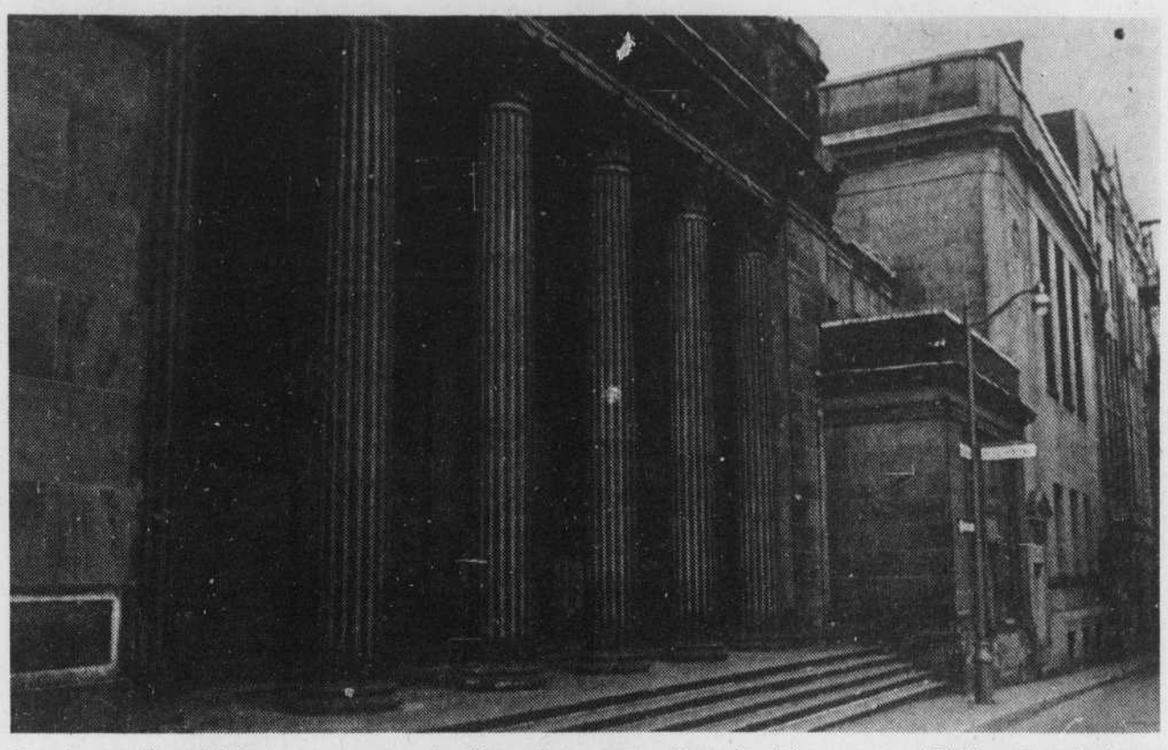
Du début à la fin, ces black-out pullulent... et durent. Heureusement que le public applaudit à chacun d'eux (on se croirait à un spectacle de chanteur). Souvent, ces transitions permettent des changements complets de mobilier. Les accessoiristes deviennent de vrais déménageurs! Ces changements sont-ils tous indispensables? Poser la question c'est déjà y répondre. Il s'agit parfois de pièces de mobilier dont on ne se sert même pas.

Certains enchaînements semblent mieux réussis. Ainsi, lorsqu'on passe de Montréal à Edimbourg en alternance (au moment où sa femme France lit la lettre de Bethune) les jeux d'éclairages atteignent une efficacité certaine. L'émotion passe bien, malgré la brièveté des séquences. De plus, certains noirs, plus courts, brisent moins le déroulement du drame.

Mais souvent, dans cette production, les scènes sont trop courtes. Une scène brève, une longue transition: l'envers du bon sens. Le personnage de Bethune, toujours présent, sauve la situation même si, avec les autres, il ne fait que parler. A ce niveau, la mise en scène de Plawski ne témoigne guère d'habileté. Le statisme continuel contribue forcément à tout ralentir. Les longs exposés des derniers actes (en Espagne et en Chine) demeurent les plus pénibles. Leur manque d'humour y contribue, évidemment.

Les meilleurs moments de la soirée tiennent justement dans l'humour dont l'irrévérencieux Norman Bethune fait preuve. Le tableau de la réception mondaine où il se saoûle est très drôle. Il n'a de cesse que tous les autres, y compris sa femme, soient outres au point de partir. Un tel moment est entièrement dû au jeu convaincant de Neil Vipond. Qu'il se fâche, se saoûle ou réfléchisse, il manifeste une aisance remarquable. L'intensité de son jeu ne se dément jamais. B. J. Gordon (Frances Bethune) incarne bien celle qui aimera l'homme, même lorsqu'ils seront séparés. La touche de sentimentalité qu'elle apporte est à point.

Les onze autres comédiens doivent tenir plusieurs rôles. Leurs jeux vont de compositions habiles à des figurations trop brèves pour être retenues. La finale (mort de Bethune) tombe dans la mélo. Les dernières scènes, plus lourdes, glissent d'ailleurs lentement et sûrement vers ce gouffre. Tout devient passablement didactique. Et si on ne veut pas que les spectateurs sortent épuisés on devra amputer autant que possible. Une fois ramené à des proportions raisonnables, ce Canadien illustre nous laissera un meilleur souvenir.



les THÉÂTRES

"Colette et Pérusse": un texte ennuyeux, désolant, et inutile. Ni la réalisation (signée Jean-Pierre Ronfard), ni le jeu des comédiens talentueux, ne parviennent à sauver le spectacle. (au Quat'ous).

●

"L'école des femmes": un Molière devenu presque a-théâtral à cause des trop nombreux récits. Seul le Arnolphe d'Edgar Fruitier se distingue. (à la NCT).

●

"Charbonneau et le chef": l'infatigable spectacle de la compagnie Jean Duceppe, qui bat tous les records d'assistance. (au Port-Royal, PDA).

●

"Les hauts et les bas dans la vie d'une diva, Sarah Ménard, par eux-mêmes": la vie d'une fille d'en bas d'la côte, "game pis wide-open". En reprise. Nicole Leblanc est formidable. (au Théâtre d'Aujourd'hui).

●

"On the job": clarté et efficacité dans la dramaturgie caractérisent ce premier texte de David Fennario, l'auteur de "Without a parachute". Une réussite fort intéressante. (au Centaur I).

●

"La barrière": le cinéaste Claude Jutra s'y révèle habile metteur en scène. Le contenu n'est pas neuf, mais il demeure valable (au TNM).

●

"Virage dangereux": un psychodrame où l'intensité ne fait pas défaut, malgré quelques faiblesses. Dans le genre. (au Rideau-Vert).

●

"Dis-moi qu'y fait beau Méo": autre reprise à voir. Ce spectacle de Jacqueline Barrette est très drôle, le texte efficace. (au Patriote-en-bas).

●

"Ce fou de Gogol": Monique Mercure se défend bien, dans un "one woman show" dont l'ensemble est néanmoins décevant, parce que trop lointain, peu touchant, imprécis, (au Patriote-en-Haut).

●

"Norman Bethune": Neil Vipond incarne un Bethune bien réel, dans un spectacle de plus de trois heures, long et lourd, pas toujours très réussi dans la mise en scène. Le personnage intéresse, mais la production fatigue. (au Centaur II). **A.G.**

Les billets marqués 20 mars seront honorés le 19 mars

L'Opéra du Québec

L'éclatante production de novembre 1970, en reprise en mars.

La Bohème
de Puccini

"Un très grand spectacle . . . une exceptionnelle production."
Claude Gingras, La Presse, 1970

"Une réussite magistrale . . . La Bohème dont les Montréalais rêvaient."
Jacques Thériault, Le Devoir, 1970

Avec
Rita Talarico
Ottavio Garaventa
Colette Boky
Bernard Turgeon
Napoléon Bisson
Claude Corbeil
André Lortie
Robert Peters
Roland Gosselin
et l'Orchestre symphonique de Montréal

Mise en scène: Carlo Maestrini
Direction musicale: Jacques Beaudry
Décors et costumes: Robert Prévost
Chef des choeurs: René Lacourse

Les 10, 13, 15, 17, 19 et 22 mars 1975, à 20 heures précises

Billets: $4.00, $5.00, $6.00, $7.00, $9.00, $10.00, $11.00, $12.00

Une production de la Régie de la Place des Arts pour l'Opéra du Québec

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Le Groupe de la Place Royale
danse moderne
théâtre Centaure
453, rue St. François-Xavier (Vieux-Montréal)
événement 1
lundi 17 fév. 20.30
rens. 861-3059
réservations 288-6315

Galeries d'Art

OUVERTURE DE LA
LE VENDREDI
14 FÉVRIER 1975
DU MARDI AU VENDREDI DE 10 H. À 17.30 H.
SAMEDI DE 10 H. À 17 H.
galerie robert rouillier inc.
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565

GALERIE "L'ART FRANÇAIS"
DERNIERS JOURS
APRÈS FEU
IMPORTANTES RÉDUCTIONS
SUR
LIVRES D'ART DE RENOM ET LITHOGRAPHIES, PEINTURES ET GRAVURES, SCULPTURES
370 OUEST, LAURIER. 277-2179 FERMÉ LE LUNDI

Clavé
Oeuvres graphiques
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
atelier 66
Lun.-Ven.- 9-21 hres
Sam. 9-17 hres

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Le Foyer des arts n'exposera pas en raison de la présentation des Jeux olympiques
du lundi 17 février au samedi 15 mars
Les expositions régulières reprendront dès le mercredi 19 mars
EATON

Kébec Spec présente
Mireille Mathieu
du 6 au 23 février
Billets
Semaine, 8:30h.
$4.50 à 8.90
Samedi, 6:30h. & 10h.
$5.00 à 8.50
En vente aussi chez Sauvé Frères et Montreal Trust
Représentation supplémentaire LE 17 FÉVRIER
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

le CINÉMA

A. Christie par Lumet ennuie/Lenny par Fosse, non

par ANDRÉ LEROUX

Murder On the Orient Express est un film tellement ennuyeux qu'on se demande comment un réalisateur aussi intelligent que Sidney Lumet (**The Group: Serpico**), des comédiens aussi talentueux que Lauren Bacall, Vanessa Redgrave, Rachel Roberts et Albert Finney, et un directeur de photographie aussi inspiré que Geoffrey Unsworth ont pu fabriquer un produit aussi inerte, insipide et terne. On peut aussi s'interroger sur les véritables motifs qui ont poussé Sidney Lumet à porter à l'écran l'un des romans les plus fastidieux et les plus mécaniques d'Agatha Christie. Parmi toute son abondante production littéraire, celle-ci a souvent fait preuve d'une imagination beaucoup plus souple et beaucoup plus riche. On comprend mal ce qui a pu intéresser Lumet dans cette rocambolesque et insignifiante histoire d'assassinat dont les causes premières s'enracinent dans le kidnapping d'une jeune fille.

Après un fade générique, la pléiade de vedettes apparait sur l'écran comme dans un défilé de mode où l'on aurait oublié d'apprendre aux mannequins comment marcher pour susciter l'intérêt des spectateurs. Les films qui regorgent de vedettes sont souvent voués à l'échec car leur seule présence est privilégiée au détriment du scénario, de la vraisemblance et de la cohérence dramatique. Les spectateurs qui font la queue pour aller voir **Murder on The Orient Express** ne s'attendent pas seulement à assister à une parade d'anciennes et de jeunes vedettes. Ils espèrent retrouver tout ce qui faisait la grandeur d'Ingrid Bergman, le charme magnétique de Lauren Bacall et la sensibilité crispée de John Gielgud. Malheureusement, Bergman est réduite à parodier le personnage du missionnaire au coeur d'or qu'elle incarnait dans **Inn of the Sixth Happiness**, Bacall semble sortie d'une mauvaise comédie de moeurs américaine, et Gielgud n'a plus qu'à se réfugier derrière ses allures d'aigle imperturbable. Il est vraiment triste de voir tant de comédiens prestigieux se livrer à une masquarade aussi laborieuse.

Pourtant, on sent qu'ils prennent tous un certain plaisir à jouer des rôles de composition peu reluisants. Sidney Lumet a toujours laissé les comédiens très libres de faire ce qu'ils voulaient. Depuis les débuts de sa carrière, il est reconnu comme un cinéaste très malléable et très ouvert à toutes les suggestions des comédiens. Il ne les force jamais à se plier à ses exigences et si tant de comédiens adorent travailler avec lui, c'est justement parce qu'il leur permet de jouer selon leur tempérament, leur sensibilité et leurs instincts. Dans **Murder on the Orient Express**, chacun vient faire son petit numéro et Lumet, au lieu de limiter les dialogues par un montage alerte et dynamique, se contente de permettre aux comédiens de discourir jusqu'à l'ennui. Le film est un immense bavardage gratuit et sans aucune conséquence.

Après une demie-heure, on perd tout intérêt à ce qui se déroule sur l'écran car le récit n'est nourri par aucun véritable rebondissement dramatique. Qu'y a-t-il de plus insupportable qu'une intrigue criminelle dans laquelle les personnages ne sont jamais véritablement confrontés les uns aux autres, dans laquelle la narration ne progresse que par les dialogues et dans laquelle on perçoit tous les procédés de fabrication? **Murder on the Orient Express** est un film fondamentalement anti-cinématographique. Hercule Poirot, le célèbre détective belge, interroge, à tour de rôle, les douze passagers d'un luxueux wagon, tandis que le train est prisonnier d'un immense banc de neige. Tout le film est construit autour de son enquête et des réponses que lui fournissent les douze voyageurs. On écoute et regarde la longue série d'interrogatoires en espérant toujours qu'il se passera quelque chose sur le plan visuel. Notre attente et notre impatience sont perpétuellement frustrées, car les conflits ne se résolvent jamais visuellement. Même la reconstitution finale de l'assassinat manque d'ampleur et de force de conviction dramatique. D'ailleurs, après deux heures de bavardage le dénouement n'intéresse plus personne.

Si l'atmosphère avait été mieux soignée et si les comédiens ne s'étaient pas uniquement contentés de grimacer et d'accumuler toutes sortes de tics agaçants, le film aurait peut-être dégagé un certain charme vieillot et nostalgique. Il aurait fallu que l'intrigue soit traitée sous un mode franchement ironique et que son atroce fonctionnement mécanique soit tourné en dérision. Lumet a été incapable d'animer le récit, de lui donner un souffle qui nous aurait permis de nous intéresser à ce qui se déroule sur l'écran. Si **Murder on the Orient Express** avait été un peu plus divertissant, on aurait pu oublier ses faiblesses dramatiques et le peu de consistance de ses personnages, mais comme il n'est ni amusant, ni agréable ni excitant, on est obligé de déplorer son manque total d'imagination visuelle et sa platitude intrinsèque. Ceux qui croient qu'Hitchcock n'est qu'un vil truqueur feraient bien d'aller voir la naïaiserie de Sidney Lumet; ils réaliseraient que le "maître du suspense" mérite bien son titre, et que même son inégal **Topaz** ressemble à un coup de génie à côté de cet incroyable soporifique qu'est **Murder On the Orient Express.**

●

Après seulement trois films, Bob Fosse a acquis une maîtrise technique stupéfiante. Rares sont les cinéastes contemporains qui dès leur premier film ont été capables, comme Fosse, de donner à chacune de leurs images un relief particulier et un dynamisme soutenu. **Sweet Charity** (son premier film) et surtout l'exceptionnel **Cabaret** ont démontré avec évidence l'assurance et la dextérité d'un homme pour qui le cinéma ne semble receler aucun secret. **Lenny**, adapté de la pièce du même titre de Julian Barry et montée à New York par Tom O'Horgan, témoigne de l'immense talent de Fosse. Malgré toutes ses faiblesses, le film ne laisse indifférent à aucun moment, car le cinéaste sait multiplier les points de vue, enrichir l'anecdote, et créer des images fortes qui nous hantent longtemps après la projection.

Evidemment, Fosse avait, au point de départ, un sujet en or: la vie tragique et pathétique de Lenny Bruce, ce comédien de boites de nuit qui choqua par son language cru, franc et direct, la mentalité puritaine de l'Amérique des années '50 et 60. Considéré par plusieurs comme un clown grotesque, Bruce attaqua l'hypocrisie d'une certaine couche de la société américaine en l'obligeant à se regarder elle-même et à jauger les mensonges sur lesquels reposait son existence quotidienne. La véritable force démystificatrice du langage de Bruce résidait dans sa puissance à démasquer la fausse respectabilité et à arracher les masques du conformisme. En écoutant certains de ses disques, on constate que Lenny Bruce assaillait son public pour l'aider à se transformer et à percevoir clairement, lucidement le fonctionnement de la société dans laquelle il vivait. Il est certain que les spectacles de Bruce représentaient une véritable menace pour le système et constituaient une violente accusation contre tout ce qui empêchait l'homme de constater ses propres leurres. Accusé d'obscénités par une justice pétrie de mauvaise foi, Lenny Bruce a été ballotté, pendant les dernières années de sa vie, de procès en procès, ne trouvant plus, dans ses spectacles, qu'un moyen d'exposer au grand jour les failles et les contradictions du système judiciaire et du code pénal. Sa mort brutale, survenue en 1966 et causée par une trop forte absorption de drogues, l'entoura d'une espèce d'aura mythique indescriptible.

Depuis quelques années, Bruce est devenu une image de culte intouchable, un héros exemplaire, une victime de l'oppression bourgeoise. Même Fosse n'a pas été capable de résister au rayonnement mythique que dégagent certains aspects de la vie du comédien. Dans le film, Lenny Bruce apparait comme un martyr dont l'existence a été saccagée par une société intolérante car menacée dans ses propres valeurs. De toute évidence, Fosse a gommé les aspects les moins reluisants de la vie du personnage pour s'attacher, avant tout, à refleurir les facettes sanctifiantes du héros. Certes Lenny maltraite quelques fois sa femme et la rejette de façon fort humiliante, mais Fosse excuse ses attitudes, adoucit ses rages, mitige sa dureté pour essayer de nous faire croire que le pouvoir de destruction, les forces de désintégration étaient enfouies à l'intérieur-même de son épouse. L'une des grandes faiblesses de l'oeuvre tient au fait que Fosse a trop simplifié les rapports entre les personnages, entre ceux-ci et leur environnement social et entre les différents pôles d'attraction. En cherchant à tout prix à faire de Lenny le martyr d'une grande Cause, il n'a réussi qu'à nous livrer un portrait attachant mais entaché de naïfs parti-pris et de grossières simplifications.

Tout en déplorant le caractère trop facile et trop insatisfaisant de l'approche de Fosse, on ne peut qu'être emporté par la fougue de sa mise en scène tendue, survoltée et remplie de fureur. La sensualité enveloppante des noirs et blancs magnifiquement tamisés et dosés, le foisonnement des détails qui inondent les images, la fluidité d'un rythme tour à tour violemment crispé et subrepticement ample et majestueux, la beauté insolite des images traversées aux moments les plus inattendus par des éclairs de tendresse ou des crispations douloureuses, parviennent à entretenir et à soutenir un climat en fièvre et des zones de tensions opaques situées au bord du délire, du cauchemar et de la folie. Pour propulser le récit et lui injecter des soubresauts lyriques, Fosse a bâti son film à partir de différents points de vue qui s'appellent, se répondent et se complètent les uns les autres. Ainsi la mère, l'épouse et le gérant (personnage inventé de toutes pièces par Fosse) de Lenny évoquent, chacun à leur façon, la nature des relations qu'ils ont entretenues avec le comédien et nous offrent leur vision respective de l'homme. A l'évocation de ces souvenirs, Fosse a greffé tout un réseau de ramifications entre ce que Bruce raconte sur scène et sa vie quotidienne.

L'auteur de **Sweet Charity** a réutilisé dans **Lenny** la structure visuelle sur laquelle reposait **Cabaret:** la scène et la vie se commentant et s'expliquant réciproquement. Malgré un mélange peu convaincant de faux documentaire et de fiction, malgré une multiplicité de points de vue qui n'ajoutent absolument rien au récit, malgré une insuffisante unité visuelle, **Lenny** jouit de l'irradiante présence de Valérie Perrine, émouvante de fragilité et de délicatesse dans le sentiment, et de l'interprétation frémissante de Dustin Hoffman. Celui-ci ne réussit pas à nous faire comprendre comment Lenny Bruce a pu, à son époque, choquer et heurter en plein coeur l'Amérique, mais il parvient à rendre palpables les douleurs d'un homme qui voudrait éteindre le bonheur sans savoir au juste comment s'y prendre. Hoffman est un comédien beaucoup trop doux, discret et hésitant pour que le spectateur puisse saisir véritablement la violence des spectacles de Lenny Bruce. Lorsqu'il se présente sur scène, Hoffman a l'air d'un enfant ahuri et timide, et sa façon amusée et presque irrésolue d'utiliser un langage "obscène" nous fait sourire sans nous faire frémir. Sur Broadway, Cliff Gorman exhalait une violence inquiétante dont est complètement dépourvu Hoffman. Mais contrairement à Gorman, il a une candeur et une naïveté qui en font facilement une victime et un martyr. Fosse a choisi le comédien tout à fait indiqué pour se fondre dans sa vision exaltante. **Lenny** n'est pas un grand film, mais il a l'impact saisissant d'un mélodrame flamboyant.

●

La Coopérative des Cinéastes Indépendants organise chaque dimanche soir, du 16 février au 30 mars, une série de projections consacrées au cinéma indépendant européen et nord-américain. Sept programmes différents permettront au public montréalais de voir des films réalisés en marge du circuit cinématographique commercial et de se familiariser avec des formes de cinéma peu connues. La saison débutera demain, au 1237 rue Sanguinet.

les CINÉMAS

Vincent, François, Paul et les Autres...: La chronique douce et lucide, amusante et pathétique de trois individus d'environ cinquante ans pris au milieu du vertige de l'existence et emportés dans le tourbillon d'un quotidien astreignant. Un film brillant, écrit et réalisé à la fine pointe du coeur. L'un des meilleurs longmétrages français des dernières années. (Crémazie).

●

Général Idi Amin Dada: Un portrait ambigu du célèbre général de l'Ouganda qui s'empara du pouvoir par les armes en 1971. Le film ne manque pas d'intérêt, mais il est définitivement trop partial et arbitraire. L'honnêteté exigeait que Barbet-Schroeder insère mieux le général dans son contexte social, économique et politique, sans le métamorphoser en dictateur d'opérette. (Villeray).

●

Gina: Le troisième long-métrage de Denis Arcand (**La maudite Galette, Réjeanne Padovani**), évocation attentive et émouvante de la violence dans la société québécoise contemporaine, teintée d'amertume et mêlée aux propres expériences du cinéaste. Arcand n'a pas perdu sa conscience politique, mais il a appris à la subordonner aux exigences de son art, et à faire surgir la réflexion sociale des situations quotidiennes qu'il filme avec talent et précision. Des performances remarquables de Céline Lomez, Claude Blanchard et Donald Lautrec. (Place Ville-Marie; Château; Versailles, Laval; Greenfield Park; Verdun).

●

The Godfather — Part II: L'exceptionnelle réussite d'un artiste-réalisateur parvenu à la maîtrise de ses moyens. Francis Ford Coppola, après avoir renouvelé le genre gangster envers et contre les clichés qui l'empoussiéraient, a pu compléter son premier **Godfather** par une oeuvre encore plus riche de détails, de chaleur dramatique et de sens philosophique. Al Pacino, qui joue le même rôle que dans le premier film, et surtout Robert De Niro (**Mean Streets**) qui incarne son père à l'âge de vingt ans — au cours d'un magistral flashback — donnent des performances dignes du premier Parrain, Marlon Brando, absent cette fois. La montée sociale des Corleone en Amérique, conçue dans la violence de l'espoir et de l'ambition nue, se termine dans la violence du désespoir, et dans la sécheresse du cynisme (au Loew's).

●

Amacord: "Je me souviens" dans le dialecte natal de Frédérico Fellini. L'expression sensuelle et sentimentale en liberté: le cinéaste nous offre avec une maîtrise éblouissante et une candeur touchante, des scènes de son adolescence à Rimini, petite ville italienne au bord de la mer. Des tableaux sans suite "logique" et des personnages qui ne semblent pas connaître le véritable chagrin, dépeints avec tendresse, mais non sans complaisance. Une féroce parodie de l'Italie fasciste se greffe au magnifique kaléidoscope fellinien. Sans doute la meilleure soirée cinématographique à Montréal en ce moment: espérons que la copie française arrivera bientôt. A voir et revoir. (Elysée). **A.L.**

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...
POUR TOUS
YVES MONTAND
MICHEL PICCOLI
SERGE REGGIANI
GERARD DEPARDIEU
UN FILM DE CLAUDE SAUTET
Vincent, François, Paul et les autres...
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
LUN. À VEN.: 7.20-9.30
SAM.-DIM.: 12.30-2.45-5.00-7.20-9.30

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes
APRES "VIVA LA MUERTE"
Messe noire et rouge L'EXPRESS
Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle FRANCE SOIR
LE film COMBAT
Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence LE MONDE
Des images d'un réalisme insoutenable JOURNAL DU DIMANCHE
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUN. À VEN.: 7.15-9.15
SAM.-DIM.: 1.15-3.15-5.15 7.15-9.15

ELLE, SON MARI, SON AMANT *et leur bébé...*
POUR TOUS
TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT!
LES FILMS MUTUELS présentent
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
ENFANTS Moins de 14 ans $1.00 en tout temps
v. f. de "CHILD UNDER A LEAF"
un film de GEORGE BLOOMFIELD
DYAN CANNON · DONALD PILON
JOSEPH CAMPANELLA · MICHELINE LANCTÔT
musique de FRANÇIS LAI
une production · MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS
À l'affiche !
PAPINEAU & RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, VERSAILLES, LAVAL, GREENFIELD, DORVAL, SUR SEMAINE 7.30 & 9.30, SAMEDI & DIMANCHE À: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, AU VERSAILLES, SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.15.
RIVOLI (2) St-Denis & Bélanger 277-3125
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
PAPINEAU (1) Papineau & Mt. Royal
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-6164
DORVAL 260 Ave. Dorval 631-8586
Aussi: Maska (St-Hyacinthe) REX (St-Jérôme)

de DENYS ARCAND 14 ANS
UNE VIOLENCE DIGNE DE SAM PECKINPAH! – Montreal Matin
gina
CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD ET LA PARTICIPATION DE DONALD LAUTREC
COULEUR
4e SEMAINE!
• CHATEAU • VERSAILLES
LAVAL • Nouveau NATIONAL

Reprise - *en français*
un chef d'oeuvre cinématographique !
POUR TOUS
2001: L'Odyssée de l'espace
4e et dernière semaine UN FILM DE Stanley Kubrick Enfants: $1.25
Sem. et Sam. 6.15 - 9h. Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER Dim. 12.45 - 3.30 - 6.15 - 9h.

DERNIERS JOURS
AMARCORD FELLINI
Gagnant des prix:
Meilleur film de l'année.
Meilleur réalisateur: Fellini. – N.Y. FILM CRITICS
Le meilleur film de l'année. – N.Y. TIMES – TIME MAGAZINE
Le film #1 de 1974. – JUDITH CRIST
Un des dix meilleurs films de l'année. – THE GAZETTE – THE MONTREAL STAR
PRIX O.C.I.C. 1974 Prix du Jury: Festival de Dinar
les dernières fiancailles
DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE
Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

LES FILMS RENE MALO présentent une production de CHRISTIAN FECHNER
un film écrit et réalisé par Claude ZIDI
POUR TOUS
FOLLEMENT DRÔLE!
PIERRE RICHARD
JANE BIRKIN
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!
1.20-3.20-5.25-7.25-9.30
CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
ST-Jean capitol

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent
POUR TOUS
UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU
GENERAL IDI AMIN DADA
PRESIDENT DE L'OUGANDA
Un film de BARBET-SCHROEDER
"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"
VILLERAY ST-DENIS, JARRY 388-5577
LUN. À VEN.: 7.30-9.30
SAM.-DIM.: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

les VARIÉTÉS

Faisons quelques clefs de Sol

par YVES TASCHEREAU



— Maman, comment on fait pour voir l'oeil de la nuit?

— Comment, l'oeil de la nuit?

— Mais oui, tu as dit que tu n'avais pas pu fermer l'oeil de la nuit...

Ce gentil petit dialogue classique fait ressortir une chose essentielle dont on a trop souvent oublié l'évidence: le pouvoir du langage. Le langage transforme vraiment la réalité, puisqu'il transforme la perception que nous en avons. Cette question d'un enfant, qui ne sait pas encore ce qu'il faut savoir pour sortir de l'innocence et entrer dans le monde ennuyant qui se trouve à la sortie du Paradis terrestre, cette question témoigne d'une réalité perdue qui fera rêver les parents qui l'entendent. Mais cela ne dure qu'un temps, et de bons guides ramèneront dans le droit chemin du conformisme — il n'y a de place pour ces choses que chez les fous et les enfants — leur futur petit perroquet.

Mais cette innocence de l'enfant ou du fou, ce délire nullement entravé par les oeillières d'une raison bétifiante, on peut le retrouver dans un personnage qui depuis quatorze ans se promène, de la télévision aux grandes salles, pour nous rappeler ce que nous avons déjà été. Ce personnage, c'est Sol, naturellement. Nul danger qu'il ne vieillisse: il est incurable. Il n'a plus Gobelet pour le ramener un tant soit peu sur terre; personne ne peut le ramener (l'amener plutôt, puisqu'il n'a jamais évolué) à la raison. Sol est seul, irrémédiablement. Bien sûr, il pourra s'adresser à l'occasion à une poubelle — qu'il n'habite pas encore, comme les personnages de "Fin de partie" de Beckett — mais la poubelle n'est là que pour participer à son délire et tromper faussement la solitude de ce pauvre d'esprit qui en a pourtant à revendre...

Cette façon de voir Sol, c'est un peu celle de Marc Favreau qui parle de son personnage à des journalistes attablés avec lui autour de quelques plats d'un resturant japonais. Dans quelques jours il sera sur la scène du théâtre Maisonneuve, avec un spectacle complètement nouveau. (Quand cet article paraîtra, il aura déjà donné cinq représentations de son spectacle, qu'il répétera encore quinze fois).

Pour Marc Favreau, la préparation d'un spectacle de Sol est très longue. Partant d'un thème il débouchera tout à coup sur un autre, à cause de l'entraînement inévitable des mots qui vivent avec une autonomie dont il doit tenir compte. Partant d'un jeu de mots il aboutira souvent aussi, par contre, à un jeu d'idées. Et c'est ce balancement, entre des mots qui partent dans toutes les directions et une idée qui veut les rassembler, que Marc Favreau doit réussir à chaque fois. Au fond, le problème de Marc Favreau s'approche de celui de la maîtresse d'école qui voudrait rassembler une bande d'enfants en récréation sans les aligner platement en rangs! C'est dire le travail, la patience de cet auteur, qui refuse de se considérer comme un écrivain, et qui se définit avant tout comme un comédien. Une fois l'équilibre atteint, il n'y a naturellement aucune place pour l'improvisation, dans ses numéros réglés à la seconde.

Justement, son genre d'humour crée certains problèmes. J'ai toujours été frappé par la particularité du rire des spectateurs de Sol. Souvent le rire ne vient pas souligner une phrase vraiment drôle, mais plutôt indiquer la compréhension d'un calembour. C'est un rire qui indique que la situation est sous contrôle, que l'on comprend ce qui se passe. Naturellement, tout le monde ne comprend pas en même temps et le rire vient par secousses plus ou moins longues selon la grandeur de la salle et l'âge des spectateurs. Car selon Marc Favreau, plus les spectateurs sont âgés, plus ils mettent du temps à comprendre. Si bien qu'à la fin cela crée un problème pour le comédien. Comment Sol, tellement innocent qu'il ne sait même pas que ses soliloques font rire les gens qui l'entendent, pourrait-il attendre que les gens comprennent la farce qu'on vient de lui faire dire? C'est impossible. Aussi Marc Favreau, qui dit qu'il est "pour le gaspillage", doit-il se résigner à être souvent trois ou quatre gags en avance sur les rires de la salle.

C'est la logique de ce personnage forcé à une cohérence dans l'innocence. D'ailleurs, Marc Favreau a bien pensé son personnage, qu'il situe dans la lignée des clowns "augustes". Depuis toujours, le clown "blanc" sert de repoussoir à l'auguste. Ce dernier, qui reçoit les coups, écope de tous les ennuis et accumule sans trop s'en rendre compte gaffe sur gaffe (comme ce bon vieux Gaston) attire forcément le rire et la sympathie des spectateurs: le rire de celui qui domine la situation et se sent supérieur, et la sympathie de celui qui, comme toute le monde, sait bien se retrouver un peu dans cet être démuni. Mais il y a plus: derrière chaque clown (même la grosse caisse de Patof) se cache un moraliste; et encore plus quand il s'agit d'un clown qui parle. L'innocence terriblement corrosive du regard de l'enfant, qui voit une chose et non ce qu'il est convenu de voir, apporte une dimension supplémentaire aux monologues de Sol. Ne comprenant rien aux choses dont il nous parle, il trouvera le ton et le mot qui font sauter les masques et dévoileront le "sinistre" caché sous le ministre et "la grande noire soeur" qui a dominé le Québec pendant longtemps....

Marc Favreau explique ensuite pouquoi son personnage ne se répand pas dans l'infinité de gadgets que lui proposent les commerçants de tout poil. Il ne saurait être question pour lui de tuer son personnage en envahissant notre vie quotidienne avec des manteaux Sol, des brosses à dents Sol ou des confitures.

Sol n'est pas Patof, dont le fantôme a plané froidement au-dessus de la table autour de laquelle nous discutons. La fragilité de son personnage demande certaines précautions: peu de passages à la télévision, peu de spectacles dans la même année au même endroit et pas de publicité: "Vous voyez Sol annoncer un produit quelconque? C'est impossible, un pareil personnage ne peut pas se mêler de choses auxquelles il ne comprend rien. Je ne veux pas le tuer pour quelques dollars faciles".

Et Sol continuera son petit bonhomme de chemin, solitaire et un peu triste, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui y retrouveront un peu leur innocence perdue. Derrière le personnage, un homme continuera à créer patiemment une spontanéité apparente, tout en nous livrant un peu de ses obsessions, comme celle-ci, que nous devrions partager avec lui: "Connaissez-vous quelque chose de plus insignifiant qu'un pain tranché".

les SPECTACLES

Sol (Salle Maisonneuve, jusqu'au 2 mars): un spectacle entièrement nouveau, donné par l'innocent clown dont le langage incohérent est souvent plus clair que le nôtre.

●

Mireille Mathieu (Salle Wilfrid-Pelletier, jusqu'au 28): on la crinque, elle chante. On vous crinque, vous l'écoutez. Le triomphe du préfabriqué.

●

Gilbert Montagné (à l'Evêché, jusqu'au 23): un chanteur aveugle qui s'accompagne lui-même au piano. Energique, il semble conduire une auto-sport décapotable. Un problème: l'absence de silencieux... **Y.T.**

la TÉLÉ

Demain soir aux *Beaux Dimanches*

Demain soir à 21h30, les **Beaux Dimanches** présentent la dernière émission de la trilogie dramatique de Jean-Paul Fugère: **Vivre en prison.**

Denis Drouin, Marc Legault et Gilles Renaud incarneront à cette émission les trois derniers détenus interviewés par des travailleurs sociaux.

Les téléspectateurs qui ont déjà vu les deux premières émissions de **Vivre en prison** auront pu accumuler matière à réflexion sur le sort des détenus. Sans doute se posent-ils beaucoup de questions et c'est là, nous dit le communiqué, un des objectifs de Jean-Paul Fugère: "Quand les gens auront vu **Vivre en prison,** je souhaite qu'ils se posent des questions. Quand on a écouté les témoignages des détenus, dramatisés par Sophie Clément, Michèle Rossignol, Jacques Thisdale, Roger Blay, Denis Drouin, Marcel Sabourin, Marc Legault et Gilles Renaud, la première réaction en est une d'émotion d'abord, de sympathie ensuite, presque de tendresse envers ces hommes et ces femmes en marge de la société. Chose certaine, on est moins porté à les juger, à les condamner sans appel".

Entièrement réalisées sur film, les trois émissions de **Vivre en prison** sont le fruit du travail d'une équipe composée de Jean-Paul Fugère, réalisateur; Geneviève Houle, script-assistante; Francine Boizard, costumes; Nadine Gilliot, maquillages; Jean-Marc Petit, photos; Paul Bouchard, prise de son: Bernard Lamarche, montage; Gilles Clément, mixage; Roland Martin, directeur de la photo, et Jocelyn Belleville, assistant caméraman.

●

A **Un grand défi**, les téléspectateurs de la chaîne française de Radio-Canada pourront constater que le sort a frappé durement la construction du Pacifique Canadien, alors qu'une série d'événements dramatiques ont failli mettre un terme au grand rêve de Macdonald. "Les Jours sombres" seront présentés à 20h30.

De l'est à l'ouest du pays, les coûts de construction prenaient des proportions démesurées. Au nord du lac Supérieur, le granit du Bouclier canadien randait les conditions de travail inhumaines et demandait des investissements énormes.

A l'été de 1884, la liste de paye du Pacifique Canadien comptait pas moins de 15,000 ouvriers stationnés entre le lac Nipissing et Thunder Bay. Pour ce seul groupe d'employés, la masse salariale s'élevait à un million cent mille dollars... mensuellement.

De l'autre côté des Prairies, 12,000 hommes jouaient simultanément les rôles d'explorateurs et d'alpinistes dans le but de fixer les rails du Pacifique Canadien sur un sol pour le moins rebutant.

Ce genre de travail pouvait être réglé à coups de millions de dollars. Il suffisait de les trouver.

D'autre part, le premier ministre Macdonald était confronté à une difficulté plus grave: l'hostilité montante de certains fermiers, Métis et Indiens du nord du Manitoba et de la Saskatchewan. Revenu d'exil, Louis Riel réunit les forces et décide de déclencher une offensive à l'endroit des gouvernements provinciaux et fédéral qu'il accuse de ne pas avoir tenu compte des populations touchées par la voie ferrée.

Les rebelles passeront à l'attaque au lac Duck, en Saskatchewan et seront accusés de la mort de 10 officiers de la Gendarmerie Royale.

W.C. Van Horne, le "général" de la voie ferrée, offrira de transporter 9,000 hommes sur la voie partiellement terminée afin de mater cette révolte...

Pierre Berton est le narrateur de cette série produite par le réseau anglais de Radio-Canada.

Les Beaux Dimanches

Monsieur B
Le 16 février à 19h30

Plusieurs vedettes de l'heure ce dimanche 16 février alors que Monsieur B reçoit René Simard, Joe Dassin, Edith Butler et Jacques Salvail.
L'un des clous de cette soirée: la chanson «Toute la pluie», interprétée par René Simard et Jacques Boulanger. Une émission de Maurice Dubois.



A la télévision de Radio-Canada

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pepinot ■
9.30 Yogi l'ours
10.00 Poly en Espagne
10.30 Lassie
11.00 Connexion
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sportheque Acrobatie aérienne
1.30 Psst! psst! Ale-là!
2.00 Le tournoi Pee-Wee
3.30 Jeux d'hiver du Canada
5.00 Bagatelle
6.00 Déclic
6.30 Télejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale
"Le parti fédéral"
8.00 Hockey: "Chicago à Montréal"
10.30 Télejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Défilé de nuit du carnaval de Québec
12.00 Cinema
"Une saison dans la vie d'Emmanuel" (Drame de C. Weisz — Français 1972)
1.30 Ciné-nuit
"Stimulation" (Drame psychologique) Italien 1966)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Fury
9.30 Ciné samedi
"L'aventurier de la jungle" (Drame — Américain 1953) ■
11.00 Pep 75
11.30 Robin fusee
12.00 Bon week-end
2.00 Le père Ambroise
2.30 Les protecteurs
3.00 Horizon sports
3.30 Papa a raison
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 Jinny
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualité en marche
7.00 Le justicier
8.00 Les grands spectacles
"Garconnière pour quatre" (Comédie — Américain 1962)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles: "Le fils prodigue" (Drame biblique — Américain 1955)
12.45 Sans pantoufles
"Une enquête mystérieuse" (Drame policier — Américain 1968) ■
2.15 Le 10 vous informe
2.30 Fin des émissions

CBMT 6

10.00 Elephant boy
10.30 The Flintstones
11.30 Par 27
12.00 Sport Quebec
12.30 Reach for the top
1.00 Children's cinema
2.00 CBC Curling Classic
3.00 Jeux d'hiver canadien
5.00 Bugs Bunny Road Runner hour
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Take time with
Noël Harrison
7.00 Barney Miller
7.30 Maude
8.00 Hockey
"Chicago à Montréal"
10.30 Ceilidh
11.00 The National
11.15 Provincial affairs
Le Parti québécois
11.21 Montreal Tonight
11.37 Le Carnaval de Québec
1.00 Ciné-six:
"The Devil's Angel" (Aventure)
1.15 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 The community
7.30 Rocket Robinhood
8.00 Spiderman
8.30 Let's go
9.00 Flintstones
9.30 The Waterville gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers show
11.00 Survival
11.30 Magic Tom's Road Show
12.00 Mission impossible
12.30 Saturday at the movies
"See how they run" (Aventures — 1965)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Celebrity know your Sports
4.30 Wide world of sports
6.00 The Odd couple
6.30 Adam 12
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance
A Communiquer
10.00 Banjo parlor
10.30 Sing a song
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Whatever happened to aunt Alice" (Drame — 1969)
2.00 Jason King

RADIO-QUÉBEC 17

19h Un maillon de la chaine: Le vétérinaire
19h30 Aux P'tites vues: "Le Messager" (film de Joseph Losey)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Le roi Léo
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontres
11.30 Le festival international de Jazz de Montreux Le pianiste Ray Bryant
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 L'heure des quilles
3.00 Jeux d'hiver du Canada
5.00 5D
6.00 Politique Atout
6.30 Télejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique Provinciale
Le Parti Québécois
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches
"Monsieur B"
8.30 Les Beaux dimanches
"Un grand défi"
9.30 Les Beaux dimanches
"Vivre en prison" (Documentaire)
11.00 Télejournal
11.15 Sports-Dimanche
11.30 Ciné-Club
"La corne de chèvre" (drame de Methodi Andonov — Bul. 1972)
1.30 Télejournal

CFTM 10

8.55 Horaire Bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 La famille Stone
10.00 Papa a raison
10.30 C'etait le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Chantier 75: Famille et Logement
2.30 A l'heure olympique
3.30 Télé-quilles
4.30 Information voyages: Le Japon
5.00 C'est pas sorcier
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Music-hall des jeunes
6.30 Show bizz
7.30 Ciné-choix:
"Les comédiens" (drame psychologique — Américain 1969)
9.00 Mission million possible
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 Sans pantoufles:
"Les gladiatrices" (guerre — Italien 1960)
1.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Any Woman Can
12.45 A Way out
1.00 Dollars and sense
1.30 Country Canada
2.00 Corporation
2.30 Quelque show
3.00 Canada Winter Games
5.00 Music to see
5.30 Hymn sing
6.00 The wonderful world of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 Columbia river
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-Camp:
"Road to Zanzibar" (Comédie musicale-Américain)
1.10 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 The Community
7.00 Crossroad
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts Presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program
10.30 Teledomenica
1.00 Question Period
1.30 Untamed World
2.00 Roller Derby
3.00 Travel 75
3.30 Garner Ted Armstrong
4.00 NHL Hockey: "Boston à Philadelphie"
6.30 Going places
7.00 CTV Sunday mystery movie:
"McMillan and Wife"
9.00 Loterie Olympique
10.00 W-5
11.00 The CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 Midnight movie:
"Salt and pepper" (drame-Américain 1969)

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Sur 2 ou 4 pattes
Traquer le chasseur, la disparition de plusieurs espèces animales.
20.00 En se racontant l'histoire d'ici
Charles-Eugènes Boucher de Boucherville
21.00 "Kweslweo" la réserve de Pointe Bleue au Lac St-Jean
21.30 Jes Jazzeurs "Le swing"

cinéma

ANJOU: 7617 Boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "La fureur du dragon" 2.30, 6.00, 9.50 et "Un cave" 12.50, 4.20, 8.00
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Fureur du dragon" Sam.: 1.50, 5.20, 8.45, 12.15, dim.: 2.25, 6.05, 9.35 et "Papa les petits babeaux" Sam.: 12.10, 3135, 7.05, 10.35. Dim: 12.45, 4.29, 7.50.
ATWATER I: Niveau métro Alexis-Nihon 935-4246 "Towering Inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis-Nihon 931-3313 "Airport 1975" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Greene Westmount 937-2747 "Bone with the wind" 12.30, 4.20, 8.10.
BEAVER: 5177 ave. du Parc 844-1932 "These pleasures condemned" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 "Ragina's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.
BERRI: 1280 St-Denis "M. Majestyk" 2.35, 6.10, 9.40 "Les casseurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le Rallye des joyeuses" 2.45, 6.20 9.55 "Une vierge pour St. Tropez" 1.20, 4.55, 8.30.
CANADIEN: [illegible]-Catherine 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "La moutarde me monte au nez" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50".
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 Sam.: "The gambler" 7.00 et "California split" 9.30 et "La montagne sacrée" 12.00 p.m. Dim: "Harold et Maude" 2.00 et 4.00 "Les chiens de paille" 7.00 et "Sacco et Vanzelti" 9.30.
CINEMA PARALLELE: 1237 Sanguinet — 523-2816 et 866-4159: Rétrospective AP Razutis: "Le voyage" "Vortex" "Red spectre" "Aaeon" etc... tous les dimanches: 4h, 8h, 10h.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00 5.30, 7.00, 8.30, 10.00
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "Un cave" 12.50, 4.20, 8.00 et "La fureur du dragon" 2.30, 6.00, 9.50.
CINEMA 7e ART: 1380 Bélanger, 722-0303 "2001 Odyssée de l'espace" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00 et sam: "Le gros et le petit" 1.00, 4.00 et "Tintin et la toison d'or" 2.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Murder of the Orient express" 1.35, 4.05 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 383-4210 "Vincent, François, Paul et les autres" 12.30, 2.45, 5.00, 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "J'irai comme un cheval fou" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
DAUPHIN: (Salle McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.
ENCORE: 136 St-Paul E. 861-7761 (Salle no 1) "A very natural thing" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00 (Salle no. II): "Cabaret" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E 522-9177 "Prenez la queue comme tout le monde" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40 et "Le feu aux lèvres" 2.20, 5.15, 8.10.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053 (Salle Resnais) Sam. dim. "Amarcord" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00 (Salle Eisenstein): "Les dernières fiançailles" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 est, Ste-Catherine 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" Sam. 6.50, 10.00. Dim.: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00, et "Dorothea" Sam. 8.20. Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9797 "Lieutenant Robin Crusoe" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" Sam.: 12.00, 3.30, 7.00, 10.30. Dim. 12.45, 4.20, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" Sam. 6.50, 10.00. Dim.: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00 et "Dorothea" Sam. 8.20. Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Thunderbolt and lightfoot" 2.15, 5.55, 9.50 et "Taking of Pelham 1-2-3" 12.25, 4.05, 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6284 "Emmanuelle" 12.00, 3.15, 6.30, 9.50 et "Si Don Juan était une femme" 1.35, 4.50 8.10
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam.: "The moment of truth" 7.00 et "Lucky Luciano" 9.30 et "The gang's all here" 12.00 p.m. Dim.: "Le gros et le petit" 1.00 et 4.00 et "La mule du pape" et "Tintin et le mystère de la toison d'or" 2.30 et "Les mâles" 7.00 et "Les zozos" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Trial of Billy Jack" 12.00, 3.00, 6.00, 9.00.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no II) "Contes immoraux" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle no I): "Enfant de la solitude" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 377-Dorchester O. 866-2644 "Front page" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE MARIE: (Grand cinema): 577 Dorchester O. 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma): 577 Dorchester O. 866-2644 "Shanks" 12.40, 2.30, 4.20, 6.15, 8.05, 10.00.
PLAZA: 5605 St-Hubert 274-6155 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Outrageous" "love machine" 11.50, 2.45, 5.45, 8.40 "Tom Jones rides again", 1.25, 4.20, 7.15, 10.15.
RIVOLI: 6906 St-Denis 277-3125 (Salle I) "Journal secret d'une prison de femmes" 2.50, 6.10, 9.30, "Marchand de filles" 1.10, 4.35, 7.55, (Salle II) "Enfant de la solitude" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
SALLE BREBEUF: 5625 Décelles, 731-1297 "Lawrence d'Arabie" 2.30, 7.30.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211 "Pousse mais pousse égal" 12.10, 2.35, 6.50, 7.15, 9.60.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 832-1139 "Earth quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1332, "Only god knows" 1.00, 2.30, 4.25, 6.15, 8.05, 10.05
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8242 "Night porter" 12.25, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Contes immoraux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERSAILLES: Salle Rouge 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Gina" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VERSAILLES: Salle Bleue 7254 Sherbrooke E. 352-4020 "Enfant de la solitude" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "Les créditistes dans la Beauce" d'Alfred Fircotte — 8h. Relâche le vendredi.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-4210 "General Idi Amin Dada" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Freebie and the bean" 12.45, 2.45, 4.45, 6.55, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Man with the golden gun" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.05.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Maisonneuve 879-4379. Sam: "The innocents" (de J. Clayton — Britannique 1961) 7h30 et "The Haunting" (de R. Wise — Britannique 1963) 9h.30 dim: "Legend of hell house" (de J. Hough Britannique 1973) 7h.30 et "Night has a thousand eyes" (de J. Farrow — Britannique 1948) 9h.30.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691 "Les ruines babines, Gilles Garrand et Pascal Gélinas — jeudi au dimanche 22h30.
CENTAURE: 453 St-François Xavier Lundi 17 février, le groupe de la place Royale 20h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Johnny Hammond 21h30, 23h30 et 1h80. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury "L'ecole des femmes" de Molière (horaires irréguliers).
LE PATRIOTE: [illegible] Ste-Catherine 523-1131 "Dis-moi qu'y fait beau méo" de J. Barrette — semaine et Dim: 20h, sam: 19h30, 23h, relâche lundi et mardi.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Ce fou de gogol" de F. Sensov — Semaine, dim.: 20h, sam: 19h30, 22h30 relâche lundi, mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Virage dangereux" de J.B. Priestley du mardi au samedi: 20h dim.: 19h. lundi. Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une Diva" de J.C. Germain. Tous les soirs à 20h30. relâche du 16 fév. au 20 mars.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La Barrière" de Marc F. Gélinas du mardi au vendredi 20h. sam: 17h, 20h dim.: 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-7227 "Colette et Pérusse" de Robert Claing. Tous les soirs à 20h30. Relâche du 15 au 27 février.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Mireille Mathieu — sam. 18h30, 22h, dim.: 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: Le clown sol — 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough — Sam. 18h30. et 22h dim.: 20h30.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Voir autres Maisons d'enseignement, en page 23

APPRENEZ L'ANGLAIS au Vermont

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.

Écrivez à:

International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

TOUS LES SAMEDIS LE DEVOIR REGROUPE LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER À LE DEVOIR

LÉON BIGRAS
844-3361

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

Membre de l'Association des Collèges du Québec (ACQ)

EXTERNAT MIXTE

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

1) SCIENCES DE LA SANTÉ
2) SCIENCES PURES
3) SCIENCES HUMAINES
4) SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
5) ARTS ET LETTRES

ADMISSION 1975-76

AVANT LE 1er MARS

S'ADRESSER AU BUREAU DE L'ADMISSION

1001 est, boul. CRÉMAZIE, H2M 1M3 (métro Crémazie)

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 17h00

Tél.: 381-4293

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte
  résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES :

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines et sciences de l'administration
4- Arts plastiques
5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
Date limite : 1er mars 1975

RENSEIGNEMENTS :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 255

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, Fairmont - Métro Laurier - St-Joseph

— Situé à l'est d'Outremont - une rue au nord de Laurier.
— Déclaré d'INTÉRÊT PUBLIC en 1969.
— Membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.
— Mixte, ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
— **Pensionnat;** demi-pension, externat.

INSCRIPTIONS

***PRIMAIRE:**
— Rue Fairmount - Tél.: 273-0774.
— Annexe Nord (Cartierville) 332-1383.
— Annexe Rive Sud (Longueuil 670-7660.
Autobus Scolaires: Ville Laval, Montréal, la Rive Sud . . .
— **Pensionnat;** à partir de 6 mars

***SECONDAIRE :** Secondaire I à Secondaire V

(Programmes et examens du ministère - Promotion par matières)

EXAMENS D'ENTRÉE en SECONDAIRE 1 :
le samedi 22 février de 9 à 12 heures

COLLÉGIAL: Collégial I et II.

— Préparation au D.E.C. (Diplôme d'Études Collégiales).
— Cours préparant aux structures d'accueil universitaires:
— SCIENCES de la SANTÉ.
— SCIENCES PURES et APPLIQUÉES.
— SCIENCES de l'ADMINISTRATION.
— SCIENCES HUMAINES.
— ARTS - LETTRES - LANGUES.

TRANSPORT (Secondaire et Collégial); trajet des autobus scolaires :
— St Hilaire, Beloeil, St Bruno, St Hubert, Mtl (rue Fairmount);
— La Prairie, Brossard, Laflèche, Greenfield Park;
— Longueuil, St Lambert;
— Boucherville, Ville d'Anjou, St Léonard;
— Ste Thérèse-en-Haut, Ville Lorraine, Vimont;
— Ville Laval (Pt-Viau, Laval/Rapides, St François de Sales);
— St Vincent de Paul, Montréal-Nord.

Pour renseignements, inscriptions et prospectus:

Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SERVICE SOCIAL

Le Département de service social de l'Université de Sherbrooke présente un **programme renouvelé** de

BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL

Ce programme d'études à temps plein s'étend sur une période de trois années et comprend deux stages de formation pratique, dont un internat de six mois.

Quatre domaines de pratique: famille, éducation, vie économique, lieux communautaires.

Début des cours: septembre 1975.

Demandes d'admission: elles doivent parvenir **avant le 1er mars** au:

BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
SHERBROOKE, QUÉBEC
J1K 2R1

Pour renseignements, s'adresser au Département de service social, Faculté des arts, Université de Sherbrooke. **Téléphone:** (819) 565-4664

AUTRES PROGRAMMES

- Certificat en service social (à temps partiel) conduisant au baccalauréat.
- Maîtrise en service social.
- Diplôme d'études spécialisées en service social.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

GÉOLOGIE

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en géologie
B.Sc. avec sujet majeur en géologie
B.Sc. avec sujet mineur en géologie

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
Mathématiques 101, 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 921 ou 301

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

PHYSIQUE

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en physique
B.Sc. avec sujet majeur en physique
B.Sc. avec sujet mineur en physique

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
Mathématiques 101, 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 921 ou 301

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

MATHEMATIQUES

PREMIER CYCLE

B.Sc. spécialisé en mathématiques
B.Sc. avec sujet majeur en mathématiques
B.Sc. avec sujet mineur en mathématiques

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
Mathématiques 101, 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 921 ou 301
ou
Mathématiques 101, 103, 105, 203

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

L'Automne-Show poursuit sa carrière sur disque

"L'Automne-Show", organisé en octobre dernier au profit des grévistes de la United Aircraft, a rapporté à leur fonds de dépannage plus de $33,000, sans compter les nombreux montants d'argent remis aux grévistes par différents syndicats à l'occasion de l'Automne-Show.

Lors d'une conférence de presse l'initiateur de l'Automne-Show, M. Guy Bisaillon, a rendu public le budget et le bilan complets du spectacle. Il a notamment déclaré que les recettes de l'Automne-Show avaient largement dépassé le espoirs des organisateurs, plus de 40,000 personnes y ayant assisté les 19 et 20 octobre derniers.

L'Automne-Show poursuivra maintenant sa carrière sur disque. En effet, les grévistes de la United Aircraft ont fixé sur un microsillon les meilleurs moments de cet événement unique dans les annales syndicales. Ce microsillon, d'une durée de 52 minutes, sera vendu par les grévistes eux-mêmes au prix de $4., et sur ce montant la moitié sera versée au fonds de dépannage.

Pour promouvoir la vente de leur disque, les grévistes effectueront une tournée en roulotte. Ils visiteront ainsi les usines, les centres d'achat, etc., pendant que d'autres syndicats publieront à leurs frais des réclames publicitaires dans les journaux afin d'indiquer au grand public où il pourra se procurer le microsillon de l'Automne-Show.

L'objectif fixé pour la vente de ce disque est de $25,000, mais les grévistes de la United Aircraft sont convaincus qu'il sera largement dépassé.

D'une réalisation simple et sans prétention, ce microsillon contient des chansons de Louise Forestier, Pauline Julien, Priscilla, Gilles Hunter, Raymond Lévesque, Georges Dor, Jacques Michel, Claude Gauthier, Claude Dubois, ainsi que des textes de MM. Louis Laberge, Yvon Charbonneau, Guy Bisaillon et Michel Chartrand.

La tournée des grévistes de la United Aircraft doit débuter cette semaine, pendant que les rencontres avec le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, se multiplient sans que l'on sache encore la date de convocation de la commission parlementaire qui doit reprendre l'étude du dossier.

On sait que le conflit de la United Aircraft dure maintenant depuis treize mois.

en bref

Livre de condoléances au consulat malgache

Le Consul de Madagascar à Montréal M. Léopold Bernier, annonce avec regret, la mort tragique de son nouveau chef d'État, le colonel Richard Ratsimandrava. Les membres du Corps consulaire sont invités à signer le livre de condoléances, au bureau du Consulat de Madagascar, 459, rue Saint-Sulpice, lundi 17 et mardi 18 février de 10h à midi et de 14h à 16h.

La Régie des loyers y met le temps

Afin de répondre aux demandes du public aux prises avec de nombreux problèmes, la Régie des Loyers du Québec annonce que les heures d'ouverture de ses bureaux a Montréal et Québec seront prolongées durant une certaine période. Jusqu'au 28 février, les bureaux fermeront à 20h30. Il est à noter que les mêmes bureaux seront ouverts les samedis 15 et 22 février de 9 heures à 16 heures.

Programme White Owl

Le programme White Owl dispose cette année de $35,000 qui seront versés en subventions allant jusqu'à $2,500 à des particuliers, groupes ou organismes dont les projets d'amélioration de l'environnement auront retenu l'intérêt du jury. En outre, des prix de $10,000 et $3,000 seront remis au groupe et au particulier considérés comme ayant le plus contribué à la qualité de l'environnement au Canada.

Perspectives-jeunesse

On a jusqu'au 21 février pour envoyer les formulaires concernant le programme Perspectives-jeunesse. On peut se procurer ces formulaires dans les bureaux locaux de la création locale d'emploi de la main-d'oeuvre du Canada, dans les centres de main-d'oeuvre du Canada, dans les bureaux de placement des universités et de certaines écoles secondaires.

Maisons d'enseignement

Voir autres Maisons d'enseignement, en page 22

Université Laval

COURS D'ÉTÉ 1975

1ère session: MAI - JUIN

L'Université Laval offres des cours d'été faisant partie de programmes conduisant à des grades universitaires de 1er, 2e et 3e cycles.

DATE LIMITE DE DEMANDE D'ADMISSION* POUR LES NOUVEAUX CANDIDATS: le 1er MARS 1975.

On peut se procurer l'annuaire des cours d'été 1975 et la formule de demande d'admission en s'adressant à:

**LA DIRECTION DES COURS D'ÉTÉ,
BUREAU 2417, PAVILLON DE LA BIBLIOTHÈQUE,
CITÉ UNIVERSITAIRE,
QUÉBEC G1K 7P4.
TÉL.: 656-5005.**

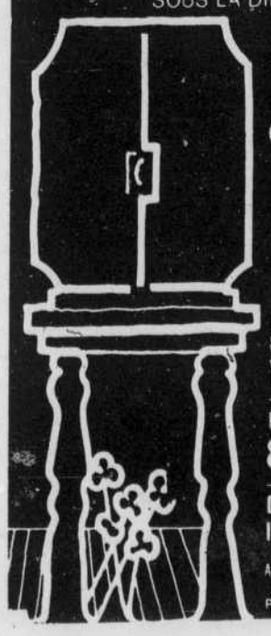
Cette date s'applique également à la session mai-juin des Centres de St-Georges de Beauce et de Thetford Mines.

Cité universitaire, Québec

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*

SOUS LA DIRECTION DES

ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.



88 EST- RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)

RENSEIGNEMENTS:
866-1836

Début des cours le 17 février 1975

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Permis de culture personnelle (jour et soir)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-036-190-747

BELL CANADA,

demanderesse,

-vs-

JOSEPH M. CHOINIERE,

défendeur,

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur JOSEPH M. CHOINIERE, de comparaître au Greffe de cette Cour dans les 30 jours. Une copie du bref et de la déclaration y a été laissée à son intention.

MONTREAL le 6 février 1975.

Wilfrid Lefebvre,
Greffier adjoint, C.P.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-02-023701-746

FRANCO MOSTACCI

Partie Demanderesse

C.

ANTONIO D. CABRAL, de domicile inconnu

Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse ANTONIO D. CABRAL est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 12 février 1975

Me JEAN GUY VAUGEOIS
Protonotaire, C.S.M.

Me Pierre Tremblay, avocat
7190 Boul. St. Michel
Montréal, Qué.
Tél.: 725-2411

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-001973-757

DAME GHISLAINE HUDON LAVOIE,

demanderesse,

vs

JEAN-ROCK LAVOIE,

Défendeur,

AVIS DE POURSUITE
EN SEPARATION DE BIENS
SUIVANT L'ARTICLE 818 C.P.C.

Dame GHISLAINE HUDON LAVOIE, épouse de JEAN-ROCK LAVOIE, industriel de la ville de Montréal, district de Montréal, résidant au 12,385 de la rue Hurteau, Montréal, donne avis qu'elle a intenté une action en séparation de biens contre ledit JEAN-ROCK LAVOIE, devant la Cour Supérieure du district de Montréal.

LAVAL, ce 10ième jour
du mois de février 1975.

(S) BERTRAND, GUERARD,
TETREAULT & BLEAU
Procureurs de la demanderesse.

COPIE CONFORME

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-041-424-743

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal,

partie demanderesse.

-vs-

LEONARD D. ARIMIENTO, autrefois domicilié à 1385 Midland Ave., app. 805, à Scarborough, province d'Ontario et maintenant de lieux inconnus,

partie défenderesse.

IL EST ENJOINT à Léonard D. Arimiento, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 12 février 1975.

Procureur de la partie demanderesse

Me André Brunet,
Procureur de la demanderesse,
500 Place d'Armes,
Suite 1980,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

No: 500-12-047296-748

DAME THERESE GAUDREAULT, épouse légalement séparée de corps de Lorenzo Roy, résidant et domiciliée au 141 Ste-Thérèse à Contrecoeur,

Requérante

-vs-

LORENZO ROY, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LORENZO ROY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 février 1975

ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 février 1975 par lequel Lanthier, Premont & Associés Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 13 février 1975 sous le No. 2579577.

Banque de Montréal le 15 février 1975."

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS est donné que John N. Brocklesby Transport Ltd. permis 8123-V, du 11175, Parkway, Anjou, s'adressera à la Commission pour demander un permis spécial l'autorisant à transporter des barils de gazoline et d'huile diesel pour le compte de la Société de l'Energie de la Baie James, entre Montréal et les installations de la Société à LG-2, LG-3, LG-4 et LG-5 et, ce, uniquement durant la durée de la grève du local 106 de l'Union des Chauffeurs de Camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, le permis demandé devenant nul dès la cessation de la dite grève.

Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en déposant son opposition à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis.

SAINT-PIERRE & EYMARD,
Procureurs.

La compagnie Zizos Marine Services Ltd. — Les Services Marins Zizos Ltée — s'est adressée à la Commission des Transports pour l'obtention d'un permis spécial valide pour douze (12) mois ou jusqu'à la décision finale de la Commission l'autorisant à effectuer les services de transport par camion de marchandises et matériel dans la région de Montréal, et de Montréal aux Ports de Contrecoeur, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Beauharnois, Port-Alfred et Baie Comeau pour le compte de Unitor Ships Service (Canada) Ltd., Columbus Ship Suppliers Ltd., Scandia Shipping Agencies Ltd., Chimo Shipping Limited, Cambridge Agencies Ltd., B. & K. Shipping Agencies Ltd., Hawthorne & Santink Ltd., Main Shipping Limited, Kerr Steamship (Canada) Ltd., Drew Chemical Ltd., Ocean Ship Supply Co. Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les quatre jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

La compagnie Zizos Marine Services Ltd. — Les Services Marins Zizos Ltée — s'est adressée à la Commission des Transports pour l'obtention d'un permis spécial valide pour douze (12) mois ou jusqu'à la décision finale de la Commission l'autorisant à effectuer les services de transport de passagers par véhicule de promenade (non enregistré comme taxi) dans la région de Montréal, et à tout endroit situé dans la Province de Québec, et retour, pour le compte de:

Hurum Marine Ltd.,
The Robert Reford Co. Ltd.,
Scandia Shipping Agencies Ltd.,
Chimo Shipping Limited
B. & K. Shipping Agencies Ltd.,
Main Shiping Agencies Ltd.,
Kerr Steamship (Canada) Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les quatre jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES

**COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)**

No: 500-12-049129-756

Dame Diane Brown, domiciliée à 5020 avenue Macdonald, Côte St-Luc, District de Montréal, requérante, contre Andrew Leigh Prest, Intimé, d'endroit inconnu. Par ordre de la cour. L'intimé Andrew Leigh Prest est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans des délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal ce 14 février 1975.

Selim Naguib
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO: 12-048295-756

DAME EDITH PERRON, épouse séparée de corps et de biens de Clément Benoît domiciliée et résidant au 7789 rue Drolet, à Montréal, dit district

requérante

-vs-

CLEMENT BENOIT, de lieux inconnus

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLEMENT BENOIT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 février 1975

(S) Selim Naguib
REGISTRAIRE adj.

PAULE LAFONTAINE,
procureur de la requérante
400 est, Jarry
Montréal, P.Q.
381-2504

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 janvier 1975 à la BANQUE TORONTO DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Cari Mode Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7e jour de février 1975 sous le numéro 2578640.

Daté ce 10e jour de février 1975

LA BANQUE TORONTO DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREA
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

**AVIS POUR
PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que REAL OUELLETTE, 5035, Belmont, St-Hubert, Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour le transfert du permis no 22473-V détenu par EDMOND SWEENEY, 10554, Parc Georges, Montréal-Nord, Québec. Lequel permis consiste en un rayon de 5 et 30 milles.

Tout intéressé peut contester, cette demande de permis spécial, déposé à ladite commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

No: 500-12-048501-757

DAME GISELE CHOUINARD, épouse commune en biens de Pierre Guérin, résidant et domiciliée au 5892 Gauvreau, St-Léonard, District de Montréal,

Requérante

-vs-

PIERRE GUERIN, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PIERRE GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 février 1975

ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

No: 500-12-048500-759

DAME MARIE PAULE LAJOIE, épouse légalement séparée de corps et de biens de Roger Hamel, résidant et domiciliée au 2318 Pierre Tétreault, Montréal, District de Montréal

Requérante

-vs-

ROGER HAMEL, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER HAMEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 février 1975

ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO: 500-12-048885-754

DAME GHISLAINE TARDIF-ADDY, résidant et domiciliée au 5529, 1ère avenue, dans les cité et district de Montréal,

requérante

-vs-

JACQUES ADDY, présentement de lieux inconnus,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES ADDY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 février 1975

JEAN-GUY VAUGOIS
Régistraire Adjoint

LABELLE, CHARBONNEAU & VILLEMURE,
4935 est, rue Beaubien, suite 103,
Montréal, Qué. H1T 1V1

La détentrice, soit Direct Winters Transport Limited demande à la Commission des Transports du Québec à être autorisée à donner un service de transport par contrat pour le compte de Direct Motor Express (Québec) Limitée suivant toutes et chacune des clauses du permis no. 12958-V de Direct Motor Express (Québec) Limitée.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec 505 est rue Sherbrooke à Montréal dans les 4 jours suivants la première parution de cet avis.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

No: 500-12-049128-758

Dame Ada Miller domiciliée à 5549 Queen Mary Road, District de Montréal, requérante, contre David Saunders, d'endroit inconnu, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé David Saunders est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 14 février 1975

Selim Naguib
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPRIEURE

No: 500-05-016376-749

ZELORIA FOSTER

partie demanderesse

C.

DOLPHILN HUSSETT, de domicile inconnu

partie défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse DOLPHILN HUSSETT est par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de La Cour.

Montréal, le 12 février 1975

Me Jean Guy Vaugeois
Protonotaire, C.S.M.

Mes Chabot, Downs, Laurier, avocats
356 - 90e Ave.
LaSalle, Qué.
Tél.: 363-0220

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

**AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL**

PRENEZ AVIS que LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. 8155 Champ d'Eau St-Léonard 458, Prov. Québec permis no: 12425-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant, valide pour une durée de 364 jours: De Montréal aux sites du territoire du développement de la Baie-James pour le transport de carburant en barils, pour le compte de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT
& RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPERIEURE

No: 700-18-000006-756

PAUL WATEL, gentilhomme, domicilié à Paris, France,

requérant,

-vs-

LES HERITIERS DE FEU ALPHONSE RAZA, en son vivant de Montréal, province de Québec

intimés,

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,

mis-en-cause.

Il est ordonné aux intimés de comparaître au greffe de cette cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire de droit de propriété a été laissée au greffe à l'intention des intimés. Ladite requête concerne la propriété suivante:

"a) Part of subdivision THIRTEEN of the said original lot FIFTEEN B (15B-Pt.13), on the said Third Range of the Township of Beresford, on the said Official Plan and Book of Reference.

b) Part of subdivision FOURTEEN of the said original lot FIFTEEN B (15B-Pt. 14), in the said Third Range of the Township of Beresford, on the Official Plan and Book of Reference.

c) Subdivision NINE of original lot SIXTEEN B (16B-9) on the said Third Range of the Township of Beresford on the said Official Plan and Book of Reference."

Saint-Jérôme ce 6 février 1975

GERARD COURSOL,
PROTONOTAIRE-ADJOINT, C.S.T.

Mes McDougall, Hemens, Harris & Ass.
505 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO: 500-12-048-437-754

DAME YOLANDE HACHE, ménagère, résidant et domiciliée au 6310 boul. Léger, app. 7, Montréal-Nord, district de Montréal;

Requérante

-vs-

JEAN-CLAUDE BACON, présentement d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN-CLAUDE BACON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 février 1975

(S) SELIM NAGUIB
REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Lise Martel
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél.: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-14-000371-757

DANS L'AFFAIRE DE

LA SUCCESSION DE FEU SIDNEY SCHWARZ, de son vivant résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal au 5595 rue Beaucourt.

DECEDE

-ET-

MELANIE SCHWARZ, ménagère, épouse séparée de biens de Joseph Cohen, résident et domiciliée à Dollard des Ormeaux, district de Montréal.

-ET-

PEARL SCHWARZ, veuve de feu Arthur Libenson, de son vivant mathématicien, tous deux résidant au 16 Alfred Rd., Framingham, Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique

-ET-

ROBERT MARCUS, ingénieur, résidant et domicilié en la Cité de Côte St-Luc district de Montréal, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs JEFFREY-NEIL MARCUS et STEVEN-RICHARD MARCUS.

REQUERANTS

AVIS A: Les Héritiers de Feu SIDNEY SCHWARZ.

PRENEZ AVIS qu'une REQUETE POUR LETTRES DE VERIFICATION (Art. 933 C.P.C. et suivants) se rapportant à la succession de Feu SIDNEY SCHWARZ, décédé à Montréal, le 17 janvier 1972, sera présentée pour adjudication sur icelle, devant cette Honorable Cour Supérieure, division de Pratique, ch. 2.16, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal dit district, le 19ième jour de mars 1975 à 9:30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

UNE copie de la Requête, Affidavit et Avis, a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à leur intention.

MONTREAL, ce 4 février 1975

Mes KRAVITZ & KRAVITZ
1255 carré Philippe, # 905,
Montréal, QUE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

500

NO: 05-018831-741

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée, avec son siège social à la Place Ville Marie, dit district,

Demanderesse

-vs-

YVES GODIN, maintenant d'adresse inconnue,

Défendeur

AVIS

Il est enjoint à YVES GODIN, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 5 février 1975

WILFRID LEFEBVRE,
Protonotaire adjoint

BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE
& TAILLEFER
Avocats,
360 ouest, rue St-Jacques,
suite 605,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION dans l'affaire de la faillite de

LES MAISONS MOBILES NORBEC LTÉE
St-Joseph de Beauce, Québec

Des soumissions cachetées, comprenant un chèque visé au montant de 20% de l'offre, à l'exception des biens immobiliers, seront reçues au bureau de Leon Friedman, C.A., agissant en sa qualité d'agent du syndic à l'acte de Fiducie, 50 boul. Crémazie ouest, suite 1009, Montréal, jusqu'à 10:00 a.m., le mercredi, 19 février 1975, pour l'achat des biens suivants:

LOT A — Un certain emplacement situé en la ville de St-Joseph de Beauce, connu et désigné comme étant partie des lots 506 et 507 des plans de renvoi officiel de la Paroisse de St-Joseph de Beauce, division d'enregistrement de Beauce — mesurant, mesures anglaises, plus ou moins 384 pieds de longueur sur 1,200 pieds de profondeur, borné au nord-est par le chemin de Fer du Québec Central, au sud-est sur le lot 505, au sud-ouest par un résidu du lot 506 et 507 propriété de Leon Jacques et au nord-ouest par le lot 510A, le tout avec bâtisses y érigées, sauf et excepté la ferme et le garage y érigés. (Sujet à 1ière hypothèque d'approximativement $200,000.00 et à toute autre charge qui pourrait exister);

LOT B — Fonds de commerce comprenant divers mobiliers, matériaux, fournitures d'électricité et de plomberie, appareils d'air conditionné et matériaux divers. Ayant une valeur d'inventaire de $81,257.89.

LOT C — Equipement d'usine — scies rondes, grues, hisseurs électriques (Hoist), ligne de production pour manufacture de maisons mobiles. Ayant une valeur d'inventaire de $65,929.00.

LOT D — Equipement de bureau. Ayant une valeur d'inventaire de $1,685.00.

LOT E — Mobilier de maison. Ayant une valeur d'inventaire de $1,480.00.

LOT F — Camion GMC "Pick Up" 1971.

LOT G — Compresseur Webster 40HP et accessoires (Sujet à lien)

Une soumission séparée est requise pour le lot A & G. Ces biens pourront être examinés sur les lieux le lundi, 17 février 1975, entre 10:00 a.m. et 4:00 p.m. Les soumissions seront acceptées en présumant que l'acheteur a examiné les biens et qu'aucune garantie ni condition concernant la description ou l'état de l'actif ne peuvent être fournies sous quelque forme que ce soit. L'acheteur devra prendre possession des biens selon les dispositions stipulées par la loi. Aucun ajustement du prix de soumission ne sera accordé au soumissionnaire choisi, à l'exception des ajustements pouvant être requis pour les plus et les moins, lesquels seront calculés conformément aux prix d'inventaire.

Les soumissions devront porter sur l'enveloppe, clairement indiquée, la mention:

AFFAIRE: SOUMISSION
LES MAISONS MOBILES
NORBEC LTÉE

La plus haute ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée. Les taxes exigibles sur la vente de ces biens devront être payées par l'acheteur.

Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions au bureau de l'agent du syndic, 50 boul. Crémazie ouest, suite 1009, Montréal, le lundi 17 février 1975, à 10:00 a.m.

Des listes d'inventaire peuvent être obtenues, à frais minimes, en s'adressant à l'agent du syndic. Ces listes ne sont fournies qu'à titre de guide pour les soumissionnaires.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec l'agent du syndic soussigné.

LEON FRIEDMAN, C.A.
Agent du Syndic

Bureau de: Friedman & Friedman
50 boul. Crémazie
Suite 1009
Montréal, Québec
H2P 1B3

Téléphone: 381-5305

**VILLE DE ST-BRUNO
APPEL D'OFFRES**

POUR

**L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX
POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

La Ville de St-Bruno demande des soumissions pour la construction de nouveaux locaux pour les Services techniques.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 17 février 1975, au bureau des Services techniques, à l'Hôtel de Ville de St-Bruno, au 1585 Montarville, à St-Bruno, contre une somme de cinquante dollars ($50.00).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de dix mille dollars ($10,000.00) à l'ordre de la Ville de St-Bruno ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant.

Les soumissions, l'original et deux copies, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16 heures, heure en vigueur localement, au bureau du Gérant de la Ville, monsieur Claude Raynault, ing. au 1585 Montarville, St-Bruno, le 3 mars 1975, pour être ouvertes publiquement le même jour à la salle publique de l'Hôtel de Ville de St-Bruno, au 1585 Montarville, à 20 heures.

Les soumissions pour les corps de métiers ci-après énumérés devront être présentées sur la formule officielle du Bureau des Soumissions Déposées et être remises au Bureau des Soumissions Déposées de la rive sud, 5435 Chambly, Saint-Hubert, le ou avant le 25 février 1975, à 15 heures, heure en vigueur localement et être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission au montant d'au moins 10% du montant total de la soumission présentée.

CORPS DE MÉTIERS

— Plomberie et chauffage
— Ventilation et climatisation
— Electricité

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaire (S).

**CLAUDE RAYNAULT, ing.
Gérant municipal
Ville de St-Bruno**

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976
Case postale 1976
Montréal, Qué.,
Canada
H3C 3A6

Appel d'offres RMS-Numéro: 1699

Des soumissions cachetées, adressées au:

Directeur de l'approvisionnement
Direction générale de l'administration
Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976
Case Postale 1976
Montréal, Québec, Canada H3C 3A6

Soumissions pour: Le système d'informatique de gestion du personnel temporaire.

Seront reçues jusqu'à 14h00 (heure de Montréal) le 7 mars 1975.

L'étendue des travaux comprend les services d'analyse et de programmation du système informatisé de gestion du personnel temporaire.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges au: Bureau 122, 155 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, à partir du 11 février 1975.

Nous vous signalons que les seules soumissions que nous prendrons en considération seront celles qui nous seront présentées sur les formulaires imprimés, fournis par la Direction de l'approvisionnement et remplis conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans les enveloppes-retour fournies spécialement à cet effet.

Le Cojo ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)

APPEL D'OFFRES

No 75-33P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR

**MONTRÉAL - QUÉBEC
TERMINUS POSTAL -
715, RUE PEEL -
RELOCALISATION DE L'UNITÉ
D'AIR COMPRIMÉ
SERONT REÇUES JUSQU'À
15h00 (HEURE DE MONTRÉAL)
LE 5 MARS 1975.**

Les intéressés peuvent prendre connaissance des devis et autres documents de soumission ou se les procurer au ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les CONSULTER SEULEMENT à (aux) l'endroit (s) suivant (s): à l'Association de la Construction, 4970, Place de la Savane, Suite 200, Montréal (Québec) H4P 1Z6.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

**D.B. Norwood
Administrateur régional
des Services financiers
et administratifs**

Montréal (Québec)

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 25, 26, 27 et 28

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-2/74

POSTE: COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE SERVICES SOCIAUX AUX INDIENS

ENDROIT: Amos

FONCTIONS:
Assurer la coordination des programmes de Services Sociaux distribués à la population indienne de la région du Nord-Ouest Québécois par le C.S.S.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en sciences de l'homme;
— Connaissances de la population indienne;
— Expérience de travail pertinente de préférence avec la population indienne ou dans le domaine des services sociaux.

CONDITIONS D'EMPLOI:
— Échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales plus prime de responsabilité;
— Bénéfices sociaux en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc. pour les cadres.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 22 février 1975 à:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un

ADJOINT PÉDAGOGIQUE

À LA DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Concours 75-C-01

Attributions caractéristiques principales:
Sous l'autorité du D.S.P., l'adjoint pédagogique se préoccupe surtout des aspects pédagogiques. Il est notamment responsable de l'élaboration des politiques et règlements pédagogiques et de l'établissement des programmes d'enseignement. Il assume la coordination de la recherche et de l'expérimentation. Il veille à la promotion et l'implantation des nouveaux programmes requis par les besoins du milieu. Il assume la responsabilité du Service de l'Aide pédagogique individuelle et y supervise l'application du Régime pédagogique.

Qualifications requises:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans une des disciplines enseignées au collège.
— Posséder 5 années d'expérience pertinente, de préférence dans le domaine de l'enseignement.

Salaire:
De $11,932 à $21,709 selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir vos demandes et curriculum vitae au plus tard le 21 février 1975 avant 17 heures, aux:

Service du personnel
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin Chambly
Longueuil, Qué.
J4H 3M6
Reprise du concours 74-C-6

FÉDÉRATION DES LOISIRS ET SPORTS POUR HANDICAPÉS DU QUÉBEC

COORDONNATEUR

DU SECTEUR SOCIO-CULTUREL

Fonctions:
— Participe à l'élaboration d'une politique provinciale.
— Développe le secteur socio-culturel et voit à l'implantation de structures régionales.
— Agit comme consultant et personne-ressource auprès des différentes associations.
— Élabore et dirige des stages de formation.
— Suscite l'éveil des structures municipales, privées, publiques et autres aux problèmes des loisirs chez l'handicapé.

Exigences:
Diplôme universitaire de 1er cycle (récréologie, sociologie, éducation) ou toute autre expérience pertinente.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 24 février au:

5125 du Trianon,
Bureau 315,
Montréal H1M 2S5

Université du Québec à Montréal

3 POSTES DE PROFESSEUR EN LINGUISTIQUE

Prioritairement dans les domaines suivants:
Didactique générale des langues
Psycholinguistique

Exigences:
Doctorat

Traitement:
Selon les normes de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le **21 février 1975,** à:

Mme Monique Lemieux-Niéger, directeur
Département de Linguistique
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FONCTION

Sous la responsabilité du directeur général, le secrétaire général est responsable des activités du secrétariat de la DEUOQ.

Plus particulièrement,

il est le secrétaire de la Commission des études universitaires dans l'Ouest québécois et du comité de règle interne de la DEUOQ;

il prépare l'ordre du jour des réunions de ces organismes, en rédige les procès-verbaux et voit à l'exécution des décisions;

il est chargé de l'exécution de la politique relative aux affaires juridiques et de la politique relative aux archives;

il exécute les mandats spécifiques que lui confie la Commission de l'Ouest et le Directeur général de la DEUOQ.

EXIGENCES

Diplôme universitaire de 1er ou 2ème cycle en droit;

Quelques années d'expérience dans une fonction analogue;

La connaissance du milieu universitaire serait un atout.

TRAITEMENT

Selon les qualifications et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL

Hull

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 février à:

Jean R. Messier
Directeur général
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
3465, rue Durocher, salle 2135
Montréal (130º), Québec
H2X 2C6 A-75-005

Université du Québec à Montréal

La section "ÉTUDES URBAINES" (programme de baccalauréat spécialisé) recherche trois professeurs ayant une formation pluridisciplinaire dans le domaine de l'urbanisme et/ou de la planification urbaine et régionale.
- Date de l'engagement : le premier juin 1975.

Spécialisations complémentaires souhaitées :
— problématique urbaine
— fonctions urbaines
— structure urbaine
— cadre juridique et financier de l'urbanisme
— politiques et pratiques urbaines
— aménagement urbain et régional.

Exigences :

— doctorat (ou double maîtrise)
— expérience socio-professionnelle (et académique) pertinente
— connaissance approfondie du milieu urbain québécois.

Traitement :

— Selon échelle des salaires en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 21 mars 1975, à :

M. Jean-Maurice Granger, président
Comité de direction
en "Études Urbaines"
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

LE CENTRE HOSPITALIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents
(capacité 700 lits) Affilié à l'Université de Montréal

POSTE À POURVOIR:

Directeur Général

Le poste:
diriger et coordonner l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.

Le candidat:
1e) posséder un diplôme universitaire en administration ou l'équivalence acquise par une solide expérience dans ce domaine;
2e) avoir fait preuve de succès dans des fonctions administratives complexes;
3e) une expérience en milieu psychiatrique serait souhaitable.

Traitement:
Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 15 mars 1975, à:

Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est Boulevard Gouin,
Montréal, Québec.

Université du Québec à Trois-Rivières

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

BIBLIOTHÈQUE

Fonctions :
Sous la direction de son supérieur immédiat, planifie et supervise l'ensemble des processus relatifs au traitement et à l'organisation de la documentation, coordonne le fonctionnement quotidien de l'équipe sous sa juridiction.

Exigences :
Grade universitaire en bibliothéconomie, aptitude ou goût marqué pour l'informatique documentaire, membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Traitement :
De $8,578 à $13,304

Les candidatures doivent parvenir avant 17 h le 28 février 1975, à :

Monsieur Maurice Auger
Directeur du Service de la Bibliothèque
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières, P.Q. G9A 5H7

Université du Québec à Montréal

Le département de science politique met au concours deux postes de professeurs compétents dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

— Administration publique
— Politique et administration municipales
— Analyse des politiques gouvernementales
— Politique québécoise et canadienne
— Politique comparée

Exigences :
Doctorat

Traitement :
Selon l'échelle prévue dans la convention collective.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, une liste des publications et trois lettres de références, avant le 28 février 1975, à 17:00 heures, à :

M. André P. Donneur, directeur
Département de science politique
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

AGENT DE PERSONNEL

Nature de la fonction:
Sur demande, le titulaire de ce poste sera responsable d'étudier les besoins en personnel d'une unité administrative; de recommander l'ouverture d'un nouveau poste, l'abolition d'un poste déjà existant ou tout changement pouvant affecter la nature d'une évaluation de fonction.

Exigences du poste:
1. Diplôme de 1er cycle en administration ou dans une discipline appropriée.
2. 3 années d'expérience dans un Service de Personnel.
3. Connaissances supplémentaires au niveau de l'évaluation des tâches et/ou des méthodes de mesure et d'organisation du travail.

Échelle de traitement:
De $12,235.00 à $17,116.00 dépendant des qualifications et de l'expérience.
Avantages sociaux intéressants.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 28 février 1975,:

Service du Personnel (Concours no 50)
Université du Québec à Montréal,
355 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 6029,
Montréal H3C 3P8

Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

AGENT D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

FONCTIONS

L'agent d'admission et d'inscription est responsable d'appliquer les techniques et les méthodes relatives à l'admission et à l'inscription des étudiants.

Tâches et responsabilités principales:

1. Dans le domaine de l'admission, l'agent évalue l'admissibilité des candidats et applique les critères établis par l'Université ou le Ministère de l'Education; il complète les dossiers, vérifie les équivalences et administre les tests s'il y a lieu; il présente les demandes d'admission et fournit une expertise au comité de sélection quant aux études antérieures des candidats; il peut participer au recrutement des étudiants. Dans le domaine de l'inscription, l'agent tient à jour le dossier des étudiants; il vérifie les dossiers pour fins d'émission des diplômes; il peut être appelé à participer à l'élaboration des horaires et à l'allocation des locaux.
   L'agent d'admission et d'inscription peut également participer à l'élaboration de formulaires, procédures, brochures et dépliants; il répond aux demandes des étudiants et voit au règlement des cas spéciaux.
2. Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'agent d'admission et d'inscription peut être appelé à initier au travail les nouveaux agents d'admission, à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande du notateur, à donner son avis lors de la notation.
3. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
4. La liste des tâches et responsabilités déjà énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un employé occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification.

EXIGENCES

SCOLARITÉ: Diplôme terminal de 1er cycle dans une discipline appropriée.
EXPÉRIENCE: Aucune

TRAITEMENT

Selon les qualifications et l'expérience, peut varier entre $8,696.00 et $15,036.00

DATE LIMITE

Le mercredi 19 février 1975 à 17 h. 00

Veuillez faire parvenir vos inscriptions à:

Service du personnel
Université du Québec, Centre de Hull,
277, boul. Taché,
Hull, (Qué)
J9A 1L8 A-75-012

Université du Québec

École nationale d'administration publique

CONSEILLERS EN PERFECTIONNEMENT

Devant le développement de ses activités, la Direction du perfectionnement de l'E.N.A.P. est à la recherche de conseillers en perfectionnement.

Fonctions:

Sommaire de la fonction:
Ces conseillers seront affectés aux centres de perfectionnement des administrateurs municipaux et de la Fonction publique, lesquels se sont ajoutés aux centres des Affaires sociales et de l'Éducation.

Si vous désirez :
— participer à la détermination des besoins de perfectionnement . . .
— élaborer des programmes de perfectionnement . . .
— programmer et organiser des activités de perfectionnement . . .
— animer et diriger des sessions . . .
— participer à l'évaluation des programmes . . .
— oeuvrer au sein d'un groupe dynamique . . .
— participer à l'évolution des organismes publics et para-publics . . .

l'E.N.A.P. vous offre la possibilité d'assumer d'importantes responsabilités dans la conception, l'organisation et la réalisation d'activités de perfectionnement à l'intention des administrateurs des secteurs publics et para-publics.

Exigences:
Les candidats auront de préférence:
— une formation universitaire;
— une expérience pratique pertinente d'au moins trois ans;
— une facilité de communication orale et écrite.

Traitement:
La rémunération dépendra des qualifications et de l'expérience.

Les candidats sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 mars 1975, à:

Directeur du perfectionnement
École nationale d'administration publique
625, rue St-Amable
Québec, Qué. G1R 2G9

POSTES À COMBLER
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE THIÈS, SÉNÉGAL

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence Canadienne de Développement International, est à la recherche de candidats pour remplir les postes suivants à l'École Polytechnique de Thiès au Sénégal. Les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des conditions de logement sont prévues. Les candidats choisis devront s'engager pour une période de deux ans.

* deux professeurs de mathématiques
* un professeur de chimie
* un professeur de chimie physique et thermodynamique
* Un professeur de résistance des matériaux
* un professeur de topométrie et photo-grammétrie
* un professeur de sciences des matériaux
* un professeur de circuits électriques
* un professeur de géologie
* un professeur de mécanique des fluides
* un professeur de statique graphique

Les candidats devront posséder au moins une maîtrise en sciences ou en sciences appliquées avec expérience dans l'enseignement.

* un professeur d'anglais
* un professeur de dessin et sciences graphiques
* un bibliothécaire
* un bibliotechnicien
* un technicien en physique (instrumentation et contrôle)

Les candidats devront posséder un diplôme approprié et une expérience professionnelle pertinente de trois ans.

* une secrétaire de direction (services de l'enseignement)

Les candidats devront posséder une expérience pertinente d'au moins cinq ans.

Adresser votre demande, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 14 mars 1975 au:

Directeur général du projet
de l'École Polytechnique de Thiès,
École Polytechnique de Montréal,
C.P. 6079, Succursale "A",
Montréal, Québec (H3C 3A7)

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 24, 26, 27 et 28

C.L.S.C. DU MARIGOT

SPÉCIALISTE DE LA SANTÉ

• Une infirmière en santé communautaire

ou

• un médecin (médecine sociale)

Tâche :
Définir avec les citoyens les méthodes de prévention pertinentes à leurs besoins en vue de l'implantation de services préventifs en santé.

Exigences:
— Baccalauréat en nursing de préférence (infirmière).
— Licence de pratique (médecin).
— Habileté à travailler avec des groupes de citoyens.

Salaire :
Selon les normes duu M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 26 février 1975 à:

Jean-Guy Poirier,
C.L.S.C. du Marigot,
117 A, boul. des Laurentides,
Pont-Viau, Ville de Laval, Qué.

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: 15/74

TRAVAILLEUR SOCIAL OU CONSEILLER SOCIAL

ENDROIT:
Val d'Or

SERVICE:
Personnes âgées et autres adultes.

EXIGENCES:
Détenteur d'un diplôme de T.S.P. ou de T.A.S. avec de préférence une certaine expérience en Service social.

CONDITIONS:
Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 21 février 1975 au:

Directeur du Personnel,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offre d'emploi permanent)

COORDONNATEUR DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES

Office d'expansion économique

NATURE DE L'EMPLOI:
Sous l'autorité du directeur de l'Office d'expansion économique, le titulaire aura à effectuer et/ou à coordonner diverses études et recherches économiques propres à promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUALITÉS REQUISES:

Instruction:
Détenir un diplôme universitaire en économique ou en sciences commerciales.

Expérience:
Posséder quelques années d'expérience pertinente.

Divers:
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT:
Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.

Avantages sociaux:
Vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN:
Un examen oral sera tenu afin de juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI:
Les personnes qui désirent participer à cet examen doivent se procurer une formule de demande d'emploi au Bureau de Personnel de la Communauté, situé au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et la retourner dûment remplie le ou avant le 28 février 1975.

TÉLÉPHONE: 872-6950
CONCOURS NO: 75-1020 **BUREAU DU PERSONNEL**

Centre Local de Services Communautaires (C.L.S.C.) LAMATER

Lachenaie, La Plaine, Mascouche, Terrebonne, St-Louis de Terrebonne.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
- Sous l'autorité du conseil d'administration, voit à l'administration générale du centre.
- Est responsable de la planification, de la préparation des budgets et de la conception des programmes tels que définis par les citoyens du milieu.
- Voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

EXIGENCES:
- SCOLARITÉ universitaire de préférence en sicences humaines, ou sciences sociales, ou administration, ou expérience jugée pertinente.
- EXPÉRIENCE pratique valable dans un poste semblable, impliquant des fonctions de direction et de coordination.
- CONNAISSANCE suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec.
- APTITUDES en administration et en gestion de personnel et de services à la population et maîtrise du processus décisionnel.
- ÊTRE CAPABLE d'animer une équipe multidisciplinaire d'une trentaine de personnes et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres.
- AVOIR DE LA FACILITÉ à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats(tes) doit parvenir avant le 25 février 1975 au:

C.L.S.C. LAMATER,
a/s M. Alain Gariepy, Président
976 rue Des Cerisiers,
Mascouche-ouest, Québec
J0N 1T0

PHARMACIEN

DEMANDÉ

L'Hôpital St-Joseph de Rimouski est à la recherche d'un pharmacien, pour un hôpital de 400 lits.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1. Baccalauréat en science, option Pharmacie.
2. Membre de l'Ordre des Pharmaciens de la Province de Québec.
3. Diplôme en pharmacie d'hôpital ou expérience équivalente en milieu hospitalier, si possible.

Toute demande doit être faite par écrit au:

Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 Ave. Rouleau,
RIMOUSKI, Qué.
G5L 5T1

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

RECHERCHE:

UN CONSEILLER D'ORIENTATION

FONCTIONS:
Le rôle principal du conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans la discipline appropriée et être admissible à la Corporation des Conseillers en orientation du Québec.

LIEU DE TRAVAIL:
École Polyvalente de Grande-Rivière.

Les personnes intéressées à ce poste, sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi au:

Directeur du Personnel,
C.S.R. de la Péninsule,
C.P. 2003,
Gaspé,
Comté de Gaspé, P.Q.
G0R 1R0

DATE LIMITE DU CONCOURS: LE 25 FÉVRIER 1975.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche
pour son département de santé communautaire

AGENT DE RECHERCHE

Fonctions:
- Procéder à l'étude de la population à desservir et de ses besoins en santé.
- Procéder à la compilation et l'analyse des données démographiques et sanitaires du secteur.
- Établir un fichier de ces données.
- Participer à des projets de recherche épidémiologique dans le secteur, et en collaboration avec les autres établissements du réseau, dans la région de Montréal.

Exigences d'emploi:
- Détenteur d'un 2e cycle universitaire en sciences humaines - de préférence sociologie ou économie.
- Connaissance approfondie des statistiques et de l'épidémiologie.
- Expérience d'une année en recherche dans le domaine de la santé (une expérience plus longue en recherche pourrait suppléer pour le 2e cycle).
- Bilingue.
- Initiative - Dynamisme.

Salaire:
Selon l'échelle prévue par le M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
3175, chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal, H3T 1C5

Collège du Vieux Montréal

BIBLIOTHÉCAIRE

(RESPONSABLE DES COLLECTIONS)

CENTRE DES RESSOURCES DIDACTIQUES

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
La personne sera responsable du développement des collections (livres, périodiques, documents audio-visuels, etc.) au Service d'acquisition et de classification, ainsi que du département des acquisitions et de location de film.

Dans l'exécution de ses tâches il sera appelé à travailler en étroite collaboration principalement avec les départements et les professeurs ainsi que les bibliothécaires de référence pour le choix des documents; à faire des analyses du milieu, de la clientèle, des programmes d'enseignement afin de déterminer les besoins; de promouvoir la participation de ceux concernés par la sélections relativement aux besoins de faire l'étalage. Il sera aussi responsable de l'acquisition de ces ressources, des recherches bibliographiques, de la location et du visionnement des documents audio-visuels.
Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire de préférence en bibliothéconomie au niveau de la maîtrise.
Une vaste expérience en documentation dans une bibliothèque ou une librairie.
Connaissance du domaine de l'édition et des marchés en documentation.
Des qualités d'animateur sont un atout important.

SALAIRE:
Selon les normes de la convention collective.
(Min. $8,578. Max. $13,304.)

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 février 1975, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec H2X 3M8

Hôpital Laval

L'Hôpital Laval est un centre d'enseignement spécialisé en cardiologie et en pneumologie. Il compte également une section générale. On recherche un(e):

RESPONSABLE DU SERVICE DE DIÉTÉTIQUE

Concours no 75-01-70

Poste:
Afin d'assurer le traitement diététique requis aux malades et unne alimentation adéquate au personnel, le (la) titulaire de ce poste a l'entière responsabilité du service de diététique et de son intégration à l'organisation globale de l'hôpital; il (elle) planifiie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités des sections opérations, distribution, diétothérapie, recherche, internat, consultation externe, etc.

Exigences:
— Etre membre de la C.F.Q.
— Avoir démontré par expérience des qualités d'administrateur et de chef de même que du goût pour le travail d'équipe et les responsabilités.
— Etre capable d'innovation.

Traitement et conditions de travail:
Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

Si vous répondez à ces exigences, vous pouvez nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no. 75-01-70,
Hôpital Laval,
Service du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Ste-Foy G1V 4G5

Cité de la Santé de Laval

(Centre hospitalier de 350 lits)

recherche un

Chef du Département De Santé Communautaire

EXIGENCES
Le titulaire de ce poste devra être un médecin membre de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.

Les candidats à ce poste doivent posséder un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique ou de la santé communautaire ou posséder une formation jugée équivalente à un tel diplôme.

FONCTIONS
Celles décrites aux règlements de la Loi 65.

CONDITIONS DE TRAVAIL
Telles que définies par le Ministère des Affaires Sociales.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae et tous autres renseignements avant le 1er mars 1975 à :

M. Réal Dubord c.a.
Directeur général
Cité de la Santé de Laval
3 Place Laval, suite 355
Ville de Laval, P.Q.

TRADUCTEUR/RÉVISEUR

(homme ou femme)

Poste à Québec

Une importante entreprise canadienne spécialisée dans les produits forestiers et possédant une douzaine d'établissements au Québec recherche un traducteur professionnel pouvant aussi agir comme réviseur des textes émanant d'autres traducteurs professionnels externes ou d'autres personnes dans l'entreprise.

Les fonctions

Relevant du directeur des relations publiques de l'entreprise, le titulaire sera appelé à traduire de l'anglais au français et à mettre sur pied un service de terminologie et de documentation. Le personnel requis lui sera adjoint. Le titulaire assumera la supervision des textes traduits du français à l'anglais. Il lui appartiendra d'entretenir de bons contacts avec les gouvernements et leurs agences en matière de politique linguistique.

Formation et aptitudes

Nous recherchons un professionnel de métier, titulaire d'un diplôme en traduction d'une université reconnue ou y suppléant par une solide expérience. De préférence, le candidat sera membre de la Société des Traducteurs du Québec ou de l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario, ayant pratiqué durant plusieurs années dans l'industrie ou dans le secteur public.

Le traitement sera selon les qualifications et l'expérience. L'entreprise offre un éventail complet d'avantages sociaux. S'il y a lieu, il y aura compensation des frais de déménagement à Québec.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae et tout autre renseignement jugé pertinent sur votre carrière, y compris l'évolution de votre traitement, avec la mention "emploi de traducteur" à :

Casier postal 1980
Station A
Montréal (Québec)

Les candidats dont les noms seront retenus seront convoqués à une entrevue préliminaire avec des traducteurs professionnels et qui se déroulera à MONTRÉAL.

Discrétion absolue assurée.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

POUR SUDBURY ET NORTH BAY

Tâches:
Le Centre culturel Civitas Christi demande des professeurs de français, langue seconde. Les cours sont destinés aux adultes selon la méthode audio-visuelle.

Exigences:
Détenir préférablement un baccalauréat: posséder une très bonne connaissance du français oral et écrit.
Une connaissance générale des principes de l'enseignement d'une langue seconde et de l'utilisation des techniques modernes dans l'enseignement d'une langue seconde serait souhaitable.

Traitement annuel selon les qualifications et l'expérience:
Salaire minimum de $8,400. jusqu'à un maximum de $15,500.

Prière d'indiquer la date de votre disponibilité tout en faisant parvenir votre curriculum vitae à:

Céline Mayer
Coordonnatrice des cours de langue,
Centre culturel Civitas Christi,
30 nord rue Elgin,
Sudbury, Ontario. P3C 5B4
Téléphone: (705) 673-4171.

Le Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Coeur

recherche un

CHEF DU SERVICE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Fonction:
Assumer la responsabilité du fonctionnement du service de l'ergothérapie.

Exigences:
— Membre de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec.
— Posséder de 2 à 3 ans d'expérience en milieu psychiatrique.

Traitement:
De $10,250 à $16,600.

Pour information, téléphoner à: 333-2353.

Faire parvenir demande d'emploi ou curriculum vitae avant le 24 février 1975 au:

Service du personnel,
Pavillon Albert-Prévost,
6555 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4K 1B3

LA COMMISSION SCOLAIRE LAC TEMISCAMINGUE

(Élémentaire - Secondaire)

A des postes disponibles dans le domaine des services aux étudiants.

CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE:

Fonctions:
Le conseiller en enfance inadaptée est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adoptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.
De préférence posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE:

Fonctions:
Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social. Il est également appelé à établir des contacts étroits avec les parents, les enseignants et les autres professionnels impliqués.

Qualifications requises:
Posséder une maîtrise en psychologie.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

ORTHOPÉDAGOGUE:

Fonctions:
L'orthopédagogue exerce principalement une fonction de dépistage, d'identification, d'évaluation des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Il est également appelé à établir des contacts étroits avec les parents, les enseignants et les autres professionnels impliqués.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en pédagogie des inadaptés ou en orthopédagogie.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

CONSEILLER D'ORIENTATION:

Fonctions:
Le conseiller d'orientation a pour rôle principal de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail. Il doit constamment entretenir des relations avec le marché du travail, les administrateurs, les enseignants, les parents et avec d'autres institutions impliquées dans l'orientation des élèves.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en orientation.

CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE:

Fonctions:
Le conseiller en information scolaire et professionnelle assume des tâches relatives à la planification, à l'implantation et à la coordination de projets touchant sa spécialisation conformément aux besoins et au développement de la clientèle scolaire. Il assume l'utilisation maximale de l'ensemble des ressources de documentation destinée aux étudiants.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec champ de spécialisation en information scolaire et professionnelle.
De préférence, posséder une expérience reliée aux fonctions du poste.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaires et bénéfices marginaux selon la politique administratives et salariale du Ministère de l'Education.

MODALITÉS DU CONCOURS:
Les personnes intéressées à ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae au complet avant le 26 février 1975 à l'adresse suivante:

Commission Scolaire Lac Témiscamingue,
Service au personnel,
C.P. 700,
Ville-Marie,
Cté. Témiscamingue, P.Q.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 24, 25, 27 et 28

Une caisse d'économie en pleine expansion à Sherbrooke recherche un

GÉRANT

Le candidat recherché est dans la trentaine, aime le défi, a acquis une bonne expérience du système bancaire, désire travailler avec le public et possède de fortes relations humaines.

Le salaire et les bénéfices marginaux sont à discuter.

Toute offre de service sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir, avant le 21 février, votre curriculum vitae à:

Dossier 2463
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

PROFESSEURS
DE FRANÇAIS

Nous recherchons des professeurs de français pour enseignement du français à des adultes à Montréal.

Nous exigeons:
— Minimum B.A. (licence ou équivalent).
— Connaissances en linguistique.
— Stage V.I.F., de vive voix ou équivalent.

Faire parvenir curriculum vitae complet à:

Dossier 2465
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

C.L.S.C. STE-ROSE DE LAVAL

Établissement en opération depuis 1972, notre CLSC recherche pour la mise sur pied de ses programmes d'accueil de services sociaux et d'organisation communautaire, un (e)

COORDONNATEUR (TRICE) DU MODULE SOCIAL

FONCTIONS

Sous l'autorité du directeur général et à la tête d'une équipe multidisciplinaire, la personne que nous recherchons devra:

— planifier et réaliser des activités d'information à la population et d'évaluation des besoins;
— participer à la définition des objectifs et des priorités du module social;
— élaborer les programmes d'accueil, de services sociaux et d'organisation communautaire que le CLSC entend offrir à la population;
— mettre en place l'équipe qui réalisera ces programmes;
— évaluer l'impact des programmes et le travail du personnel de son module;
— préparer et administrer le budget de son module;
— voir au développement des programmes dont il aura la responsabilité;
— promouvoir le CLSC dans la population;
— participer à l'élaboration et à la réalisation des objectifs généraux du CLSC.

EXIGENCES

— Formation universitaire en sciences humaines. (de préférence en service social)
— Expérience dans un poste de coordination.
— Qualités de leadership.
— Intérêt et aptitudes pour le travail en équipe multidisciplinaire.

SALAIRE

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilités.

Envoyer votre curriculum vitae avant le 8 mars 1975 à l'adresse suivante:

Directeur général
a/s Comité de Sélection
CLSC STE-ROSE-DE-LAVAL
240, Roi du Nord
Ste-Rose
Ville de Laval

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO : C-4/74

TITRE :

Directeur
des Services Professionnels

ENDROIT :

DESCRIPTION DE LA FONCTION :
Assurer la qualité des activités professionnelles et scientifiques du Service Social de l'Ouest Québécois Inc. conformément aux objectifs poursuivis.

EXIGENCES :
— Diplôme universitaire en Service Social;
— Trois années ou plus d'expérience de travail dans un Centre de Services Sociaux;
— Aptitudes et goûts pour le travail d'équipe.

CONDITIONS:
— Selon les échelles du ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilité;
— Bénéfices sociaux des cadres du Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ :
Immédiate.

Adresser toute demande avant le 28 février 1975 avec curriculum vitae avant le 28 février 1975 au:

Directeur général,
282 est, 1ère Avenue
Amos, Qué.

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

Direction des finances

ASSISTANT CHEF COMPTABLE

L'Hôpital est à la recherche d'un assistant-chef comptable.

Sous l'autorité du contrôleur, cette personne oeuvrera dans le secteur de la comptabilité et comptabilité budgétaire.

Exigences:
— Avoir des connaissances des systèmes comptables et informatisés.
— Avoir un minimum de 3 années d'études en comptabilité.
— Avoir de préférence l'expérience du milieu hospitalier.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:

Mme Rita David-Desroches,
Bureau d'emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.
Tél.: 876-6930

INSTITUT NAZARETH ET LOUIS BRAILLE

Longueuil

Poste :

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre d'accueil et de réadaptation pour handicapés visuels.

Responsabilités :
Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émisés par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

Exigences:
Etre détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, en sciences humaines ou autre domaine connexe, ou posséder une formation secondaire ou collégiale et jouir d'une expérience administrative valable dans le secteur des Affaires sociales ou dans un domaine connexe.

Rémunération:
Suivant les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae à l'adresse suivante:

Comité de sélection,
1460 est, boul. Crémazie,
Montréal, Qué.

Collège du Vieux Montréal

PSYCHOLOGUE

C-75-2-291

SERVICE AUX ÉTUDIANTS
ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Dans l'éxécution de ses tâches, il sera appelé à faire des consultations individuelles, counseling de groupe, élaboration d'activités nouvelles adaptées à la population étudiante, participation à des comités ou projets de recherches, travail de collaboration avec d'autres psychologues, conseillers en orientation, informateur scolaire et autres instances.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder une maîtrise en psychologie
Etre membre de la Corporation

SALAIRE:
Selon les normes de la convention collective.
(Min. $9,192. Max. $17,116.)

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 février 1975, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec H2X 3M8

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
RECHERCHE DES PROFESSEURS

DISCIPLINE	FONCTIONS	CONDITIONS
A- FACULTÉ DES ARTS		
1. Prof. de traduction	Enseignement au Bacc. spécialisé en traduction	Diplôme universitaire; formation de traducteur
2. Prof. de traduction	Enseignement - 2 dernières années du Bacc. spécialisé (contrat de 12 mois)	Diplôme universitaire; formation de traducteur
3. Prof. d'allemand	Cours d'Allemand élémentaire et intermédiaire.	Maîtrise de la langue Allemande; méthodes audio-visuelles.
4. Prof. d'art dramatique	Cours de théorie et de pratique de l'animation théâtrale.	Formation universitaire en animation théâtrale et en théâtre en éducation.
5. Prof. d'art dramatique	Cours d'interprétation et d'improvisation.	Formation professionnelle.
6. Prof. d'art dramatique	Cours théoriques : programme de baccalauréat spécialisé.	Formation universitaire.
7. Prof. d'histoire de l'art	Enseignement au bacc. en arts visuels.	Maîtrise ou équivalence.
B- FACULTÉ DES SCIENCES		
1. Prof. de biologie	Enseignement de la botanique et des cours connexes.	Ph. D. ou l'équivalence.
2. Prof. de biologie	Enseignement de la biologie générale et entomologie.	Ph. D. ou l'équivalence.
3. Prof. de chimie	Chimie organique : stéréo-chimie et des produits naturels.	Ph. D. ou l'équivalence.
C- FACULTÉ D'ADMINISTRATION		
1. Professeurs de - management - marketing - méthodes quantitatives - comptabilité - finance - informatique (PLUSIEURS POSTES)	Enseignement aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise.	Ph. D. ou équivalence.
D- ÉCOLES DES SC. SOCIALES ET DU COMPORTEMENT		
1. Prof. d'administration publique	Enseignement d'administration publique et de science politique.	Ph. D. ou l'équivalence.
2. Prof. en service social	Co-ordonnateur des stages.	Maîtrise en service social.

RANG et TRAITEMENT - Selon la formation et l'expérience. A discuter.

Les candidatures aux divers postes seront traitées confidentiellement et devront comporter un curriculum vitae, et être adressées à l'attention du Doyen de la Faculté/École concernée.

Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

COLLÈGE DE ROSEMONT

CEGEP
OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
au développement pédagogique au service de l'éducation des adultes

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Le conseiller pédagogique se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités éducatives, les matériels didactiques et l'évaluation des apprentissages.

Conformément à la politique établie par le collège, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller le collège et les personnes intéressées par ces sujets. Il a un rôle primordial d'animation pédagogique de formation auprès des formateurs d'adultes.

Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifier ces programmes et en évaluer les résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

TRAITEMENT:
de $9 192 à $17 116 selon les qualifications et l'expérience.

Cette personne aura à travailler le jour et le soir selon un horaire flexible.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17 heures le vendredi 21 février 1975.

Collège de Rosemont
Service au personnel
6400, 16ième avenue Rosemont
Montréal H1X 2S9

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

La Compagnie:
Fondée en 1932, spécialisée dans la vente des articles de bureau et de papeterie par le biais de ses succursales situées à Montréal et aux environs.

Fonctions:
Relevant du Directeur Général, le candidat remplit les fonctions suivantes: coordonne, dirige, contrôle, organise, planifie les activités relatives à ses attributions. Assiste le Directeur Général dans la gestion financière. Dirige les activités de recrutement et d'embauche du personnel (120).
Fixe les objectifs et plans à long et à moyen terme.

Exigences:
Age 38 — 45 ans, bilingue, jouir d'une expérience administrative jugée valable, aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Facilité de communication par oral et par écrit.

Traitement:
Intéresse les titulaire dont le salaire se situe aux environs de $20,000.00.

Lieu de travail:
Ville de Saint-Laurent.
Les renseignements donnés seront traités confidentiellement.

Envoyer curriculum vitae à:

Le Devoir, Réf.: 2459
Casier Postal 6033
Montréal.

C.L.S.C. NORMANDIE

SIÈGE SOCIAL: St-Tite Cté Lavoilette
RECHERCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Conseil d'Administration

1- Voit à l'administration générale du Centre selon la loi 41.
2- Est responsable de la planification, de la préparation des budgets et de la conception des programmes tel que définis par les citoyens du milieu.
3- Voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
4- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

EXIGENCES:
Le (la) candidat (e) devra avoir les qualifications suivantes:

1- Scolarité universitaire de préférence en sciences humaisciences sociales ou administration.
2- Expérience pratique valable dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination.
3- Connaissance du réseau des Affaires Sociales,
4- Aptitudes en administration et en gestion de personnel, de services à la population et maîtrise du processus décisionnel.
5- Capacité d'animer une équipe multi-disciplinaire d'une vingtaine de personnes et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres.
6- Facilité de communication tant avec les individus qu'avec les groupes.

RÉMUNÉRATION:
— Suivant les normes du ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION:
— Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae avant le 14 mars 1975 à minuit au:

C.L.S.C. de Normandie,
361, 109e rue,
St Georges de Champlain,
Att: M. Léonce Groleau, président.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA PETITE NATION

DENTISTE (S)

NOTRE RÉGION:
—Population francophone à 98%: 12,500 en hiver; 26,000 en été.
— Économie basée sur l'agriculture et le tourisme
— Située à 80 milles de Montréal et à 50 milles de Hull.

NOS BESOINS:
Il n'y a qu'un dentiste qui pratique à demi temps dans notre région, c'est pourquoi, par différents moyens qui sont à notre disposition, nous désirons favoriser la venue d'un ou de deux dentistes dans notre région et de préférence dans les locaux mêmes de notre Centre. Dans ce dernier cas nous envisageons plusieurs formules de travail et de collaboration possibles.

Pour de plus amples informations les dentistes intéressés n'ont qu'à communiquer à l'adresse suivante avant le 15 mars 1975.

Gilles Bégin, directeur général
C.L.S.C. de la Petite Nation
76C rue St-André - C.P. 120
St-André Avellin, Cté d'Argenteuil
J0V 1W0
Tél: 983-7341

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 24, 25, 26 et 28

AGENT DE GESTION DU PERSONNEL

(Relations de travail)

Nature du travail:
Étude des griefs, analyse des tâches, administration des salaires, rédaction de politiques et de procédures.

Qualifications:
Baccalauréat en administration ou en relations industrielles.

Traitement:
$9,170 - $17,116.

Lieu de travail:
St-Lambert.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande au:

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

COMMISSION REGIONALE DE CHAMBLY
2, boul. Desaulniers – Suite 300 – St-Lambert – Qué.

ERGOTHÉRAPEUTES

POSTES:

CHEF DE SERVICE ERGOTHÉRAPEUTES

ENDROIT:
Clinique de Réadaptation de Trois-Rivières

FONCTIONS:
Évaluation et traitement auprès d'enfants présentant des troubles moteurs, troubles d'apprentissage ainsi que certains troubles de développement et de comportement.
Travail en équipe multidisciplinaire.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire en ergothérapie.
Membre de la Corporation des Ergothérapeutes.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

S'adresser à:

Raymond Beaudry, L. Ps.,
Coordonnateur des Services Professionnels,
Clinique de Réadaptation,
4100, rue Labadie,
Trois-Rivières.
Tél: 375-8993 (819)

Une importante maison d'édition pan-canadienne, réputée pour l'excellence de ses produits dans le domaine de l'éducation, recherche un candidat efficace et compétent.

Le Poste:

DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE

Formation:
— Diplôme de 1er cycle ou l'équivalent.
— Expérience pertinente dans l'enseignement ou la promotion du manuel scolaire.

Qualités:
— Efficace et dynamique.
— Bonnes relations humaines.
— Sens de l'organisation.
— Bilingue.

Conditions de travail:
— Disponibilité immédiate.
— Lieu de travail: Ontario.
— Prêt à voyager.

Traitement:
— Salaire selon l'expérience.
— Excellents bénéfices marginaux.

Envoyer curriculum vitae à:

M. Jacques Loubaton,
Directeur des ventes,
Centre Educatif et Culturel Inc.,
8101 est, boul. Métropolitain,
Montréal, Qué. H1J 1J9
Tél.: (514) 351-6010

La Commission Scolaire de Valleyfield

requiert les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ses fonctions nécessitent :
— une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de 2e cycle ou l'équivalent;
— une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
— une expérience accumulée de préférence dans le système d'enseignement, soit :
- une expérience de 3 ans au niveau 1 de cadre (directeur de service), ou
- une expérience de 5 ans au niveau 2 de cadre (coordonnateur), ou
- une expérience de 5 ans dans un poste de directeur d'école.

Salaire :
Selon la politique administrative et salariale.
Maximum $26,479.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 28 février 1975 à 16h30 à l'adresse suivante :

P.-V. Gagné, c.a.
47, rue Perreault
Salaberry de Valleyfield, Qué.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT DES LETTRES FRANÇAISES

Rang: professeur adjoint ou agrégé

Titres et qualités:
Doctorat / publications / expérience.

Enseignement : littérature canadienne-française ou québécoises;
littérature française;
nouvelles critiques.

Traitement:
À fixer selon le rang et l'expérience.

Entrée en fonction:
Le 1er juillet 1975.

S'adresser à:

Eugène Roberto
Directeur
Département des Lettres françaises
Faculté des Arts
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

cegep de rouyn-noranda

requiert les services d'un

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

Fonctions:
— Méthodes numériques 201-203
— Calcul différentiel et intégral.
Total 15 heures/semaine.

Qualifications:
Diplôme universitaire de 1er cycle en informatique ou mathématiques.

Salaire:
Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Durée de l'emploi:
Session hiver 1975.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 20 février 1975 à:

M. Wilfrid Rivard
Directeur de secteur
Cegep de Rouyn-Noranda
C.P. 1500
Rouyn, Qué.
Tél.: (819) 762-0931

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-3/74

TITRE:

Directeur de bureau

ENDROIT:
La Sarre.

FONCTIONS:
Assurer la distribution des programmes décentralisés de Services Sociaux pour la zone de La Sarre.

EXIGENCES:
— Diplôme universitaire en Sciences Humaines de préférence en Service Social;
— Expérience d'au moins deux années de travail;
— Aptitudes à diriger une équipe.

CONDITIONS:
— Selon les échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilité;
— Bénéfices sociaux des cadres.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Faire toute demande en adressant son curriculum vitae avant le 28 février 1975 à:

Directeur général,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Qué.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche

ADJOINT ADMINISTRATIF

pour son département de santé communautaire

Fonctions:
— Participation à la définition des objectifs, priorités et programmes du département.
— Rédaction des rapports, bilans d'opération et communiqués du D.S.C.
— Préparation des budgets.
— Mise en place d'un système d'information et d'évaluation.
— Participation à l'établissement des liens avec les autres établissements du réseau.
— Prise en charge de l'administration quotidienne du D.S.C.

Exigences d'emploi:
— Détenteur d'un 2e cycle universitaire en administration (hospitalière de préférence).
— Expérience dans un poste de gestion - d'au moins 2 ans - dans le secteur hospitalier et/ou public.
— Bilingue.
— Initiative - Créateur - Entregent.

Salaire:
Selon l'échelle prévue par le M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
3175, chemin de la côte Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C5

Université Laval

OFFRE D'EMPLOI

Poste disponible au Centre de recherches en nutrition pour travailler à l'analyse de données de recherches.

Champ de recherche :
Éducation en nutrition

Exigences :
Diplôme de 2e cycle en nutrition ou en éducation;
Expérience de la recherche.

La durée :
de l'emploi sera celle de la subvention.

Traitement :
selon les normes de l'Université Laval, en plus de la gamme des avantages sociaux.

Les candidats(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae au :

Centre de recherches en nutrition
a/s M. Jean-Marc Bergeron
Pavillon Comtois
Université Laval, Québec

Cité universitaire, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche d'un

PSYCHOLOGUE

Au niveau secondaire
Consultant dans les écoles françaises

Clientèle: (1er cycle)

Tâche:
— Consultation individuelle.
— Councelling collectif.
— Évaluation et références.
— Participation à l'équipe multi-disciplinaire.

Exigences:
— Maîtrise en psychologie.
— Membre de la corporation.
— Expérience auprès d'adolescents.

Faire parvenir curriculum vitae et votre demande avant le 21 février à:

M. F. Baldassare
Agent du Personnel
130, Ambassador
Pointe-Claire
Qué. H9R 1S8

COORDONNATEUR

DU SERVICE SOCIAL

Domrémy-Montréal est un centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes.

Fonctions:
— Recruter, sélectionner, assurer le développement, assigner à différentes fonctions selon les programmes les membres du service social.
— Définir les normes de pratique professionnelle, assurer la qualité de pratique et fournir les évaluations qualitatives et quantitatives nécessaires à ses prévisions budgétaires.

Exigences:
— Membre de la Corporation des travailleurs sociaux de la province de Québec.
— Détenteur d'un diplôme supérieur en service social.
— Minimum de 3 ans d'expérience dans sa profession.
— Préférence accordée à la personne ayant de l'expérience dans le travail multidisciplinaire et clinique.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur général,
Centre d'accueil Domrémy-Montréal,
15693 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds,
Roxboro, Qué. H9H 1C3
Téll.: 626-7750 poste 68

OFFRE D'EMPLOI — AFRIQUE OCCIDENTALE

SURINTENDANT ÉLECTRICIEN

Salaire jusqu'à $25,200/an + 25% en monnaie locale

Position :
Responsable du maintien, de la réparation et de la modification de l'équipement électrique, de l'instrumentation industrielle, de l'équipement de communication et de la refrigération.

L'équipement principal dépanné, inspecté, testé, entretenu et réparé, comprendra des générateurs électriques 3000 et 6000 HP, des moteurs de locomotive diesel électrique 1400-3000 HP, des unités de précipitateurs de poussière électrostatique et des moteurs électriques pour de grands broyeurs, pelles, foreuses, excavateurs à roue à auges et séchoirs rotatifs et fours.

Les systèmes subordonnés comprendront la communication par radio et téléphone, l'instrumentation de méthode et l'instrumentation pyrométrique, les contrôles, la transmission de courant, l'air conditionné-réfrigération et les systèmes électroniques. Le test, la mise à nu, l'enroulement, la vaporisation, l'étuvage et les réparations générales de moteurs seront faits dans l'atelier électrique.

Rapports faits directement au Directeur Technique. Rapports à l'intéressé par un Superviseur en Électronique, un Superviseur Électricien, 8 contremaîtres et un personnel nombreux d'électriciens. Administrera le budget de son Département.

Qualifications :
Au minimum B. S. en Engineering Electrique et considérable expérience pratique en centrale électrique au niveau de Surintendant ou Superviseur dans une opération similaire. Capacité prouvée d'organisation et exposition à l'équipement électrique européen demandées.

Langues : français et anglais indispensables.
HALCO (Mining) Inc. est un Consortium International nord-américain (États-Unis et Canada) et de compagnies européennes d'aluminium exploitant la plus importante mine de bauxite du monde, en République de Guinée, Afrique Occidentale.

Les avantages sociaux comprennent l'habitation dans un cadre moderne; logements meublés et climatisés; soins médicaux gratuits et assurance-vie. Scolarité gratuite (de la maternelle à la 8e) ainsi que de généreuses allocations pour payer les études après la 8e ailleurs qu'en Afrique Occidentale. Six semaines de vacances après une période d'un an avec transport aérien payé. Ceci est une occasion unique de réaliser des économies substantielles.

Les entrevues auront lieu à Montréal.

Adresser curriculum vitae en anglais, en donnant une description détaillée de votre expérience pratique à :

M. C. PEPLOW - Directeur de l'emploi
HALCO (Mining) Inc.
900 Two Allegheny Center -
PITTSBURGH - PA - 15212 - USA

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Le Département de Science politique annonce l'ouverture d'un poste de professeur plein temps en analyse politique.

Domaines privilégiés :
— analyse politique des problèmes économiques
— politique comparée
— méthodologie

Exigences :
Doctorat, expérience d'enseignement et/ou de recherches

Traitement :
Échelle des salaires en vigueur au 1er juin 1975

Date d'ouverture du poste :
1er juin 1975

Date de clôture pour la réception des demandes :
7 mars 1975

Les Candidats sont priés de joindre à leur curriculum vitae une liste des publications et trois lettres de référence.

M. Robert Boily, directeur,
Département de Science politique,
Université de Montréal,
Montréal, P.Q.

Collège du Vieux Montréal

SERVICES ADMINISTRATIFS :

COORDONNATEUR DES SERVICES COMPTABLES

POSTE DE CADRE

Sous la responsabilité du directeur des Services administratifs, le coordonnateur des Services comptables remplit une fonction de gestion et de contrôle.

Il assiste le directeur des Services administratifs dans tous les aspects du contrôle administratif et financier du collège.

Il est notamment responsable de l'élaboration du budget et du contrôle budgétaire, des sytèmes et procédures du service, de la comptabilité, de la paie, des états financiers et des analyses financières.

QUALIFICATIONS REQUISES
a) diplôme universitaire en Sciences commerciales;
b) quatre (4) années d'expérience pertinente, dont au moins deux (2) dans un poste de responsabilités.

SALAIRE
Selon expérience; jusqu'à $20,250.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 février 1975, à:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
Collège du Vieux Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, P.Q.

RADIO-QUÉBEC

ANNONCEUR et animateur

Description sommaire:
— Lit les communiqués, bulletins, programmes des émissions, génériques, indicatifs, etc.
— Au besoin, anime des discussions, tables rondes, etc.
— Présente et interviewe en studio ou à l'extérieur les participants aux émissions.
— Fait les recherches nécessaires à l'exécution du travail d'annonceur et, au besoin, d'animateur.
— Peut rédiger certains textes de présentation d'émissions et de participants.

Exigences:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en communication, journalisme ou sciences humaines.
— Trois (3) ans d'expérience comme annonceur à la télévision.
— Facilité à établir des contacts personnels.
— Facilité à travailler en groupe.
— Langage et diction excellents.
— Esprit de synthèse et d'analyse.
— Aptitude à la vulgarisation.
— Ouverture d'esprit.
— Les candidats devront passer une audition avec succès.
— A défaut d'une formation universitaire, les candidats possédant un baccalauréat ès art ou un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et huit (8) d'expérience pertinente, seront considérés.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 février 1975 à:

M. Robert Loiselle
Ressources humaines
Office de Radio-Télédiffusion du Québec
1000, rue Fullum
Montréal, Qué. H2K 3L7

les échecs

par Léo Williams

La sexploitation

A l'occasion du premier championnat féminin du Québec, qui débute cette fin de semaine à Montréal, il est normal que nous étudions dans cette chronique une partie entre deux femmes soviétiques dans la finale des matchs de prétendantes au titre de championne du monde. Que la qualité du jeu chez les Québécoises soit inférieure à celle des sommités russes n'est pas étonnant, mais il est bizarre jusqu'à quel point les femmes peuvent devenir volontiers les instruments de certains maîtres dans la recherche théorique.

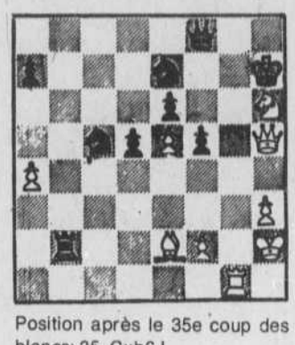
Dans le dernier match entre Alexandrija et Levitina en 1973, les blancs essayèrent à deux reprises le gambit intéressant: 1.e4 c5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 g6 4.0-0 Fg7 5.Tel e5? 6.b4!, et ce ne fut que le résultat de ces rencontres qui a incité les hommes courageux à fouler le même terrain. De l'Olympiade féminine à Medellin, voici une autre nouveauté, cette fois dans le gambit BenkO: 1.d4 Cf6 2.c4 c5 3.d5 b5 4.cxb5 a6 5.bxa6 Fxa6 6.Cc3 d6 7.Cf3 g6 8.e4 Fxfl 9.Txfl?!

Dans les pays de l'Est, les femmes suivent un entraînement constant fourni par les meilleurs instructeurs masculins, et ceci explique le style pseudo-théorique de bien des femmes à l'échiquier. Dans le modèle suivant, les blancs profitent d'une continuation inusitée suggérée presque comme une blague par le grand-maître Keres lors du match Fischer-Spassky en 1972.

Contre la défense Alekhine, les blancs adoptent le système tranquille caractérisé par 4.Cf3 et 5.Fe2, rejetant ainsi la variante aïgue: 4.c4 Cb6 5.f4. La suite de la partie ne varie qu'au 12e tour de la partie Spassky-Fischer. (19 partie du match 1972). Dans cette rencontre, Fischer avait introduit 10..d5!, évitant la possibilité 10..Cc6 11.exd6 cxd6 12.d5! 13.Cxd5 exposant un pion faible à d6. Spassky continua 11.c5 Fxf3 12.Fxf3 Cc4 13.b3 Cxe 3 14.fxe3, et Fischer obtint l'avantage par 14..b6 15.e4 c6 16.b4 bxc5 17.bxc5 Fg5!. Plus tard, on trouva l'amélioration 13.Ff4!, mais à Nice 1974 les noirs triomphèrent dans la partie Kavalek-Schmid après 13..b6 14.b3 Ca5 15.Tcl bxc5 16.dxc5 Cac6!, et le pion e5 devint faible après Fe7-g5.

L'idée de 12.gxf3 est d'empêcher l'infiltration à c4 par le Cb6 et de fortifier le centre par f3-f4. Afin de contrer ce plan, les noirs doivent avancer f7-f5, et alors la retraite 12..C6d7 semble s'orienter d'avantage vers le centre. Après 12..Cc8 du texte, les blancs peuvent répondre à 13.f4 f5 par 14.exf6 Fxf6 (ouTxf6) 15.Fg4 avec l'intention de miner la formation des noirs par Db3 et f4-f5. Cette défense était néanmoins supérieure à celle du texte car 13..g6 permet le sacrifice 14.f5! exf5 15.Cxd5! Dxd5 De6 17.Fxb7. 14..gxf5 15.Rh2 transpose au texte. Les blancs manquent cette possibilité et permettent aux noirs la défense 14..Cc6! f5.f5 exf5! 16.Db3 Fh4 17.Dxb7 C8e7. Pour leur part, les noirs trébuchent par 14..Rh8, et les blancs trouvent l'avance tactique.

Même s'ils gardent leur avantage par 18.Dd2, les blancs peuvent améliorer par 18.Db3! b6 19. Tgl De8 20.Cxd5 21.Dxd5 Cc6 22.Dg2! Df8 23.Fh6! Dxh6 24.Dg8mat. Plus tard, plus exact est 20.Cb5 immédiatement, p.ex. 20..Tb8 21.Cxc7 Dd8 22.Fh6 Ff8 23.Fh5, ou 20..Dd8 21.Fh5. Dans l'étape suivante, les noirs conservent le reste de matériel, mais après 31..Cxc5, leurs pièces ne peuvent guère bouger. Le cavalier doit rester à c5 afin d'empêcher Cg5éch-Cxe6, forçant Dxh6 mat ou le gain de la dame, et alors les blancs préparent la manoeuvre a4, Fb5-d7. Ceci incite les noirs à quitter la dernière rangée avec leur tour, ce qui perd contre la combinaison initiée par 35.Cxh6!, mais leur résistance ne serait pas très longue en tout cas. A la fin, les noirs abandonnent face à 37..Rh7 38.Dxe7éch Rh8 39.De8éch Rh7 40.Dg8mat.



Position après le 35e coup des blancs: 35. Cxh6 !

1. Levitina — N. Alexandrija

Défense Alekhine

1.	e4	Cf6	20.	Fh6	Ff8
2.	e5	dCd5	21.	Cb5	Ce7
3.	d4	d6	22.	Cxc7	Fxh6
4.	Cf3	Fg4	23.	Dxh6	Df8
5.	Fe2	e6	24.	Dg5!	Tb8
6.	0-0	Fe7	25.	Cb5	b6
7.	h3	Fh5	26.	b4	bxc5
8.	c4	Cb6	27.	bxc5	f6
9.	Cc3	0-0	28.	Dh5	fxe5
10.	Fe3	d5	29.	Cd6	h6
11.	c5	Fxf3	30.	Cf7éch	Rh7
12.	gxf3?!	Cc8	31.	dxe5	Cxc5
13.	f4	g6?	32.	a4!	Tb2?
14.	Rh2	Rh8	33.	Cg5éch	Rh8
15.	f5!	gxf5	34.	Cf7éch	Rh7
16.	Tg1	Tg8	35.	Cxh6!	Dxh6
17.	Txg8éch	Dxg8	36.	Df7éch	Rh8
18.	Dd2!?	Cd7	37.	De8éch	
19.	Tg1	De8		Les noirs abandonnent	

aux 4 coins du monde

Un Oscar spécial à Jean Renoir

LOS ANGELES (AP) — Jean Renoir a appris la nouvelle par ce message du consulat français à New York: "Félicitations pour votre récompense spéciale de l'Académie du cinéma". Mais l'illustre metteur en scène, maintenant âgé de 80 ans, n'a pas encore été avisé officiellement par l'Académie. Il continue cependant de recevoir des messages chaleureux du monde entier. Le 8 avril, il recevra un Oscar spécial en tant que "cinéaste qui a travaillé avec élégance et compétence pour le cinéma muet, le cinéma parlant, le documentaire et la téléision". Renoir en est très heureux parce que, dit-il, l'Oscar symbolise "mon absorption par le cinéma américain". Il vit avec sa femme Dido, dans une maison rose sur une colline de Beverly Hills. Assis dans un fauteuil roulant du living, sous un grand portrait de lui-même enfant dû à son père, le peintre Pierre-Auguste Renoir, le metteur en scène exprime l'espoir de pouvoir venir recevoir sa récompense. "Le médecin dit que je vais marcher bientôt, et je ne voudrais pas apparaître en fauteuil roulant. J'ai été hospitalisé à la suite d'une aggravation d'une vieille blessure. C'était le 17 avril 1915 que ma jambe a été atteinte par une balle allemande. L'os a été très endommagé et au cours des années j'ai eu des problèmes". Il est sorti de l'hôpital le 26 janvier. Depuis 1941 il réside en Californie. "Pourquoi je vis là? C'est, dit-il, parce que j'ai un fils, Alain, qui est professeur à l'Université de Californie à Berkely, et que j'ai des petits-enfants. Et j'ai beaucoup d'amis ici. Oui, il y a des choses de France qui me manquent, mais quand je suis en France, il y a des choses des Etats-Unis qui me manquent..."

Découverte d'un palais en Chine

HONG KONG (AFP) — Les vestiges d'un palais vieux de 3,500 ans, édifié sous la dynastie des Shang (1766-1122 avant Jésus-Christ), viennent d'être découverts au centre de la Chine, dans la province de Hupei, rapporte l'agence "Chine Nouvelle". Ce palais mesurait 38 mètres de long sur 11 mètres de large. Il comportait quatre chambres entourées d'un corridor couvert soutenu par 43 gros piliers. Les archéologues chinois ont en outre découvert sur le site du palais la tombe de trois esclaves, enterrés vivants lors d'un sacrifice. Dans la tombe se trouvaient plus d'une soixantaine d'objets funéraires tels que des figurines sculptées en bois et en jade, des ustensiles en bronze et des poteries. La découverte la plus importante a cependant été celle d'un tripode en bronze d'une cinquantaine de centimètres de hauteur et d'une lame de bronze sur laquelle est sculpté un dragon. Ces objets sont semblables à ceux découverts sur le site "Shang" de Chengchow, sur la rivière Jaune, ce qui prouve que cette dynastie a marqué de son empreinte des régions aussi lointaines que celle de la rivière Yangtsé.

L'armée en appel contre les merles

WASHINGTON (AP) — Une Cour fédérale américaine a validé un jugement autorisant l'armée à entrer en guerre contre plus de 10 millions de merles qui ont élu domicile à proximité de deux bases militaires, dans le Kentucky et le Tennessee. Les militaires trouvent ces oiseaux gênants et dangereux pour la santé, et entendent les exterminer au moyen d'une arme nouvelle baptisée "Tergitol", un détergent spécial qui dissoud les sécrétions graisseuses sur les plumes des volatiles, ce qui les condamne à mourir de froid. Un groupe de défenseurs de la nature trouvait ce procédé cruel et inutile. La Cour d'appel a cependant émis quelques réserves quant aux effets de ce procédé sur l'environnement. "Ce produit chimique est encore utilisé dans une phase expérimentale et pourrait finir dans les lacs et les rivières..." fait-elle observer dans les attendus du jugement, avant de manifester une autre préoccupation: "Quelles seront les conséquences écologiques si on laisse les cadavres des oiseaux pourrir sur place?"

L'Italie achète du spaghetti au R.U.

GREAT YARMOUTH (Reuter) — Qui osera encore se moquer de la cuisine anglaise? Une compagnie britannique réalise actuellement d'excellentes affaires en vendant des spaghetti... aux Italiens. M. Paul Sugden, directeur de l'usine de Great Yarmouth de la Pasta Foods Company a déclaré que pour la seule semaine dernière, environ 17 tonnes de pâtes ont été exportées, surtout vers l'Italie. M. Sugden, qui a précisé qu'il n'employait pas d'Italiens dans son usine, a déclaré exporter beaucoup sur l'Amérique du nord et le Proche-Orient mais que le marché britannique n'est plus négligeable. Les anglais consomment en moyenne un kilo de pâtes par an. M. Sugden admet cependant que la tradition culinaire italienne permet aux Italiens de produire de meilleures sauces que les Anglais.

L'Office des professions du Québec recherche un

SOCIOLOGUE

L'ORGANISME

L'Office des professions du Québec est un organisme paragoùvernemental créé par le Code des professions (projet de loi 250) dont le mandat principal est de veiller à ce que chacune des corporations professionnelles assure la protection du public.

LE POSTE

Sous l'autorité du directeur de la recherche et au sein d'une équipe multidisciplinaire, concevoir et exécuter des travaux de recherche sur les aspects sociologiques, économiques, politiques et autres des professions dans la société québécoise. (Poste à Québec).

QUALIFICATIONS REQUISES

Les candidats devront être détenteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en sociologie et avoir une expérience de deux (2) ans dans la recherche.

TRAITEMENT

Entre $12,137.00 et $20,288.00 selon les qualifications et l'expérience.

Date limite de l'inscription : le 7 mars 1975.

Faire parvenir la demande d'inscription et un curriculum vitae au :

**Directeur de la recherche,
Office des professions du Québec,
930, Chemin Ste-Foy,
Suite 780,
Québec 6, Qué.
G1S 2L4**

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

en collaboration avec

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Le Gouvernement du Canada en collaboration avec le Gouvernement du Québec poursuivent en Afrique francophone une action de coopération internationale en éducation visant à favoriser le développement par le biais de la formation de nationaux dans leur milieu. Cette action se manifeste entre autre par l'envoi de professeurs qui oeuvrent au niveau de la formation des maîtres et de l'enseignement dans les disciplines scientifiques.

Jusqu'à maintenant, les postes suivants sont prévus pour septembre 1975 :

A) Université Nationale du Rwanda (U.N.R.) :

— Professeurs de biologie (3) (botanique, zoologie, écologie)
— Professeurs de physique (2)
— Professeurs de mathématiques (2)
— Professeurs d'agronomie (4) (spécialisation nous sera précisée plus tard)

Tous les candidats à ces postes à l'U.N.R. doivent posséder la Maîtrise et pour l'enseignement au 2e cycle, le doctorat est exigé.

B) École Normale Supérieure (E.N.S.) du Gabon :

— Professeur de didactique de la chimie
— Professeur de didactique de l'anglais
— Professeur de didactique des mathématiques
— Professeur de didactique de la physique
— Spécialiste en psycho-pédagogie et en philosophie de l'éducation

Tous les candidats à ces postes à l'E.N.S. doivent avoir un niveau M.A. (ou l'équivalent) et de préférence en didactique de la discipline à enseigner.

C) Lycée polytechnique de Bonabéri (Cameroun) :

— Professeurs de techniques de génie civil (3)
— Professeurs de techniques du froid (2)
— Professeur de dessin (appliqué à la mécanique générale)
— Professeur de mécanique automobile
— Professeur de mécanique générale

Les candidats à ces postes à Bonabéri possèdent normalement le baccalauréat en enseignement technique et possèdent une expérience au niveau collégial.

D) Quelques autres pays en Afrique noire (seront précisés plus tard)

Certains postes sont prévus en mathématiques modernes et en enseignement technique (niveau collégial) requérant une formation au niveau du Bsc (maths) ou du Bacc. en enseignement technique.

Conditions de candidature :
Citoyenneté canadienne / excellente maîtrise du français écrit et oral / Excellente santé / disponibilité par rapport à l'employeur actuel / Aptitude à fonctionner dans un milieu culturel autre.

Expérience :
Minimum de 3 à 4 ans d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation. Pour le secteur technique, expérience dans l'industrie également souhaitable.

POUR POSER SA CANDIDATURE S'ADRESSER AVANT LE 1er MARS 1975 À:

**Agence Canadienne de Développement International
Direction des Ressources Humaines
Section Afrique francophone
122, Bank Ottawa K1A 0G4
(Tél.: 613-996-7638) ou (996-7636)**

Selon la nature des requêtes qui nous parviendront des pays de l'Afrique francophone, les candidats retenus seront convoqués à partir de mars 1975 par le comité conjoint de sélection (ACDI-MEQ) à une rencontre et le cas échéant, à un stage de prise de décision pendant une fin de semaine.

Agence canadienne de développement international — **Canadian International Development Agency**

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 24, 25, 26 et 27

**CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA
ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL
OFFRES D'EMPLOIS**

AGENT DE GESTION FINANCIÈRE
C.A. ou CGA fort en théorie de comptabilité et gestion financière. Innovateur. Facilité d'expression française orale et écrite. Emploi à Québec. Salaire : de $12 à $20,000. (Réf. no. B1-126)

CONTRÔLEUR
C.A. 4-5 ans d'expérience dans l'industrie. Connaissance de l'informatique. Bilingue. Salaire $18,000. plus. (Réf. no. B1-1368)

CONTRÔLEUR
C.A. ou CGA avec expérience dans l'assurance. Bilingue. Salaire : $13 à $16,000. (Réf. no. B1-1309)

COMPTABLES EN PRIX DE REVIENT
RIA ou finissants. Expérience d'industrie ou de construction. Français essentiel. (Réf. no. B1-988 et B1-22)

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
B. Comm., C.A., CGA, RIA ou étudiants finissants. 2 à 3 ans d'expérience. Bilingue, français ou/et anglais. Salaires : $9 à $18,000.

VÉRIFICATEURS
B. Comm., C.A, Expérience essentielle. Pour bureaux de C.A. et entreprises privées. Bilingue, français ou anglais. Baie James, Montréal. Salaires : $9 à $22,000.

Pour informations supplémentaires appeler :
Richard Saint-Louis 283-3412

Centre de Main-d'œuvre du Canada — **Canada Manpower Centre**
Main-d'œuvre et Immigration — Manpower and Immigration

**Commission de la fonction publique
concours de recrutement**

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes.

GÉRANT D'HÔTEL D'APPLICATION

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE

Poste à Montréal

FONCTIONS — Responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'Hôtel d'application de l'Institut. A cette fin, planifier et coordonner les activités de l'Hôtel; participer à la programmation budgétaire de l'Hôtel et en contrôler l'exécution; collaborer à la programmation des stages de formation pratiques des étudiants; définir les standards de qualité et de coût des services fournis aux clients.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans toute autre discipline appropriée et environ 5 années d'expérience dans le domaine de l'administration hôtelière et la gestion du personnel. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT initial pouvant atteindre $19,535

CONCOURS E1116AB/03 — Date limite pour l'inscription : 3 mars 1975

AGENT DE L'APPROVISIONNEMENT

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE

Poste à Montréal

FONCTIONS — Organiser et contrôler toutes les activités relatives à l'approvisionnement de l'Institut. A cette fin, établir les besoins en approvisionnement de chaque secteur d'activités; préparer les demandes de soumissions pour les achats d'aliments, de boissons, de literie, etc; contrôler la réception, l'entreposage et l'inventaire des marchandises; collaborer à la préparation du budget d'opération; superviser le personnel de l'entrepôt.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en administration, quelques années d'expérience notamment dans le domaine de l'approvisionnement. Une expérience exceptionnelle ou une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer en l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT pouvant atteindre $15,841

CONCOURS E1306/03 — Date limite pour l'inscription : 3 mars 1975

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Corporation municipale en pleine expansion, dans les environs de Montréal. Expérience comptable et municipale. Salaire à discuter.

Envoyer curriculum vitae à :

**229, rue Ste-Marie,
Terrebonne, Qué.**

DOCUMENTALISTE

pour travailler dans une
ORGANISATION SYNDICALE

Période de 6 mois avec possibilité de renouvellement. Salaire et conditions de travail selon convention collective.

Faire parvenir demande pour le 21 février à:

**Dossier 2464
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal**

RESPONSABLE EXÉCUTIF POUR ASSOCIATION

(homme ou femme)

- Capable de diriger personnel et de prendre des décisions.
- Être bilingue.
- Connaissance du guidisme sera un atout.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 février 1975 à:

**Guides Catholiques du Canada,
3827, rue St-Hubert,
Montréal, Qué.**

DIPLÔMÉ EN MATH.

Expansion dans une grande succursale d'assurance-groupe permet d'offrir carrières intéressantes. Une période d'apprentissage vous permettra d'analyser et combler les besoins de nos clients.

Le candidat doit être bilingue, ambitieux et désireux d'accepter le défi.

Pour rendez-vous :

**849-6051
J. Larose ou C. Walker**